This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 27.3.92

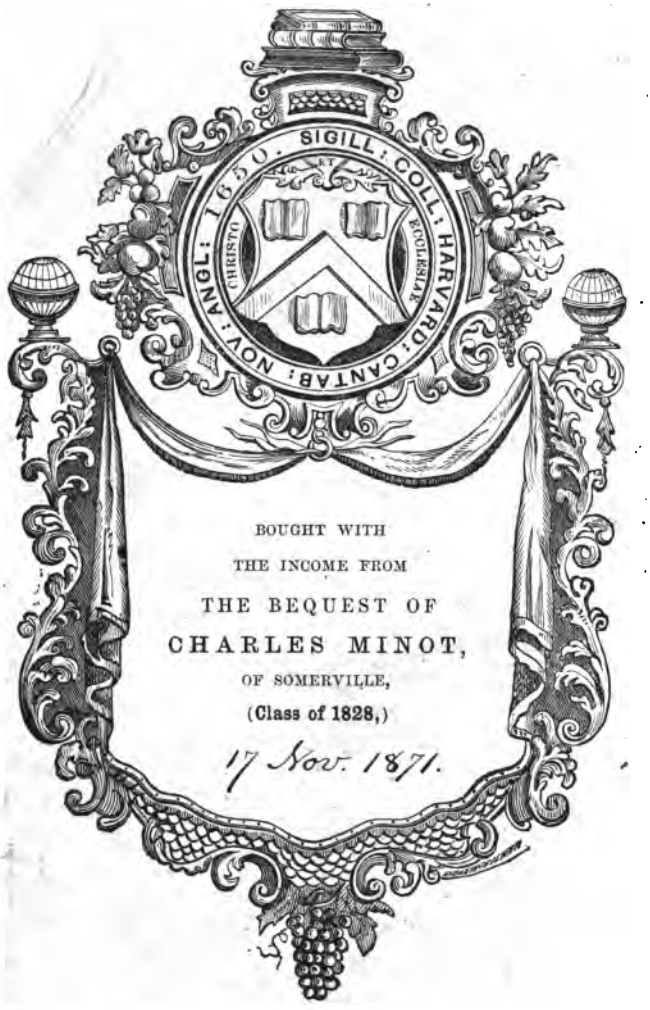

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)
17 Nov. 1871.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

LORRAINE.

SECONDE SÉRIE. — XII[e] VOLUME.

NANCY,
IMPRIMERIE DE A. LEPAGE, GRANDE-RUE, 14.

1870

~~Fr 38.9~~ Fr 27.3.92
~~Arc 10.6.1~~

1871, Nov. 17.
Minot Fund.

LE CHATEAU, L'ÉGLISE

ET LA MAISON SEIGNEURIALE

DE

CHARMES-SUR-MOSELLE

PAR M. J. RENAULD.

En visitant aujourd'hui la ville de Charmes[1], dont l'aspect annonce le calme et l'aisance, on ne se douterait pas que, pendant un grand nombre d'années, elle eut à souffrir des désastres inouis. Au milieu d'une heureuse transformation, cette ville a conservé des vestiges de son ancien château, l'église du XIII^e^ siècle et quelques parties remarquables de la maison seigneuriale.

Avant de décrire ces débris du passé, nous rappellerons en peu de mots les principales époques de son histoire.

Placé, du XI^e^ au XIII^e^ siècle, sous la dépendance des comtes de Toul, Charmes fut, en 1285, incorporé au duché de Lorraine, dont il partagea la bonne et surtout la mauvaise fortune.

1. Charmes, chef-lieu de canton, arrondissement de Mirecourt (Vosges); 3,090 habitants.

Le duc de Bourgogne surprit et ravagea la ville en 1475 ; elle fut restaurée et agrandie au XVI^e^ siècle, et, en 1635, les Français et les Suédois la détruisirent presque entièrement par le pillage et l'incendie. La peste et la famine ajoutèrent leurs ravages aux horreurs de la guerre, et ses malheureux habitants, décimés par la contagion, ruinés par l'ennemi, furent, jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, réduits à la plus affreuse misère.

Longtemps siége d'une prévôté, la ville de Charmes devint chef-lieu de bailliage en 1751. A l'époque où une grande révolution se préparait en France, elle partagea l'enthousiasme universel, et de ses murs on vit s'élancer une brillante phalange de volontaires, qui, après s'être illustrée sur les champs de bataille, comptait, à la fin de l'Empire, quatre généraux[1] et de nombreux officiers supérieurs.

Une des premières parmi les villes des Vosges, elle jouit du bienfait de ces grandes voies ferrées, qui, en effaçant les distances, transforment les temps et les lieux. Administrée depuis quelques années par des mains habiles[2], elle a reconquis tous les avantages que lui assigne son admirable situation, et l'on peut répéter avec une de ses illustrations, le procureur général Nicolas Remy, que, « au demourant, le séiour en est si aggréable pour » la bonté et clémence de son air, que nulle ville de tout » le pays lui querelle ce pardessus[3] ».

1. Les généraux Marion, Roussel, Léopold et Charles Buquet.

2. Notamment par celles de M. Maurice Grandjean, maire depuis 1859 jusqu'en 1866.

3. *Discovrs des choses advenves en Lorraine.*

I.

LE CHATEAU.

L'édifice le plus ancien et le plus considérable de la ville de Charmes était le château, bâti, vers le commencement du XI^e^ siècle, par les comtes de Toul. Un plan sommaire, déposé aux archives du département des Vosges, en indique l'emplacement[1]. Le château s'étendait sur l'espace occupé par le jardin de M^lle^ de l'Espée et par le bâtiment des halles. Placé sur un tertre élevé, il dominait le cours de la Moselle et formait un vaste carré, flanqué, au midi, de deux grosses tours rondes. Une courtine, percée de rares meurtrières, formant plate-forme pour les défenseurs, en cas d'attaque, reliait ces deux tours. Une chapelle castrale occupait l'angle nord-est du carré. La porte d'entrée, extrêmement étroite, donnait sur la grande rue. Autour du château régnait une large lice, munie de merlons et protégée, au midi et à l'est, par des escarpements très-prononcés. Au bas de ces escarpements se trouvait le mur d'enceinte, joignant, d'un côté, le fossé de la ville, et baigné, de l'autre, par les eaux de la Moselle ; dans cette dernière partie du mur était la poterne pour les sorties secrètes du château, suivant la mention relatée dans le compte de la recette de 1668 : « Remontre le comptable qu'audict Charmes se » trouvent quelques masures qui estoient assises ci-devant » en la rue dicte le Viel-Chastel, mesme une tour, où on » souloit (avait coutume) mettre ci-devant les prisonniers,

1. Ce plan, sans date, probablement du commencement du XVIII^e^ siècle, porte la mention suivante : « Cette présente carthe a été faite par J.-N. Dubois, peintre à Mirecourt ». — Voy. la planche ci-jointe.

» où est le fond des fossés, enclos aussi une poterne où » on souloit sortir de la ville ». Une partie du mur de soutènement de la lice existe encore aujourd'hui dans le jardin de Mlle de l'Espée, et montre la solidité de ces constructions, composées d'assises réglées, d'une hauteur uniforme de 33 centimètres.

Le château de Charmes était une forteresse et non une résidence. Il servait à la garnison de la ville, et, bien qu'il renfermât une chapelle castrale, il ne paraît pas avoir été habité par les comtes de Toul, et encore moins par les ducs de Lorraine. Pendant leur séjour à Charmes, les seigneurs descendaient dans *la grande mâson dite du Chaldron*, dont Jean de Charmes fit ses reprises sous le duc René II, et les comptes annuels des receveurs, qui relatent, d'une manière scrupuleusement détaillée, les possessions du duc, ne mentionnent jamais un mobilier faisant supposer une habitation.

Ces mêmes comptes contiennent, chaque année, l'inventaire des meubles de la chapelle castrale, dans laquelle le chapelain, ordinairement le curé de Charmes, disait la messe « chacun dimanche et faisoit la bénédiction du pain et de l'eau, moyennant une redevance annuelle de 40 francs ».

Tel était, d'ailleurs, ce mobilier décrit au chapitre intitulé :

« Les pièces appartenant à la chapelle du château de » Charmes, pour l'usage du divin service, suyvant et » au contenu de l'inventaire précédemment faict, re- » ceu de nouveau en l'année 1609, en laquelle y eut » ordonnance d'achapt des meubles, pour subvenir à » ceulx qui jà y estoient, selon que est icy après arti- » culé, et desquels meubles messire Remy Remy,

» prestre, chapelain en la susdite chapelle, est chargé » d'en rendre compte, comme il est dit en l'article de » ses gages.

» Premier.

» Un calice d'argent avec sa platine, gravée aux armes de Son Altesse, pesant un marc, trois onces et demie.

» Deux petites chopines d'étain.

» Un vieux drap d'autel.

» Deux chasubles de taffetas damassé, à la croix de velours vert, le stol et le manipule de mesme.

» Un petit chandelier de fer, un petit seau de cuivre pour faire l'eau bénite.

» Nouveaux meubles acheptés en l'an 1609.

» Deux draps d'autel, un missel.

» Une aulbe de toile, un corporal et linge servant de couvercle sur le calice, deux petits draps d'autel, figurés, pour mettre soubs ceulx de toile, tenus au-dessus de l'autel que devant, deux petits rideaux de toile.

» Et plusieurs petites images de pierre et en figure sur toile, papier et aultrement. »

Cette chapelle était ornée de vitraux, dont la réparation fut confiée, en 1494, à Jeannin le verrier[1].

Jusqu'à l'époque du second pillage de Charmes, en 1635, le château et la chapelle furent maintenus en bon état d'entretien, aux frais du duc et souvent avec le concours de la ville. On lit dans les comptes du domaine, pour l'année 1553 : « 30 gros payés à Gérard Claudon Gillet, maçon d'Ubexy, pour, par lui avec un sien serviteur, avoir resparé et réadoubé les murailles du chasteau dudit Charmes, du costel de la rivière, les-

1. Trésor des Chartes de Lorraine, comptes du domaine de Charmes.

quelles s'estoient rompues en divers lieux ; pour lesquels ouvrages parfaits et accomplis, les gouverneurs dudict Charmes ont fourni et donné gratuitement à Monseigneur la chaulx et le sable avec les manouvriers pour façonner, en rendant le tout en place, cy..... 30 gros.

Le même receveur, en 1593, « faict despence de 26 francs 6 gros qu'il a payés à un nommé Jean Frizon, masson, en marché faict avec lui, pour avoir rhabillé un angle de vingt pieds de hauteur, en la tour de la chapelle du chasteau de Charmes, qui menaçoit ruyne, réparé et crépy tout à neuf, en bas de ladicte tour du costé du midy, qui s'en alloit desmoly, et 30 gros à un nommé Mathias Saurel, pour avoir recommencé la toiture de ladite tour, qui estoit fort endommagée des grands vents et orages ».

Enfin, en 1605, les receveur et contrôleur « donnent avertissement à Messieurs de la Chambre des Comptes de Lorraine qu'il est nécessaire de sauver après maintes réfections, en plusieurs endroits, la tour de la chapelle castrale dudit Charmes, principalement en la couverture et du maronage d'icelle, qu'il faut par nécessité refaire tout à neuf, d'aultant qu'il est tout pourri de vieillesse ; laquelle tour est sans crespy de deux côtés, et une neuve montée pour aller en ladite chapelle, d'aultant que celle qui y estoit a estée du tout ruynée par le temps des neiges dernières, lesquelles réfections se peuvent faire à peu de frais, pourquoi plaira à Messieurs iceulx ordonner ».

La chapelle fut desservie jusqu'en 1662, époque à laquelle les ornements furent pillés par les gens de guerre, à l'exception du calice d'argent, sauvé par le curé de Charmes.

Le château était confié à la garde d'un capitaine, ayant sous ses ordres la garnison de la ville, composée de la milice bourgeoise, des arbalétriers, devenus plus tard la compagnie des arquebusiers, et des troupes que les ducs, en certaines circonstances, plaçaient dans la ville. En 1473, Gaspard de Raville commandait la place de Charmes ; en 1475, la ville avait pour capitaine le Petit-Picard, qui fut pendu par les Bourguignons, près de la porte de la Croix, avec les quarante Gascons mis sous ses ordres. Après la victoire de Nancy, René donna la garde du château au capitaine Jean de Charmes, en le dotant d'une pension de vingt-cinq francs, *pour ses bons et agréables services*[1]. Le 11 mars 1527, Thomas des Armoises fut nommé capitaine de Charmes, et, à l'appui du compte de 1553, le receveur du domaine produit un reçu du 29 janvier même année, ainsi conçu : « Je soussigné Warin Dumesnil, capitaine de Charmes, confesse avoir reçu de Nicolas Loys, receveur dudit Charmes, la quantité de douze resalz froment et autant d'avoine, que, par chacun an, me sont dus, au terme de Saint-Martin, à cause de mondit office de capitaine ».

En 1635, le baron d'Anglure défendait Charmes à la tête d'un détachement du régiment de Saint-Balmont, et des bourgeois armés, sous les ordres du maire Didier Régal ; en 1661, les fonctions de capitaine se confondirent avec celles de prévôt de l'office de Charmes.

Indépendamment du château, la ville était protégée par un mur d'enceinte, qui, jusqu'au règne de René II, avait pour limite, au nord-ouest, la rue des Tanneries

1. *Commentaire sur la Chronique de Lorraine*, par M. H. Lepage.

et la ruelle des Olivettes. Pendant le XVI^e^ siècle, la population s'accrut, des constructions s'élevèrent hors de l'enceinte du nord-ouest et l'ancienne clôture disparut pour former la rue du Pont, suivre la rue du Pâtis, et, remontant, dans la direction de la rue des Prés, rejoindre l'enceinte primitive, derrière la rue du Four. La ville se trouvait ainsi entourée d'un mur d'enceinte, protégé lui-même par un fossé continu. Un étang, établi sous la colline du Haut-du-Mont, permettait, en cas de siége, d'inonder les fossés, dont les eaux étaient maintenues par une double écluse. En parcourant les prés qui s'étendent entre la ville et cette colline, on reconnait facilement les dispositions de cet étang, dont l'existence est affirmée par les comptes de la recette[1]. En 1496, le receveur Henry Louis rapporte une dépense pour achat de poissons destinés à l'étang de Charmes ; dans le compte de 1513 figurent les frais de réparation de la chaussée de l'étang, et on lit la mention suivante dans le compte de 1517 : « Les estangs ont y été peschés en carême dernier passé, et la pesche et poissons trouvés et estant en icelui mis en monte, estant ladite pesche remontée et enchérie au Grandcolas de Charmes, pour ceste fois, pour 73 francs et 2 gros, comme au plus offrant et dernier enchérisseur, à la chandelle[2] ».

Par un acte d'acensement du 4 février 1738, il fut fait « abandon à Paul Martin, laboureur à Charmes, d'un jardin situé sur le ban de Charmes, lieudit à l'Ecluze,

1. Il existe encore aujourd'hui, sur cet emplacement, deux grandes pièces d'eau, l'une appartenant à M. Camille Grandjean, notaire, et l'autre à M. le docteur Chevreuse.

2. Trésor des Chartes de Lorraine, B. 4021.

au-dessous de la chaussée de l'étang, contenant 5 jours 5 verges, moyennant 5 francs 5 gros de cens annuel. »

La ville, ainsi fortifiée, avait quatre portes avec tours et ponts-levis. Ces tours servaient de logement aux guets des portes, elles renfermaient en outre un corps de garde ordinairement occupé par la milice bourgeoise. La première, au midi, sur la route d'Epinal, portait le nom de *porte Bazin*.

Vers le bas de la grande rue, en pénétrant, à gauche, dans une petite ruelle qui a conservé le nom de *ruelle de la porte Bazin*, on voit encore un pan de mur demi-circulaire (maison Dieudonné, aubergiste) qui appartenait à l'une des tours de cette porte. L'autre s'écroula en 1674 et effondra la maison d'un nommé Nicolas Rouyer[1]. Au nord-est, à l'extrémité de la rue du Pont, se trouvait la *porte de Moselle*. Quelques habitants de Charmes se rappellent encore avoir vu, au commencement de ce siècle, les restes de cette porte, composée d'une grande ouverture pour les voitures et d'une porte plus petite pour les piétons. Elle n'était point parallèle au cours de la rivière. Appuyée à l'est à la maison Viriot, elle était contiguë, en biais, à la maison Fève, laissant, en dehors de la ville, la rue actuelle du Pâtis. Au nord-ouest, vers le milieu de la rue des Capucins, et près de la rue des Prés (entre la maison du docteur Chevreuse et celle de M. Lahaye) était la *porte de la Chapelle*, ainsi nommée à cause de l'ancienne chapelle du cimetière, placée dans le voisinage. Sous le règne de Léopold, la ville prit une extension nouvelle : les maisons bâties alors formèrent le prolongement de la rue des Capucins. C'est à cette

1. Archives de Charmes, série CC, n° 18.

époque qu'en vertu d'une délibération du Conseil de ville, du 6 septembre 1707, cette porte fut démolie pour la commodité du public[1].

La quatrième porte, dite *porte de la Croix*, donnait accès à la ville, vers l'ouest, dans la direction du pré des Gascons. Près de là, une croix commémorative remplaçait les arbres auxquels furent pendus, en 1475, les défenseurs de Charmes.

Entre l'Hôtel-de-Ville actuel et les premières maisons de la grande rue, était une grosse tour carrée, servant de porte à l'enceinte primitive ; le rez-de-chaussée, surmonté d'une voûte en maçonnerie, était occupé par de petites boutiques, et l'horloge de la ville était placée dans la partie supérieure. Cette tour fut démolie en 1755 ; la construction en était si considérable, que, pour en opérer la démolition, payée par la ville 995 fr. à Nicolas Gaudel, il fut stipulé, dans le procès-verbal d'adjudication, daté du 18 août, que l'entrepreneur emploierait quinze ouvriers, pendant cinq semaines, et que les décombres seraient conduits dans le chemin de la fontaine, hors de la porte Bazin.

Après le pillage de 1635, le château, le mur d'enceinte et les portes furent démantelés et en partie démolis. Peu à peu ils tombèrent en ruines. En 1668, on ne désignait

1. A la suite de cette délibération, se trouve une décision du Conseil qui nous apprend de quelle manière on procédait contre ceux qui ne partageaient pas l'opinion de la majorité : Et « Joseph Desprunes, marchand et conseiller dudit hôtel, ayant refusé de signer le *résultat*, prétextant qu'il n'étoit point du sentiment du reste du conseil et de la bourgeoisie; ouï sur ce le substitut, les officiers de l'hôtel de ville ont condamné ledit Desprunes à 5 francs d'amende, applicables aux réparations de l'hôtel de ville, au paiement desquels il sera contraint nonobstant opposition ou appellation ».

plus la forteresse que sous le nom de *viel chastel*. Après le traité de Rysvick (1697), loin de songer à les rétablir, on ne chercha qu'à en tirer un profit quelconque pour les revenus du duc. Toutefois, pendant quelques années, on répara les portes, sinon comme défense, au moins comme clôture de la ville contre les malfaiteurs, pendant la nuit.

Le château, ses dépendances et les fossés furent convertis en jardins et acencés à divers particuliers, moyennant une faible redevance annuelle :

« Florentin Martin et consorts acquirent, en 1666, 20 toises 6 pieds 4 pouces de terrain à prendre dans les fossés et barbacanes dudit lieu de Charmes, pour en jouir, par chacun d'eux, suivant l'alignement de leurs maisons, moyennant un cens annuel et perpétuel de 6 gros par chacune toise, à proportion du terrain que chacun d'eux occupera. »

Noble François de l'Espée payait chacun an 3 francs de cens annuel pour le pendant du faux fossel devers la rivière, entre le bied du moulin d'une part[1] et la muraille d'autre ; le même devait chacun an 9 gros pour une place contenant demy jour au faux fossel, derrière les maisons du faubourg, les hoirs de Nicolas des Armoises d'une part et les pointes des meix d'autre. Louys Brulant payait chacun an 6 gros pour le premier fossel proche des murailles.

Enfin, on lit dans le compte de 1669 : « A comparu Thiébault Sauffroy, lequel avoit loué un certain héritage en nature de meix et jardin, situé ès ruines du château

1. L'ancien moulin, situé sous le château, près de la porte Bazin, vendu au duc Henri II par F. de l'Espée, en 1618.

dudit Charmes, moyennant d'en payer par an la somme de 27 francs; il a employé quinze jours pour déraciner et arracher les mauvais bois, et il n'a pu en faire profit, pourquoi il demande la réduction dudit cens[1]. »

Par acte du 6 mars 1724, il fut passé contrat d'acensement à François Meunier, Joseph François et consorts, bourgeois de Charmes, « des barbacanes et fossés » au derrière de leurs maisons, à charge de payer 6 gros de cens annuel par toise[2].

Le rachat de ces différents cens, effectué sous l'empire d'une législation nouvelle, constitua, pour les anciens possesseurs, des titres définitifs de propriété.

Ainsi disparurent le mur d'enceinte et le château, qui avaient si mal protégé la ville pendant les mauvais jours ; sur une partie de ces ruines s'élève aujourd'hui le bâtiment de la halle aux grains et de l'école primaire, car la ville moderne cherche sa sécurité non plus à l'ombre du donjon féodal, mais dans les progrès de l'agriculture, du commerce et de l'instruction publique.

II.

L'ÉGLISE.

La fondation de l'église remonte à la fin du XIII[e] siècle, c'est-à-dire à une époque où les bourgeois ayant obtenu leur affranchissement, la ville avait dû acquérir déjà une véritable importance. A l'exception du portail et de la tour du clocher, rebâtis en 1864, nous voyons aujourd'hui cette église telle qu'elle se trouvait dans l'origine. Construite dans le style ogival secondaire, elle est orien-

1. Trésor des Chartes de Lorraine, B. 4142-44.
2. Ibid., layette Charmes, n° 68.

tée et se compose d'une nef principale, de deux bas-côtés ou nefs latérales, d'un transept et d'une abside. On y ajouta, plus tard, trois petites chapelles à droite et deux à gauche, qui, d'ailleurs, ne détruisent pas l'harmonie du plan primitif. La nef principale a 23 mètres de longueur, sur 8 mètres de large ; elle compte quatre travées entières et une demi-travée, servant de porche, et sur laquelle repose en partie la tour du clocher. Cette nef communique avec les nefs latérales par des arcades ogivales assez hautes et assez larges, et des faisceaux de colonnettes engagées s'élancent depuis le sol jusqu'à la naissance des voûtes. Une fenêtre ogivale est percée dans chaque travée de la nef, et les voûtes, qui s'appuient sur les faisceaux de colonnettes, sont d'arête avec nervures, arcs doubleaux et clés historiées. Le transept mesure 27 mètres de longueur et consiste en cinq travées inégales, celle du milieu, plus large que les autres, faisant suite à la nef principale. L'abside, de forme pentagonale, remarquable par sa légèreté, est éclairée par cinq fenêtres ogivales très-élancées.

Ce n'est pas seulement le caractère architectural de l'église qui permet d'indiquer approximativement l'époque de sa fondation, on lit encore, au bas de la première fenêtre de l'abside, à gauche, l'inscription suivante :

LAN 1293
FIRENT FAIRE
LES TANNEVRS
ET COVRDONIERS
CESTE GEMELLE[1].

1. Gemelle, jumelle, fenêtre double. Dom Calmet, dans la *Notice de la Lorraine*, v° Charmes, dit que le vitrail représentait saint Crépin et saint Crépinien, patrons des artisans qui le firent faire, et il

Une autre inscription constate que les vitraux actuels de l'abside ont été posés en 1856, et qu'on a conservé, outre l'inscription commémorative de 1293, deux fragments de vitrail, placés au bas de la même fenêtre. Ces deux fragments, d'une époque bien postérieure à celle de l'inscription, probablement du XVI^e^ siècle, provenaient des verreries de la Lorraine, où suivant Volcyr de Serrouville, dans sa *Cronicque abrégée des Roys et ducz d'Austrasie*, « l'en besongne audit pays en matière de voirres si ingénieusement et en tant de sortes, avec apposition de couleurs divers et ymages, pourtraitz, figures et blazons, que bien long seroit à racompter ».

Ces deux fragments, séparés par le meneau de la fenêtre, représentent, le premier à gauche, un seigneur à cheval, portant l'épervier au poing, et suivi de deux cavaliers; deux chiens complètent, au premier plan, cette scène de chasse. Dans la seconde partie, trois fantômes décharnés et enveloppés de linceuils, semblent converser entr'eux au pied d'une croix. Epargnées par le temps et réunies par le hasard, ces deux scènes n'ont aucune corrélation entre elles; néanmoins l'imagination populaire a créé, par suite de leur rapprochement, une légende d'après laquelle un grand seigneur, chassant dans les environs de Charmes, fut tout à coup arrêté par trois

ajoute : « On dit que cette église est du temps de Charlemagne, mais il n'y a nulle apparence que l'édifice soit de cette antiquité; on montre encore dans un vitreau (*sic*) l'image d'un roi de France, dont le manteau est orné de fleurs de lys, ayant auprès de lui des personnes qui lui demandent son intercession; ce roi de France est apparemment saint Louis. » Ce vitrail, qui n'existe plus, confirmerait encore notre assertion que la fondation de l'église de Charmes doit être reportée au XIII^e^ siècle.

fantômes qui s'opposèrent à son passage, et déclarèrent qu'il n'irait pas plus loin s'il ne s'engageait à construire, pour le repos de leurs âmes, une chapelle, qui fut plus tard l'église de Charmes. *Se non è vero, è bene trovato.*

La tour actuelle du clocher est ornée de quatre clochetons à crochets, et surmontée elle-même d'une petite tour octogone, percée de huit fenêtres ogivales ; le tout couronné par une flèche très-hardiment élancée. Avant la reconstruction de 1864, la tour, carrée dans toute sa hauteur, était percée à son sommet, sur chaque face, d'une fenêtre cintrée et bilobée ; elle était couverte par un dôme avec clocheton à jour, construit à la place de la flèche originaire, de forme carrée.

La chaire et les boiseries du chœur, d'un goût douteux, ont été établies, en 1744, par Jean Musnier, menuisier et sculpteur à Charmes, et ont donné lieu à un procès rappelé dans les archives municipales. Le maître-autel est en marbre ; il provient d'une des églises supprimées des ci-devant chanoinesses de Remiremont. Il fut acquis dans des circonstances que rappelle une délibération du Conseil de ville, en date du 5 novembre 1791 : « Les directeurs de la fabrique, ayant reconnu que le maître-autel est très vieulx et qu'il faut le remplacer par un neuf, alors que les revenus de la fabrique sont insuffisants, il est décidé par le Conseil que les quatre colonnes et les ornements en cuivre composant l'ancien autel seront vendus ». On vendit effectivement ces colonnes et ces ornements de cuivre, qui devaient avoir une grande importance, à en juger par le poids brut et le prix obtenu pendant la Révolution, sans égard à la valeur artistique. On lit en effet dans les archives de Charmes que « le 18 avril 1792, les piliers et les ornements de cuivre du

maître-autel, lesquels sont très-vieux, ont été livrés au juif Isaac Limbourg, citoyen de Metz, pour la somme de deux mille livres, cours du royaume, à raison du poids de ces colonnes, lequel a été reconnu être de seize cent vingt-sept livres, et le prix payé comptant, ès mains de Jean Buquet, receveur de la ville ». Les anciens ornements, qui servaient à l'exercice du culte, ont sans doute subi le même sort que le maître-autel; il n'en reste plus trace aujourd'hui, et cependant, d'après les registres de la commune, ils avaient une valeur de plus de vingt-six mille francs[1]. C'est ainsi que l'ignorance ou le mauvais goût d'une époque a fait disparaître de nos églises les meubles curieux et les objets d'art dont la piété des générations précédentes s'était plu à les orner.

Au XVI^e^ siècle, l'église de Charmes comptait neuf chapelles, élégamment décorées et richement dotées. C'était notamment la chapelle du Sépulcre, « meslangée de diverses nature de rente s'élevant annuellement à deux cents francs » ; la chapelle de « Saint-Humbert, esrigée par les sires de Savigny », avec une dotation annuelle de cent vingt francs; la chapelle des Marchands, sous l'invocation de saint Michel ; la chapelle de la confrérie de Saint-Nicolas, et la chapelle Sainte-Catherine, « où se dit la messe journale[2] ».

1. Archives de Charmes, registre des délibérations du Conseil de ville, séance du 20 mai 1793.

2. Après avoir publié un certain nombre d'ordonnances dans le but de réformer les mœurs et la discipline ecclésiastique, le duc Charles III, voulant donner aux biens du clergé une destination exclusivement appropriée aux besoins de l'église, voulut connaître l'état des domaines qu'elle possédait et, le 25 septembre 1575, il prescrivit « aux gens ecclésiastiques d'apporter à Messieurs de la Chambre des Comptes déclaration, attestée de chacun chapitre ou de personnes

Ces différentes chapelles, ou du moins les autels qui les ornaient, furent démolis en 1715, probablement « parce qu'ils étoient très-vieulx », et pour donner plus d'espace aux fidèles, ainsi que le constate un reçu portant que « Jacques Guerre, chatelier de la paroisse, a payé à Claude Mathis, le 7 avril 1715, la somme de quinze francs barrois à lui dus pour avoir desmoli et mis bas plusieurs autels de ladite église paroissiale ».

La première chapelle, à droite, avait une certaine élégance; elle fut érigée, au commencement du XVI^e^ siècle, par Guillaume des Armoises, devenu, en 1511, maître des coppels et du four banal de Charmes, par le fait de son mariage avec Marguerite de Charmes, fille unique de Jean de Charmes, et dernière descendante de la famille de ce nom. Les armes des des Armoises sont sculptées sur la clé de voûte de la chapelle et reproduites au-dessus d'une petite crédence ou niche pratiquée dans l'épaisseur du mur, à gauche de l'autel qui a disparu. Le sol de la chapelle est pavé de pierres tombales de la famille des Armoises, en partie usées par les pieds des fidèles; cependant l'une d'elles, moins effacée, représente un enfant emmailloté et couché sous un portail Renaissance; une inscription en lettres anguleuses porte : « Cy gist Katherine des Armoises, laquelle trépassa l'an MIL V^c^ XXXIX (1539) ». Dom Calmet, dans sa généalogie de la maison des Armoises, rapporte, d'après un manuscrit de M. de Bousmart, que Nicolas des Armoises, mort le 27

publiques, des rentes à eux obvenues depuis 30 ans, tant d'acquêts qu'autrement. » C'est le rôle dressé à Charmes, en exécution de cette ordonnance, rôle déposé au Trésor des Chartes de Lorraine, qui nous a fourni une partie des renseignements relatifs aux chapelles de l'église de Charmes.

avril 1546, fut enterré dans l'église de Charmes, où on lit cette épitaphe : Cy gist honoré seigneur, Nicolas des Armoises, sieur de Neuville-sur-Orne, écuyer des écuries des princes et princesses de Lorraine, qui trépassa l'an 1546, le 27e jour d'avril[1].

La plus remarquable des chapelles est celle de Saint-Hubert, fondée par les seigneurs de Savigny. Cette chapelle occupe le bras gauche du transept. Les nervures de la voûte, les clés pendantes et à jour et les pilastres des murailles offrent, dans leur ensemble, un admirable spécimen de l'architecture et de la sculpture au XVIe siècle. Chacun des pilastres se compose d'un enchaînement de médaillons, de génies, de blasons, d'armes de tous genres et d'animaux fantastiques, reliés, d'une manière harmonieuse, par des rubans et des arabesques de la plus grande richesse. Les mêmes ornements sont reproduits, à l'extérieur, sur les pilastres et les contreforts qui séparent les croisées et soutiennent les angles de l'édifice. Pour celui qui connaît l'œuvre de Mansuy Gauvain, il n'y a pas de doute possible : ce splendide travail est dû à l'illustre *ymaigier* du duc Antoine. Par une étrange fatalité, le temps, qui avait respecté l'œuvre de cet artiste, avait couvert d'un voile son nom, que les heureuses recherches de M. Lepage ont popularisé et remis en lumière[2]. De 1505 à 1542, Mansuy Gauvain a enrichi de ses travaux le palais de nos ducs ; il est l'auteur de l'image de la Vierge qui est, à Notre-Dame de Bon-Secours de Nancy, l'objet d'un pèlerinage quotidien ; c'est le même

1. On ne trouve plus cette épitaphe aujourd'hui dans l'église.

2. Mansuy Gauvain, par M. Lepage, *Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine*, t. II, 1851.

artiste qui a sculpté la magnifique porterie du Palais ducal, et on ne peut hésiter à reconnaître que la chapelle Saint-Hubert de l'église de Charmes et la porterie de Nancy ont été conçues par le même génie, exécutées par le même ciseau. Malheureusement, une main barbare paraît avoir martelé, comme à plaisir, dans l'intérieur de la chapelle, les détails les plus délicats de cette broderie de pierre, et, par une contradiction bizarre, les sculptures et les blasons ont été respectés à l'extérieur sur les contreforts. Cet acte de vandalisme doit être imputé aux Suédois, qui, sous les ordres du colonel Gassion, saccagèrent la ville en 1635. Les archives communales nous révèlent en effet qu'à cette époque, de sanglante mémoire, les pillards égorgèrent les femmes et les enfants jusque dans l'intérieur de l'église, qui ne fut préservée d'une destruction complète qu'au prix d'une rançon de 45 pistoles.

La chapelle Saint-Hubert est communément appelée, par les habitants de Charmes, chapelle des Bassompierre ; mais elle a été fondée par les seigneurs de Savigny, dont elle reproduit les blasons, aux clés de voûte et sur les pilastres extérieurs[1]. Gérard et Antoine de Savigny avaient accompagné le duc Antoine en Italie, où, à la tête de quarante gentilshommes lorrains, ce prince concourut à la victoire que Louis XII remporta contre les Vénitiens, le 14 mai 1509, sous les murs d'Agnadel[2]. Peu d'années après, les seigneurs de Savigny, retirés dans leur château de Savigny, près de Charmes, firent

1. On y voit également un profil, en ronde bosse, qui doit être le portrait de l'un des fondateurs de la chapelle.

2. V. Champier, *Recueil des hystoires des Royaulmes d'Austrasie*, l. III, ch. 2.

construire la chapelle Saint-Hubert pour remercier la Providence qui les avait ramenés victorieux au pays natal. A l'exemple de leur maître, le duc Antoine, ils firent appel au talent de l'auteur de la porterie. Les blasons de Savigny et, plus encore, le ciseau de Mansuy Gauvain, nous l'attestent ; cette preuve est confirmée par une série de documents.

Le rôle abrégé « de toutes rentes et revenus que les églises, cures et chapelles, sous les prévôté, receptes et dépendances de Charmes, ont en l'année 1586 », rappelle que « la chapelle Saint-Humbert, esrigée en l'église paroissiale de Charmes, soubs la collation des seigneurs de Savigny, est dotée d'une rente annuelle de cent vingt francs[1] ».

Les comptes de la recette de Charmes reproduisent la mention suivante au chapitre intitulé : « *Despences en deniers :* La somme de vingt florins dûs par chacun « an au chapelain de la chapelle des seigneurs de Savigny, soubs l'invocation de saint Humbert, scize en l'église parochiale de Charmes, lesquels sont assignez pour les prendre chacun an sur les ventes et passages, et dont est enjoinct au comptable, par apostille du précédent compte de 1589, en faire et dresser article de dépence à part[2] ».

Des lettres reversales de Gérard Michel, datées de Charmes, le 17 mai 1624, portent : « qu'il a pleu à S. A. le duc Henry lui donner, sa vie durant, le prey dit la Duchesse, contenant dix-huit fauchées, sis au ban de Charmes, à charge d'un char de foin dû au chapelain de

1. Trésor des Chartes, B. 4059.

2. Ibid., B. 4068.

la chapelle Saint-Humbert, esrigée en l'église de Charmes, soubs la collation des seigneurs de Savigny, reversible au domaine dudit duc, en payant audit Gérard Michel treize cents francs en cas d'éviction avant sa mort[1] ».

Enfin Durival, dans son *Mémoire sur la Lorraine*, mentionne que le tombeau de Guillaume de Savigny, mort à Paris en 1551, est dans une des chapelles latérales de l'église de Charmes.

Aujourd'hui, l'autel consacré à saint Hubert a disparu ; on voit à sa place un autel surmonté d'une croix de pierre unie, appliquée à la muraille crépie à neuf. Cet autel, de construction récente, contraste, par son extrême nudité, avec les splendides richesses de l'œuvre de Mansuy Gauvain. Sur le mur ouest de la chapelle, faisant face à l'autel, on voit, entre les pilastres et engagée dans la maçonnerie, une statue colossale de saint Christophe, portant sur son épaule le divin Enfant. Différentes circonstances nous portent à croire que cette sculpture a été exécutée par Florent Drouin, sur l'ordre du marquis de Bassompierre.

Au commencement du XVII^e^ siècle, Christophe de Bassompierre avait succédé aux seigneurs de Savigny dans la possession du château de Savigny. Un de ses fils, Georges-African de Bassompierre, était devenu à son tour propriétaire de domaines considérables, notamment « du chasteau de Savigny avec ses appartenances, des villages de Florémont, Girecourt, Viéville et le Mesnil avec le moulin d'Avillers, dépendant de l'office et communauté de Charmes[2] ».

1. Trésor des Chartes, layette Charmes, n° 48.

2. Inventaire fait en 1632 au décès du marquis de Bassompierre, publié par M. Gaspard, notaire à Mirecourt, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1867.

African de Bassompierre, après la mort de son père Christophe, fit construire, en l'honneur de ce dernier, par le sculpteur Florent Drouin, un splendide monument funèbre dans une chapelle placée sous le vocable de saint Christophe, dans l'église des Minimes de Nancy. L'abbé Lionnois nous en donne une description détaillée, en le déclarant digne d'une maison souveraine[1]. Il est permis de supposer que, devenu bailli de Vosge le 3 août 1618, African de Bassompierre a voulu honorer, à Charmes, comme il l'avait fait à Nancy, la mémoire de son père, et qu'il a fait placer dans la chapelle des Savigny, dont il était devenu collateur, comme propriétaire du château, la statue de saint Christophe, patron de son père. Florent Drouin, d'ailleurs, aurait pu lui en inspirer la pensée. Ce sculpteur connaissait la chapelle de Mansuy Gauvain ; il était venu à Charmes pendant l'été de 1609, envoyé par la ville de Nancy vers Nicolas Remy, « pour conférer avec lui et prendre résolution des figures et écriteaux propres et convenables à poser sur les arcades et galeries préparées pour l'entrée triomphale de S. A. (le duc Henry II), laquelle devait se faire le 13 septembre[2] ».

La chapelle Saint-Hubert est comme le musée archéologique et artistique de l'église de Charmes. Outre deux châsses en bois doré, déposées sur le sol, sur l'emplacement du tombeau de Guillaume de Savigny, on voit, appuyés au mur, les restes des statues de la chapelle du Sépulcre. Ces statues, de grandeur naturelle, sont formées d'un stuc ou matière plastique qui n'est ni la pierre ni le plâtre. Le caractère ascétique des figures, les plis

1. *Histoire de Nancy*, par l'abbé Lionnois, t. II, p. 293.

2. *Les Archives de Nancy*, par M. H. Lepage, t. II, p. 204.

cassés des étoffes, rappellent la manière de Ligier Richier. Nicodème soutient la tête du Christ étendu sur un linceuil; Joseph d'Arimatie est à ses pieds; le centenier secourt la Vierge en défaillance; près d'elle est Salomé. Il faut regretter que ce groupe, très-remarquable, reste exposé au choc des chaises et aux dégradations des enfants qui y inscrivent leurs noms. La fabrique et le Conseil municipal devraient tenir à honneur de rétablir le sépulcre dans sa chapelle primitive. Une restauration sobre et intelligente pourrait se faire à peu de frais dans la seconde excavation de la nef latérale gauche, sans quoi un monument, qui rappelle l'illustre Ligier Richier, sans pouvoir cependant lui être attribué, finirait par être complètement perdu[1].

Le sol de la nef est pavé de pierres tombales, cachées en partie par les bancs de l'église. Quelques-unes de ces pierres portent des inscriptions en lettres anguleuses dites gothiques, absolument indéchiffrables parce qu'elles sont usées. Une pierre moins ancienne de la grande allée de la nef présente l'inscription suivante : « Cy gist François Parisot, vivant prevost de la ville de Charmes, dans laquelle il décéda le 21 janvier 1698, à l'âge de 86 ans. »

Elisabeth Fériet, mariée en 1590 à Charles Louis, seigneur de Saint-Vallier, receveur de Charmes, fut inhumée, en 1601, dans l'église de cette ville[2].

1. Dans *la Biographie des hommes marquants de la Lorraine*, par Michel, juge de paix de Vézelise, il est dit, sans autre explication, v° *Labroise*, que l'église de Charmes renferme des ouvrages de Dominique Labroise; mais il est inadmissible que ce sculpteur, mort en 1808, soit l'auteur du *sépulcre* ou de la chapelle Saint-Hubert, qui, avec le saint Christophe, constituent aujourd'hui les seules sculptures de l'église.

2. *Nobiliaire* de Dom Pelletier, v° Louis ou Loys dit Saint-Vallier.

Les habitants de Charmes ont été, de tout temps, animés d'une piété profonde. Les archives communales en fournissent la preuve à chaque page. Leurs manifestations sont parfois simples et naïves, mais toujours sincères.

On lit dans le compte de 1658 : « Monseigneur et révérendissime évêque de Toul, faisant sa visite par son diocèse, pour administrer les sacrements et conférer les ordres et tonsures, et estant en ceste ville logé chez M. le curé, fut jugé à propos par Messieurs du Conseil de lui aller faire la révérence au nom du corps de ladite ville et de lui présenter quelques honnestetés pour servir à sa cuisine, comme aussi de payer la despence de ses chevaux au logis du Cheval blanc, où ils estoient, et ne pas permettre que cela se fit de son ordonnance ».

Il ne faut pas oublier qu'à cette époque, la population, réduite à dix-huit conduits et demi, était dans un état presque complet de dénuement.

Dans un autre compte on lit : « Les officiers de l'Hôtel-de-Ville et les notables dudit Charmes, ayant sçeu que Monseigneur de Toul devoit y passer le 2e de juin 1724, trouvèrent à propos d'envoyer à Mirecourt pour avoir du vin convenable à lui présenter ; on envoya Jacob Lippe, qui en apporta plusieurs bouteilles acheptées chez le nommé Pochard, qui coûtèrent 44 francs 8 gros 8 deniers, y compris 3 francs 6 gros pour le voyage[1] ».

Qui ne serait touché du zèle et de la ferveur de Jean Jourat, qui comparait, le 5 novembre 1721 devant Messieurs de l'Hôtel-de-Ville, et leur déclare que « mu par les sentiments d'une piété profonde, il demande d'aller

1. Arch. de Charmes, série CC., 7 et 47.

chaque jour, à minuit, crier le réveil pour les âmes du purgatoire, sans aucune rétribution, si défense est faite à toute personne de se moquer de lui et de l'injurier ». Et, sur ce, le Conseil de prendre un arrêté par lequel « défense est faite à toute personne, de quelle qualité et condition ce puisse être, d'empêcher ou insulter par paroles ou autres voies de fait en façon quelconque, ledit Jourat, lorsqu'il fera sa tournée, à peine de 50 francs d'amende et même de prison, ce qui sera exécuté nonobstant opposition ou appellation quelconque; ce qui sera lu, affiché et publié à son de tambour[1] ».

En bornant ici des citations, qu'on aurait pu multiplier, il faut rappeler que Charmes a donné le jour à d'illustres apôtres de la doctrine chrétienne : Jean de Ruyr, Nicolas de Nomexy, Georges Aulbery, le R. P. Thomas, dont les écrits, réimprimés de nos jours, servent encore de base aux études théologiques; les curés Joseph Galland et Feys, dignes successeurs de ce prêtre que l'intendant Vaubourg Desmarests signale à Louis XIV[2], en disant « qu'entre tous les curés, celui de Charmes mène une vie de piété et de vertu exemplaires ».

Le présent n'a rien à envier au passé : le nom de celui qui, depuis vingt ans, administre la paroisse de Charmes, est dans tous les cœurs, et, malgré le pieux mystère dont il entoure ses bienfaits, chacun le désigne comme l'émule de saint Vincent de Paul.

III.

LA MAISON SEIGNEURIALE.

On ne trouve plus, à Charmes, de pittoresques maisons

1. Ibid., série BB, 5.
2. Rapport sur l'état de la Lorraine en 1697.

du moyen âge, plus de tourelles ni de pignons sur rue ; le pillage et l'incendie ont détruit ces demeures, dont l'élégance nous est attestée par des pierres sculptées et des débris de statues engagés çà et là dans la maçonnerie des façades[1]. Cependant, vers le milieu de la grande rue, on s'arrête avec intérêt devant les restes d'un hôtel de la Renaissance, qui, par la solidité de ses murailles, a défié la fureur des Suédois.

Une large corniche, ornée d'oves, couronne l'édifice, et des gargouilles en pierre, sous forme d'animaux bizarres, s'élancent au-dessus de la voie publique. Encadrées de profondes moulures, les fenêtres sont surmontées d'un fronton en relief et accompagnées de colonnes élégantes, dont plusieurs ont disparu. Une niche artistement fouillée est à l'angle du premier étage. L'entrée principale donne dans la rue du Cougnot ; le bandeau d'une large porte aux coins arrondis est orné des plus délicates arabesques ; les colonnes latérales ont été détruites, mais les soubassements et les chapiteaux existent encore et, malgré de nombreuses mutilations, on admire le bon goût et la rare habileté qui ont présidé à cette construction. C'est là tout ce qui reste de l'ancienne demeure des seigneurs de Charmes, située non loin du château et de l'église, et désignée, dans les anciens titres, sous le nom de la *grande mâson du Chaldron;* car, ainsi qu'on l'a dit plus haut, le château bâti par les comtes de Toul était moins une résidence qu'une forteresse.

1. Notamment rue du Four, près de la salle d'asile, au bas de la grande rue et à l'angle de la place de l'Hôtel-de-Ville et de la rue des Capucins.

Un acte du 18 mai 1346 mentionne cette demeure pour la première fois : c'est une déclaration par laquelle Henri, comte de Vaudémont, reconnaît que « Raoul, duc de Lorraine, et ses hoirs, ont leur affouage, pour leur maison de Charmes, et le maronnage en ses forêts de Ternes et de Fraize (ban de Portieux)[1].

Au XVI[e] siècle, les descendants de la famille de Charmes rentrèrent en possession de cette maison, et par un acte du 23 décembre 1444, « Nicolas de Charmes confesse avoir repris de René, roi de Sicile, la moitié des coppels et droictures de Charmes, une maison avec les usoirs, dicte la mâson Chaldron et le quart des sources de Charmes, avec prey audict lieu »[2].

Après la mort de Charles-le-Téméraire sous les murs de Nancy, René récompensa les seigneurs restés fidèles à sa cause ; parmi eux, figure Jean de Charmes, qu'il nomma capitaine de cette ville, en le dotant d'une pension de vingt-cinq francs « pour ses bons et agréables services et pour l'indemniser des pertes qu'il avait essuyées à la prise de cette ville[3] ».

Succédant à Nicolas de Charmes, le capitaine Jean devint propriétaire de la maison paternelle et signa un acte de reprise dont nous transcrivons les termes :

« Je Jehan de Charmes, capitaine dudict Charmes, congnois et confesse que j'ay reprins et tiens en fied et hommage de mon très-redoubté et souverain seigneur René, par la grâce de Dieu, roy de Jérusalem et de Sicile, duc de Lorraine et de Bar, marchis, comte de

1. Trésor des Chartes de Lorraine, lay. Charmes, n° 19.

2. Ibid. n° 20.

3. *Commentaire de la Chronique de Lorraine* par M. H. Lepage.

Vaudémont, etc., les choses cy-après escriptes, estant on bailliage de Voges et en la prévosté dudict Charmes-sur-Moselle, et premier, tous les couppels dudict Charmes et droictures qui y assient. Item une, maison, la grange et marechaussée et les usuaires, la cour, le parc, les appartenances de cette, séant icelle maison en ladicte ville ferme de Charmes, laquelle maison on appelle la *maison Chaudron*. Item les trois quarts des fours bannaux dudict Charmes. Item un pré que on dit le pré Chaudron, situé en la prairie, derrière la ville, au lieu que on dit sur l'estang. Item une pièce de terre de dessus Dompmartin, contenant dix ou douze jours de terre. Item trois jours de vigne séant au hault du Mont, devant Charmes.... Pour lesquelles choses, je Jehan de Charmes, dessus nommé, suys et me tiens homme et subject de mondict redoubté et souverain seigneur et j'en promets foi, service et léaulté, comme le fied le requiert, en protestant que, se aultres choses tenoye de mondict souverain seigneur et prince, lesquelles ne fussent point spécifiées ou déclarées en ces présentes, icelles spécifie et déclare en tenir. En tesmoignage de ceste, je Jehan de Charmes, dessus dict, a mis mon seel armoyé de mes armes pendantes en ces présentes, que furent faites le vingt-deuxième jour de janvier en l'an 1504[1]. »

C'est vers cette époque que Jean de Chames, embellissant la maison du Chaudron, construisit l'hôtel dont on peut encore admirer les débris[2]. Il possédait, d'ail-

1. Trésor des Chartes de Lorraine, lay. Charmes, n° 23. Il ne reste que quelques débris indéchiffrables du sceau.

2. Nous avons constaté l'identité de plan entre la collégiale Saint-George, bâtie par Raoul, et l'église de Charmes, qui a dû lui servir de modèle; nous avons signalé la ressemblance qui existe entre les sculp-

leurs, une fortune considérable pour ce temps, car, outre ses propriétés de Charmes, il avait des domaines à Saint-Julien, Lunéville et Damelevières.

Dans la personne du capitaine Jean devait s'éteindre cette ancienne famille seigneuriale de Charmes, dont il ne reste aujourd'hui d'autre trace que l'hôtel bâti sur l'emplacement de la *mâson du Chaldron*. Jean de Charmes mourut en 1506, laissant une fille unique, Marguerite de Charmes, qui épousa Guillaume des Armoises. Ce dernier, par un acte passé à Bar, le 2 mars 1507, fit ses reprises, « à cause de Marguerite de Charmes, sa femme, de ce que celle-ci possédait à Charmes, Saint-Julien, Lunéville et Damelevières, qui lui était advenu par le décès de Jean de Charmes son père ». Dans ces reprises figurent les coppels et droits du four de Charmes ainsi que l'hôtel de la maison du Chaudron et ses dépendances[1].

De son mariage avec Marguerite de Charmes Guillaume des Armoises eut un fils, Thomas des Armoises, nommé capitaine de Charmes le 11 mars 1527, et c'est

tures de la chapelle Saint-Hubert et la porterie, ce que chacun peut encore vérifier. Pour l'hôtel de Jean de Charmes, nous sommes frappés par une similitude d'origine avec l'aile du palais ducal bâtie par René en 1502 : les assises régulières de la façade et les profondes moulures des fenêtres sont les mêmes et les gargouilles de la corniche ont le même caractère ; il ne faut pas s'en étonner, puisque « l'an 1502, dit la Chronique de Lorraine, au moys de mars, fut commencée la noble mâson au lieu de Nancy, par l'ordonnance du bon et vaillant roy René », et ce fut, ajoute le procureur général Nicolas Remy, dans l'ouvrage déjà cité, pour soulager son peuple pendant la famine, qui s'était fait sentir l'année précédente, que René II, au retour de son expédition contre les Messins, fit entreprendre les travaux du nouveau palais ducal.

1. Trésor des Chartes, lay. Charmes, n° 27.

Catherine des Armoises, sa fille, dont nous avons retrouvé la pierre tombale dans la chapelle de l'église de Charmes.

Guillaume des Armoises épousa en secondes noces Jeanne de Rodemack, femme non noble, du nom de Lallemant; de ce mariage naquit Nicolas des Armoises, pourvu, en 1523, de l'office de louvetier du Barrois, et inhumé, en 1546, dans l'église de Charmes.

Thomas des Armoises mourut lui-même sans héritier direct, et son neveu, Nicolas des Armoises, seigneur de Neuville-sur-Orne, fils du louvetier du Barrois, agissant tant en son nom, qu'en celui de ses frères et sœurs, vendit, par acte du 23 janvier 1563, au duc de Lorraine Charles III, tous les droits et actions qu'ils possédaient, comme héritiers de Thomas, petit-fils de Jean de Charmes, sur le four bannal de Charmes, la maison du Chaudron, affouage et droits en dépendant, moyennant le prix de trois mille cinq cents francs[1].

Charles III avait passé sa jeunesse à la cour de France, et on comprend que la maison de Charmes avait dû plaire à ce prince, élevé au milieu du luxe et de l'élégance, lorsqu'il vint à Charmes en 1560, et qu'il y signa, le 28 juillet, une ordonnance relative aux forêts communales des environs[2]. Dès les premières années de son mariage, Charles conduisit à Charmes la duchesse Claude de France et installa sa jeune famille dans sa nouvelle acquisition, appropriée pour cette circonstance. On lit en effet dans les comptes de la recette pour 1566 : « Nicolas Loys fait despence de 216 livres 3 gros, qu'il a

1. Dom Calmet, généalogie de la maison des Armoises, branche de Neufville-sur-Orne, t. V de la grande édition, et Trésor des Chartes de Lorraine, layette Charmes, n° 27.

2. Rogéville, t. I, p. 526.

payés, par ordonnance de Monseigneur, à aulcuns particuliers, dénommés ès parties escriptes en quatre feuilles, controllées, calculées et réduites, et ce pour façon des ouvrages et réparations faites et fournies tant au logis de mondit seigneur qu'aulogis de messeigneurs les enfants, étant au lieu de Charmes, comme du tout il appert par le mandement ».

C'était à Charmes même que, pour son fils aîné, le marquis du Pont, depuis Henri II, le duc avait choisi une nourrice dans la personne de Didière Mittate, femme d'Arnould Bernard, prévôt de Charmes, et tante du procureur général Nicolas Remy. Ce sont toujours les comptes de la recette qui nous révèlent ces détails d'intérieur : on y voit figurer le paiement « d'une somme de cent francs délivrée à Didière Mittate, nourrice de Monseigneur le marquis, que par chacun an lui fust donnée par manière de pension, sur la recepte de Charmes, payable à terme de Noël ».

Le séjour de la famille ducale se renouvela, dans *l'hôtel du Chaldron*, pendant les années 1567 et 1568, ainsi que cela est établi par de nombreuses dépences de cire et de froment « pour subvenir à l'estat de Monseigneur et de madame la duchesse audict lieu de Charmes ».

Henri, marquis du Pont, revint, en 1581 dans l'hôtel où il avait passé les premières années de son enfance ; il était retenu à Charmes par les plaisirs de la pêche et de la chasse.

Par son testament de 1606, Charles III légua à son second fils, le cardinal Charles de Lorraine, les ville, château et seigneurie de Charmes, en ajoutant qu'il voulait que cette propriété valût au prélat la somme annuelle de vingt mille francs ; mais ce dernier mourut en 1607,

un an avant son père, et la maison de Jean de Charmes ne sortit pas du domaine ducal[1],

Le duc Charles IV habita son hôtel de Charmes en 1626. Il y revint en 1628, accompagné de la princesse Nicole et suivi d'un nombreux personnel et d'équipages de chasse; enfin il y séjourna pour la dernière fois en 1633. C'est dans cette maison que, les 19 et 20 septembre, il reçut le cardinal de Richelieu et qu'il eut avec lui ces conférences à la suite desquelles il signa le funeste traité dit de Charmes, qui devait livrer à Louis XIII les portes de Nancy[2].

Pendant le pillage du 20 novembre 1635, l'église, le couvent des Capucins et celui des Dominicaines échappèrent à l'incendie, mais le surplus de la ville fut la proie des flammes; il ne resta de l'hôtel de Jean de Charmes que ce qu'on en voit aujourd'hui. La famille ducale ne pouvait plus habiter ces murailles délabrées et noircies, qui ne furent point réparées. La duchesse de Lorraine, en revenant de Plombières, logea à Charmes, le 14 septembre 1668, chez le sieur de Valfleury, qui était alors prévôt, et la ville lui remboursa les frais de passage de la princesse[3] Dans ses nombreuses pérégrinations, Charles IV, passant à Charmes, ne traversait plus qu'un monceau de ruines; rarement il s'y arrêtait. Cependant, en 1669, il dût passer la nuit dans cette ville, et logea au couvent des Capucins; les habitants, réduits à un véri-

1. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, col. 1459.

2. M. Charton, *Anciennes guerres de Lorraine dans les Vosges*, page 225, dit que cette maison appartenait au marquis de Bassompierre. Nous verrons plus loin que ce dernier ne possédait absolument rien à Charmes.

3. Archives de Charmes, série CC., 14.

table dénuement, ne purent que lui offrir un plat de poissons[1].

Au milieu des désastres, des misères dont Charmes fut le théâtre pendant plus d'un demi-siècle, comment la maison seigneuriale de Charmes cessa-t-elle de faire partie du domaine ducal? comment l'emplacement qu'elle occupait fut-il morcelé? nous ne saurions le préciser; toujours est-il que les restes mutilés, qui forment aujourd'hui l'angle de la grande rue et de la rue du Cougnot, appartenaient, au XVIII^e^ siècle, aux descendants de Jean Bourel dit Maison-Blanche; leur ancêtre avait été anobli par lettres patentes de Charles IV, datées de Mirecourt, le 9 novembre 1662, en récompense de trente années de services militaires. Il est permis de supposer que, comme complément des lettres de noblesse, le duc abandonna à ce serviteur dévoué les ruines de la maison du Chaudron. Allié à la famille Maison-Blanche, François-Xavier Gerbaut, avocat au Parlement, était propriétaire du Chaudron lorsque, le 18 novembre 1790, il fut nommé juge de paix du canton de Charmes, à la création de cette magistrature. Les héritiers Gerbaut vendirent, le 5 février 1835, à M. Charles Luxer, maire actuel de Charmes, cette maison qui, depuis, changea souvent de propriétaire.

La maison seigneuriale de Charmes est communément appelée maison des Loups ou des Bassompierre. Si cette première désignation s'explique par les gargouilles qui dominent l'édifice, la seconde n'est que le résultat d'une erreur analogue à celle qui s'est accréditée pour la chapelle Saint-Hubert des sires de Savigny : jamais les

1. Archives de Charmes, série CC., 15.

Bassompierre n'ont possédé ni habité l'ancienne résidence de Charles III. Tout ce qui précède le démontre suffisamment, mais un document récemment publié vient le confirmer[1] :

Georges-African de Bassompierre, nommé bailli de Vosge, le 3 août 1618, est décédé en 1632. L'inventaire dressé après son décès, par Edmond Vincent, substitut du procureur général de Lorraine, constate que, indépendamment d'un somptueux mobilier, le défunt possédait un grand nombre d'hôtels et de domaines, parmi lesquels ne figure aucun immeuble situé à Charmes. C'étaient, notamment, le château, la terre et le village de Savigny, les villages de Florémont, Girecourt, Viéville, le Ménil, et le moulin d'Avillers, dépendant de la prévôté de Charmes; plusieurs châteaux, ceux de Removille, du Châtelet, de Baudricourt, de Rosières, Coiviller, Saulxures, Dommartin; des hôtels à Nancy, Epinal, Mirecourt et des terres et seigneuries en Normandie.

Georges-African de Bassompierre eut pour successeur, dans les fonctions de bailli de Vosge, son fils, Anne-François de Bassompierre, nommé le 7 février 1632, et son petit-fils, Charles-Louis, nommé en 1698. Les mêmes fonctions furent conférées à ses descendants, François-Louis, en 1713, et, en dernier lieu, à Léopold-Clément marquis de Bassompierre, en 1786. Toujours les Bassompierre résidèrent dans leur château de Savigny; s'ils venaient à Charmes et s'y arrêtaient, c'était dans des maisons particulières, notamment chez le prévôt Valfleury, qui déjà avait prêté son domicile à la duchesse

1. Inventaire des biens d'African de Bassompierre, par M. Gaspard, *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1867.

de Lorraine; mais l'écot était toujours remboursé par la ville.

On comprend, au surplus, que les habitants aient gardé, sinon dans leur cœur, au moins dans leur mémoire, le souvenir de ces opulents marquis de Bassompierre, qui, sous prétexte de ménager leurs *bons* offices à la ville, n'avaient pas honte de rançonner les malheureux bourgeois, malgré l'état de dénuement et de détresse auquel ils étaient réduits par les révoltantes déprédations des gens de guerre. Il est de ces faits qu'on ne croirait pas s'ils n'étaient attestés avec une bonhomie surprenante par les comptes des deniers communaux. Nous citerons quelques-unes de ces mentions; il est bon que la génération actuelle de Charmes sache avec quel sentiment elle doit prononcer le nom de Bassompierre, qu'on répète sans cesse à propos de la chapelle des Savigny et de l'hôtel de Jean de Charmes :

1666. — Dix-huit francs pour dépenses faites par le marquis de Bassompierre chez le sieur de Valfleury.

M. de Bassompierre, étant à Charmes, demande de la toile pour se faire un porte-manteau et pour mettre son matelas.

M. de Bassompierre réunit sa compagnie à Charmes ; elle est logée chez les bourgeois. On convient cependant que les cavaliers iront dans les villages voisins. Jacob, lieutenant de cette compagnie, n'y consent qu'à la condition que la ville lui donnera 160 francs, plus à boire.

M. de Bassompierre arrive à Charmes le 12 janvier, il est logé chez le sieur de Valfleury, et il y fait une dépense de 26 francs, payés par la ville.

1667. — M. de Bassompierre fait une enquête sur les fraudes commises au détriment de la troupe (les bour-

geois étaient coupables de ne pas s'être laissés assez piller !) ; la ville supporte la dépense de son séjour ; pour être maintenue en ses bonnes grâces, elle lui offre un plat de poisson, qui coûte 14 francs.

La ville fournit une charrette pour conduire au château de Savigny un sanglier tué dans ses bois par les chasseurs de M. de Bassompierre.

En septembre, M. de Bassompierre revient à Charmes et demande du poisson ; la ville ne peut lui en procurer, mais elle remet à son valet de chambre du beurre et des œufs qui lui coûtent 2 francs 3 gros.

1668. — La ville achète une pièce de vin, à 14 francs la mesure, pour faire présent à M. le bailli.

1669. — N'ayant d'espoir qu'en M. de Bassompierre, pour obtenir les bonnes grâces de S. A., la ville lui expédie, sur l'avis de son valet de chambre, tout le poisson nécessaire à sa table ; pour cette année, cette dépense s'élève à 178 francs. A l'insu de M. de Bassompierre, ses veneurs viennent souvent chasser dans la forêt ; la ville n'en paie pas moins leurs dépenses.

M. de Bassompierre vient à Charmes avec son neveu M. le marquis de Conflans ; la ville paie leurs dépenses.

1670. — Pour continuer la bienveillance de M. de Bassompierre, sur l'avis de Lapierre, son valet de chambre, la ville lui fait remettre, dans le cours de l'année, selon ses besoins, divers plats de poissons, achetés 63 francs 3 gros, plus une pièce de vin, au prix de 56 fr.

Sur le conseil de M. de Bassompierre, la ville fait aussi présent à M. de Mitry, son lieutenant, de trois resaux d'avoine, achetés 15 francs.

Présent d'un sou blanc (un franc) à Lapierre, valet de

chambre de M. de Bassompierre, en reconnaissance de ses bons offices près de ce dernier.

Le 27 décembre, M. de Bassompierre vient en ville et loge chez M. de Valfleury ; la ville lui fait présent de deux bouteilles de vin, à 8 gros la pinte, de 6 œufs frais et d'un demi-resal d'avoine.

Ces abusives remises, que maître et valet s'entendaient si bien à extorquer à de malheureux pressurés, à la fois par leur duc et par l'occupation française, finissaient par devenir une sorte d'usage, presque un droit acquis ; qu'on lise plutôt un des derniers comptes du XVII^e^ siècle :

« Autres dépenses, faites en pièces de vin, poissons et autrement.

» D'aultant qu'ès années précédentes, l'on a eu de coustume de faire présent d'une pièce de vin à M. de Bassompierre, bailli de Vosge, pour ses étrennes au premier de l'an, sans obligation pourtant, *mais afin que la ville se puisse maintenir en son amitié*, au subject de quoy les comptables furent advisés, par les sieurs de leur conseil, d'en faire recherche *d'une bonne*, qui fut prise du sieur Jean Huyn, pour le prix de 72 francs, et à condition qu'il en feroit le charoy à Savigny, ainsi qu'il fist, et à lui payé lesdits..... lxxij fr.

» Mais comme il étoit de civilité de la présenter audit seigneur par quelqu'un du corps de la ville, les sieurs Maire et Lallement, comptables, furent à ce commis (il paraît que le marquis ne les admit point à sa table ou ne les fit pas même rafraîchir à l'office, car :), et pour leur diner au retour, après avoir fait leurs complimens au nom de ladite ville, firent dépense de 3 francs, cy. III fr. »

Qu'on nous permette encore une dernière citation :

des bûcherons défrichaient un bois ; quelques coups de serpe, paraît-il, furent donnés sur des broussailles attenant à un bois seigneurial de Savigny ; sur ce, honorée dame Yolande-Henriette Rolin, marquise de Bassompierre, fait dresser un rapport devant la haute justice de Florémont ; résolution des notables de Charmes d'intervenir au procès ; ils ont gain de cause à Florémont ; la marquise porte appel au bailliage de Vosge ; requête de ceux de Charmes adressée aux seigneurs de la Chambre des Comptes ; intervention du gruyer de Châtel, qui ordonne la vue des lieux, bref, après trois années (1723-1726)

> De dits, de contredits, enquêtes compulsoires,
> Rapports d'experts, transports, trois interlocutoires,

un arrêt du conseil d'Etat décida que les officiers de l'Hôtel-de-Ville paieraient à la marquise la somme de 24 francs. Nous regrettons de ne pouvoir indiquer le chiffre des frais.

Pour en finir avec les Bassompierre, constatons que deux fois ils ont figuré comme parrains ou marraines à des actes de baptême, mais, dans les registres de l'état civil, aucun Bassompierre, grand ou petit, n'est inscrit aux naissances ou aux décès.

Les Bassompierre n'ont donc jamais habité Charmes ; ils n'ont jamais possédé la maison des Loups. Aujourd'hui, les murs noircis de la maison de Jean de Charmes servent d'enseigne à un estaminet ; une couverture en tuiles a remplacé les combles d'ardoises que couronnait une dentelle métallique, et la porte, autrefois blasonnée, de la résidence de Charles III, donne accès à l'étal d'un charcutier[1].

1. Voy. les planches I et II, ci-jointes.

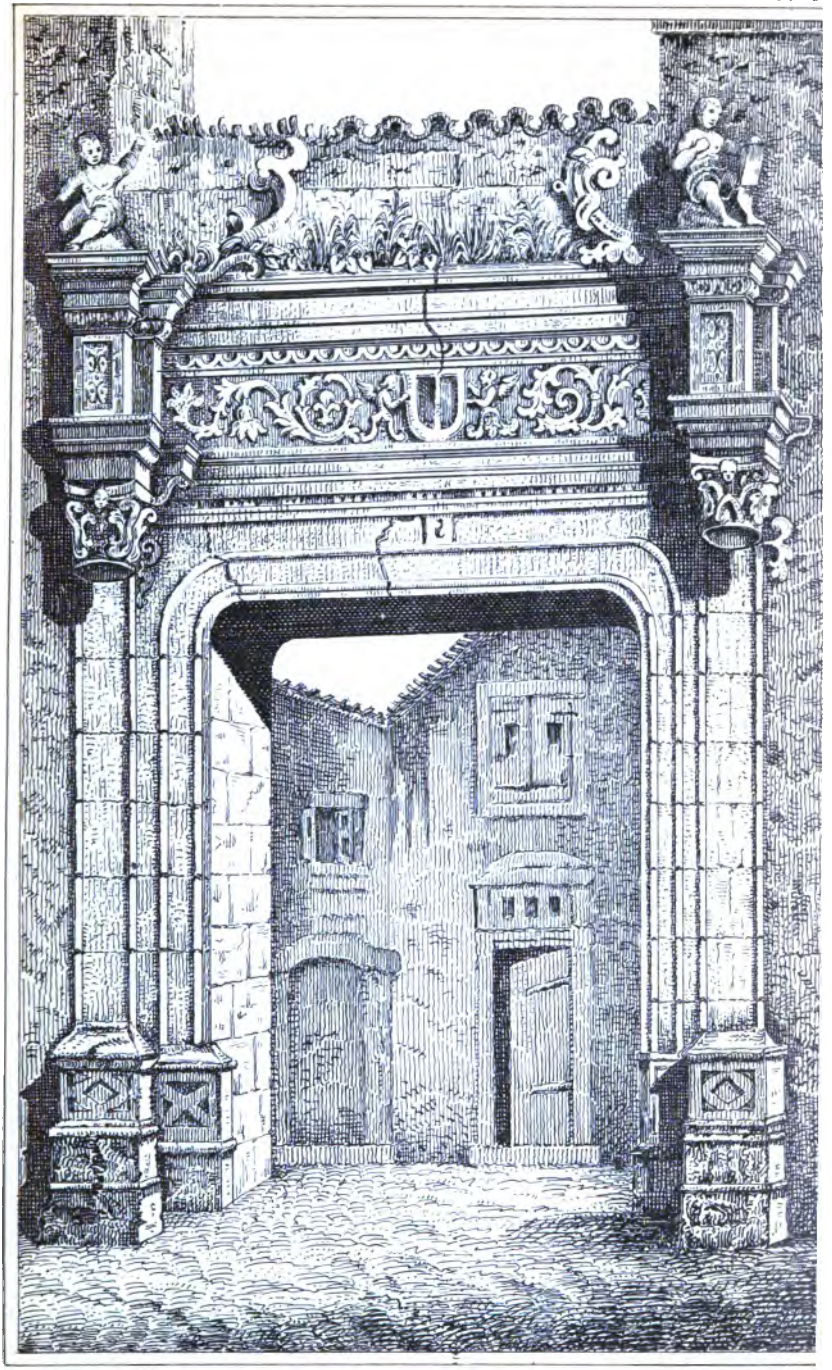

Jules Renauld del. *Lith. L. Christophe, Nancy*

ENTRÉE DE L'ANCIENNE MÂSON DU CHALDRON.

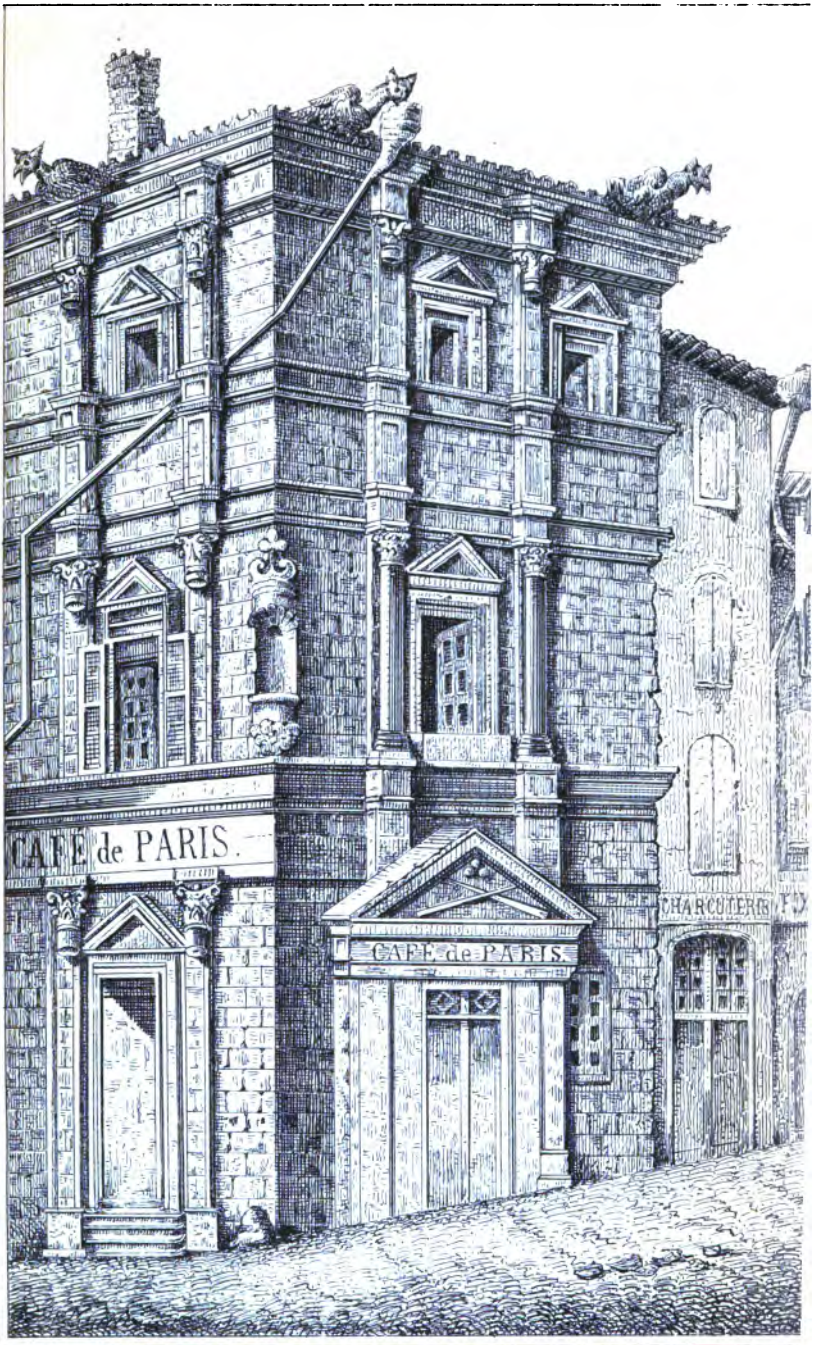

Jules Renauld del. *Lith. L. Christophe. Tours.*

MAISON SEIGNEURIALE DE JEAN DE CHARMES.

Naguère une écurie et un grenier à foin occupaient les galeries du Musée lorrain ; d'énergiques efforts ont sauvé de la ruine le palais ducal de Nancy, en lui assignant une destination patriotique. Nous ne pouvons espérer une semblable transformation pour l'hôtel de Jean de Charmes, mais nous serions heureux si, en appelant l'attention sur cet édifice remarquable, nous avions pu concourir à en assurer la conservation.

ÉTAT DE LA LORRAINE

AVANT LA GUERRE (1631)

DRESSÉ PAR SES ENVAHISSEURS

APRÈS LA CONQUÊTE (1634)

PAR M. J.-A. SCHMIT.

Il y a quatre ans, à propos de la fête séculaire de la réunion, on s'occupa quelque peu, dans les journaux de notre pays, de reconstituer la liste des bonnes villes du duché de Lorraine, alors que duché il y avait ; et nous croyons nous souvenir que les représentants les plus autorisés, ceux que nous pourrions appeler, sans mêler à notre respect aucune intention de malice, les princes de la Lotharingie, n'ont point dédaigné de prendre leur part dans cette petite campagne. Quand les Dieux descendent dans l'arène, c'est que l'affaire est sérieuse ; et telle sera notre excuse pour y revenir aujourd'hui. Mais nous ne commettrions point l'imprudence de nous montrer après eux, si nous devions parler ici en notre propre nom, et

n'apporter dans le débat que l'autorité de nos recherches personnelles : on n'a que faire d'écouter Marsyas, quand on vient d'entendre Apollon. Notre rôle se bornera, comme il le doit, à celui de simple rapporteur. Les hommes du XIXe siècle savent assurément beaucoup sur les choses du XVIIe, mais cependant un peu moins que ceux du XVIIe eux-mêmes : ce que nous apprenons, ils l'ont vu ; et il vaudra toujours mieux voir que savoir. Celui qui va parler dans les pages suivantes, est un contemporain et un ennemi, deux conditions particulièrement favorables pour ne pas se méprendre et ne rien oublier : le voleur est toujours plus au courant que le propriétaire lui-même du contenu exact de la cargaison dérobée ; et Richelieu à Rueil savait tout aussi bien que Charles IV à Nancy comment se comportait l'héritage, si ardemment convoité, du vieux Gérard d'Alsace. Il est difficile, en effet, de supposer que notre inventaire ait été dressé dans l'intérêt exclusif de la pure science historique, et l'ensemble des pièces composant le volume de la *Collection Dupuy* auquel il appartient[1], offre un caractère trop directement politique, pour que celle-ci n'y participe pas elle-même à un degré quelconque. Au XVIIe siècle, l'érudition et les affaires d'état étaient moins en brouille qu'elles ne le sont de nos jours, et il n'était pas rare de les rencontrer, vivant non-seulement en harmonie, mais encore en ménage. Aujourd'hui, nous publions lestement une brochure chez Dentu ; alors, on compilait pesamment de solennels in-folios, qu'on ne publiait pas toujours. Chantereau Lefebvre est un des plus beaux spécimens de cette race de doctes libellistes, sorte de bénédictins du

1. Tome 430, fol. 33-44.

pamphlet, qui bâtissaient de roc des édifices d'un jour, et jetaient dans une œuvre de circonstance tous les trésors d'une érudition durable. Nous n'oserions insinuer que ce grave et hostile personnage a été pour quelque chose dans notre relevé géographique; mais si ce n'est de sa main, c'est de son école et de son esprit.

Le même voisinage nous en fournit approximativement la date. D'une part, le dernier Dupuy est mort le 17 novembre 1656. D'une autre part, le rédacteur donne à entendre que la prise de possession de la Lorraine était consommée, ce qui ne permet pas de remonter plus haut que l'année 1634 : « Le tout *valoit* au duc de Lorraine deus millions de liures de reuenu par an, » dit-il en employant l'imparfait. C'est donc entre ces deux points extrêmes qu'il convient de placer notre document, et le seul aspect de l'écriture nous inclinerait à croire qu'il doit être rapproché de 1634 beaucoup plutôt que de 1656, alors même qu'une autre raison de fait ne viendrait pas donner à ce sentiment une plus haute vraisemblance encore : notre copie est de la propre main de Théodore Godefroy, chargé en cette même année, comme on sait, d'aller inventorier à Nancy les titres enlevés à la Mothe après le siége, et de procéder en même temps à la visite officielle du Trésor des Chartes de Lorraine. Il n'y a aucune invraisemblance à imaginer que le délégué royal, dont la mission était certes plus politique que paléographique, a mis à profit sa présence sur les lieux pour faire l'inventaire du pays en même temps que celui de ses archives; et alors Godefroy ne serait pas seulement ici l'écrivain et le copiste, il serait encore le rédacteur et l'auteur : on comprend, sans qu'il soit besoin de le dire, combien cette circonstance ajouterait à la valeur de notre document. Théodore Godefroy est mort le 5 octobre 1649.

L'ordonnance de la pièce est du reste aussi simple que celle du sujet lui-même : fût-on un Homère, on ne tire point à volonté une Iliade d'un traité de géographie. Voici d'abord les quarante-neuf « Villes, places fortes et Seigneuries » de la Lorraine propre, puis les trente-six « Villes, Chastellenies, et Preuostez » du duché de Bar : en tout, « soixante et dix-sept villes closes de murailles, » que le roi très-chrétien devait une quarantaine d'années plus tard débarrasser à peu près toutes de leurs ceintures, et « deux mille deux cents quarante-huict bourgs et villages, » dont les bandes suédoises devaient tarder moins encore à diminuer le nombre d'un bon quart. L'auteur se garde bien d'oublier les Salines, les Mines, les Verreries, qui comptaient en effet parmi les plus belles perles de l'écrin, et contribuaient pour une bonne part à la vérité du proverbe plusieurs fois séculaire, que la Lorraine n'a pas besoin de ses voisins, bien que ses ses voisins aient besoin d'elle. « Plusieurs grandz fleuues » arousent la prouince et portent grandz basteaulx »... écrivait Emond du Boullay en 1543, « plusieurs aultres » en partent et prennent leurs cours... il y a aussi plu- » sieurs fontaines medicinales et chauldes, qu'on dict les » baings à Plumieres[1], et force fontaines sallees, desquelles » on faict tant de sel qu'il suffist à toute Lorraine et Bar- » rois, et une grande partie des Allemaignes, et de ce a » le Prince tresgrand proffit. Il y a d'aduantaige mines » d'argent, d'azur, de fer, et de plusieurs aultres metaulx, » auec grande abondance d'estangs, herbaiges, forestz, » nourritures et venaisons, perrieres de plusieurs especes » de marbre, grandes uilles, belles cites magnificques

1. Plombières.

» eglises, et plusieurs excellents chasteaulx assys en fort » lieu, lesquelz sont fortifiez, muniz et tousiours bien » garniz de munitions nécessaires a l'expedition de la » guerre. Et pour brefuement parler Lorraine est tant » fertille en bons vins, bons bledz, orges, auoynes, et » aultres manieres et especes de legumens, et est aussi » tant abondante en pommes, poyres, noix et aultres » fruictz, qu'elle se peult bien passer des aultres pro- » uinces, et non pas les aultres d'elle. » Voilà une des raisons pour lesquelles la Lorraine paraissait si bonne à prendre ; mais en voici d'autres qui la rendaient en même temps assez difficile à garder. « Quand à la nature des » hommes, » c'est toujours du Boullay qui parle, « pour- » tant que Lorraine est situee entre France et Allemaigne, » les Lorrains participent aux conditions de l'une et » l'aultre nation, car de par France ilz sont courtois, » humains, liberaulx, et fort prompz et agilles en guerre, » et de par Allemaigne ilz sont robustes, hardiz et assu- » rez pour combattre sans craindre la mort, et sans tour- » ner en fuytte, et de par les deulx ilz sont fort ioyeulx » et amyables mutuellement l'ung auec l'aultre. Aussy » sus toutes conditions et louables meurs ilz ayment » singulierement leur naturel prince et seigneur. Car » (comme on veoit par les histoires) il n'y a nation des- » soubz le ciel qui soit plus preste de combatre et mourir » pour deffendre et soustenir l'honneur de son naturel » prince, qu'est la nation de Lorraine[1]. » Richelieu

1. *Les Dialogves des trois Estatz de Lorraine, Sur la tres-ioieuse Natiuite de treshault et tresillustre Prince Charles de Lorraine, Filz Aisne de treshault et trespuissant Prince Francoys par la grace de Dieu Duc de Bar etc. Et de Treshaulte et tresillustre Princesse Madame Chrestienne de Danemarc son*

l'éprouva plus qu'il ne s'y attendait peut-être. « Bien que » la Lorraine ait cousté la moitié de la France », faisait-on dire à Charles IV en 1652, « et qu'on n'ait pris ou » tenu aucune place qu'avec bons gages, nantmoins elle » me reste presque toute entiere, et bien loing de m'auoir » depossedé de l'amour de mes suiets, ils ont tousiours » fait paroistre leur zele enuers leur Prince, n'ayant fait » que me tendre les bras pour les retirer du joug de la » tyrannie et se remettre dans nostre douce et legitime » domination[1]. » La fidélité, en effet, avait grandi avec l'épreuve, et le courage du martyr avait dépassé les efforts du bourreau. « Personne n'ignore, » disait encore à la même époque le Duc Charles IV, « les diuers attentats » que l'on a souuent fait à ma personne, à mon honneur » et à mes biens, et chacun n'a que trop de connoissance » des excez inouys et tout à fait incroyables que l'on a » commis dans mes Estats, lesquels depuis tant d'années » seruent de malheureux siege à l'iniustice, et de funeste » theatre à la tyrannie, où l'vne et l'autre joüent de si

espouse, auec la Genealogie de tous les Roys et Ducz qui ont regne en Austrasie dicte Lorraine depuis Adam iusques au dict Prince Charles nouuellement nay ensemble vng Chant Royal trois canticques et vne peroration le tout compose et desdie à l'honneur et louenge de tresillustre Duc de Bar, par M. Emond du Boullay, dict Clermont poursuiuant de treshault trespuissant et tresredoubte Prince Anthoine, par la Grace de Dieu Duc de Calabre de Lorraine de Bar et de Gueldres etc. Cvm privilegio. M. D. XLIII. Imprime en la Cite Imperialle de Strasbourg. Par Georges Messerschmidt, le mardy huictiesme iour de May. In-fol de 30 feuillets non chiffrés. Folios 23 verso et 24 recto.

1. *Le Manifeste dv Dvc de Lorraine. Presenté à Son Altesse Royalle. A Paris, Chez Salomon de la Fosse. Auec Permission de son Altesse Royalle.* In-4° de 14 pages et 1 feuillet blanc.

» sanglantes tragedies, qu'à peine pourront elles trouuer » de la creance dans l'esprit de la posterité. Les volleries, » les pillages, les concussions, les violemens, les incen- » dies, les tortures, et les cruels massacres y ont passé » pour les beaux exploicts, et pour les genereuses actions » des Gouuerneurs, ou plustost des Tyrans que ces » Ministres y ont establis. Les Villes et les Chasteaux y » ont esté razez, les Bourgs et les Villages saccagez, les » Conuents et les Eglises pillées et reduites en cendres. » Enfin ces beaux et ces riches lieux ne sont plus que » des ruines et des tas de pierres et de cendres abandon- » nées, et des Campagnes desertées, ou plustost des « objects d'horreur et de pitié, qui n'estant pas mesme » l'ombre de ce qu'elles ont autrefois esté, crient conti- » nuellement vengeance contre les Autheurs de cette » generale desolation. Vous auez, Messieurs, les tesmoins » de tant de veritez à vos portes, et iusques dans vostre » sein qui ont seruis de charitable retraite et de dernier » refuge à mes pauures subjets les miserables restes de « tant de desastres. Toutes ces cruautez-là exercées auec « tant de rage et si peu de pitié sur vn si grand nombre » de pauures innocents, ausquels leurs impitoyables » ennemis ne pouuoient reprocher pour tout crime que » le trop grand amour et le parfait respect qu'ils conser- » uoient pour leur Prince légitime...[1] » Nous avons en quelque sorte le bilan en chiffres de ce « grand amour » et de ce « parfait respect » dans un manifeste adressé

1. *Lettre dv dvc de Lorraine, avec la declaration de ses bonnes intentions, Sur son entrée en France, pour le secours de la Ville de Paris, et la conclusion de la paix generale : A tous les bons et veritables Francois. A Paris, De l'Imprimerie de la Veufue I. Guillemot, ruë des Marmouzets, proche l'Eglise de la Magdeleine. M. DC. LII.* In-4° de 8 pages.

trois ans plus tard par deux officiers lorrains à leurs compagnons d'armes, quelques mois après l'incroyable guet-apens de Bruxelles, et où leur patriotisme s'irrite à bon droit de voir leur prince emprisonné par ses alliés, « après avoir exposé sa vie en tant de combats, perdu » ses Estats... épüisé son païs d'hommes et avoir levé » plus de 400 régimens qui sont péris... en Allemagne, » en la Franche-Comté, aux Païs-Bas, où il n'y a point » de contrées qui n'ayent esté arrosées du sang de vos » pères, du vostre et de celui de vos enfans, apres avoir » sacrifié ses forteresses et plus de trente villes déman- » telées et cent Chasteaux rüinez... enfin, apres la desola- » tion vniverselle de son païs et avoir tout perdu, hor- » mis l'espérance et la liberté, que sa condüite et son » armée, apres Dieu, lui avoit conservées au milieu de » tant de hazards[1] ».

Voilà certes un noble peuple, et quand je viens à rencontrer quelque relique de ces générations doublement consacrées par l'héroïsme et par la souffrance, j'avoue que je ne puis me défendre d'une émotion profonde, et que je ressens à leur vue quelque chose de ce respect religieux qu'inspire la présence des choses saintes.

Le reste de la pièce nous détaille plus particulièrement la Lorraine au point de vue de ce qu'on appelait au XVII^e^ siècle les *droits du roi :* c'était la marotte du temps, et ailleurs encore qu'en France. Nous avons d'abord les territoires mouvants de l'empire des lys et des Trois-Évêchés,

1. *Lettre des Colonels Remenecourt et Mauleon, aux hauts Officiers, Colonels, autres Officiers et soldats de l'armée du Duc Charles de Lorraine : Avec les Articles qui ont esté accordez à ces Colonels par Sa Majesté.* Pages 61 à 68 de la *Gazette* de 1655.

puis les juridictions ressortissantes à la cour des grands jours de Saint-Mihiel; viennent ensuite les frontières discutées entre les trois couronnes de France, d'Espagne et de Lorraine, avec les villages mi-partis ou tri-partis entre les unes ou les autres : les villes, bourgs et villages de deçà et de delà la rivière de Meuse, soit prétendus par le roi de France, soit débattus entre lui et le duc de Lorraine, terminent la série. Il est inutile de dire que toute cette fin est conçue dans le sens absolu des revendications françaises.

Voilà tout ce qu'on trouvera dans le document qui va suivre. Nous le donnons pour ce qu'il vaut, et nous croyons qu'il vaut d'être recueilli. Suivant notre constante habitude, nous lui conservons son orthographe originale : rien ne nous paraît faire plus triste figure qu'une œuvre ancienne affublée d'un vêtement moderne. Les noms de lieux y ont une tournure un peu archaïque, mais généralement reconnaissable; nous avons ajouté la forme usuelle partout où il y avait quelque utilité à le faire, et là seulement.

DENOMBREMENT DES VILLES, PLACES FORTES, ET SEIGNEURIES DU DUCHÉ DE LORRAINE, DU TEMPS DE CHARLES III[1] DUC DE LORRAINE, EN L'AN 1631.

1. Nancy.
2. Mirecourt, entre Neufchastel sur Meuse, et Charmes, au Bailliage de Vosges.
3. Vauderuange, ou Vualderfang, entre Sirque, ou Sirick, et Sarbruck, au Bailliage d'Alemagne.

1. Nous disons plus ordinairement *Charles IV*.

4. Vaudemont, entre Neufchastel sur Meuse, et Bayon.
5. Espinal, entre Darney, et Bruyeres, Chastel sur Moselle, et Remiremont.
6. Chastel sur Moselle, entre Espinal, et Charmes.
7. Blamont, entre Saruuerden, et Espinal, par delà Luneuille.
8. Dieuse, entre Marsal, et Fenestrange.
9. Veselize, entre Vaudemont, et Chaligny.
10. Neufchastel sur Meuse, autrement dict Neufchastel en Lorraine, ou Neufchasteau, entre la Motte, et Vaucouleur.
11. Luneuille, entre Sainct Nicolas, et Blamont.
12. Marsal, entre Moyenuic, et Dieuse.
13. Iametz, entre Mouson, et Theonuille[1], Verdun, et Virton.
14. Rosieres, entre Vic, et Bayon.
15. Boulay, ou Bolchen, entre Metz, et Sarbruck.
16. Sainct Nicolas du Port, entre Nancy, et Luneuille.
17. Sainct Auaut, ou Sainct Auout, entre Metz, et Sarbruck.
18. Bitsche en Alsace, entre Saruuerden, et Vuissenbourg, Deux ponts, et Haguenau.
19. Charmes, entre Chastel sur Moselle, et Bayon.
20. Sarbourg, entre Salme, et Fenestrange.
21. Bruyeres, entre Sainct Diey, et Espinal.
22. Pfaltzbourg, entre Blamont, et Sauerne.
23. Chastenoy, entre Neufchastel sur Meuse, et Mirecourt.
24. Sirque, ou Sirick, entre la Ville de Luxembourg, et l'Abbaye de Bosonuille.

1. Thionville.

25. Guemunde, ou Guemundt[1], entre Sarbruck, et Saralben.
26. Sainct Hipolite, ou Sainct Bilt en Alsace, entre Selestat, et Keisersperg.
27. Hombourg, entre Sainct Auaut, et Sarbruck.
28. Preney[2], entre Metz, et le Pontamonsson.
29. Chasteausalin, entre Nomeny, et Marsal.
30. Salone, entre Chasteausalin, et Vic.
31. Sainct Diey, ou Dieu donné, en Latin *Sanctus Deodatus*, deuers l'Alsace, par delà Blamont, et Raon, entre Bruyeres, et Salme.
32. Gondreuille, ou Contreuille, entre Nancy, et Toul.
33. Saralben, entre Saruuerden, et Guemunde.
34. Raon, entre Luneuille, et Sainct Diey.
35. Darney, entre la Motte, et Espinal.
36. Arches, ou Archet, entre Espinal, et Remiremont.
37. Dompaire, entre Mirecourt, et Espinal.
38. Sirsperg, entre Sirque, et Vauderuange.
39. Deneuure, entre Luneuille, et Raon.
40. Amance, entre Nomeny, et Sainct Nicolas.
41. Einuille, entre Vic, et Luneuille.
42. Nomeny, entre Metz, et Nancy.
43. Hattonchastel, ou Hadonchasteau, entre Metz, et Sainct Miel.
44. Chaligny, entre Nancy, et Neufchastel sur Meuse, Toul, et Bayon.
45. Salme, deuers l'Alsace, entre Blamont et Espinal, Saruuerden, et Markirch, ou Saincte Marie aux Mines.

1. Sarreguemines.
2. Preny.

46. Aspremont, entre le Pontamonsson, et Sainct Miel, proche de Bouconuille, et Trongnon[1].
47. Lixheim, entre Saruuerden, et Pfaltzbourg.
48. Saruuerden, entrtre Sarbourg et Saralben.
49. Choiseul, entre Chaumont en Bassigny, et Neufchastel sur Meuse, proche de Montigny le Roy.

DENOMBREMENT DES VILLES, CHASTELLENIES, ET PREUOSTEZ DU DUCHÉ DE BAR, ET DU MARQUISAT DU PONTAMONSSON, DU TEMPS DE LOUYS CARDINAL ET DUC DE BAR EN L'AN 1419. QUI SONT ESCHEUES A LA MAISON DE LORRAINE EN L'AN 1480. A CAUSE DU DON QUI EN FUT FAICT A RENÉ II. DUC DE LORRAINE, PAR SON AYEUL MATERNEL, RENÉ D'ANJOU ROY DE SICILE.

Au Bailliage de Bar.

1. Le Chastel, Ville, Chastellenie, et Preuosté de Bar, entre Chaalons sur Marne, et Neufchastel sur Meuse, Victry le François, Sainct Disier, Ioinuille, Verdun, et Commercy.
2. Le Chastel, Ville, et Terre de Louppy, Membre de ladicte Preuosté de Bar, entre Bar le Duc et Souilliers, Victry en Partois, et Verdun.
3. Le Chastel, Ville, Terre, et Preuosté de Souilliers, entre Clermont en Argonne, et Tilly sur Meuse.

Au Bailliage de Bassigny.

4. Le Chastel, Ville et Preuosté de Gondrecourt, entre Ioinuille sur Marne, et Neufchastel sur Meuse, proche de Vaucouleur.

1. Aujourd'hui : *Heudicourt.*

5. Le Chastel, Ville, et Senesehaussée de la Motte, ou Mothe, entre Neufchastel sur Meuse, et Ionuelle, au Comté de Bourgongne.
6. Le Chastel, Ville, et Seneschaussée de Bourmont, entre Montigny le Roy, et la Motte, Neufchastel sur Meuse, et Choiseul.
7. La Ville, Chastellenie, et Preuosté de la Marche, entre Langres et Charmes, proche de la Motte, Dombelain[1], Bourbonne, et Bulgneuille.
8. Le Chastel, Ville et Preuosté de Chastillon sur Saône, proche de Darney.
9. Le Chastel, Ville, et Chastellenie de Conflans en Bassigny, entre Fauernay, et Luxeuil, au Comté de Bourgongne.

Au Bailliage de Sainct Michel, ou Sainct Miel.

10. Le Chastel, Ville, Preuosté et Chastellenie de Sainct Michel, ou Sainct Miel, entre Verdun, et Commercy, Metz, et Bar le Duc.
11. Le Chastel, Ville, Preuosté et Chastellenie de Foug, ou Foul, entre Toul, et Commercy, d'où dépend Chastel sur Moselle.
12. Le Chastel, Ville, et Chastellenie de Condé sur Moselle, entre Nancy, et le Pontamonsson.
13. Le Chastel et Chastellenie de Lauangarde, entre Nomeny, et Toul, proche de Frouart.
14. Le Chastel et Chastellenie de Pierrefort, entre Nancy, et Hattonchastel, proche du Pontamonsson.
15. Le Chastel et Terre de Toulon, ou Tollon, entre Nancy, et Nomeny.

1. Damblain.

16. Le Chastel et Chastellenie de Monsson[1], entre le Pontamonsson, et Nomeny.
17. La Cité, Ville, et Preuosté de Pont à Monsson, ou Pontamousson, entre Metz, et Toul.
18. Le Chastel, Ville, et Preuosté de Briey, entre Theonuille, et Estain.
19. Le Chastel, et Chastellenie de Sancey, ou Sancy, entre Verdun, et Trongnon.
20. Le Chastel, Ville, Chastellenie, et Preuosté de Longuuy, entre Astenay[2], et Luxembourg.
21. Vne part et portion és Chastel, Ville, Chastellenie et Preuosté de la Seigneurie de Maruille, entre Astenay, Estain, et Metz, Terre commune avec le duc de Luxembourg, Auec les droicts, à cause de ladicte Seigneurie de Maruille, et d'Arancy, entre Longuuy, et Pierrepont, proche de Villers.
22. Le Chastel, Terre, et Preuosté de Mussey, ou Mussy, sous Longuyon.
23. La Ville et Preuosté de Longuyon, entre Estain, et Longuuy.
24. Vne part et portion à Estaules[3].
25. Le Chastel, Ville, Chastellenie, et Preuosté de Sathenay, Stenay, ou Astenay, de là la Meuse, entre Mouson, et Dun.
26. Le Chastel, Ville, et Preuosté de Dun, entre Verdun, et Mouson.
27. Le Chastel et Preuosté de Nouroy le Sec[4], entre

1. Mousson.
2. Stenay.
3. Étaule.
4. Norroy.

Estain, et Theonuille, proche de Conflans en Iarnisy.

28. Le Chastel et Chastellenie d'Auuilliers[1], entre Verdun, et le Pontamonsson, proche de Hattonchastel.
29. Le Chastel et Terre de Conflans en Iarnisy, ou Vuoipure, entre Verdun et Metz, proche de Malatour[2].
30. La Ville et Preuosté d'Estain, entre Verdun et Metz, Iametz, et le Pontamonsson.
31. La Ville et Preuosté de la Chaussée, entre Verdun, et le Pontamonsson.
32. Le Chastel, et Preuosté de Trongnon, ou Trougnon, entre le Pontamonsson, et Sainct Miel, Malatour, et Aspremont.
33. Le Chastel, Chastellenie, et Preuosté de Bouconuille, entre Sainct Miel, et le Pontamonsson.

Au Bailliage de Clermont en Argonne.

34. Le Chastel et Preuosté de Clermont en Argonne, entre Saincte Menehout, et Verdun.
35. La Ville et Preuosté de Varennes, entre Saincte Menehout, et Brieules sur Meuse.
36. Le Chastel, Chastellenie, et Preuosté de Vienne, entre Chaalons sur Marne, et Varennes.

DE L'ESTENDUE ET GRANDEUR DES DUCHEZ DE LORRAINE, ET DE BAR, ET DU MARQUISAT DU PONTAMONSSON.

Les dicts Duchez, et Marquisat, en prenant depuis le Midy jusques au Septentrion, A sçauoir depuis le Comté

1. Avillers.
2. Mars-la-Tour.

de Bourgongne jusques au Duché de Luxembourg, con tiennent en leur plus grande longueur trente cinq lieües Françoises. Et en largeur d'Orient à l'Occident, depuis l'Alemagne jusques au Comté de Champagne quarante lieües. Il y a soixante et dix sept Villes closes de murailles. Et deux mille deux cents quarante huict Bourgs et Villages. Le tout ualoit au Duc de Lorraine deus millions de liures de reuenu par an, et plus, en Domaine ordinaire, Salines, Taille, et subsides extraordinaires.

DES SALINES.

Les Salines sont à Rosieres, Dieuse, Marsal, Moyenuic, Salone, et Chasteausalin. Dont le Sel se distribüe en partie en Alsace, au Pays de Brisgau, au Comté de Ferrete, au Suntgau, en Suisse, au Palatinat, et au Pays de Luxembourg.

DES MINES D'ARGENT ET AUTRES METAUX.

Les Mines d'argent, de cuiure, et de plomb, sont à la Croix, Vuissenbach, Lussen, et autres lieux devers l'Alsace, proche de Markirch, ou Saincte Marie aux Mines, Et celles d'azur proche de Vauderuange.

DES VERRERIES.

Elles sont deuers Darney, Dompaire, Mirecourt, et Passauant en Vosges.

DENOMBREMENT DES VILLES ET CHASTELLENIES TENÜES D'ANCIENNETÉ PAR LES DUCS DE LORRAINE, SOUBS LA SOUUERAINETÉ ET IURISDICTION, ET A FOY ET HOMMAGE DES ROIS DE FRANCE.

1. Neufchastel sur Meuse, autrement dict Neufchastel en Lorraine, ou Neufchasteau, entre la Motte, et Vaucouleur.
2. Frouart, ou Fruart, entre Nancy, et le Pontamonsson.
3. Chastenoy, ou Chastenay, entre Neufchastel sur Meuse, et Mirecourt.
4. Montfort, entre la Motte, et Mirecourt.
5. Moictié de la Ville de Grand, entre Chaumont en Bassigny, et Neufchastel sur Meuse.
6. Espinal, entre Darney, et Bruyeres, Chastel sur Moselle, et Remiremont.
7. Chastel sur Moselle, entre Espinal, et Charmes.
8. Bainuille, entre Bayon, et Veselize.

DENOMBREMENT DES VILLES, CHASTELLENIES, ET PREUOSTEZ, TENÜES D'ANCIENNETÉ PAR LES COMTES ET DUCS DE BAR, SOUBS LA SOUUERAINETÉ, ET IURISDICTION, ET A FOY ET HOMMAGE DES ROIS DE FRANCE.

Au Bailliage de Bar.

1. Le Chastel, Ville, Chastellenie, et Preuosté de Bar, auec le Comté de Ligny, entre Chaalons sur Marne, et Neufchastel sur Meuse, Victry le François, Sainct Disier, Ioinuille, Verdun, et Commercy.
2. Le Chastel, Ville, et Terre de Louppy, Membre de ladicte Preuosté de Bar, entre Bar le Duc, et Souilliers.
3. Le Chastel, Ville, Terre, et Preuosté de Souilliers, entre Clermont en Argonne, et Tilly, ou Tillay sur Meuse.

Aux Bailliages de Bassigny, Sainct Miel, et autres.

4. Le Chastel, Ville, et Preuosté de Gondrecourt, entre Ioinuille sur Marne, et Neufchastel sur Meuse, proche de Vaucouleur.
5. Le Chastel, Ville et Seneschaussée de la Motte, ou Mothe, entre Neufchastel sur Meuse, et Ionuelle, au Comté de Bourgongne.
6. Bourmont, entre Montigny le Roy, et la Motte, Neufchastel sur Meuse, et Choiseul.
7. La Ville, Chastellenie et Preuosté de la Marche, entre Langres, et Charmes, proche de la Motte, Domblain, Bourbonne, et Bulgneuille.
8. Le Chastel, Ville, et Preuosté de Chastillon sur Saosne, proche de Darney.
9. Le Chastel, Ville, et Chastellenie de Conflans en Bassigny, (entre Fauernay, et Luxeüil, au Comté de Bourgongne.) D'où depend la Baronnie de Sainct Loup, qui est contentieuse auec le Roy d'Espagne, comme Comte de Bourgongne.
10. Keures, ou Kœur, deçà la Riuiere de Meuse, entre Sainct Miel, et Commercy,
11. Partie de Beaumont en Argonne, entre Mouson, et Grandpré.
12. Sormery en Othe, entre Verdun, et Astenay, uis à uis de Dun, Ou selon d'autres Formery en Othe[1].
13. Moictié de Commercy, entre Vaucouleur, et Verdun.

1. Saulmory.

DENOMBREMENT DES VILLES, CHASTELLENIES ET PREVOSTEZ, QUI SONT D'ANCIENNETÉ MOUVANS DES EVESCHEZ DE METZ, TOUL, ET VERDUN. ET DEPUIS ONT ESTÉ POSSEDÉES PAR LES DUCS DE LORRAINE, ET DE BAR.

De l'Evesché de Metz.

1. Espinal, entre Darney, et Bruyeres, Chastel sur Moselle, et Remiremont[1].
2. Blamont, entre Saruuerden, et Espinal, par delà Luneuille.
3. Marsal, auec la Saline, entre Moyenuic, et Dieuse.
4. Sainct Auaut, Sainct Auout, ou Sainct Auol, entre Metz, et Sarbruck. D'où dependent uingt quatre Villages.
5. Sirque, ou Sirick, entre la Ville de Luxembourg, et l'Abbaye de Bosonuille.
6. Hombourg, entre Sainct Auaut, et Sarbruck.
7. Chasteausalin, entre Nomeny et Marsal, proche de Vic.
8. Sarbourg, entre Salme, et Fenestrange.
9. Saralben, entre Saruuerden, et Guemunde.
10. Deneuure, entre Luneuuille, et Raon.
11. Nomeny, entre Metz, et Nancy.
12. Le Ban de Delme, entre Metz, et Vic.
13. Salme, deuers l'Alsace, entre Blamont et Espinal, Saruuerden, et Markirch, ou Saincte Marie aux Mines.
14. Aspremont, ou Appremont, entre le Pontamonsson, et Sainct Miel, proche de Bouconuille, et Trongnon.

1. Cet article est rayé dans le manuscrit.

15. Saruuerden, entre Sarbourg, et Saralben.
16. L'Abbaye de Gorze, où il y a uingt Villages, entre Metz, et Hattonchastel.
17. Le Chastel, Ville, et Chastellenie de Condé sur Moselle[1], entre Nancy, et le Pontamonsson.
18. Le Chastel et Chastellenie de Lauangarde, entre Nomeny, et Toul, proche de Frouart.
19. Conflans en Iarnisy, ou Vuoipure, entre Verdun, et Metz, proche de Malatour.
20. Les Villages de Moruille, Baudrecourt, et Champigneille[2], et le Prioré de Lay, Qui sont de l'Abbaye de Sainct Arnoul de Metz.
21. La Saline de Moyenuic, entre Marsal, et Vic.
22. Pierrefort, entre Nancy, et Hattonchastel, proche du Pontamonsson.
23. Turquestein, ou Durquestein, entre Salme, et Richecourt[3].

Il est remarqué par un Memoire faict enuiron l'an 1620. Que le Duc de Lorraine tiroit de ce quî auoit esté aliené de l'Euesché de Metz cent quarante mille escus de reuenu par chascun an. Et que l'Euesque n'en tiroit que trente mille.

De l'Euesché de Toul.

1. Sainct Diey, ou Dieu donné, en Latin *Sanctus Deodatus,* deuers l'Alsace, par delà Blamont, et Raon, entre Bruyeres, et Salme.
2. Gondreuille, ou Contreuille, entre Nancy, et Toul.

1. Aujourd'hui : *Custines.*
2. Champigneules.
3. Réchicourt-le-Château.

3. Chaligny, entre Nancy, et Neufchastel sur Meuse, Toul, et Bayon.
4. Les Fauxbourgs de Sainct Mansuit, et de Sainct Epure de Toul.
5. Bouxieres aux Dames, à une lieue de Nancy, entre Nancy, et le Pontamonsson.
6. Bulligny, entre Vaucouleur, et Chaligny.

De l'Euesché de Verdun.

1. Iametz, entre Mouson, et Theonuille, Verdun, et Virton.
2. Hattonchastel, ou Hadonchasteau, auec uingt sept Villages, entre Metz, et Sainct Miel, Verdun, et le Pontamonsson.
3. Le Chastel, Ville, Chastellenie, et Preuosté de Sathenay, Stenay, ou Astenay, de là la Meuse, entre Mouson, et Dun.
4. Le Chastel, Ville, et Preuosté de Dun, entre Verdun, et Mouson.
5. Le Chastel et Preuosté de Clermont en Argonne, entre Saincte Menehout, et Verdun.
6. La Ville et Preuosté de Varennes, entre Saincte Menehout, et Brieules sur Meuse.
7. Le Chastel, Chastellenie, et Preuosté de Vienne, entre Chaalons sur Marne, et Varennes.
8. Sainct Laurent de Dieuleuart, Dieulouart, ou Dellouart, entre le Pontamonsson, et Toul.
9. Sampigny, entre Commercy, et Sainct Miel.
10. Mussey, ou Mussy soubs Longuyon, entre Estain, et Longuuy.
11. Trongnon, entre le Pontamonsson, et Sainct Miel, Malatour, et Aspremont.

12. La Preuosté des Montignons, proche de Clermont en Argonne.
13. Rambercourt aux Pots, entre Clermont en Argonne, et Bar le Duc, proche de Louppy.

DENOMBBEMENT DES BAILLIAGES, PREUOSTEZ, ET IURISDICTIONS, QUI RESSORTISSOIENT PAR APPEL EN L'AN 1625. A LA COUR DES GRANDS IOURS DE SAINCT MIEL, OU SAINCT MICHEL.

1. Estain, Preuosté, entre Verdun, et Metz, Iametz, et le Pontamonsson.
2. Dun, Preuosté, entre Verdun, et Mouson.
3. Sathenay, Stenay, ou Astenay, Preuosté de là la Meuse, entre Mouson, et Dun.
4. Longuyon, Preuosté, entre Estain, et Longuuy.
5. Briey, et Nouroy le Sec, Preuostez. Briey entre Theonuille et Estain. Et Nouroy le Sec, entre Estain, et Theonuille, proche de Conflans en Iarnisy.
6. Sancy, ou Sancey, Preuosté, entre Verdun, et Trongnon.
7. Longuuy, Preuosté, entre Asthenay, et Luxembourg.
8. Arancy, ou Arancey, Preuosté, entre Longuuy, et Pierrepont, proche de Villers.
9. Conflans en Iarnisy, ou Vuoipure, Preuosté, entre Verdun, et Metz, proche de Malatour.
10. Le Pont à Monsson, Preuosté, entre Metz, et Toul.
11. Foug, Preuosté, entre Toul, et Commercy. D'où dependent les Fauxbourgs de Sainct Mansuit, et de Sainct Epure de Toul, Sorcy sur Meuse, qui est à l'Euesque de Toul, et est situé entre Commercy

et Vaucouleur. Et Bouffroymont, ou Beaufroimont[1], entre Neufchastel sur Meuse, et Darney.

12. La Chaussée, Mandre, et Bouconuille, Preuostez. La Chaussée entre Verdun, et le Pontamonsson. Mandre entre Sainct Miel, et Liuerdun. Et Bouconuille, entre Sainct Miel, et le Pontamonsson.
13. Sampigny, et Keures, Preuostez, entre Saint Miel, et Commercy.
14. Trongnon, ou Trougnon, Preuosté, entre le Pontamonsson, et Sainct Miel, Malatour, et Aspremont.
15. Rambercourt aux Pots, entre Clermont en Argonne, et Bar le Duc, proche de Louppy.
16. Sainct Michel, ou Sainct Miel, Bailliage, Auquel ressortissent toutes les dictes Preuostez. Et qui est situé entre Verdun, et Commercy, Metz, et Bar le Duc.
17. Hattonchastel, Bailliage entre Metz et Sainct Miel.
18. Aspremont, Bailliage, entre le Pontamonsson et Sainct Miel, proche de Bonconuille, et Trongnon.
19. Iametz, Bailliage, entre Mouson, et Theonuille, Verdun, et Virton.
20. Bassigny, Bailliage, où sont les Seneschaussées de la Motte, et de Bourmont, en partie. La Motte entre Neufchastel sur Meuse, et Ionuelle, au Comté de Bourgongne. Et Bourmont, entre Montigny le Roy, et la Motte, Neufchastel sur Meuse, et Choiseul.
21. Clermont en Argonne, Bailliage, composé de quatre Preuostez, Asçauoir du dict Clermont, de Varennes, de Vienne, et Montignons. Clermont, entre Saincte Menehout, et Verdun. Varennes entre Saincte

1. Beaufremont.

Menehout, et Brieules sur Meuse. Vienne, entre Chaalons sur Marne, et Varennes. Et Montignons proche du dict Clermont.

22. Les Appellations des causes crimineles de Chastel sur Moselle, entre Espinal, et Charmes.

DES TERRES ET SEIGNEURIES DE SURSEANCE ÉS CONFINS DE CHAMPAGNE, LORRAINE, ET DU COMTÉ DE BOURGONGNE, DONT IL Y A CONTENTION ET DEBAT ENTRE LES ROIS DE FRANCE, LES ROIS D'ESPAGNE, COMME COMTES DE BOURGONGNE, ET LES DUCS DE LORRAINE, POUR LA SOUUERAINETÉ, ET LA FOY ET HOMMAGE. ET EN ATTENDANT QUE TELS DIFFERENS FUSSENT TERMINEZ PAR IUGEMENS UOLONTAIRES, OU AUTREMENT, ONT CONSENTY QUE CEPENDANT ELLES SEROYENT EXEMPTES DE LEUR SOUUERAINETÉ, ET LES SEIGNEURS PROPRIETAIRES EN DEMEUREROIENT COMME GARDIENS ET DEPOSITAIRES. ET NEANTMOINS ONT ESTÉ DEPUIS PARTAGÉES POUR CE REGARD ENTRE LE ROY D'ESPAGNE, ET LE DUC DE LORRAINE, L'AN . . . . . SANS Y COMPRENDRE LE ROY DE FRANCE.

1. Fontenoy, ou Fonteney, entre Remiremont et Ionuelle sur Saosne. De laquelle dependent Fontenoy le Chastel, Fontenoy la Ville, Fontenoy la Coste, le Magny, ou Maigny, Tremousey[1], Moumonstier, Mommostier, ou Momonastier[2], et la Farge[3].
2. Fougerolles, ou Fougereule, qui consiste en trois ou quatre Villages entre Remiremont, et Luxeüil.

1. Trémonzey.
2. Montmotier.
3. La Forge.

3. Monstreul, ou Monstreux sur Saosne[1], entre Darney, et Chastillon sur Saosne.
4. Fresne sur Apence, deuers Bourbonne.
5. Martinuelle, qui depend de la Preuosté de Passauant en Vosges.

DES VILLAGES MI—PARTIS, ET COMMUNS ENTRE LE ROY D'ESPAGNE, ET LE DUC DE LORRAINE, COMME DUC DE BAR, DONT LE DUC DE LORRAINE A QUICTÉ SA PART AU ROY D'ESPAGNE EN L'AN . . . . .

1. Amenuelle[2], en la Preuosté de la Marche.
2. Boucerancourt, , Bosseraucourt, ou Bousseraucourt, en la Preuosté de Chastillon sur Saosne.
3. Montdoré, ou Mondore.
4. Corre, ou Carre, en la Preuosté de Chastillon sur Saosne.

DES VILLAGES TRIPARTIS, ET COMMUNS ENTRE LES ROIS DE FRANCE, LES ROIS D'ESPAGNE, COMME COMTES DE BOURGONGNE, ET LES DUCS DE LORRAINE, COMME DUCS DE BAR, DONT LE ROY D'ESPAGNE A QUICTÉ SA PART AU DUC DE LORRAINE, EN L'AN . . . . . .

1. Vogecourt, ou Vougecourt, proche de Passauant en Vosge, et de Grignoncourt, au Siege de Sainct Thiebaut, deuers Neufchastel sur Meuse, et la Motte.
2. Grignoncourt, entre Ionuelle, au Comté de Bourgongne, et Fontenoy, à une lieüe et demie de Pas-

1. Monthureux-sur-Saône.
2. Ameuvelle.

sauant en Vosge, de la Preuosté de Chastillon sur Saosne, au Siege de Sainct Thiebaut.

3. Lironcout, proche de Grignoncourt, de la Preuosté de la Marche, au Siege de Sainct Thiebaut.

DE LA BARONNIE DE SAINCT LOUP.

Elle est entre Remiremont, et Vesoul, Plombieres, et l'Abbaye de Luxeüil, au Comté de Bourgongne.

Le Roy d'Espagne comme Comte de Bourgongne en a usurpé la Souueraineté au preiudice du Roy.

DES VILLAGES DELA LA RIUIERE DE MEUSE, DONT IL Y A DEBAT POUR LA SOUUERAINETÉ ENTRE LE ROY ET LE DUC DE LORRAINE.

1. Domblain, Dombelain, ou Dambellain, Bourg de quatre cents feux, entre la Motte, et Coiffy, qui estoit anciennement du Bailliage de Chaumont, Attribué à la Seneschaussée de la Motte.
2. La Chastellenie de Bourmont, entre Neufchastel sur Meuse, et Montigny le Roy, qui releuoit anciennement du Roy, à cause du Chastel de Nogent, Et est du Bailliage de Sens, Attribüée à la Seneschaussée de la Motte.
3. Columbey, entre la Motte, et Coiffy, attribüé à la Seneschaussée de la Motte.
4. Viomesnil, entre Dompaire, et Darney, la Motte, et Espinal, proche de Passauant en Vosge.
5. Les Gouttes, au Barrois, du Bailliage et Duché de Bar, et du Bailliage de Sens, attribué à la Seneschaussée de la Motte.
6. Leuecourt, du Barrois, du Bailliage de Sens, attribué la Seneschaussée de la Motte.

7. Doncourt, du Barrois, Bailliage de Sens, attribué à la Seneschaussée de la Motte.
8. Haccourt, du Barrois, Bailliage de Sens, attribué à la Seneschaussée de la Motte.

DES VILLES ET BOURGS DELA LA RIUIERE DE MEUSE, OÙ LE ROY EST RECONGNEU POUR SEIGNEUR SOUERAIN.

1. La Marche.
2. Chastillon sur Saosne.
3. Conflans en Bassigny.
4. La Baronnie de Choiseul, deuers Montigny le Roy, où il y a Chastel et Village, et est du Bailliage de Chaumont en Bassigny, et mouuante du Roy, à cause du dict Chastel de Montigny. La plus part de la Noblesse du Bassigny en releue. Et les Villages de Columbey, Meirey, et Bassoncourt sont de ses appartenances. Elle a esté acquise par le Duc de Lorraine en l'an 1584.
5. Le Village de Meuse, mouuant de Roy a cause de la Preuosté de Montigny le Roy, et est du Bailliage de Chaumont en Bassigny, entre Langres et la Motte, proche de la source de la riuiere de Meuse.
6. Le Chastel de Dompremy, entre Vaudemont, et Beaufroymont, en la Preuosté de Gondrecourt, du Siege de Sainct Thiebaut, au Bailliage de Chaumont.
7. Heruille, ou Hareyuille, du Barrois, du Siege de Sainct Thiebaut, Bailliage de Sens.
8. Traueron, du Bailliage de Chaumont, entre Vaucouleur, et Neufchastel sur Meuse.
9. Pargney sur Meuse, entre Neufchastel sur Meuse, et Vaucouleur, de la Preuosté de Gondrecourt, au

Siege de Sainct Thiebaut, entre Commercy, et Toul.

10. Rigney dessus et desoubs, autrement dict Rigny la Salle, et Rigny Sainct Martin, uis à uis de Vaucouleur.
11. Brusley, Village, mouuant du Roy, à cause de la Preuosté de Vaucouleur, proche de Toul, entre Commercy, et Toul.
12. Domphalle, ou Domballe, proche de Viomesnil, entre Dompaire, et Darney, du Bailliage de Chaumont en Bassigny.

DES BOURGS ET VILLAGES DELA LA RIUIERE DE MEUSE, QUI APPARTIENNENT AU ROY EN SOUUERAINETÉ, ET PROPRIETÉ.

1. Le Bourg et Chastel de Passauant en Vosge, de là la Riuiere de Saosne, entre Ionuelle au Comté de Bourgongne, et Fontenoy, la Motte, et Luxeüil.
2. Montereux le Sec, Montereul, ou Montreul[1], entre Vaudemont, et Darney, la Motte, et Espinal.
3. Tuilliere, Thuilliers, ou Thuillieres, entre Vaudemont, et Darney, la Motte, et Espinal.
4. Valleroy, entre Mirecourt, et Darney.
5. Le Chasteau de Gresille, ou Cresilles, entre Vaudemont, Darney, la Motte, et Espinal. Qui est des appartenances du Chastel de Montigny le Roy.
6. Le Bois de la Voirie, du Domaine du Roy à Vaucouleur, du Bailliage de Chaumont.
7. Chaleynes, du Domaine du Roy, au Bailliage de Chaumont.

1. Monthureux-le-Sec.

8. Sainct Germain, commun entre le Roy, et le Duc de Lorraine, entre Vaucouleur, et Bayon.
9. Nostre Dame de Mase, ou Maxey sur Meuse, ou sur Voise, Bailliage de Chaumont. Preslay[1], du Bailliage de Chaumont.

Les quatre Vaux.

DES VILLES ET VILLAGES DEÇA LA RIUIERE DE MEUSE, DONT IL Y A DEBAT ENTRE LE ROY ET LE DUC DE LORRAINE, POUR LA SOUUERAINETÉ.

1. Clermont en Argonne.
2. Varennes.
3. Vienne.
4. Montignons.
5. La moictié de Commercy.
6. Ipecourt, entre Clermont en Argonne, et Sainct Miel.

1. Presle.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DES CANTONS NORD ET SUD

DE LUNÉVILLE

PAR M. ALEX. JOLY[1].

CANTON DE LUNÉVILLE-NORD.

(Chef-lieu : LUNÉVILLE.)

ANTHELUPT. *Époque incertaine.* Il y a une vingtaine d'années, on a trouvé, dans l'intérieur du village, à peu de profondeur dans le sol, des ossements humains de grande dimension. On remarque dans la nef de l'église une tête d'un travail primitif, remployée comme moellon, dans les murs de la tour, et au-dessous, à 3 mètres du pavé, une base de pilastre composée d'une plinthe et d'un

1. M. Joly se proposait de faire le Répertoire archéologique de tout l'arrondissement de Lunéville ; une mort prématurée l'a empêché de réaliser ce projet. La partie de ce Répertoire que nous publions avait été rédigée par lui en 1863, et devait elle-même être complétée.

tore dérivés de l'antique. || ***Moyen âge.*** Église paroissiale Saint-Pierre. Chœur ogival, période secondaire ; plan polygonal : travée rectangulaire terminée en abside, à cinq pans, dont deux en partie droite ; longueur, 9 mètres, largeur, 7 mètres. Voûtes à nervures, retombant dans des fûts de colonnes cylindriques engagées, contrebutées extérieurement par des contreforts à larmier et à ressauts ; un cordon, à revers d'eau, divise les murs extérieurs, au tiers environ de leur hauteur. Trois fenêtres à meneaux et remployes, où l'on remarque quelques débris remarquables des anciens vitraux ; vitrail du fond : le Christ en croix accompagné de saint Jean et de Marie-Madelaine ; côté de l'Evangile, une figure drapée, rappelant l'ancienne Loi, sous la figure de Dieu le père ; côté de l'Epître, les animaux mystiques, symboles des quatre évangélistes, composition remarquable, dessin facile et fin. La pierre tombale, au millésime de 1599 (S[1].), aura disparu dans le repavage récent du chœur. La nef et la tour sont du siècle dernier.

Sur le versant d'un coteau, à l'est du village, traces d'anciennes constructions sur l'emplacement où, suivant la tradition, se trouvait la ville d'Anez ; au sommet, le chemin romain, venant de Strasbourg par Autrepierre, passant au *pied de Léomont* et se dirigeant sur Scarponne par le sommet des coteaux qui dominent Antelupt (B. II, page 109).

BAUZEMONT. *Ép. celtique.* A l'entrée du village, il y a le champ de la Table (dolmen ?) || *Ép. romaine.* On a trouvé dans des fouilles, en 1862, un moyen bronze

1. Voy. à la fin du Répertoire les renseignements bibliographiques et abréviations.

de Domitien, et dans le cimetière gallo-romain découvert à Einville en 1860, un moellon en grès tendre reconnu pour provenir d'anciennes carrières épuisées à Bauzemont. || *Moyen âge.* Église paroissiale Saint-Martin, orientée. Chœur ogival, période primaire ; plan carré ; voûtes à nervures diagonales toriques, retombant sur des fûts de colonnes engagées, contrebutées extérieurement par des contreforts à larmier et à ressaut ; fenêtre unique à meneau et remployes. Chapelle Notre-Dame-de-Pitié, ouvrant sur le chœur par une arcade, côté de l'Evangile ; style ogival, période tertiaire, plan carré, voûtes à nervures, liernes et tiercerons. Sur l'autel, un groupe remarquable de Notre-Dame-de-Pitié, en pierre tendre, grandeur nature, attribué à Ligier Richier. Sur l'enduit des murs extérieurs de la chapelle et du chœur, donnant sur le cimetière, quelques scènes de la *Danse des Morts,* gravées à la pointe. Devant le balustre, pierres tombales de tabellions, gruyers, procureurs d'office de Bauzemont, morts au commencement du XVIII^e^ siècle. Nef reconstruite au dernier siècle, habillée récemment en style ogival. || *Ép. moderne.* Quelques anciennes maisons avec fenêtres à croisillons en pierre du XVI^e^ siècle ; la maison de ferme de l'hospice Saint-Julien de Nancy ; une autre, au millésime de 1583, dont le tympan est orné d'un écusson aux insignes d'un chef de corporation du métier de maréchal. Le château moderne, bâti, fin du XVI^e^ siècle ou commencement du XVII^e^, sur l'emplacement de l'ancien, ruiné pendant les guerres, n'offre rien de remarquable ; c'est une construction rectangulaire, flanquée de deux pavillons formant ailes sur la façade. Porte d'entrée accompagnée de deux tourelles rondes à flèches coniques ; jardin et parc clos de murs. Au nord

du village, au milieu des champs, une seconde chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, construction grossière des derniers siècles, menaçant ruine, récemment enfermée dans le nouveau cimetière. Inscription latine sur le tombeau de l'autel.

BIENVILLE-LA-PETITE. *Ép. moderne.* Église paroissiale sous l'invocation de la Sainte-Croix, orientée. Le chœur date de la Renaissance; fenêtre en plein-cintre et à meneaux ; celles de la sacristie sans meneaux. Nef reconstruite au siècle dernier ; le fronton brisé de la porte d'entrée est au millésime de 1719.

BONVILLER. *Moyen âge.* Église paroissiale Saint-Blaise, orientée. Chœur ogival, plan carré, non voûté ; deux fenêtres à meneaux et à remployes de la seconde période ; contreforts d'angle à larmier et à ressauts. Au-dessus du portail, ancienne statue du patron, replacée dans une niche lors de la reconstruction de la nef, au siècle dernier. Contre les murs de l'église, une table d'autel bisautée sans emploi. On conserve dans la sacristie une chasuble remarquable, de la fin du XVI^e^ siècle ou du commencement du XVII^e^.

LA ROCHELLE. Ferme-fief, déterminée par un vaste enclos rectangulaire avec engrangements, maison d'habitation, flanquée de quatre tourelles d'angle, carrées, à combles aigus, couverts en tuiles plates. Pavillon d'entrée : porte en anse de panier et poterne. Etage éclairé par une grande fenêtre carrée, jadis à meneaux ; châssis moulurés. Comble aigu avec lucarne sur le linteau de laquelle on découvre la date de 1587. Au-dessus de la poterne, armoiries frustes, surmontées d'un casque *à plumes*, tourné de trois quarts vers la *gauche*. Inscription lapidaire fruste.

COURBESSAUX. *Ép. incertaine.* Vestiges d'un camp *romain ou suédois.* On a trouvé sur le territoire des ossements humains, des casques, des épées, des médailles (G-r.). A l'est du village, il y avait un vaste étang, dont on aperçoit encore les murs d'écluse.] *Ép. moderne.* Église reconstruite en 1723, orientée ; une nef seulement, au fond de laquelle est adossé le maître-autel à grand rétable, colonnade en chêne sculpté avec l'*Invention de la Sainte-Croix*, grande toile du siècle dernier, qui lui sert de fond et n'est pas sans mérite. Deux autres tableaux de la même époque, un saint François d'Assise avec la mention : *Ex dono de Lanberty ;* et une sainte Thérèse. On a rapporté du côté de l'Evangile une custode, de style ogival, provenant de l'ancienne église.

CRÉVIC. *Moyen âge.* Église paroissiale Saint-Denis, orientée. Chœur ogival, période secondaire, plan carré, voûtes à nervures à soufflet, s'amortissant dans des fûts de colonnes cylindriques engagées, contrebutées extérieurement par des contreforts d'angle à larmier et à ressauts. Trois fenêtres à meneaux et remployes variés ; custode dans le mur de fond, côté de l'Evangile. La fenêtre de la face latérale, côté de l'Epitre, s'amortit extérieurement par une petite tête voilée supportant une sorte de tailloir et qui lui sert de clef. Dans la chaine d'angle on remarque aussi une tête grossièrement sculptée ; provient-elle d'une ancienne construction, ou n'est-ce qu'une fantaisie de tailleur de pierres ? Pierres tombales : 1° de ... Mauclerc de Sommerviller, en caractères gothiques avec écu de... à quatre fasces de... ; 2° de Jean Durant, tabellion à Crévic († 1621), et de sa femme ; 3° de maître Grandin, « qui a devant esté curé de Cré-

vic » († 1675) ; 4° de noble homme Demenge Maclerc de Sommerviller († 1587), et autres pierres, au nombre de cinq, en partie usées ou illisibles, portant les dates de 1569, 1577, etc. || *Ép. moderne.* Nef rebâtie au dernier siècle ; inscription lapidaire, placée sous le vestibule, relative à la pose de la première pierre, en 1751.

DEUXVILLE. *Ép. incertaine.* Sur deux points extrêmes du territoire, à Saint-Epvre et au lieu dit au *Haut-de-la-Vignotte*, tirant sur Léomont, on a trouvé des ossements humains en grand nombre, renfermés dans des encaissements en moellons secs, recouverts de dalles. Ni poteries, ni armes ; seulement un moyen bronze de Vespasien, recueilli récemment dans les décombres. || *Moyen âge.* Chapelle Notre-Dame-de-Pitié, aujourd'hui chœur de l'église paroissiale Saint-Epvre, orientée. Style ogival, période tertiaire, plan rectangulaire divisé en deux travées de 5 mètres de largeur sur 10 mètres environ de longueur, orientée. Le ton de l'architecture, joint à des traces de scellement, indique que le balustre attenait autrefois aux deux colonnes intermédiaires et séparait la travée du fond réservée au chœur de celle de l'entrée destinée aux fidèles. Travée du fond : voûtes à nervures en soufflet formant étoile à quatre branches, dont les sommets accusés par des culots reçoivent en contre-clef les branches d'une croix déterminée par les sections du sommet de la voûte. Les retombées des nervures s'amortissent dans des fûts de colonnes cylindriques engagées, contrebuttées extérieurement par des contreforts à larmier et à ressauts. Deux fenêtres à meneaux et à remployes de la troisième période. Dans une niche, en anse de panier, pratiquée dans l'épaisseur du mur du fond, un groupe remarquable, en pierre, de Notre-Dame-de-Pitié

portant le Christ mort sur ses genoux, de l'époque de la fondation. Seconde travée ou nef ancienne : nervures transversales retombant comme ci-dessus ; fenêtres en ogives sans meneaux. L'ogive de l'arc triomphal a ses retombées sur une sorte de chapiteau ionique. Epitaphe funèbre, en caractères gothiques, sur lame de cuivre, derrière le tombeau du maître-autel, de messire Pierre Leclère, curé de Saint-Epvre à Deuxville, fondateur de cette chapelle († 1564). || *Ép. moderne.* Nef bâtie en 1714. Chapelle de Notre-Dame-de-Laoustre[1], transformées en habitations particulières à l'époque de la Révolution (G-r.). — Saint-Epvre, ferme-fief, ancienne maison forte (C.) ; rien de remarquable.

DROUVILLE. *Ép. incertaine.* On a trouvé, vers 1797, dans un jardin, au nord de l'église, des cercueils creusés d'une pièce dans des troncs de chêne, renfermant des ossements humains d'une grandeur extraordinaire et divers monuments (M.). Anciennes fondations très-étendues qui ont fait présumer que les Gaulois avaient un temple à Drouville (G-r.). || *Ép. moderne.* Église paroissiale Saint-Marin, orientée. Une nef seulement, au fond de laquelle on avait employé deux fenêtres ogivales provenant d'une ancienne construction, utilisées de nouveau dans la construction moderne du chœur. Meurtrières au rez-de-chaussée de la tour ; l'étage des cloches percé de petites fenêtres géminées en plein-cintre. Pierres tombales : 1° de François Picart, tabellion à Drouville († 1586) ; 2° du sieur Estienne Gigney, intendant des maison et affaires de M^mes^ de Gâtinois et de Mercy

1. Le village de Deuxville formait autrefois deux paroisses, séparées par un ruisseau : l'une s'appelait Deuxville-Notre-Dame ou Notre-Dame-de-la-Outre, l'autre Deuxville-Saint-Epvre.

(† 1652) ; 3° de M. Antoine, curé de Drouville († 1781) ; 4° une autre illisible. Restes d'un beau château des sieurs de Gâtinois, barons de Drouville, fin du XVI^e^ ou commencement du XVII^e^ siècle. Un pavillon d'entrée ayant à droite les écuries, à gauche les remises, donne issue par une double porte, en plein-cintre, à entablement varié, dans une vaste cour dont les faces latérales sont déterminées par les bâtiments d'habitation. Chaque aile, de 45 mètres de longueur et rectangulaire en plan, est percée d'une grande porte au centre, de deux moyennes portes en plein-cintre, de deux petites portes et de huit fenêtres à linteau au rez-de-chaussée. Les sept fenêtres de l'unique étage coupent la corniche et pénètrent en lucarnes sur le comble aigu couvert en ardoises. Elles se terminent en fronton alternativement aigu ou demi-circulaire. Corniche, frise, cordons d'appui, plates-bandes unies. Chambranles des portes et fenêtres à refends régulièrement appareillés. Un bas-relief, enchâssé au-dessus d'une porte qu'on dit être celle de l'ancienne chapelle, représente un prince à genoux, en costume de l'époque de Henri IV. Un ange, suspendu sur les nuées, tient d'une main une tête de mort, de l'autre brandit un glaive ; comme accessoires, une couronne ouverte et une sorte de lyre ; dans le lointain, un paysage à palmier et à pyramides. Serait-ce le roi David ? L'intérieur, à part les grandes distributions, n'offre rien de remarquable.

EINVILLE. *Ép. romaine.* Cimetière gallo-romain découvert en 1860. Cercueil en pierre calcaire, forme de trapèze, large en tête, étroit aux pieds, incliné dans le sens de la tête aux pieds, non orienté, conservé à la bibliothèque communale de Lunéville ; tombes communes : encaissement en moellons secs recouverts en laves du

pays ; ossements humains, débris de poteries, torse de statuette en bronze, fragments d'un peigne en os. On a trouvé dans les décombres et dans un champ voisin un denier de Julia Maesa, un grand bronze de Marc-Aurèle ; au revers, un Romain foulant aux pieds un barbare avec la légende : « *Germanis devictis.* » A Rémonville, territoire d'Einville, on avait trouvé, vers 1845, des tombes semblables, renfermant des vases en terre cuite noire et deux épées reconnues pour être de l'époque de l'empereur Julien (Journal, 1861, p. 37). || *Moyen âge.* Restes d'anciennes fortifications ; murs de 0m 85 d'épaisseur sur une longueur d'environ 35 mètres à partir de la porte dite du Pont. Moellons ordinaires, appareillés grossièrement, sans couronnement. Anciennes maisons, rue de l'Hôpital ; fenêtres rectangulaires subdivisées par un ou deux meneaux ; tympans à ogives trilobées de la 3e période ; linteau à croisette, moulure et revers d'eau terminé par un chou. Porte d'entrée surmontée d'un écu aux armes de l'ancienne maison d'Einville, éteinte en 1545 : d'argent à la bande engrelée de gueules, accompagnée de douze losanges de même 3, 2, 1 en chef, et 1, 2, 3 en pointe. La maison voisine, composée des mêmes éléments, a sa porte d'entrée surmontée d'un écu : parti, au 1er coupé en chef d'une aigle éployée... ; en pointe un coq barré passant à dextre ; au 2e écartelé 1, 4, deux faucons se regardant ; 2, 3, croix de Lorraine en fasce accompagnée de quatre filets en croix, un en chef et trois en pointe, 1, 2. Armoiries inconnues. || *Ép. moderne.* Maison de plaisance, bâtie par Léopold sur les ruines de l'ancien château, embellie et agrandie par Stanislas, qui y ajouta une galerie dont les panneaux étaient ornés des principales vues de ses maisons. Au parc et à la pièce d'eau

qui existaient d'ancienneté, il ajouta des parterres et des bosquets. Le château, vendu à la Révolution, a été démoli ; le parc aussi vendu en détail et défriché vers 1824–25 (G–r.). Quelques pans de murs restent debout. Dans une maison qui faisait partie des dépendances, on retrouve l'ancienne grande cuisine du château ; portes et lambris en vieilles menuiseries ; inscriptions latines faisant allusion soit à la vie champêtre, soit au séjour d'Einville. (Journal, 1862, p. 35.) Dans une sorte de cabinet, on a rapporté un lambris en chêne d'assemblage, orné de gerbes de fleurs, peintes à l'huile au commencement du XVIII^e^ siècle et provenant du château. (*Ib., ib.*) Église paroissiale Saint-Laurent, reconstruite sur l'emplacement de l'ancienne, vers le milieu du siècle dernier. Au rétable de l'autel de la Vierge, une Sainte-Famille de Girardet ou de son école. Le Christ en croix, du fond de l'abside, tableau moderne estimé. Cuve baptismale de style gothique, ornée. Couvent des Tiercelins, transformé en habitations particulières, ainsi que la halle et l'hôpital, qui n'existent plus que de nom. — A Rémonville, écart d'Einville, ancienne chapelle de Sainte–Agathe ; plan carré, flanqué de quatre contreforts d'angle, construction grossière du XVII^e^ siècle, en ruines.

FLAINVAL. *Moyen âge.* Ancienne chapelle d'ermitage, située au sommet d'un monticule dominant le village, transformée en église paroissiale sous le vocable de sainte Lucie, orientée. Chœur ogival, période secondaire, plan carré de 5^m^ 50 de côté ; voûtes à nervures toriques, amorties en filet, retombant sur des colonnes engagées, dont les chapiteaux historiés représentent soit des figures humaines grossièrement sculptées, soit des fleurs de lys en applique, ou simplement des fougères. Contreforts

extérieurs en maçonnerie grossière ; fenêtres en plein-cintre, remaniées au XVII^e siècle ; piscine en ogive trilobée ; arc triomphal en plein-cintre, chanfreins sur l'arête. || *Ép. moderne.* La porte d'entrée de la nef, remaniée, est au millésime de 1600. On a remployé, de l'ancienne construction, divers éléments de l'époque ogivale, notamment une fenêtre jumelle, surmontée d'un oculus en quatre-feuilles, inscrits dans un cadre, en contre-moulure, en ogive. Cette église va être démolie incessamment et remplacée par un édifice moderne dans l'intérieur du village.

HOÉVILLE. *Ép. moderne.* Église paroissiale Saint-Nicolas. La clef du cintre de la porte principale, sous la tour, est au millésime de 1700. Dalle tumulaire du siècle dernier dans une allée de la nef. Ancienne table d'autel avec chanfrein, déposée dans le cimetière. Château ou maison seigneuriale, bâtie ou rebâtie dans le courant du XVIII^e siècle, transformée en habitations particulières ; larges distributions ; quelques restes d'anciennes peintures à l'huile sur les panneaux des boiseries.

HUDIVILLER. *Ép. incertaine.* On a trouvé, sur le territoire de la commune, des ossements humains renfermés dans des encaissements en pierres sèches, des débris rouillés de casques, lances et épées (S.). || *Moyen âge.* Jusqu'à ces derniers temps, l'église paroissiale Saint-Nicolas, réduite à une nef seulement, avait ses fenêtres en ogive sans meneaux et des contreforts extérieurs. Remaniée récemment et orientée.

LUNÉVILLE. *Ép. incertaine.* Lorsqu'on entoura, en 1587, d'une seconde enceinte de terre, les remparts du moyen âge, on trouva, dans les terres rapportées de la commanderie de Saint-Georges, une figure de pierre qui

représentait un homme armé, portant une espèce d'enseigne chargée d'une lune, et à quelque distance, la figure d'une femme coiffée d'un grand croissant renversé qui lui couvrait la tête et dont les extrémités venaient tomber sur ses épaules (B. Picart, *Histoire de Toul,* page 6, et Dom Calmet, *Notice de la Lorraine,* art. Lunéville). Boulet en fer trouvé, en 1858, dans les anciens fossés de la ville ; *id.* en pierre trouvé dans les chènevières de Sainte-Anne, conservés au Musée de la ville ; un autre, du poids de 17 kilog., trouvé près de la brèche faite au siége de 1638. Musée de la ville. || *Moyen âge.* Restes de l'enceinte fortifiée ; moellons ordinaires grossièrement appareillés, sans couronnement ; 1^{m} 75 d'épaisseur par le bas, réduits à 1^{m} 50 par le haut. La tour Blanche, à l'angle N.-O. du quadrilatère ; plan circulaire ; rez-de-chaussée, aujourd'hui en sous-sol, surmonté de trois étages ; le second est voûté en calotte hémisphérique et percé de larges embrasures à meurtrières ; cheminée ; au dernier étage, on a ménagé dans les murs, au moyen d'une forte retraite, un banc régnant au pourtour de la pièce, interrompu seulement aux embrasures. Il ne reste plus de traces de l'ancien château, deux fois détruit pour asseoir l'édifice actuel. (Plan mst de Lunéville en 1638. Recueil de Beaulieu.) Ancienne église paroissiale Saint-Jacques, de style ogival, complètement démolie au siècle dernier ; chœur, nef à claire-voie et bas-côtés percés de plusieurs chapelles en saillie sur le cimetière ; couverture en tuiles creuses. Tour unique à l'entrée ; portail surmonté d'une grande fenêtre à meneaux ; étage où l'on faisait le guet ; flèche pyramidale tronquée, couverte en ardoises ; arêtiers et revêtements en plomb avec lanterne, croix, coq doré et quatre panonceaux aux lucarnes,

reconstruits à neuf en 1597. Les petites portes latérales ; les portes et les anges du Jubé ; fenêtres des hautes voûtes ; vitraux à losanges ; fenêtres où sont peintes les armes de S. A. Chapelles modernes ajoutées en 1624 et 1722 ; celle du prince de Craon en 1730. (*Comptes de ville.*) Dans la cour d'une ancienne auberge, dite du Cheval-Blanc, tête de Christ d'une expression remarquable, enchâssée dans un mur moderne. Quelques restes d'anciennes maisons du XVI^e^ ou du XVII^e^ siècle, portes à tympan en ogive, récemment détruites ; fenêtres à meneaux ou à *croisées* en pierre ; maison rue Sainte-Marie, où l'on a découvert deux arcades ogivales à chanfrein et des plafonds en charpente apparente moulurée. Dans une arrière-cour de la Grand'Rue, entablement orné de deux écus accolés inscrits dans des couronnes de feuillages ; le premier, terminé en pointe de... au lion... ; le second en losange parti : au 1^er^ de... au lion... ; au 2^e^, un léopard couronné (bandeau surmonté de trois perles). Deux cartouches à orillons, où sont inscrits des versets, des psaumes en caractères lapidaires. La maison voisine au millésime de 1595, avec inscription latine accompagnant des insignes de franc-maçonnerie. Porte de la chapelle de l'ancien hôpital Saint-Maur, à Viller ; ogivale, période secondaire, baie carrée à tympan en ogive trilobée avec moulures, contre-moulures, cul de lampe, etc. Torses mutilés de statues enchâssés dans des murs ou déposés dans les maisons voisines ; épitaphe tumulaire du siècle dernier, déposée à la bibliothèque de la ville. Le garde-corps du pont de Viller porte le millésime de 1596. Deniers d'argent de Mathieu II ; autre monnaie de Jean I^er^, fort rare, frappée à Lunéville (S.), ancienne collection

Beaupré. || *Ép. moderne.* Château bâti par Léopold sur les dessins de Boffrand, 1702–1706. Donjon central, précédé d'un portique d'ordre corinthien avec une arcade dans chaque entre-colonnement ; entablement, fronton, attique, surmonté d'un dôme terminé en terrasse avec galerie. Le tympan du fronton orné d'écussons accolés autrefois de Lorraine et de Bar, de trophées d'armes, d'aigles essorant. Les corniches du vestibule enrichies de trophées d'armes turques, de croix de Lorraine avec double LL entrelacées. Du côté des jardins, l'habitation princière, avec cours et dépendances, ayant vue et issue d'une part sur la ville, de l'autre sur les bosquets. L'épitaphe commémorative de l'accident fatal arrivé à Stanislas, se voyait devant la cheminée de sa chambre à coucher, avant l'incendie de 1849, ainsi que divers ornements, boiseries sculptées, dessus de portes, peints à l'huile, représentant les vertus cardinales à la salle des Gardes, et divers animaux dans les autres pièces. Chapelle, en petit, sur le modèle de celle de Versailles. Rez-de-chaussée d'ordre dorique surmonté de l'étage des galeries d'ordre corinthien. Le saint Charles, de Jacquart, qui occupait le fond du chœur, remplacé, sous le prince Hohenlohe, par une Assomption de Lacroix, l'est aujourd'hui par une copie de la Conception de Murillo, donnée par le gouvernement. Les dessus de porte, en chêne, de la chapelle, ornés de bas-reliefs figurant saint Charles en prières, ou visitant les pestiférés de Milan.

Deux grandes et deux petites ailes entourant une cour qu'il faut traverser pour arriver au donjon, converties en casernes de cavalerie. Jardins à la française, aujourd'hui dénaturés ; avenues et massifs d'arbres, jadis peuplés de statues ; parterres animés par des bassins et des eaux

jaillissantes. Deux groupes : Hercule terrassant l'hydre de Lerne, et Minerve triomphant de la barbarie, de Nicolas Renard, mutilés en 93 et restaurés récemment ; Diane, Apollon, l'Aurore et la Nuit, attribués à Guibal. Le Rocher, qu'animaient des figures mouvantes, complètement détruit. Le mur de soutènement, contre lequel il s'appuyait, avec chaîne en taille à cordon torique, reste des anciennes fortifications du château. Le Kiosque, dont il reste deux colonnes ioniques avec entablement. Les petits bosquets, au delà du canal, avec leurs chartreuses détruites ou transformées en habitations de jardiniers. Le salon de Chanteheux, dont les matériaux ont servi à bâtir la maison des Bénédictins de Ménil. (Recueil d'Héré, sans date.) Nouvelle église paroissiale Saint-Jacques, commencée en 1730, sur les dessins de Boffrand ; les deux tours terminées en 1745, sur ceux d'Héré. Plan en forme de croix latine ; longueur, 28 toises, largeur, 12 toises. Portail décoré de quatre colonnes d'ordre ionique accouplées, supportant un fronton dont le tympan, rempli par un écusson avec dédicace : « *Au Dieu de paix* », est surmonté par le cadran de l'horloge. Les tours à deux étages, terminées en dôme, ont 160 pieds de hauteur depuis le pavé jusqu'au pied des statues colossales de saint Michel-Archange et de saint Jean Népomucène, par Guibal, qui les surmontent. Nef principale : quatre travées en plein-cintre, ornées de rocailles, qui retombent sur des colonnes renflées, d'ordre ionique. Les bas-côtés, de même hauteur que la nef, et, à leur intersection, un dôme dont les tympans sont ornés des symboles des quatre évangélistes, avec écussons chargés d'inscriptions latines rappelant la munificence de Stanislas et la dédicace en 1745. Chœur terminé en cul de four. Chapelles

de la Vierge et du patron, exécutées en stuc ; maître-autel en marbre, provenant de l'ancienne église Saint-Jacques ; orgues magnifiques, comme effet théâtral, probablement d'Héré, ainsi que les chapelles ; boiseries du chœur, stalles, chaire, tambour de l'entrée en chêne sculpté. Trois grandes fresques : le baptême de Clovis, saint Stanislas et sainte Catherine, qui est de Girardet. Deux toiles du même, dont un saint Joseph remarquable (voy. Journal, septembre 1862) ; une Sainte-Famille, d'Annibal Carrache, et un grand et beau tableau de l'école flamande, rappelant l'institution du Rosaire, très-probablement de Van Schuppen. Dalle tumulaire, en marbre noir, de la marquise du Châtelet, à l'entrée de l'église, sous la tribune de l'orgue ; l'inscription, qui se trouvait, dit-on, sur un pilier voisin, a été effacée au commencement du siècle. Urne où étaient renfermées les entrailles de Stanislas, près des fonts de baptême, rapportée de l'intérieur des caveaux. Quelques bonnes toiles, en dessus de portes ou en trumeaux, dans la sacristie.— Anciens couvents détruits ou transformés en habitations particulières. Des Carmes, il reste les caveaux et la sacristie. Le torse mutilé d'Elie montant au ciel dans un char de feu, sculpté en bois par Guibal, qui surmontait le maître-autel, transporté récemment dans une maison de campagne de M. Bécus, de Nancy. Des Capucins, l'abside du chœur et la sacristie ; des Sœurs-Grises, une excellente statue, en pierre, de la Vierge à l'enfant, abritée dans un mur de jardin ; des Minimes, le tombeau de Bébé, nain du roi de Pologne, conservé à la bibliothèque de la ville. Chapelle de l'hôpital Saint-Jacques : figure en pied, grandeur nature, du patron, excellente toile de l'époque, dans la manière et à la hauteur du talent de Van Schup-

pen ; épitaphe murale lapidaire, de Le Voyer, conseiller et premier chirurgien de Léopold († 1734). Chapelle de la Maison-des-Pauvres : monument funèbre, avec buste en bronze, du fondateur, M. Renard, curé de Lunéville († 1856). Église paroissiale Saint-Maur, construite en 1849-54 dans un style *romano-bizantin ;* vitraux du chœur peints par Lavergne, exécutés par Didron ; saint Joseph et la Vierge des petits autels, par Fraget, statuaire ; dans la sacristie, une Sainte-Famille, de Léon Coignet. Ville incendiée et ruinée pendant les guerres du XVII^e^ siècle.

MAIXE. *Moyen âge.* Chœur de l'église paroissiale Saint-Martin, orienté. Style ogival, période tertiaire, plan carré, voûtes à nervures diagonales en soufflet, retombant sur des fûts de colonnettes engagées, contre-buttées extérieurement par des contreforts à larmier et à ressauts ; deux baies élancées en ogive trilobées sans meneaux ; custode ou tabernacle-armoire, avec oculus, défendu extérieurement par une grille ancienne ; ouverture intérieure terminée en ogive, avec la figure, en ronde-bosse, de Dieu le père, au tympan. Cette baie est inscrite dans une arcade ogivale de la 3^e^ période, très-ornée, avec colonnettes surmontées de pinacles, contre-moulures avec rampants, ornés de crossettes, choux frisés, etc. Pierre tombale, en pierre dure, avec inscription en caractères gothiques ; autre en grès des Vosges, chargée de deux inscriptions et d'armoiries ; la première, illisible, est accompagnée d'un casque tourné des trois quarts vers la gauche ; la seconde est en mémoire de demoiselle Gabrielle Pescheur, veuve du sieur Christophe Rattel, écuyer († 1679) ; l'écu qui l'accompagne est chargé de trois chevrons de... accompagnés d'une rose épanouie

tigée et feuillée en pointe. Dalle tumulaire, devant l'autel, de M. Richard, curé de Maixe († 1774), âgé de 90 ans. Cuve baptismale, ogivale, ornée de figures en relief d'anges portatif, divers attributs de la Passion. Bénitier, dans le style de la Renaissance, au millésime de 1528, au réservoir hémisphérique cannelé, orné en plein d'un écu armorié de fille ; ovale, guirlandé de..... à une crabe étalée, pattée et griffée ; chargé en chef de trois étoiles. Lors du remaniement de la nef et de la tour, opéré au siècle dernier, on a utilisé l'ancienne porte ogivale formée d'une baie carrée à tympan trilobé, accompagnée de colonnettes prismatiques, recevant les retombées d'une ogive en accolade, dont les rampants sont ornés de crossettes de la 3e période.

RAVILLE. *Ép. moderne.* Église paroissiale Saint-Gengoult, transition entre le moyen âge et la Renaissance, orientée. Chœur : plan carré, divisé en deux travées ; voûtes à nervures en plein-cintre retombant sur des fûts de colonnes cylindriques engagées ; fenêtres en ogive, à meneaux et remployes variés en plein rond ; trèfle à jour au fond de l'abside ; piscine en plein-cintre, en forme de niche. Chapelle *Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle,* ouvrant sur le chœur, côté de l'Evangile, au moyen d'arcades accouplées en plein-cintre ; tableau à l'huile du commencement du XVIIe siècle au rétable de l'autel, rappelle celui de la cathédrale de Nancy : Notre-Dame abrite sous son manteau un pontife, un duc (probablement Henri II) et quelques princesses. Au pied de cet autel, dalles tumulaires des anciens seigneurs du lieu : 1° Nicolas Huyn, de Vic, écuyer, seigneur haut, moyen et bas justicier de Raville et de la Petite-Blainville († 1726), âgé de 75 ans. 2° Christienne-Françoise Rattel,

de Mâche (Maixe), son épouse († 1712), âgée de 59 ans. 3° Anne-Rose Huyn, jeune fille († 1701). 4° N. S. F. S. Huyn, écuyer, seigneur de Raville et de Bienville († 1745, âgé de 50 ans. 5° Barbe-Christienne Huyn, dame de Raville († 1755), âgé de 66 ans. 6° Lucie-Françoise Huyn, dame de Raville († 1743), fille à Nancy. 7° J.-N.-A. Huyn, seigneur et curé des mêmes lieux († 1759), âgée de 64 ans, l'auteur du remaniement de l'église au siècle dernier. Nef de la même époque et composée des mêmes éléments architectoniques que le chœur; fenêtres en ogive à meneaux et remployes variés en plein rond ; trois percées en forme de trèfle et de losange dans le mur de face ; plafond en lambris de sapin. Le portail, accompagné de deux pilastres, surmonté d'un fronton brisé, date du siècle dernier, comme l'indique l'inscription lapidaire de la frise qui limite le remaniement de l'édifice entre le 6 août 1740 et le 6 août 1742. Aux rétables des petits autels un saint Joseph et une Notre-Dame-de-Pitié, deux bonnes toiles du siècle dernier ; un torse mutilié de saint Pierre, d'une bonne exécution, descendu de sa niche, rappelle le ciseau de Guibal. Ancien château, complètement détruit et remplacé par la maison seigneuriale, transformée à son tour en habitation particulière ; quelques anciennes maisons à tympan, en ogives, ornés d'insignes de métiers.

SERRES. *Moyen âge.* Vers 1830, on apercevait encore quelques vestiges de l'ancien château : une tour carrée, découronnée et ruinée pendant les guerres du XVII^e^ siècle, avec des murs de 2 mètres d'épaisseur, était encore debout. Vaste enclos du parc, décrit par des murs en ruines. || *Ép. moderne.* Couvent des Minimes, reconstruit fin du siècle dernier, converti en maison de

ferme. Chapelle, à une seule nef, éclairée sur chaque face latérale par trois fenêtres en plein-cintre ; chœur terminé à trois pans ; chapelle des seigneurs ouvrant sur la nef, du côté de l'Epître, par une arcade en plein-cintre ; la porte principale est accolée de deux pilastres, avec consoles, supportant le fronton ; la clef de cintre est au millésime 1781. La tour, aujourd'hui dérasée à la hauteur du toit, était du côté de l'Evangile en prolongement de la tribune d'orgue. Église paroissiale sans intérêt.

SOMMERVILLER. *Ép. moderne.* Sur une pile de la tour, côté de l'Evangile, on lit l'inscription lapidaire commémorative de la pose de la première pierre de l'église paroissiale Saint-Gérard, construite au siècle dernier : « Stanislas Ier et. J'ai été posée le..... 1740. » On a transporté dans le cimetière actuel la dalle tumulaire de Mme Durival, née Elisabeth Dufrêne, dame de la cour de Stanislas, et belle-sœur de l'historien († 1819), 82 ans.

VALHEY. *Ép moderne.* Église paroissiale Sainte-Marie-Madelaine, de l'époque de transition entre le moyen âge et la Renaissance, orientée. Porte d'entrée à linteau historié, en relief, sculpture polychrôme du XVIe siècle, figurant N.-S. accompagné des douze apôtres, en statuettes ronde-bosse. Chaque figure isolée, travail remarquable ; costume, celui du temps ; quelques mutilations. Nef lambrissée, fenêtres en ogive sans meneaux. Chœur carré à plafond lambrissé ; il y a des naissances de voûtes, des arcs formerets en plein-cintre et des contreforts extérieurs, sans apparence que les voûtes aient jamais été achevées ; fenêtres ogivales à meneaux et remployes en plein-rond. Le comble du chœur est aigu, couvert en tuiles plates. Chapelle seigneuriale (?) ouvrant sur le

chœur, côté de l'Evangile, par un arc en plein-cintre ; fenêtre jumelle en plein-cintre, dont les retombées sont reçues par un corbeau. Naissances de voûtes, arcs formerets comme au chœur. Une sorte de niche saillante à l'extérieur a été pratiquée dans le mur de fond. Epitaphe lapidaire de Florentine Pescheur, femme à Mengin François, mayeur à Valhey (millésime effacé). Pierres tombales : 1° de M. Marcot, curé de ce lieu, l'espace de 40 ans († 1685), 65 ans. 2° Près du gradin de l'autel côté de l'Epître : ..... Grimoard († 155...) le reste illisible ; l'effigie gravée en creux d'un homme de guerre, avec cuirasse, brassards, cuissards, etc., l'épée au côté et les mains jointes. A droite et à gauche, à la partie inférieure, deux écussons indéchiffrables, surmontés, l'un d'un casque fermé, l'autre d'une paire de gantelets croisés. Plusieurs autres pierres tombales ou fragments indéchiffrables, remployés dans le pavage du chœur et de la chapelle seigneuriale. Il ne reste d'autres vestiges du château des Porcelets de Mailliane, démembré par Richelieu, que des tourelles d'angle transformées en habitations particulières, et des engrangements reconfortés par des éperons, en face de l'église.

VITRIMONT. *Moyen âge.* Église paroissiale Saint-Jean-Baptiste, orientée. Style ogival, période tertiaire ; longueur, 13 mètres, largeur, 7 mètres. Voûtes à nervures transversales et diagonales, à soufflet, s'amortissant dans le fût de colonnes cylindriques engagées, contre-buttées extérieurement par des contreforts à larmier et à ressauts ; fenêtres à meneaux et à remployes variés. Chœur en prolongement, terminé à trois pans ; longueur, 7 mètres, largeur, id. Voûtes, nervures et fenêtres comme dessus ; deux arcades, en cintre surbaissé, ont été prati-

quées sur les faces latérales pour l'ouverture de deux chapelles de la Vierge et de saint Joseph, non voûtées, mais dont les fenêtres sont en ogives à meneaux et remployes. Pierres tombales, l'une, d'un gruyer († 1597), l'autre illisible. La troisième travée et la tour ont été reconstruites en 1846 || *Ép. moderne.* Maison seigneuriale de la fin du XVI^e^ siècle ou du commencement du XVII^e^. Corps-de-logis rectangulaire, flanqué de deux ailes ; fenêtres rectangulaires à meneaux formant *croisée ;* restes d'anciennes défenses. Colombier, écuries, dépendances ; vaste enclos terminé aux angles par des pavillons carrés, à combles aigus, couverts en tuiles plates. — LÉOMONT, un des points culminants du pays, occupé par un ancien prieuré de Bénédictins, transformé en maison de ferme, qui aurait, dit-on, été bâti sur les ruines d'un temple de Diane ou de la Lune ; à mi-côte, vers N.-O., coule encore la fontaine sacrée. || *Ép. romaine.* Des fouilles faites autour de cette fontaine, au commencement et vers le milieu du siècle dernier, ont amené la découverte de médailles romaines, presque toutes du Haut-Empire, frustes ou mal conservées ; de deux rondelles en plomb sur lesquelles se trouvait représentée l'image de Diane, nue, avec un croissant sur la tête, du gibier d'une main, de l'autre un bâton, un chien courant au devant d'elle. L'autre figure, vêtue jusqu'à mi-jambe, et cuirassée, tenait de la main droite une épée assez longue, de la gauche un bouclier. Une autre lame de plomb, fort mince, représentait Minerve. Des jambes, des cuisses en bronze, avec un anneau pour les suspendre ; une petite clochette en cuivre ; une fiole en verre à deux anses ; *ex-voto* offerts à la déesse en reconnaissance de guérisons obtenues. (Dom Calmet : *Dissertation sur quelques jambes*

d'airain trouvées à Léomont; Mémoires de Trévoux, février 1709.) Des travaux récents ont amené, de nouveau, la découverte de quelques médailles romaines données en partie au Musée lorrain par M. Keller. ||*Ép. moderne.* Bâtiment claustral reconstruit au XVI^e^ siècle ; plan rectangulaire ; la façade au midi, en pignon, avec fenêtre à meneau, dans l'axe de l'ancien réfectoire, linteau à crossettes, encadré d'une moulure à revers d'eau ; deux fenêtres en pan coupé, sans meneaux, sur les angles. La porte d'entrée est surmontée des armoiries d'un abbé de la Maison de Bissipat : *d'azur à la croix alaisée d'or accompagnée en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un croissant montant d'argent.* (Lionnois, *Principes du blazon*). L'écu, surmonté d'une mitre et d'une crosse, se détachant sur un bandeau portant, à rebours, le millésime 1567. Vaste cave voûtée dans le sous-sol ; cuisine et poêle avec plafond en lambris de sapin, charpente apparente, entraits moulurés avec travottes de remplissage. Vaisseau de l'ancienne chapelle transformée en bergerie ; arc triomphal du chœur, restes de la tour en construction grossière. Le cloître indiqué par Durival (D.) existe encore, mais dénaturé, avec la citerne au milieu du préau. Cette citerne a environ 7 mètres de profondeur ; son réservoir 5 mètres de diamètre, réduits de moitié à la margelle construite en forme d'encorbellement. La clef de cintre de la poterne est au millésime de 1703, surmonté d'une croix de Lorraine. — SAINTE-ANNE, ancien ermitage, fondé, en 1666, par F. Michel Legrand, reconstruit en 1736 aux frais de Jamerai Duval, ancien pâtre et bibliothécaire du duc Léopold. Construction rustique d'un rez-de-chaussée ; corps central et deux ailes avec petite cour.

Dans la chapelle, transformée en étable, qui est une de ces ailes : inscription lapidaire murale, commémorative de la fondation, avec permission de Charles IV en 1666; pose de la première pierre, autorisée par M. de Bissy en 1697, et diverses recommandations pieuses. Porte en plein-cintre du verger avec invocation à la « *grande mère de Jésus* », et le millésime 1668.

CANTON DE LUNÉVILLE-SUD.

(Chef-lieu : LUNÉVILLE-SUD.)

BÉNAMÉNIL. *Ép. moderne.* Le rez-de-chaussée de la tour, sur lequel s'élève le clocher actuel, a été conservé lors du remaniement de l'église paroissiale au siècle dernier. Il appartient, ainsi que le portail, où l'on remarque le millésime de 1534, à la période de transition entre le moyen âge et la Renaissance. Village ruiné pendant les guerres du XVII^e^ siècle.

CHANTEHEUX. *Moyen âge.* Chœur de l'église paroissiale Saint-Barthélemy, orienté; style ogival, période tertiaire, plan carré, voûtes à nervures diagonales, à soufflet, s'amortissant dans le fût de colonnes cylindriques engagées dans les angles, et contrebuttées extérieurement par des contreforts à larmier. Nef reconstruite au siècle dernier. Sur les parois du chœur on remarque une Cène, excellente toile de 1^m^ 65 sur 2^m^ 30, non signée, dans la manière du Tintoret, d'un maître lorrain du siècle dernier, peut-être de Jacquart? || *Ép. moderne.* Magnifique pied-à-terre du Roi de Pologne, connu sous le nom de *Salon de Chanteheux*, détruit peu après la mort du roi. Rez-de-chaussée, voûté en grotte, ou salle fraîche; les deux étages occupés par un riche salon à tribune, ga-

lerie, bas-côtés. (Voy. Recueil Héré.) On y arrivait de Lunéville, en traversant la garenne, par une belle avenue de tilleuls entremêlés de vignes. Il ne reste qu'une maison de ferme, quelques traces des parterres et une tour ronde, à comble conique, déterminant un angle de l'ancienne clôture.

CHENEVIÈRES. *Moyen âge.* Chœur de l'église paroissiale Notre-Dame en son Assomption, orientée ; style ogival, période tertiaire, plan carré de 5 mètres de côté ; voûtes à nervures en soufflet en forme d'étoile à quatre branches, liernes et tiercerons retombant sur des fûts de colonnes cylindriques engagées, contrebuttées extérieurement par des contreforts sans larmier. Fenêtres latérales en ogive à meneaux et à remployes en plein-rond de transition entre le moyen âge et la Renaissance. Custode avec oculus, côté de l'Epître, masqué par les boiseries du chœur. Nef et tour reconstruites au siècle dernier. Ancienne maison : tympan de la porte d'entrée, ogive en accolade de la 3e période, ornée d'arcatures, de trois-feuilles et d'un écu chargé, en plein, d'une rose étalée, suspendu par une sorte d'anseau.

CRION. *Ép. incertaine.* On a trouvé, il y a quelques années, dans un terrain proche du village, des sépultures anciennes renfermant, outre des ossements humains, des couteaux, des épées rouillées et divers objets de toilette (S.). On a déposé à l'étage supérieur de la tour une ancienne statue de saint Urbain pape, légèrement mutilée, d'un caractère remarquable et d'un style qui dénote une époque reculée. — Entre Roville et Crion, une trouvaille récente a mis à jour un certain nombre de médailles antiques et quelques objets de toilette ; un bronze gaulois, fleur de coin, répondant au type 371 du *Manuel de nu-*

mismatique ancienne, de Barthélemy ; un billon romain et plusieurs grands, moyens ou petits bronzes, ni beaux ni rares, à l'effigie des empereurs Auguste, Néron, Antonin, Marc-Aurèle, Adrien, etc. ; une Faustine jeune et quelques pièces indéchiffrables.

CROISMARE (Haudonviller). *Moyen âge*. On remarque dans les rues du village une ancienne maison dont les linteaux de portes et fenêtres sont à tympans en ogive trilobée de la 3e période, une autre dont les baies sont à croisillons. || *Ép. moderne*. Église paroissiale Saint-Léger, remaniée au commencement du XVIIIe siècle, orientée. Les parois du chœur sont percées d'arcades donnant issue sur deux chapelles de la Vierge et du patron. L'arc triomphal, en ogive, utilisé dans les nouvelles constructions, provient sans doute de l'ancien édifice. Plusieurs inscriptions lapidaires commémoratives de fondations pieuses ; l'une d'elles est au millésime de 1690. L'ancien château, démoli en 1721, avait été rebâti à la moderne par le prince de Beauvau, sur les dessins de Boffrand. C'était un des plus beaux du pays. On y arrivait par une avenue qui existe encore ; il était en terrasse, environné de fossés de 50 pieds de large toujours remplis d'eau. Plan rectangulaire de 115 pieds de face, comprenant onze croisées ; rez-de-chaussée, 1er étage, mansardes. On y voyait Abraham dans le désert, un des meilleurs tableaux de Furon, peintre de Léopold. Les statues des jardins et des bosquets étaient de Renard. Démoli par le propriétaire, le marquis de Croismare, au retour de l'émigration (G-r.). Outre l'avenue, on n'aperçoit plus que les dépendances des murs de clôture et des fossés.

HÉNAMÉNIL. *Ép. incertaine.* On voit près de l'église les ruines d'un fort (G–r.). || *Ép. moderne.* Église paroissiale remaniée au siècle dernier. De chaque côté du portail on a remployé deux petites fenêtres de style ogival de la 3e période, provenant d'un ancien édifice. La clef de l'arc triomphal est au millésime de 1756; celle de la porte de la tour, sur la face latérale, est au millésime de 1727; réparée de nouveau en 1823 (G-r.). Le maître-autel, en bois sculpté du siècle dernier, est remarquable par la pureté de la forme, la richesse et le bon goût de l'ornementation.

JOLIVET (Huviller). *Moyen âge.* Église paroissiale Notre-Dame en son Assomption, remaniée au siècle dernier, orientée. Chœur ogival, période tertiaire, plan polygonal; longueur, 9 mètres, largeur, 7 mètres. Voûtes à nervures, en soufflet, s'amortissant dans des fûts de colonnes cylindriques engagées dans les angles et contre-buttées extérieurement par des contreforts à larmier et à ressauts; quatre fenêtres à meneaux et à remployes variés; piscine ogivale trilobée, contre-moulures en accolade. Arc triomphal en ogive chanfreinée. Deux travées des bas-côtés devant les petits autels conservés dans le remaniement de la nef au siècle dernier; voûtes d'arêtes sans nervures, petites fenêtres ogivales en accolade trilobées, de l'époque de transition entre le moyen âge et la Renaissance. Porte d'entrée ogivale, utilisée dans les nouvelles constructions; baie rectangulaire, tympan en ogive, en accolade, trilobée; contre-moulure en tiers-point, terminée par un chou frisé. Une petite console a dû supporter une figurine. On remarque dans l'intérieur de l'église un *Christ au roseau*, à mi-corps, tableau à l'huile du siècle dernier, qui n'est pas sans mérite. || *Ép.*

moderne. Château transformé en maison de plaisance par Stanislas, sous le nom de *Jolivet*, démoli en 1806 (G-r.). Une porte en pierre de taille, formée de deux piles avec pilastres à refends, corniches surmontées de boules à piédouches, est, avec quelques dépendances, tout ce qui en reste. — Village ruiné pendant les guerres du XVII^e^ siècle.

LANEUVEVILLE-AUX-BOIS. *Moyen âge*. L'église paroissiale Saint-Nicolas conserve des traces apparentes de ses divers agrandissements. Elle a pour noyau une chapelle de style ogival, 1^re^ période, orientée, de construction assez grossière ; plan carré, voûtes à nervures toriques retombant sur des fûts de colonnes cylindriques engagés, contrebuttées extérieurement par des contre-forts à ressauts ; fenêtres en ogive, à tiers-point, sans meneaux. Cette chapelle est devenue exclusivement le chœur, et on y a ajouté une nef, divisée en deux travées, de style ogival, période tertiaire, voûtes à nervures transversales et diagonales en soufflet, retombant sur des culots de très-faible dimension ; la clef, à l'intersection des nervures, est ornée d'un écu rappelant je ne sais quels symboles ; fenêtres à meneaux et à remployes variés de la 3^e^ période. Sur le linteau d'une porte latérale, aujourd'hui murée, on lit le millésime 1535. || *Ép. moderne*. Vers le milieu du siècle dernier on agrandit la nef aux dépens du chœur primitif, et on construisit le chœur actuel en prolongement en même temps que la tour ; une inscription lapidaire, aujourd'hui déposée dans le cimetière, fait allusion à ce changement : « Hic lapis... J. B. Desjardins... A. D. 1743. » On a conservé, dans un remaniement récent de la tour, l'ancien escalier en pierre, éclairé par des jours en croix de Lorraine, dont le pied

est terminé en croissant. On conserve à la sacristie deux statuettes en bois, de saints inconnus, d'une bonne exécution, fortement imprégnées des idées païennes de la Renaissance. — Village ruiné et incendié pendant les guerres du XVII^e^ siècle.

MANONVILLER. — *Moyen âge.* Église paroissiale Saint-Sébastien. Chœur ogival, période tertiaire, plan carré de 7 mètres de côté ; voûtes à nervures à soufflet, liernes et tiercerons en forme d'étoiles à quatre branches, retombant sur des fûts de colonnettes cylindriques engagées, contrebutées extérieurement par des contreforts en pierre de taille à larmier et à ressauts ; aux intersections des voûtes, cinq écussons muets, inscrits dans des couronnes de feuillage ; fenêtres à meneaux et à remploye en quatre-feuilles ; celle du fond de l'abside est à doubles meneaux. Sur le parement vertical du contrefort d'angle, côté de l'Epitre, une banderole en relief porte le millésime MIL V^c^ XXVIII. Arc triomphal en ogive chanfreiné sur l'arête, avec corbeaux à la hauteur des naissances de l'arc. Custode murée et masquée par les boiseries du chœur, avec oculus, en quatre-feuilles, défendu extérieurement par une grille ancienne en forme de croix. Sur une console du chœur, portrait en médaillon du B. Père Fourier en pendant avec saint Augustin, souvenir des chanoines réguliers qui ont administré la cure. Comble aigu couvert en tuiles plates. Nef moderne remaniée au dernier siècle ; la tour, qui n'est pas dans l'axe de l'édifice, avec ses baies géminées en plein-cintre, paraît être d'une époque plus avancée que ne le porte le millésime 1724, inscrit sur le linteau de la porte d'entrée. Cuve baptismale au millésime de 1537, inscrit sur une

sorte de phylactère ; les autres pans de l'octogone offrent : la figure en relief de face et barbue de N.-S.; deux médaillons qui sont des portraits : un profil d'homme barbu, coiffé d'une sorte de turban entrelacé de bandelettes, correspondant à un profil de femme, coiffée d'une sorte de réseau, auquel est ajustée une passe ; enfin un écu écartelé 1-4 une canette ; 2-3 un chien passant ; sous le vestibule un bénitier, remonté sur un pied moderne, à cannelures intérieures et extérieures d'un travail primitif et d'une époque reculée. On remarque quelques maisons avec porte d'entrée à linteau, à crossette, fronton circulaire brisé, surmonté de niche au millésime de 1692. — Village ruiné et détruit pendant les guerres.

MARAINVILLER. *Ép. moderne.* Église paroissiale Saint-Pierre, reconstruite au siècle dernier. Le Christ en croix, tableau à l'huile de moyennes dimensions, dans la manière de Girardet. — Village ruiné pendant les guerres.

MONCEL-LÈS-LUNÉVILLE. *Ép. incertaine.* On a trouvé, en 1837, en creusant les fondations de la nouvelle église Saint-Martin, une pierre de consécration d'autel dans laquelle se trouvait enchâssée une relique de saint Boniface, martyr (G-r.). Une *Nativité*, tableau à l'huile d'une ancienne école française. — Beaupré, ancienne abbaye de Bernardins réformés, ordre de Cîteaux, fondée en 1135 par Folmar, comte de Lunéville, sous l'invocation de Notre-Dame en son Annonciation. || *Moyen âge*, Les bâtiments claustraux construits en briques fabriquées par les moines eux-mêmes (G-r.) avaient subi, avec le temps, diverses modifications, agrandissements ou reconstructions partielles ; incendiés par les protestants d'Allemagne en 1587, ruinés pendant les guerres désas-

treuses du XVII^e^ siècle, reconstruits et agrandis au commencement du XVIII^e^ ; inscription lapidaire relative à la pose de la première pierre par Léopold, en 1715, trouvée récemment ; ces bâtiments ont été détruits totalement par un incendie dans les premières années de la Révolution. L'église était vaste et ancienne ; on la croyait du temps de la fondation. Elle était remarquable par ses bas-côtés qui régnaient non seulement dans toute l'étendue de la nef, mais aussi dans la croisée (Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*). J'ai relevé, en vue de cette particularité, avant leur destruction récente, les piles de fondation des bas-côtés du transept droit ; j'ai trouvé 6^m^ 90 de largeur, en œuvre perpendiculairement à l'axe, et 1^m^ 90 de dimensions pour chaque pile. A l'exception des soubassements et des parties perpendiculaires de l'ossature, telles que bases, colonnes et chapiteaux, les murs de remplissage, les voûtes, les arcs doubleaux, formerets ou transversaux étaient en briques et en terre cuite, moulée suivant certains calibres appropriés à leur destination, et que l'on retrouve en grand nombre dans les ruines de l'édifice. On voyait dans le chœur et les chapelles ; les tombeaux de Vauthier de Gerbéviller († 1149), de Ferry II († 1213), et de sa femme ; de Thiébaut II († 1312) ; de Ferry III (1303), de son fils grand-prévôt de Saint-Dié, évêque d'Orléans († 1299) ; de Ferry IV (1328), de Raoul, tué à Crécy en 1346 ; enfin, on vient de retrouver la pierre tombale, avec effigie en creux, de Jeanne, femme à Aubert de Parroy († 1281), qui git encore sur le sol, et celle de Varry de Parroy, sire de Savigny († 1353), et de sa femme, avec leurs armoiries, qui a été convertie en moellons. Des bases de colonnes, des chapiteaux de style roman, épars dans les cours ou utilisés dans certaines

reconstructions ; une tête coiffée de la calotte ducale, enchâssée dans un mur, que l'on a dit être de Ferry III ; ce qui est peu vraisemblable à raison de la forte chevelure qui démentirait l'épithète de *chauve*, appliquée à ce prince. Des fouilles récentes ont mis à jour des fragments de figurines qui ornaient les arcatures des tombeaux ; notamment la figure allégorique de l'âme de Ferry III, enlevée par les anges, que l'on voyait en tête du sarcophage de ce prince ; des parties d'inscriptions[1]. (Journal, année 1862, page 55.) || *Ép. moderne.* Pavillon du portier, conservé intact, du commencement du XVIII^e^ siècle, avec entrée grande et petite, niche, comble aigu en tuiles plates ; murs de clôture en briques avec tourelles d'angles rondes, dont le comble brisé est couvert en bardeaux. Des bâtiments claustraux, l'incendie n'avait épargné que l'infirmerie, qui menaçait ruine ; elle vient d'être démolie. Plan d'ensemble de l'abbaye de Beaupré à la fin du siècle dernier, aux Archives de la Meurthe.

MOUACOURT. *Ép. celtique.* Un certain nombre de haches à silex, de petites dimensions, conservées à la bibliothèque de Lunéville, ont été trouvées sur le territoire, canton dit de la Chapelle-Saint-Laurent, où l'on remarque des traces d'anciennes constructions. En 1862, au même lieu, on a, de nouveau, trouvé une de ces haches, de grande dimension. || *Ép. romaine.* Sur le monticule de Champcourt, on découvre, depuis quelques temps, un grand nombre de tombes, sans traces de substructions, renfermant, outre des ossements humains, dans

1. Les fragments de l'épitaphe en marbre, cités dans le *Journal*, doivent, d'après une récente découverte, se rapporter à messire Simon Thomas, aumônier du Roi de Pologne, doyen de Saint-Dié, † à 55 ans, en août 1749, et enterré à Beaupré.

un état de décomposition avancée, des épées à lames courtes et larges, des vases en terre cuite, des monnaies frustes, des briquets et quelques objets que l'on croit être des boutons. — Village ruiné, incendié et détruit pendant les guerres du XVII^e^ siècle. (A. J., Notice sur Mouacourt, br. in-8°. Nancy, 1863.)

PARROY. *Ép. incertaine.* Vers 1820, des excavations ont fait découvrir des débris d'armes et des ossements humains d'une grandeur extraordinaire (G-r.) || *Moyen âge.* Chœur de l'église paroissiale Saint-Pierre-ès-liens, orienté. Style ogival, période tertiaire, plan polygonal, voûtes à nervures en soufflet s'amortissant dans le fût de colonnes cylindriques engagées, contrebuttées extérieurement par des contreforts à larmier et à ressauts ; quatre fenêtres à meneaux et à remployes variés, où l'on remarque deux panneaux d'anciens vitraux coloriés, figurant un pape et Notre-Dame-de-Pitié. Pierre tombale de Claude, châtelain à Parroy († 1580). Nef reconstruite au siècle dernier, et la tour récemment. || *Ép. moderne.* Sur l'emplacement de l'ancien château on a construit, au commencement du XVII^e^ siècle, le château moderne ou maison seigneuriale ; plan rectangulaire, flanqué de deux petites ailes ; distributions larges ; pièces vastes et hautes ; vestibule, grand escalier, belles caves. Porte principale en plein-cintre, accompagnée de deux pilastres, d'ordre dorique, avec entablement, fronton circulaire ; dans le tympan, deux écussons accolés indéchiffrables surmontés d'une couronne de comte. Transformé en habitations particulières.

JUVICOURT. *Ép. moderne.* Chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, attenant à une maison d'habitation, que l'on dit être la mère-église de Parroy, mais qui n'est proba-

blement qu'un ancien ermitage ; reconstruction grossière du XVIII^e siècle. Au pied de l'autel, pierre tombale de messire..... Droict natif de Hazebruck, en Flandres, curé de Parroy l'espace de vingt-cinq ans († 158.). Extérieurement, à gauche de l'entrée, petite croix en pierre élevée sur la tombe de Claudon Henri et Roinne, sa femme († † 1597). Ossements humains trouvés en grand nombre dans les fouilles faites alentour de cette chapelle.

LARONXE. Église paroissiale de Saint-Sébastien, de reconstruction récente.

SAINT-CLÉMENT. Église paroissiale Saint-Clément. *Moyen âge.* La tour a été remontée sur le rez-de-chaussée d'un ancien édifice de l'époque romane, dont la voûte est déterminée par trois arcades formerets, contrebuttées extérieurement par des contreforts d'angle à larmier, s'amortissant à la hauteur du premier étage. Chœur ogival, 1^re période, plan carré de 8 mètres de côté ; voûtes à nervures toriques transversales, retombant sur les chapiteaux de colonnes cylindriques engagées, contrebuttées extérieurement par des contreforts à larmier et à ressauts ; fenêtres à lancettes ébrasées, en forme de gorge, avec moulures toriques, meneaux et remployes en plein-cintre trilobés et quatre-feuilles inscrits dans l'oculus. Nef unique de style ogival, période tertiaire ; plan rectangulaire subdivisé en cinq travées de 5 mètres d'axe à autre, et de 9 mètres 90 cent. de largeur en œuvre, avec cette particularité que l'axe du chœur n'est pas le même que celui de la nef. Voûtes plus hautes et plus amples que celles du chœur ; nervures diagonales et transversales en soufflet s'amortissant dans le fût de colonnes cylindriques engagées, contrebuttées extérieurement par des contreforts à larmier et à ressauts ; fenêtres à me-

neaux et à remployes variés. || *Ép. moderne*. Porte d'entrée rectangulaire de l'époque de transition entre le moyen âge et la Renaissance, encadrée dans des jambages ornés de moulures se terminant en plein-cintre, contre-moulure, à revers d'eau, s'amortissant en spirale à ses retombées; tympan orné d'arcatures et de chaux.

SIONVILLER. *Moyen âge*. Statue de la Vierge à l'enfant, sculpture polychrôme, grandeur naturelle, de la fin du XV^e^ siècle ou du commencement du XVI^e^, d'une expression remarquable, reléguée dans la niche d'une maison particulière.

THIÉBAUMÉNIL. *Ép. moderne*. Église paroissiale Notre-Dame en sa Nativité, de reconstruction récente. Tour, nef, bas-côtés et chœur, construits d'un seul jet, dans le style néo-gothique.

RENSEIGNEMENTS

BIBLIOGRAPHIQUES ET ABRÉVIATIONS.

B. Beaulieu, *Archéologie de la Lorraine*, 2 vol. in-8°, avec pl. — Paris, 1840-43.

C. Henri Lepage, *les Communes de la Meurthe*, 2 vol. in-8°. — Nancy, 1853.

D. Durival, *Mémoires sur la Lorraine et le Barrois*, dernière édition, 4 vol. in-4°.

G. Grosse (l'abbé), *Statistique de la Meurthe*, 2 vol. in-8°. — Lunéville, 1838-43.

G-r. Guerrier, *Promenades et excursions dans les communes des six cantons de l'arrondissement de Lunéville*, 1 vol. in-8°. — Lunéville, 1838.

M. Michel, *Statistique administrative et historique du département de la Meurthe*, 1 vol. in-12. — Nancy, 1822.

S. Henri Lepage, *le Département de la Meurthe, statistique historique et administrative*, 2 vol. in-8°. — Nancy, 1843.

Bull. *Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine*, 8 vol. in-8°. — Nancy, 1849 à 1858.

Mém. *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine* (2e série), 4 vol. in-8°, de 1859 à 1863.

Journal. *Journal de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée historique lorrain*, 11 vol. in-8°. — Nancy, 1852 à 1863.

SUR LA NOBLESSE

ET

LE NOMBRE DES MEMBRES

DU TRIBUNAL DES ÉCHEVINS

DE NANCY

PAR M. HENRI LEPAGE.

I.

En tirant des conséquences trop absolues de documents qui paraissent très-concluants au premier abord, on est parfois exposé à tomber dans de graves erreurs. Je vais en signaler une, que des écrivains fort consciencieux ont commise, et que j'ai contribué moi-même à propager[1].

L'abbé Lionnois[2], en parlant du tribunal des échevins

1. Voy. *Offices des Duchés de Lorraine et de Bar*, p. 179.
2. *Histoire de Nancy*, t. I, p. 313.

de Nancy, dit que « ce corps étoit composé d'un maître échevin, qui en étoit le chef ou président, et de dix autres échevins avec un procureur général, *jouissant* TOUS *des droits et priviléges de la noblesse,* que leur seule qualité de membres de cette compagnie leur donnoit le pouvoir de transmettre à leurs descendans.

» Nous en avons, ajoute-t-il, la preuve, qui ne souffre aucune réplique, au folio 188 du registre XVI des patentes de l'an 1582, déposé au Trésor des Chartres de Lorraine. Ce sont des lettres du duc Charles III, du 1er janvier 1583, en faveur de Quentin Salvète. Cette pièce... est conçue en ces termes[1].

« Charles, etc. Comme, du temps de nostre minorité, » deffunct Pierre Salvette, du village d'Essey, en nostre » bailliage de Nancy, soit esté appellé et par long temps » ait exercé l'estat et office de maistre eschevin en nostre » justice souveraine de ceste nostre ville de Nancy, et » depuis, pour ses expériences, suffisantes vertus et » mœurs, par nous retenu en estat de conseiller ordi- » naire des nostres[2], et à l'exercice d'iceulx soy comporté » prudemment, vertueusement... jusques à son décès, » lequel advenu, Quentin Salvette, son fils unicque, au- » roit eu intention de se rendre vertueux et capable à » faire service à nous ou autre prince, ayant praticqué les » armes pour le service de La Majesté du roy très-chres- » tien et, depuis quelque temps, prins party de mariage » ez pays de l'obéissance de Sa Majesté..., ainsy qu'il » nous a faict exposer, et de plus supplié très-humble-

1. Je la rétablis d'après le texte original, que Lionnois a défiguré.

2. Ce qui ne veut pas dire conseiller d'Etat, comme le prétend Lionnois.

» ment luy donner lettres d'attestation et certifficat du » lieu de sa naissance, estat, qualité et condition de son- » dict père deffunct ; à quoy voluntairement inclinans,... » certiffions à tous... icelluy deffunct Pierre Salvette » avoir esté prouveu, a tenu et possédé lesdicts estatz de » maistre eschevin en nostredicte justice souveraine et de » conseiller ordinaire des nostres, et, *ad cause et à l'oc-* » *casion de ses charges, a joy et usé, sa vie durante,* » *de toutes franchises, libertez, priviléges, exemp-* » *tions, prérogatives et immunitez de* NOBLESSE, les- » quelz priviléges, libertez et exemptions sont, ez pays » de nostre obéissance, telles et semblables que peuvent » estre celles dont usent et peuvent joyr les conseillers » des courtz de parlemens du royaume de France... »

« Il est donc certain, ajoute Lionnois, que cette compagnie des maître échevin et échevins de Nancy étoit un tribunal souverain et que ses membres jouissoient, en Lorraine, des mêmes priviléges de noblesse que ceux des parlemens en France, les transmettant même à leur postérité... »

Cette conclusion semble toute naturelle ; aussi les écrivains qui sont venus après l'auteur que je viens de citer, n'ont-ils pas hésité à dire que les échevins de Nancy devenaient nobles par le fait même de l'exercice de leurs fonctions. Cela n'est pourtant pas exact, ainsi qu'il est facile de l'établir.

Sur neuf maîtres échevins dont j'ai découvert les noms[1], y compris Pierre Salvette, cinq appartenaient à des familles d'anoblis ; les trois autres obtinrent des lettres de noblesse : Thouvenin Marchant en 1535, Nicolas Olry en

1. Voy. *Offices des duchés de Lorraine et de Bar*, p. 180.

1572, et Nicolas Bourgeois en 1580. L'anoblissement du premier est indiqué par Dom Pelletier[1] d'après des documents qui lui avaient été communiqués, et il ne se trouve pas au Trésor des Chartes ; Nicolas Bourgeois fut anobli étant encore prévôt de Rosières, et avant d'être appelé à siéger au tribunal des échevins. Quant à Nicolas Olry, les lettres patentes qui lui furent octroyées le 10 juillet 1572 sont parfaitement explicites et ne renferment pas un mot qui fasse allusion à la prérogative dont auraient joui les échevins du tribunal de Nancy. Après des considérants absolument semblables à ceux qui forment le préambule de toutes les lettres d'anoblissement, Charles III s'exprime ainsi : « Pour ce est-il que nous, suffisamment informez des sens, sçavoir, preudhomie, intégrité, » honnestes mœurs, conversations et autres vertuz estans » en la personne de nostre amé et féal Nicolas Olry, » maistre eschevin en nostre justice souveraine et ordinaire de Nancy, lequel, dez sa jeunesse, s'est applicqué » et totallement dédié à suyvre et praticquer actions honnestes et vertueuses, de sorte que, pour sa suffisance » et preudhomie, il a esté, *passez sont vingt-sept ans,* » choisy, éleu et prouveu par noz progéniteurs en estat et » office de l'ung des juges en ladicte justice, où il s'est » porté et démonstré avec telle cincérité et intégrité que » nous et toute nostre républicque en avons receu grand » contentement et sommes estez meuz l'exalter pour chef » d'icelle[2], joinct qu'il auroit pleu à Dieu luy départir » biens à suffisance pour vivre et se maintenir en estat » de noblesse, avons icelluy Nicolas Olry... anobly et

1. *Nobiliaire de Lorraine,* p. 532.

2. Il avait été nommé maître échevin le 24 mai 1572.

» anoblissons et du tiltre de noblesse décoré et décorons » par ces présentes... »

Il n'y a pas la moindre différence entre ces lettres d'anoblissement et celles qui furent conférées à une foule d'autres individus, si ce n'est qu'au cas particulier, elles étaient la récompense de services.

La conclusion à tirer du document qui précède est celle-ci : non-seulement le fait de l'exercice des fonctions d'échevin de Nancy n'entraînait pas avec lui la noblesse, mais aucune distinction n'était même attachée à la dignité de maître échevin. L'anoblissement de Nicolas Olry, après vingt-sept années de services et après son élévation à cette dignité, le prouve surabondamment. Nicolas Remy[1] et Claude Guichart furent également anoblis *étant membres du tribunal des échevins*, le premier en 1583, le second en 1607.

Comment concilier ces faits avec celui qui concerne Pierre Salvette ? il est difficile de hasarder une hypothèse à cet égard. Ce qui est certain, c'est que, si les échevins de Nancy avaient joui des priviléges de la noblesse, avec pouvoir de les transmettre à leurs descendants, il eût été superflu de leur conférer par lettres patentes une prérogative dont ils étaient de droit en possession. Comment, en outre, aucune de ces lettres, pas plus que celles qui les appellent à leur emploi, ne fait-elle même allusion à ces prétendus priviléges, inhérents à leur office, et assez considérables cependant pour qu'ils valussent la peine d'être rappelés ?

II.

Au dire de l'abbé Lionnois, le tribunal des échevins aurait été composé de dix membres, non compris le

1. Voy. *Notice sur Nicolas Remy*, par M. Leclerc, p. 51.

maître échevin, qui remplissait les fonctions de président, et du procureur général. Cette assertion contient une double erreur. D'abord, le procureur général de Lorraine n'était point attaché à ce tribunal : suivant l'ordonnance du 4 décembre 1532[1], qui régla ses attributions, il ne devait se trouver, lui ou son représentant, « aux journées du Change[2] de Nancy », que « pour entendre aux amendes » qui y étaient prononcées et réclamer la part advenant au duc. En second lieu, les échevins ne furent jamais au nombre de dix ; il y en eut bien sept, comme l'avance M. Digot[3], mais seulement, ainsi qu'on va le voir, à une certaine époque. Enfin, d'après Nicolas Rémy[4], le nombre de ces magistrats n'aurait été, pour un temps, que de deux, puisqu'il qualifie leur réunion collége des Duumvirs (*Duumvirorum Nanceianorum collegium*) ; ce qui, en ajoutant qu'il y avait un maître échevin[5] outre les

1. Voy. Rogéville, t. II, p. 224.

2. C'est ainsi que l'on appelait le tribunal des échevins, du nom de la maison dans laquelle il siégeait, place des Dames, et qui vient d'être démolie.

3. *Histoire de Lorraine*, t. V, p. 96.

4. Voy. *Notice sur Nicolas Remy*, par M. Leclerc, note 12.

5. Il ne paraît pas que, dans l'origine, le tribunal des échevins ait eu à sa tête un maître échevin, remplissant les fonctions de président. Si l'on en juge d'après les quelques documents qui nous ont été conservés, ce tribunal était présidé par le bailli de Nancy et, en cas d'absence, par son lieutenant. Telle est, du moins, la conséquence qu'il est permis de tirer des deux pièces suivantes. Un départ de cour rendu, en 1384, entre l'abbesse de Bouxières et le prévôt d'Outre-Moselle, se termine par cette formule : « Et nous les eschevins dessus nommez (au nombre de cinq), en tesmoignaige de toutes les choses dessusdites, *et à l'ordonnance et consentement de Jehan de Bouxières, bailli de la duché*, avons donné à ladite abbesse ce présent départ seellé de nostre seel... » Un autre départ de cour

deux échevins, est parfaitement conforme aux documents que je vais faire connaître.

On lit dans le compte de Georges des Moynes, receveur général de Lorraine, pour l'année 1518–1519 : « Monseigneur le duc a *nouvellement* donné et assigné » sur la recepte dudit receveur, jusques à son bon plaisir, » au maistre eschevin et eschevins de la justice de Nancy, » *qui sont en nombre de* CINQ *personnes*, la somme de » cent frans, monnoye de Lorraine, dont le premier paie- » ment commence à la Sainct-Estienne, lendemain de » Noël mil v^c^ xix et continuer doresenavant jusques au- » dit bon plaisir de mondit seigneur ou autre provision » que mondit seigneur leur entend faire en brief, pour » leur entretènement à vacquer aux affaires et expédition » de la justice, et affin qu'elle soit administrée et faicte » deuement, ainsi qu'il appartient, comme plus à plain » appert par le mandement de mondit seigneur, donné à » Nancey le pénultième jour de décembre mil v^c^ xix... » Et pour ce payé ausdits eschevins, pour ledit terme » Sainct-Estienne mil v^c^ xix..... iiij^xx^ livres.

En marge est écrit : « Pour ce qu'il n'y a *que le* » *maistre eschevin et* DEUX *eschevins*, est ordonné audit » receveur recouvrer xl fr. sur le compte subséquent ». — Au-dessous de cette annotation, émanée sans doute d'un commissaire de la Chambre des Comptes, on lit ces mots : « Il a esté accordé lesdites iiij^xx^ livres ausdits es- » chevins par Monseigneur le duc ».

donné, en 1488, en faveur de l'abbaye de Saint-Sauveur, commence par ces mots : « En la présence et pardevant honorable homme Huyn Roynette, *lieutenant de bailli de Nancy*, et de nous les eschevins dudit lieu (au nombre de cinq)..., tous séans en siége de justice au Chainge dudit Nancy, là où on a accoustumé tenir les plais ordinaires dudit lieu ».

Ainsi, en 1519, la *justice de Nancy*, qui devait se composer de cinq personnes, n'en comptait que trois, on ne sait pourquoi : le maître échevin et deux échevins ; et c'est seulement à partir de cette époque que des gages leur furent attribués[1]. Il est probable qu'auparavant ils n'avaient pour leurs émoluments qu'une part dans les amendes ou les confiscations prononcées contre les personnes sur les procédures desquelles ils avaient été appelés à statuer.

Il ne paraît pas que le duc Antoine ait donné suite au projet, annoncé dans le mandement qui précède, de « faire en brief autre provision » relativement au traitement des échevins, car la mention du compte de 1518-1519 se reproduit dans les comptes suivants ; mais, à dater de 1536, elle devient plus intéressante parce qu'elle est suivie des noms des personnes qu'elle concerne, lesquelles sont alors au nombre de cinq. On lit dans le registre de cette année :

« Les maistre eschevin et eschevins de la justice de » Nancy, qui sont en nombre de cinq personnes, pren- » nent chacun an sur la recepte générale la somme de » centz frans que Monseigneur leur a donnez jusques à » son bon plaisir ou aultre provision, pour l'entreténe- » ment et pour vacquer aux affaires de la justice et affin » qu'elle soit faicte et administrée bonnement, ainssy » qu'il appartient. Et pour le terme Sainct-Estienne mil » v^c xxxvij payé à *Pierresson* Xallewette, m^e eschevin, » et Didier Mareschaulx, eschevin, xl. fr., val. xxxij liv.

» Payé à Jacque Mengeot, aultre eschevin, pour ses » gaiges d'eschevin dudit terme, xx fr., val..... xvj liv.

1. Les comptes précédents, que j'ai minutieusement examinés, ne contiennent pas de mention relative au tribunal des échevins.

» A Jehan Maillezeville, eschevin, pour ses gaiges du-
» dit terme, xx fr., val..... xvj liv.

» A Jehan Oudet pour ses gaiges depuis le viij^{e} jour
» de febvrier mil v^{c} xxxvj jusque audit terme Sainct-
» Estienne, xviij fr., val..... xiiij liv. viij s.

Le nom imprimé en petites majuscules, et qui, dans le compte suivant, est écrit XALLAWATTE, n'est autre que celui du personnage dont le fils obtint, en 1582, des lettres de reconnaissance de noblesse.

Une mention analogue à celle qui précède se trouve, avec une légère variante, dans le compte de l'année 1544-1545 :

« Les maistre eschevin et eschevins de la justice de
» Nancy qui sont *ou doient estre* en nombre de cinq
» personnes... » Les noms ne viennent pas à la suite.

Ainsi, jusqu'à la fin du règne du duc Antoine et sous celui de son successeur, il n'y eut rien de bien régulier touchant la composition du tribunal des échevins : en principe, il devait être formé de cinq membres, mais cela n'avait pas toujours eu lieu. Après la mort de François I^{er}, les régents de Lorraine pendant la minorité de Charles III, voulant faire cesser cet état de choses, rendirent une ordonnance, qui ne nous a pas été conservée, dont la substance est indiquée dans les mentions suivantes du compte de l'année 1545-1546. On y lit, au folio 175 : « Les maistre eschevin et eschevins de la jus-
» tice de Nancey, que souloient estre en nombre de cinq
» personnes, prenoient chacun an cent frans sur la re-
» cepte du receveur, lequel n'en compte icy aulcune
» chose ad cause de la nouvelle création de ladite justice,
» ainsi qu'il sera veu ci après ». — Et au folio 191 v^{o} :

« Monsieur le bailli de Nancei, messire Pierre du Chas-
» tellet,... souloit prandre et avoir chacun an, sur la re-
» cepte générale de Lorraine, ad cause de gaiges de son
» office de bailli, la somme de cent frans... et cent re-
» saulx d'avoine sur le cellérier de Nancy, jusques au
» bon plaisir... ; lesquelz gaiges nostre souveraine dame
» et Monseigneur de Mets, tuteurs, etc., ayans, pour le
» bien, honneur et réputation de nostre souverain sei-
» gneur et ses pays, faict *ordonnance et estat de la*
» *justice du Chainge* de Nancey, ont choisy ung maistre
» eschevin et ordonné DEUX eschevins avec lui, qui ayent
» gaiges suffisamment stipendiez affin qu'ilz n'ayent
» cause, par avarice ou pouvreté, divertir le bon juge-
» ment[1]. Aussi ayans considéré l'estat du bailli de Nancey
» selon la raison du temps de présent et le labeur qu'il y
» convient pour son entretien d'estat, qu'estoit de cent
» frans et cent resaulx d'avoine seulement, voulans ad ce
» donner ordre et ne souffrir bon service demeure irré-
» compensé, ont ordonné luy payer chacun an la somme
» de trois cens frans oultre lesdits cent frans et cent re-
» saulx avoine... Et à Thiriet Traibreize, prévost d'A-
» mance, establi par Leurs Excellences m^e^ eschevin du
» Chainge, chacun an la somme de deux cens frans pour
» son estat. Item à chacun desdits deux eschevins[2] cin-
» quante frans, et au clerc juré[3] vingt-cinq frans... Comme
» tout ce appert plus applain par mandement donné au
» Neufchastel, le vj^e^ jour de janvier l'an mil v^c^ quarante-
» cinq (1546 n. s.)... »

1. Ce qui, on peut le supposer, avait eu lieu plus d'une fois auparavant.

2. Poiresson Mengin et Nicolas Olry.

3. Qui eut plus tard le titre de greffier.

Cette nouvelle organisation subsista jusqu'en 1569 : il y eut alors trois échevins, puis quatre (depuis 1587), puis enfin six (depuis 1608). En 1633, leurs gages étaient de 100 francs et ceux du maître échevin de 300, tels qu'ils sont déjà indiqués dans le compte de 1587.

L'occupation de la Lorraine par la France amena la suppression du tribunal dont les derniers membres avaient eu le tort de se prêter aux vengeances politiques de Charles IV. Néanmoins ce prince ne le rétablit pas, et il ne resta de cette institution judiciaire, dont les autres pays n'offrent point d'exemple, que le souvenir des condamnations qu'elle avait sanctionnées, notamment contre les malheureux accusés du crime de sortilége. Depuis sa naissance jusqu'à sa fin, son existence semble avoir toujours eu quelque chose de mystérieux, et, malgré les recherches auxquelles on s'est livré, il a été impossible de découvrir son origine et de déterminer d'une manière exacte l'étendue de ses attributions.

LE

PRIEURÉ DE SALONNE

PAR M. L'ABBÉ G. PIERSON.

Parmi les monuments religieux de l'ancienne Lorraine, nous n'en connaissons guère de plus ancien que le prieuré de Salonne[1]. Il est cependant un des mieux conservés ; on peut s'en convaincre en comparant ce qui nous en reste à l'ensemble des anciennes constructions, dont un plan détaillé fut dressé en 1720, et est aujourd'hui conservé aux Archives du département de la Meurthe.

L'ensemble des bâtiments dans lesquels se trouve présentement enclavée l'église paroissiale, ne nous montre autre chose qu'un monastère que la période de destruction a cependant endommagé, mais dont elle a protégé la plus grande partie.

1. L'orthographe de ce mot varie : les uns écrivent Salonne, d'autres Salonnes, quelques autres Salone.

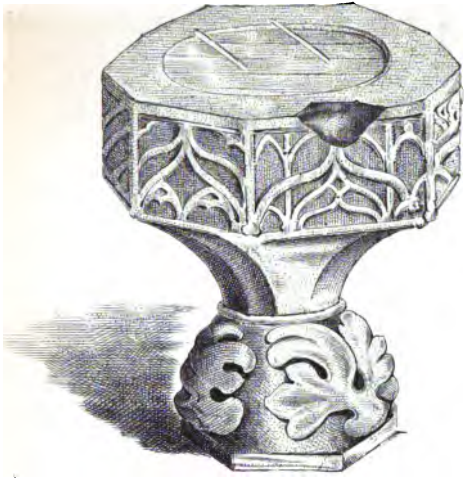

FONTS BAPTISMAUX DE L'EGLISE DE SALONNE.

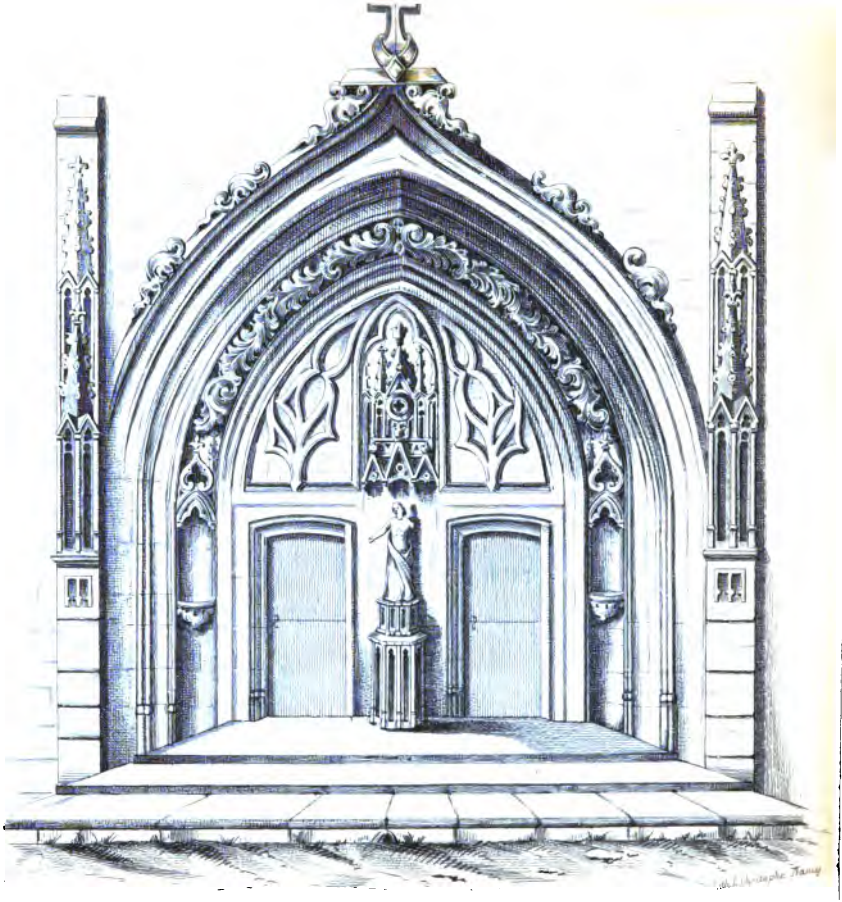

PORTAIL DE L'EGLISE DU PRIEURÉ DE SALONNE.

S'il est malheureusement une de ces parties dont nous ayons à regretter l'altération, c'est l'église qui, d'après la tradition, aurait été saccagée, non plus par la révolution de 1793, mais lors de la guerre des Suédois, en 1635.

Quoi qu'il en soit de l'époque de ce vandalisme, il reste certain que cette église n'a dû être détruite que dans une part assez restreinte, car un observateur attentif peut se convaincre que l'église actuelle n'est qu'une réparation de l'ancienne ; témoins : le portail bien conservé[1], en style ogival, la disposition de l'église en trois nefs, soutenues par des piliers, dépourvus maintenant d'ornements d'architecture, mais qui ont dû autrefois servir de montants intérieurs et dissimulés à des piliers plus élégants soutenant l'édifice. Cette opinion est surtout vraisemblable quand on considère la structure extérieure des murs, dans lesquels on remarque des colonnes en pierres de taille et des soubassements dont la disposition semble remonter à des siècles reculés. La suite de ce travail fournira, du reste, des renseignements plus précis sur les époques de construction, d'altérations et de réparations de cet édifice.

Faisons seulement observer, dès maintenant, que l'intérieur n'offre plus rien de remarquable, si ce n'est les fonts baptismaux, superbe massif de forme octogone, richement sculpté en style ogival, comme le portail, mais dont les moulures s'effacent sensiblement[2].

Comme beaucoup de chapelles prieurales et abbatiales, l'église de Salonne a dû renfermer de nombreux tombeaux. Le chœur est entièrement pavé de pierres tom-

1. Voy. la planche ci-jointe.

2. Ce monument date de 1549. — Voy. la planche ci-jointe.

bales ; les marches du sanctuaire et le voisinage des autels collatéraux sont également construits avec de semblables pierres. Mais une particularité que nous n'avons pas encore rencontrée, c'est la manière dont on s'est ingénié à diviser ces pierres, au lieu de les utiliser en leur entier, ce qui aurait eu, d'un côté, l'avantage de restreindre les frais de construction, et, de l'autre, celui de conserver quelques souvenirs. La plupart d'entre elles ont même été scindées par quartiers ; on en a fait disparaître plusieurs parties, ce qui empêche tout rapprochement ; et nous ajouterons que chaque pierre portant un écu blasonné est exactement coupée à l'endroit du blason. Un seul écusson est resté intact, sans doute parce qu'il était inachevé : ni les métaux, ni les émaux n'y sont indiqués ; aussi n'en pourrait-on donner qu'une définition bien imparfaite : .....à une croix..... au premier canton chargé d'une tour crénelée.....

—

Avant de résumer les documents que nous avons pu recueillir sur le prieuré de Salonne, il ne serait peut-être pas hors de propos de répondre à deux questions concernant le village :

1° Quelle était autrefois l'importance de ce village, indépendamment de son prieuré ?

2° Le village existait-il avant le prieuré, ou le prieuré en a-t-il été l'origine ?

Quant à l'importance du village de Salonne, sur certains points on est fixé ; sur d'autres on est obligé de s'arrêter à des conjectures.

D'après des chroniques positives, il aurait acquis une assez grande importance par ses salines. Plusieurs historiens prétendent même que ce prieuré aurait déjà été

construit sur l'emplacement d'une ancienne saline[1]. Mais ce n'est là qu'une hypothèse, et ce que nous savons de plus précis à une époque postérieure, c'est que les salines de Salonne durent être ruinées dans le courant du xv[e] siècle. Le puits d'eau salée fut comblé et couvert à plusieurs reprises, et enfin définitivement abandonné vers la fin du siècle dernier. La possession de ces salines fut un fréquent sujet de contestation entre les ducs de Lorraine, les évêques de Metz et les comtes de Bar, et enfin, sous le duc Henri, l'eau douce étant venue à s'y mêler à l'eau salée, on travailla en vain à les séparer[2].

L'existence du village antérieure au prieuré ne nous paraît guère probable. Un seul fait pourrait la justifier : ce serait la supposition, précédemment émise, d'après laquelle le monastère aurait été construit sur l'emplacement d'une ancienne saline.

Hors de là, les auteurs lorrains s'inclinent à penser que, des habitations s'étant groupées successivement autour du prieuré, fondé précédemment, ainsi se forma le village. Cette opinion est mentionnée comme la plus sûre dans l'inventaire des chartes et titres du chapitre de la Primatiale, où l'on retrouve la plus grande partie des titres concernant le prieuré de Salonne.

Telles sont les réponses les plus probables aux deux questions posées. Il reste cependant sur ces points des incertitudes qui ne nous paraissent pas devoir être passées sous silence, mais que nous allons seulement indiquer : 1° Salonne aurait été le chef-lieu du Saulnois

1. M. Henri Lepage, *Communes de la Meurthe,* article Salonne.

2. M. Henri Lepage, *Communes de la Meurthe.* — M. Hinzelin, *Géographie de la Meurthe.* — *Dictionnaire statistique du département de la Meurthe,* article Salonne,

(*pagus Salinensis*) ; 2° il aurait possédé un atelier monétaire, si on veut bien lui attribuer le mot *Salionno*, qui se lit sur un triens mérovingien. Et ce qui ne laisse pas de témoigner de son importance, ce sont ses armes, qui, à l'entrée du duc Henri II, furent portées par un député envoyé par le village. On les trouve ainsi indiquées dans le Héraut d'armes de Lorraine : « d'argent à un puits, le chef chargé d'un alérion[1] ».

Rappelons aussi que Salonne repose, comme Vic, Moyenvic et Marsal, sur un briquetage aujourd'hui couvert de vase, et qui paraît être l'œuvre des Romains[2].

—

Entreprenons maintenant de rétablir, autant qu'il est possible, l'histoire du prieuré.

Tous les auteurs lorrains s'accordent à dire qu'il fut fondé par Fulrade, abbé de Saint-Denis[3], et placé sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Privat et de saint Hilaire.

1. M. Henri Lepage : *Annuaire du département de la Meurthe*, 1868, p. 14, et 1869, p. 31.

2. *Dictionnaire statistique du département de la Meurthe*, 1838, tome II, page 449. Voir, au tome I des *Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine*, le Mémoire sur le briquetage de la Seille, par M. l'abbé Klein.

3. Fulrade vivait sous Pépin-le-Bref et sous Charlemagne. Premier abbé de Saint-Denis, il fut député par Pépin-le-Bref vers le pape Zacharie (D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1728, tome I, col. 495). Pépin-le-Bref venait de conclure avec Astolphe, roi des Lombards, un traité en vertu duquel Astolphe devait céder au pape l'exarchat de Ravenne et la Pentapole : « L'abbé Fulrade fut commis pour l'exécution de ce traité. On lui livra vingt-deux places, dont il remit les clefs sur le tombeau de saint Pierre, avec la donation qui en avait été faite à l'Eglise par le roi Pépin, quoique toujours sous la souveraineté du roi de France. Voilà l'origine de la puissance temporelle des papes. » (Pierre Blanchard, *Beautés de l'histoire de France.*)

La première date retrouvée à son sujet se trouve consignée dans la Patrologie éditée par M. l'abbé Migne, tome 97, page 946. C'est le texte d'une donation faite par Charlemagne à l'abbaye de Saint-Denis, en 775 ; elle est conçue en ces termes :

« Eadalago et Salona in pago Salminse[1], res proprie-
» tatis meæ in Vastingas, quas Adalbadus genitore meo
» tradidit, quantumque ad ipso loco aspicere videtur ;
» similiter illus mansus quos genitor noster Fulrado be-
» neficiarit ; in Filicionis curte ; similiter alio manso in
» Ermerago villa, et illo manso ad Almingas, et illos
» mansos ad Carisiaco.... »

Afin de ne pas sortir du domaine de l'archéologie, nous nous abstenons d'insister sur les incorrections latines renfermées dans ce texte, et nous précisons rapidement la signification la plus vraisemblable des noms propres cités par cette donation.

Deux de ces noms sont pour nous restés obscurs : *Eadalago* et *Carisiaco*.

Quant aux autres, leur signification probable est celle-ci :

Vastingas, peut-être le pays de Fénétrange, mais plus probablement Faxe, village situé dans le canton de Delme.

In Filicionis curte, Seraincourt, cense et moulin sur le territoire de Salonne.

Ermerago villa, très-probablement Rémérèville.

Almingas, le pays d'Insming.

Deux ans après cette donation (777), Fulrade cherchait à s'assurer les droits de juridiction sur l'établissement qu'il avait construit.

1. Dans un autre titre, *Salminse* est écrit *Salninse*, ce qui montre qu'il s'agit ici du *pagus Salnensis*, ou le Saulnois.

Salonne, en effet, dépendait de l'évêché de Metz, et Fulrade dut craindre de se voir privé des prérogatives que lui attribuait son titre de fondateur. Aussi trouvons-nous, à la date du 8 décembre 777, un diplôme de Charlemagne, daté d'Aix, et qui a trait à cette franchise. Ce diplôme « confirme un accord fait entre Angelramme, » évêque de Metz, Vilhare, archevêque de Sens, et Ful- » rade, chapelain du palais et abbé de Saint-Denis, au » sujet des biens que ce dernier possédait au lieu nommé » Salonne[1], construit en l'honneur de la sainte Mère de » Dieu, des bienheureux martyrs, confesseurs, et où » reposent saint Privat et saint Hilaire, lequel accord » porte que ni Angelramme, ni ses successeurs, ni leurs » archidiacres, ni quelqu'autre officier que ce soit de la » ville de Metz, ne pourront exercer dans ce lieu aucun » acte de juridiction, si ce n'est lorsque l'abbé de Saint- » Denis invitera l'évêque à y donner les ordres, bénir le » saint chrême et les autels, ainsi que cela se pratiquait » dans les autres églises dépendant de l'abbaye de Saint- » Denis[2] ».

Ce même diplôme confirme aussi la possession des maisons ou habitations dépendantes de l'abbaye de Saint-Denis, et des terres et héritages situés au ban de Salonne, que Folmar, abbé dudit lieu, et Angelramme avaient échangés entre eux, et généralement tout ce qui, dans la suite, pourrait être donné au monastère[3].

L'année même de cette fondation (777), Fulrade mourut, et, si l'on en croit les termes de son testament,

1. Ces expressions contribuent à prouver que le village n'existait pas avant le prieuré.

2. *Communes de la Meurthe,* article Salonne.

3. Inventaire des titres du chapitre de la Primatiale, tome VIII.

l'église du prieuré aurait renfermé les restes de saint Privat et de saint Hilaire, ses patrons. On lit en effet dans cet acte :

« Similiter Salonæ ubi ædificavi ecclesiam in honore » sanctæ Mariæ, ubi requiescunt sanctus Privatus martyr » et Ilarus confessor[1] ».

—

Le prieuré de Salonne resta la propriété de l'abbaye de Saint-Denis jusqu'en 815, époque à laquelle il fut donné à Smaragde, abbé de Saint-Mihiel. L'auteur de l'histoire de cette ville rapporte le diplôme de Louis-le-Débonnaire contenant cette donation. Il y est fait mention du village de Courcelles, qui était contigu à Salonne, et des eaux salées de ce lieu : « Donamus villam Curcella » cum... aquis salsatis...[2] ». Plusieurs sentences, rendues par les papes ou leurs légats, nous font connaître que cette donation n'avait été faite qu'à charge, par l'abbaye de Saint-Mihiel, de donner tous les ans à celle de Saint-Denis cinq marcs d'argent de reconnaissance[3].

Un extrait d'une de ces sentences, rendue en 1106 par le pape Pascal II, donne le dénombrement des biens du prieuré et confirme son indépendance de la juridiction de l'évêché de Metz. Nous en mentionnons en note le texte, qui renferme plusieurs noms propres dont nous n'avons pu découvrir la signification[4].

1. Inventaire des titres de la Primatiale, tome VIII. Ce fait est aussi mentionné dans le diplôme de Charlemagne, précédemment cité.

2. *Communes de la Meurthe*, article Salonne.

3. Inventaire des titres de la Primatiale, tome VIII.

4. Item confirmamus cellam Salonam, cujus possessiones hæ sunt : villa quæ vicitur Latran, Tezzonis curtis, Elizgesendis villa, Abbonis curtis, Roncans, Almeri curtis, Unzonis curtis, Vivi curtis, septem

La donation de 815 fut suivie de deux autres faites par les rois de France :

La première, de Charles-le-Simple, « déclare que les » religieux de Salonne manquant de nourriture et ne » percevant plus rien de leurs prébendes, il leur a donné » différents biens, parmi lesquels un manse et une vigne » à Montenoy, un manse à Pompey, etc.[1] » Ce diplôme fut donné à Gondreville, le 8 des calendes d'août 896[2].

La seconde, de Louis d'Outre-Mer, en 950, « donne » aux clercs de l'abbaye de Saint-Denis et de Saint-» Privat, habitant le prieuré de Salonne, une terre dans

mansi Malodi curtis, Mori curtis cum ecclesia ; Curcellæ cum appenditiis et ecclesia; mercatum Diosmis, triginta mansi inter Aliacy, Macesci villam, alodium in Vico cum patellis, sessionibus et eonibus, et reliquiis appenditiis. Quam nimirum Salonæ cellam in solita concedimus libertate persistere, ut sit expers omnis exactionis, nec episcopus, nec episcopi ministri, vel sinodum illic, vel judicium aut aliquam districtionem præter voluntatem abbatis exerceant. » (*Histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel*, page 453.) Des noms propres cités dans ce texte, nous connaissons les significations suivantes :

Tezzonis curtis. — Buzoncourt, village détruit, près de Fresnes-en-Saulnois.

Abbonis curtis. — Aboncourt.

Almeri curtis. — Amelécourt.

Unzonis curtis. — Gossoncourt, ancien hameau, et plus tard ermitage, près de Vannecourt.

Vivi curtis. — Viviers ou Vannecourt ?

Malodi curtis. — Malaucourt.

Mori curtis. — Burthecourt (peut-être Morville ?)

Curcellæ. — Courcelles, village détruit, sur l'emplacement d'une partie de la ville de Château-Salins.

Diosmis. — Delme.

Vicus. — Vic.

1. *Communes de la Meurthe*, article Salonne.

2. Inventaire des titres de la Primatiale, tome VIII.

» le lieu de Salonne, sous le ruisseau du même nom, » à savoir douze manses avec l'église de Vertignécourt[1] ».

Nous nous abstenons de mentionner, pour les siècles suivants, une série de chartes et de titres, consistant en des reconnaissances, échanges de droits, cens ou propriétés. Un seul de ces titres paraît mériter une attention particulière, comme étant la suite d'un autre précédemment cité : le diplôme de Charlemagne, de 777, dont on a vu la teneur relative à l'indépendance du prieuré vis-à-vis des évêques de Metz.

Au mois de juin de l'an 1225, Jean, évêque de Metz, étant venu, en qualité d'ami de Nicolas Gérin, prieur de Salonne, passer une nuit au prieuré, crut devoir laisser des lettres par lesquelles il déclara qu'on ne devait aucunement tirer à conséquence pour ses droits épiscopaux cet acte d'hospitalité ; d'où l'on peut conclure que jusqu'alors les dispositions de Charlemagne étaient toujours pleinement observées[2].

—

Sans nous arrêter à des détails intermédiaires et de peu d'importance, nous arrivons à une époque funeste pour les maisons religieuses de cette contrée : la guerre entre Jean, duc de Lorraine, Robert, duc de Bar, et Thierry Bayer de Boppart, évêque de Metz, en 1380.

Le théâtre principal de cette guerre se trouvait concentré aux environs de Vic, à raison du siége de la puissance temporelle des évêques de Metz. Le voisinage de Marsal n'était pas non plus sans influence sur cette com-

1. *Communes de la Meurthe*, article Salonne.

2. Inventaire des titres de la Primatiale, tome VIII.

binaison stratégique. On sait, du reste, que cette guerre fut l'origine d'un dicton populaire : « la joie de Marsal », joie de courte durée[1].

Or, nous retrouvons à ce propos un nouveau document qui nous fait connaître une fois de plus le maintien de l'indépendance du prieuré vis-à-vis des évêques de Metz ; indépendance accordée par Charlemagne six siècles auparavant. Les chroniques de la Lorraine et du pays messin nous montrent plusieurs monastères voisins, à Vic surtout, indemnisés par l'évêque de Metz des pertes essuyées à raison de la guerre. Seul, le prieuré de Salonne, au lieu de recevoir indemnité de l'évêque, la reçut des deux ducs ennemis, qui lui accordèrent des héritages situés tant sur le ban de Salonne que sur celui de plusieurs villages environnants[2].

A en juger d'après un acte du 28 avril 1453, les ravages produits par la guerre ci-dessus mentionnée auraient été plus considérables à Salonne que partout ailleurs. Par cet acte, en vertu d'un accord passé entre le prieur et les habitants de Salonne, par devant Simonin Louvion, procureur général de Lorraine au bailliage de Nancy, et de Hanus Olry, prévôt d'Amance, les habitants de Salonne reçoivent pour lois dans leurs jugements les droits, coutumes et usages d'Amance, et ce parce que, durant les guerres entre le duc de Lorraine, le comte de Bar et

1. Les Lorrains s'étaient introduits subrepticement dans la place de Marsal, en costume de paysans. Tandis qu'ils se réjouissaient de leur succès si facile, arriva à l'improviste l'évêque de Metz, Thierry Bayer de Boppart, qui défit les soldats du duc, les emmena prisonniers ou les tailla en pièces, leur faisant ainsi chèrement expier leur triomphe d'un jour.

2. Voir *Communes de la Meurthe*, article Salonne, sous la date de 1388.

l'évêque de Metz, Salonne avait été entièrement détruit, tous les habitants s'étaient sauvés, et il n'en restait aucun qui pût assurer par quels usages Salonne avait été autrefois régi, attendu que les titres qui auraient pu le prouver étaient tous perdus[1].

Si l'on admet ce fait dans toute son étendue, le prieuré, subissant le sort commun, aurait dû éprouver de nombreux désastres. Nous n'en avons retrouvé aucune trace ; mais nous n'avons rien rencontré, d'autre part, qui permette d'en contester la vérité.

Ce fut probablement afin de faciliter à Salonne la pratique de ces droits et coutumes d'Amance, que l'on nomma prieur Nicolas d'Amance, au sujet duquel il existe un acte passé le 26 juillet 1466, treize ans après la convention précitée.

Cet acte n'est autre qu'un accord fait devant Jacob France, prêtre, notaire impérial, et par lequel le sieur Varrin Georgin, curé de Salonne, s'oblige à aider le sieur Nicolas d'Amance, prieur de Salonne, à desservir ou faire desservir l'église paroissiale, sans rien innover aux droits dudit prieur et de ses successeurs, et s'oblige de plus à l'aider et assister dans ses offices aux jours solennels de l'année[2]. C'est ce qui laisse à penser que le curé ne résidait pas à Salonne et laissait au prieuré le soin de la desserte de l'église paroissiale.

On pourrait maintenant se demander s'il existait une église paroissiale en dehors du prieuré, ou si la charge de curé de Salonne n'était pas simplement un bénéfice créé à part, mais dont les fonctions se rattachaient à quel-

1. *Communes de la Meurthe,* article Salonne.

2. Inventaire des titres de la Primatiale.

ques services rendus à l'église prieurale. Cette dernière opinion nous paraîtrait assez vraisemblable pour deux raisons : 1° parce que le curé n'aurait pas résidé à Salonne ; 2° parce que rien, ni dans les anciens titres que nous avons consultés, ni dans l'état actuel de ce qui peut rester de l'ancien Salonne, n'indique l'existence d'une église autre que celle du prieuré[1].

—

L'histoire du prieuré de Salonne se trouve naturellement liée à celle du village et de ses salines ; aussi, afin de ne pas laisser notre travail incomplet, nous signalerons à la même époque un fait assez important, relatif à la suppression des anciennes salines, qui furent presque aussitôt remplacées par d'autres.

Le puits salé et la fontaine de Salonne avaient appartenu à l'abbaye de Salival. L'évêque de Metz, Conrad Bayer de Boppart, les avait achetés pour la rente annuelle de 100 florins du Rhin, et vingt-cinq muids de sel à

1. Cette opinion est corroborée par une charte déposée aux Archives du département, et qui a pour titre : « *Ancienne déclaration des rentes de la cure de Salonne* ». Dans cette charte, dont l'époque n'est pas mentionnée, il est dit :

Le curé, qui fait sa résidence à Château-Salins, peut avoir en grains 18 paires de quartes.

Le 1|3 des dixmes des vins des vignes de Château-Salins.

Le 1|3 des dixmes des foins.

Le 1|3 des menues dixmes dudit Château-Salins.

A Salonne, 18 paires de quartes.

Le 1|3 des dixmes des vins des vignes de Salonne.

Le 1|3 des dixmes de foin qui se payent à discrétion.

Un petit pré.

Un petit jardin sur l'eau de l'écluse du moulin.

Le 1|3 des mêmes dixmes.

Et 150 fr. que le sieur prieur a toujours payés. (Inventaire des titres de la Primatiale.)

prendre sur les salines de Marsal et de Moyenvic. En 1473, une source d'eau douce fit irruption dans le puits et la fontaine, et dès lors Georges de Bade, successeur de Conrad Bayer, ne s'était plus cru obligé de payer la redevance annuelle à l'abbé de Salival. On convint alors que la source d'eau douce serait détournée à frais communs et que le premier traité subsisterait[1].

L'opération n'était pas facile ; aussi dut-on enfin renoncer à l'exploitation de cet établissement, et chercher à creuser le ban de sel dans un terrain où l'on n'aurait plus à craindre le même accident.

Un emplacement favorable se trouvait sur les terres du prieuré. Une convention fut faite et les nouvelles constructions furent commencées.

A la suite de cette convention, le duc René II accorda, en 1484, des lettres patentes aux termes desquelles « Antoine Varrin, receveur général, ayant fait construire » et dresser une nouvelle saline à Salonne, sur les ter- » rains du prieuré, le duc assigne à ce dernier, par forme » de dédommagement et à perpétuité, dix muids de sel » à prendre chaque année sur cette saline[2] ».

Le 19 janvier 1492, le même René II donne de nouvelles lettres patentes par lesquelles « il permet à plusieurs particuliers de bâtir aux environs de la nouvelle usine sur des terrains qu'il leur concède ».

En 1541, le duc Antoine complétait le douaire de Christine de Danemark par une assignation sur les salines de Salonne.

—

1. D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1728, tome I, col. 954.
2. *Communes de la Meurthe*, article Salonne.

Un fait qui se passa au siècle suivant nous fait regretter de ne pas posséder des documents plus étendus relativement aux droits que pouvait avoir le prieuré de Salonne sur certaines localités environnantes. Nous nous bornerons donc à citer simplement ce fait.

En 1572, un meurtre fut commis à Aboncourt-sur-Seille. Le maire de ce village, qui était nommé par le prieur de Salonne, se crut en droit d'organiser une enquête relative à ce forfait.

Salonne avait, il est vrai, adopté les coutumes d'Amance ; mais s'était-il en cela placé sous une sorte de juridiction ? c'est ce que laisserait penser la suite de cet événement.

Le 4 mars 1572, le procureur général de Lorraine donna ordre au prévôt d'Amance de se transporter à Aboncourt, d'y saisir tous les titres de ceux qui pourraient être soupçonnés coupables de cet homicide. Il enjoignit de plus au prévôt d'emprisonner le maire d'Aboncourt pour avoir, en prenant connaissance de ce fait, attenté aux droits du prévôt, à qui seul, au dire du procureur général, appartenait le droit d'exercer la justice à Aboncourt.

Le 16 du même mois, René de Saint-Vincent, procureur du prieur de Salonne, présentait une requête pour obtenir l'élargissement du maire d'Aboncourt. Mais on ne céda à cette demande qu'au moment où le prieur consentit à abandonner au prévôt la poursuite du procès.

Cette affaire n'eut son dénouement que le 20 juillet 1578. A ce moment, un décret de Charles III, joint à la requête du prieur de Salonne, ordonna au procureur général, ouï son rapport en conseil, de mettre en liberté le maire d'Aboncourt, et de le laisser user dans ce lieu

des droits de haute justice qu'il avait possédés autrefois sans qu'il pût être troublé ni empêché[1].

—

Quelques années plus tard, le prieuré de Salonne passait en d'autres mains[2]. Son dernier titulaire, Pierre de Saint-Vincent, docteur en théologie, mourut en 1598, et, en 1602, le cardinal Charles de Lorraine, usant de ses droits, tout à la fois comme abbé de Saint-Mihiel et comme légat du Saint-Siége, unit le prieuré de Salonne à la Primatiale de Nancy[3]. C'est pourquoi le plus grand nombre de nos documents sont tirés de l'inventaire des chartes et titres de ladite Primatiale.

Bien que Charles de Lorraine eût opéré ce changement en sa qualité d'abbé de Saint-Mihiel, l'abbaye ne s'y résigna pas, car il fut résolu qu'on s'adresserait à Rome, au nom du prieur, à défaut de l'abbé. Le 13 février 1606, le cardinal s'opposa à cette décision, et montra, comme preuves de ses droits, trente-sept pièces et titres qu'il fit tirer des archives de Saint-Mihiel.

Cette permutation ne fut pas, ainsi qu'il arrive communément, sans engendrer des difficultés pour l'avenir.

Quelques années après, des réparations étant devenues nécessaires à l'église de Salonne, on se soumit difficilement aux exigences qui en résultaient, témoins les trois actes suivants conservés dans le fonds de la Primatiale :

1° Le 26 février 1611, sentence de l'officialité de Vic, rendue entre les habitants de Salonne contre ceux de

1. Inventaire des titres de la Primatiale.

2. Il est probable que, depuis sa fondation jusqu'à cette époque, le prieuré avait toujours été gouverné par les Bénédictins.

3. *Communes de la Meurthe*, article Salonne.

Château-Salins, résidant au ban de Salonne, qui sont condamnés à satisfaire à leur quote-part au contenu du marché fait par les députés de leur communauté pour la refonte de la cloche de l'église paroissiale de Salonne.

2° Le 4 décembre 1612, acte passé devant Le Clerc, notaire juré de Château-Salins, par lequel les commis de ville de Salonne et de Château-Salins certifient que les réfections de l'église de Salonne ont été faites, savoir : les deux tiers à la charge de Messieurs du chapitre, et l'autre tiers à la charge des communautés de Salonne et de Château-Salins.

3° Le 4 mai 1613, ordre du chapitre à son receveur d'assembler les habitants de Salonne et de Château-Salins pour assister au marché des réparations de l'église et des cloches de Salonne, dont les deux tiers sont à la charge du chapitre et l'autre tiers à la charge des habitants.

On peut voir par là que la situation n'était pas sans laisser quelque malentendu entre les anciens propriétaires, le chapitre et les habitants. Mais ces difficultés n'étaient que le prélude de plus grands malheurs qui allaient affliger Salonne et son prieuré.

—

Nous sommes arrivés, en effet, à une époque désastreuse pour toute la Lorraine, époque à laquelle eurent lieu presque simultanément deux grands fléaux dont on retrouve les traces ou le souvenir dans le plus grand nombre de nos localités ; nous voulons parler de la peste de 1630 et de la guerre des Suédois, qui la suivit de près, et auxquelles vint s'ajouter une calamité non moins grande : la famine.

Loin de nous la pensée de vouloir retracer ici ces malheurs, dont le récit se trouve dans tous nos historiens[1]; nous ne les envisageons donc que dans leur influence et leurs résultats sur le sujet qui nous occupe.

Quant à la peste, Salonne subit le sort commun, et nous ne trouvons aucun événement qui mérite une mention plus particulière.

Pour ce qui concerne la guerre, ce village souffrit encore une fois de son voisinage de Vic. Galas, général de Ferdinand III, était entré en Lorraine avec une armée

1. Nous trouvons ainsi résumée cette époque d'horreurs : « La » famine et la peste régnaient sur les rives de la Meurthe et de la » Moselle. Il mourait vingt-cinq à trente personnes par jour à Nancy, » et cependant la ville était alors à peu près dépeuplée. Des villages » entiers perdirent leurs habitants, et les campagnes devenaient telle- » ment désertes, que les loups se réfugièrent dans les maisons, enle- » vèrent les enfants et disputèrent aux malheureux Lorrains affamés » les restes de cadavres d'animaux et les racines dont ils se nourris- » saient. On ne voyait sur les marchés que racines sauvages, glands, » viandes infectes, animaux immondes, qu'on ne pouvait se procurer » qu'à un prix exorbitant. Les hommes s'entre-tuaient..... Plus de » liens de parenté, plus de liens d'amour conjugal, d'amour maternel, » d'amour filial ; les mères égorgeaient leurs enfants, les enfants por- » taient une main sacrilége, mais désespérée, sur ceux qui leur avaient » donné la vie... Un médecin célèbre demanda, pour prix d'une » opération, la main gangrenée qu'il avait amputée... A ces maux, » déjà si cruels, les Suédois en ajoutaient d'autres : ils pillaient et » brûlaient les villages, abattaient les églises, ouvraient le corps de » leurs prisonniers pour chercher jusque dans leurs entrailles l'argent » qu'ils pouvaient avoir avalé, afin de le mieux cacher, et commet- » taient mille autres excès que nous n'oserions redire ici... Un siècle » plus tard, les ruines de plus de six cents villages et d'un nombre » infini d'églises et de châteaux attestaient encore tant de malheurs » et de souffrances. Les Suédois ont laissé un souvenir que l'habitant » des campagnes associe encore aujourd'hui à tout ce que la guerre » peut inventer de plus affreux. » (Noisy, *Les ducs de Lorraine*, page 248.)

considérable, et avait joint Charles IV, duc de Lorraine, à Rambervillers. Les Français, commandés par le cardinal Lavalette, et les Suédois, trop faibles pour leur résister, se retranchèrent à Vic ; et, pour quiconque connaît la direction de la vallée de la Seille, il est évident qu'en pareille occurrence Salonne devait être le premier retranchement de l'ennemi. Aussi sa fureur s'y fit-elle grandement sentir. L'église fut saccagée et pillée, le chef de saint Privat jeté dans le puits du prieuré[1], les livres déchirés et perdus. Il y mourut plus de quinze cents Suisses, et M. Didier Chaumont, alors curé, fut obligé de faire amener de la terre dans toute l'église pour couvrir les morts[2].

Plus tard, les habitants de Salonne et de Château-Salins durent contribuer, chacun pour leur quote-part, aux réparations à faire à l'église de Salonne; c'est ce qui résulte d'un acte notarié, dressé le 29 août 1660[3] ; et seulement le 27 juillet 1670 fut définitivement conclu entre le receveur du chapitre et un entrepreneur le marché relatif aux réparations à faire à cet édifice.

A en croire les documents qui nous restent, ces réparations ne s'effectuèrent que longuement et difficilement.

—

1. Nous avons autrefois trouvé, aux archives de l'évêché de Nancy, une feuille manuscrite sur laquelle se trouvait narré le fait de ce sacrilége. Le récit se terminait en disant qu'aussitôt la terreur passée, les précieuses reliques avaient été recueillies par de pieux habitants qui avaient de loin surveillé ces barbares, et avaient pu rendre ensuite au prieuré ces insignes reliques.

2. Notes des anciens registres paroissiaux, collationnées par M. l'abbé Gény, ancien curé de Salonne. — Henriquez, *Abrégé de l'histoire de Lorraine.*

3. Inventaire des titres de la Primatiale.

A cette époque, Château-Salins était annexe de Salonne, car nous avons retrouvé, entre autres pièces relatives à ces contestations, la démission pure et simple, faite pardevant notaire, entre les mains du chapitre de la Primatiale, du sieur Sébastien Genetel, curé de Salonne et de Château-Salins, son annexe, pour lesdits sieurs du chapitre y pourvoir et nommer comme bon leur semblera[1].

Ce qui confirme ce fait, c'est la part que les habitants de Château-Salins durent prendre avec ceux de Salonne dans les réparations à faire à l'église du prieuré.

Les uns et les autres se soumirent difficilement à cette charge. Deux fois[2] le bailliage de Nancy eut à statuer contre eux à ce sujet[3].

L'état du temporel des paroisses nous fait connaître qu'en 1710, le prieur était curé de la paroisse, ayant à sa nomination un vicaire perpétuel.

Le même document nous apprend qu'à cette même époque les salines ne fonctionnaient plus, absorbées qu'elles étaient par celles de Château-Salins, Dieuze et Rosières[4].

—

Depuis les dévastations de la guerre, le curé avait dû

1. Inventaire des titres de la Primatiale.

2. Le 23 septembre 1683, ils étaient condamnés à contribuer pour un tiers aux réparations de la nef de l'église. L'appel interjeté de ce jugement fut rejeté le 16 décembre suivant.

3. Cette participation des habitants aux charges des réparations de l'église confirme l'opinion d'après laquelle il n'y aurait pas eu à Salonne d'autre église que celle du prieuré, qui aurait servi en même temps d'église paroissiale.

4. *Communes de la Meurthe*, article Salonne.

renoncer à habiter Salonne, à défaut de logement convenable. Il s'était donc retiré à Château-Salins.

Or, le 8 mai 1715, une sentence de l'évêque de Metz érigea l'église de Château-Salins en paroisse et cure indépendante de Salonne. Le curé de Salonne crut, en conséquence, devoir se retirer de cette paroisse, autrefois son annexe, et venir résider dans celle qui lui restait désormais seule à gouverner. Mais il fallait se pourvoir d'un logement. Dès lors commença un procès dont le résumé, ne tenant qu'à des circonstances locales, ne doit pas être passé sous silence.

Le 5 mars 1718, Jacques Saborel, curé de Salonne, présenta à la Cour souveraine de Lorraine et Barrois une requête contre les habitants de Salonne, aux fins d'obtenir l'établissement d'une maison curiale. Les habitants objectèrent comme défense que la maison, autrefois maison curiale, avait été, en 1683, acensée à un nommé Crochot, par le chapitre de la Primatiale, devenu possesseur du prieuré ; qu'en conséquence, le chapitre, ayant disposé de cette ancienne maison, devait, ou la rendre, ou en fournir une nouvelle, ou indemniser.

Un premier jugement condamna les habitants à prouver que le chapitre possédait réellement ladite maison.

La preuve fournie fut, paraît-il, jugée suffisante ; car, le 2 août 1719, un jugement condamna le chapitre à rendre cette maison au curé ou à lui en fournir une autre convenable. Le chapitre en appela à la Cour souveraine.

De l'examen des pièces de ce procès il résulte qu'il aurait subi dans son cours différentes modifications. D'une part, les habitants de Salonne ne se seraient plus contentés de demander ou la restitution de l'ancienne demeure, ou la construction d'une nouvelle, mais auraient exigé

absolument cette dernière clause. D'autre part, le chapitre, cherchant un moyen de conciliation, pour éviter une aussi grande dépense, aurait consenti à céder à cet effet un terrain près du prieuré, sous condition que les habitants construiraient la maison à leurs frais. Le 17 mai 1721, la Cour souveraine condamna les habitants à accepter cette transaction ou à reprendre la maison acensée à Crochot, comme elle avait été primitivement demandée.

Ce dernier parti fut choisi par les habitants de Salonne, et c'est cette même maison qui est encore aujourd'hui le presbytère de Salonne[1].

—

Nonobstant les dispositions prises et confirmées depuis plusieurs siècles sur l'indépendance du prieuré de Salonne vis-à-vis de l'évêché de Metz, des difficultés s'élevèrent encore, en ces temps, sur la nomination du curé. Nous trouvons, en 1747, un mémoire destiné à prouver le droit du chapitre de la Primatiale de nommer en tout temps à la cure de Salonne.

Ce mémoire fut rédigé à l'occasion de la nomination de M. Lallement à la cure de Salonne sur la présentation du chapitre de la Primatiale, nomination à laquelle s'opposa l'évêque de Metz[2]. Pour terminer ce différend, on

1. C'est d'après le plan dressé en 1720 et déposé aux archives du département que nous tirons cette dernière induction. Sur ledit plan, l'emplacement du presbytère actuel figure comme maison acensée à Crochot.

2. On trouve, à ce sujet, dans l'inventaire des chartes et titres de la Primatiale, un mémoire prouvant que le chapitre a nommé à la cure de Salonne, dans les mois du concours, qui sont les 11 avril 1576, 18 octobre 1587, 23 avril 1621, 24 mai 1563, 6 novembre 1653, 18 février 1690, 24 juillet 1691 et 26 novembre 1717.

dut avoir recours au métropolitain, qui, devant la présentation du chapitre et le refus de l'évêque de Metz, accorda les institutions.

A la suite des discussions, jugements et indécisions relatives aux réparations à faire à l'église et au presbytère, l'église n'était cependant restée que comme une ruine. Un arrangement put seul terminer cet état de choses. Il fut pris, le 20 avril 1749, entre le chapitre et les habitants de Salonne. Et c'est dès lors que l'église actuelle de ce lieu fut réparée et presque reconstruite sur les débris de l'ancienne. Elle fut érigée en succursale en 1802, et, aujourd'hui, bien qu'elle n'ait plus, au point de vue de l'architecture, l'ancienne splendeur d'autrefois, elle ne laisse pas d'être un monument intéressant par sa situation et ses souvenirs.

PIERRES BORNALES

ARMORIÉES

(MEURTHE, BAS-RHIN, VOSGES)

PAR M. LOUIS BENOIT.

Le goût des recherches archéologiques, si répandu de nos jours, s'explique surtout par le charme des découvertes qui, stimulant le zèle des chercheurs, leur causent des surprises sans fin. Les uns, quittant les sentiers battus, s'en vont ramasser les méreaux de plomb charriés par les eaux bourbeuses de la Seine, afin de retrouver les insignes de quelques-unes de ces puissantes corporations de la cité de saint Louis. D'autres arrachent leurs secrets aux roches des temps préhistoriques et poursuivent jusqu'au fond des cavernes les vestiges de générations dont on ne soupçonnait pas l'existence. Nous nous sommes proposé un but beaucoup plus modeste. En explorant la montagne et la plaine, nous interrogerons ces bornes couvertes de mousse et de ronces que le voyageur, égaré dans un chemin de traverse, aperçoit

au détour d'une forêt ou dans les mureaux d'un champ de blé, monuments curieux qui méritent certes d'attirer notre attention ; car, comme l'a dit le poète :

> Près de la borne, où chaque Etat commence,
> Aucun épi n'est pur de sang humain.

Mais souvent ces piliers, délimitant des états anéantis, ou indiquant de simples circonscriptions rurales, le territoire non remanié d'une commune, ne sont restés intacts que parce qu'ils étaient dissimulés dans d'épais buissons. Et, il faut les découvrir ! Il arrive aussi qu'ils sont entièrement frustes. Enfin, il est à noter que, dans les cantons où les terres ont acquis une haute valeur, l'impitoyable charrue les a arrachés du sol. Nous citerons les grandes cultures du Vermois et des environs de Nancy, dont on a déraciné les haies des chemins creux et les vieux poiriers qui donnaient de l'ombre au moissonneur et des fruits aux enfants. Si la culture y a gagné, ce qui n'est pas contestable, la campagne ne présente plus quelquefois que de grandes lignes nues et froides.

Pour éviter des redites, nous renvoyons à nos précédentes notices, insérées dans les publications de la *Société d'Archéologie lorraine*, et surtout au *Pouillé du diocèse de Metz* que publie en ce moment M. H. Lepage, le savant archiviste, auquel on doit *les Communes de la Meurthe*. Nous signalerons aussi l'*Alsace noble* de M. Ernest Lehr, de Strasbourg.

Dans la vallée de la Sarre, dans l'ancien Westrich, un vaste réseau de chemins de fer et de canaux commence à couvrir un pays de forêts et d'étangs qu'on ne pouvait autrefois parcourir qu'en rencontrant à chaque pas les emblèmes armoriés d'un seigneur haut-justicier. Il im-

PL. I

BORNES A LA CROIX DE LORRAINE ET A LA CROSSE ABBATIALE DE CLAIRLIEU,

DANS LA FORÊT DE HAYE.

Lith. L. Christophe. Nancy.

L. Benoit. del.

porte donc de se hâter si l'on veut encore voir les dernières bornes qui ont bravé les outrages du temps et de la main de l'homme, blocs de pierre dont on n'a pas effacé les armoiries en vertu des décrets de l'an II et de l'an V, lorsque le zèle des autorités locales, dépassant celui du législateur, mutilait partout les insignes féodaux de la royauté ou de la noblesse. On peut donc attribuer la disparition des bornes à la fréquence de changement de régime et, surtout, au fait illégal du cultivateur, dont elles contrarient les projets et pour lequel elles sont souvent un obstacle gênant qu'il faut faire disparaître à tout prix.

Ne pouvant faire transporter dans le musée d'une Société archéologique ces épaves de l'ancien temps, nous nous sommes contenté de les reproduire par la lithographie, en laissant complètement de côté les bornes milliaires des voies romaines et les bornes kilométriques de nos chemins modernes.

I. — BORNES A LA CROIX DE LORRAINE ET A LA CROSSE ABBATIALE DE CLAIRLIEU DANS LA FORÊT DE HAYE [1].

Aux portes de Nancy, la partie de la forêt domaniale de Haye qui s'étend sur le vaste plateau qui sépare la Meurthe de la Moselle, renferme un certain nombre de pierres bornales.

La première à citer est celle du sentier dit des *Enfants délibérés*, tombant dans une tranchée appelée *Route de Villers*. Elle dépasse le sol de 0m 60 et porte en relief, sur le côté qui regarde l'ancienne capitale du duché, une croix de Lorraine, qui ne se distingue que par ses croi-

1. Voy. planche I.

sillons égaux en longueur et un peu plus larges que le montant de la croix. La face opposée à la ville est restée fruste. Cette croix n'est pas enfermée dans un écusson. Il parait difficile de lui assigner une date et une origine certaines.

Dans la même forêt, en quittant la *Route de Laxou* pour suivre la ligne qui conduit de la borne du carrefour de la *croix du Grand-Colas* (qui est moderne) à la naissance du grand vallon, on voit plusieurs bornes, hautes de 0m 50 à 0m 60, sur lesquelles est gravée, d'une façon très-grossière, un bâton recourbé, la crosse abbatiale de l'ancien couvent des cisterciens de Clairlieu, auquel appartenait la forêt. Ces blocs, très-grossièrement équarris, ne donnent pas une haute idée de la splendeur de la vieille abbaye, où fut élevé le mausolée du duc Mathieu et de la sœur de l'empereur Barberousse[1].

II. — BORNES DU BOIS DES DAMES-PRÊCHERESSES ET DU BOIS DE CHAMPIGNEULES[2].

Nous signalerons, entre Villers-lès-Nancy et Clairlieu, plusieurs bornes portant d'un côté : D. PRECHERESSE. Un P est gravé sur la face opposée. Sur d'autres bornes, plus rapprochées de Clairlieu, on ne lit que ces mots en creux : ST. GEORGES.

1. Sur une des bornes de Clairlieu, on voit un F gravé à côté de la crosse abbatiale. — Entre le département du Bas-Rhin et l'ancien comté de Dabo, les bornes de l'antique abbaye de Marmoutier portent aussi la crosse abbatiale avec un M majuscule coupé verticalement. L'une d'elles a été lithographiée dans l'histoire du comté de Dagsbourg par M. de Beaulieu, 2e édition.

2. Voy. planche II. Sur l'une de ces bornes, employée à la route de Maron, on a surchargé l'inscription primitive du numéro kilométrique 110.

PL. II.

BORNES DU BOIS DES DAMES-PRÉCHERESSES
ET DU BOIS DE CHAMPIGNEULES.

Lith L. Christophe. Nancy.

L. Benoît. del.

Les premières de ces pierres bornales rappellent le souvenir du couvent des dominicaines, établi à Nancy en 1298 et aliéné en 1796. Le bois des Dames-Prêcheresses, comme on l'appelait, était contigu à celui de la riche collégiale Saint-Georges, dont on retrouve aussi de nombreuses bornes, sans grand intérêt archéologique. La destruction de Saint-Georges, qui ne remonte pas à l'époque de la Révolution, comme on serait tenté de le croire, fut commencée en 1717 par le duc Léopold, et la collégiale ayant été réunie à la Primatiale, érigée en 1602 et transformée, en 1778, en cathédrale primatiale par suite de l'érection d'un évêché à Nancy, on remplaça sur un certain nombre de bornes le nom de Saint-Georges par un P (Primatiale). Aujourd'hui, c'est le bois Saint-Julien, du nom de l'hospice auquel il a été donné. Déjà, au commencement du XVII^e^ siècle, la Primatiale s'était enrichie d'une partie des revenus de l'abbaye de Clairlieu, dont la décadence commença quand les ducs de Lorraine construisirent les églises des Cordeliers et de Saint-Georges aux abords de leur beau château de la Ville-Vieille de Nancy.

Entre le bois communal de Champigneules et un bois particulier, qui dépend aussi de l'antique forêt de Haye, le long du petit sentier de Maxéville à Champigneules, se dresse une borne qui dépasse le sol de 0^m^ 60. La face qui domine le plateau de la forêt, est restée fruste ; mais la face, qui regarde la riante vallée de la Meurthe, est ornée d'un écusson terminé par une pointe en accolade.

Cet écusson, mutilé par le haut, porte un sautoir ou croix de Saint-André, cantonnée de quatre besans.

Nous ignorons quelles sont ces armoiries, exécutées avec une certaine habileté ; quoiqu'elles ne nous parais-

sent pas anciennes, elles doivent cependant avoir un certain intérêt historique[1].

III. — BORNES AUX ARMES DE LA VILLE DE SARREBOURG ET DU GRAND CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE METZ, A L'OBERWALD DE HOFF[2].

Une des principales villes du temporel de l'évêché de Metz était Sarrebourg, la ville marchande, *Kauffman-Sarburg*, ainsi nommée à cause de son marché libre, qui y attirait tous les ans de nombreux étrangers. Sous la domination des ducs de Lorraine, la ville avait conservé non seulement ses priviléges, mais aussi ses propriétés communales sur les deux rives de la Sarre, jusqu'à la lisière orientale de la forêt d'Oberwald, ban de Hoff, village qui appartenait au grand chapitre de la cathédrale de Metz.

C'est ce qui explique les armoiries de deux bornes de l'Oberwald, qui viennent d'être transportées dans un jardin de Sarrebourg, et dont nous allons donner la description détaillée, quoique les écussons sculptés sur chaque face ne dénotent pas une grande dextérité de ciseau.

L'une de ces bornes, la plus ancienne, gisait près du chemin d'intérêt commun de Sarrebourg à Berthelming ; l'autre, ne datant que de 1775, était couchée dans le fossé, à 600 mètres du chemin de la Misselhof. Sauf les dimensions, la forme des écussons, quelques différences

1. Dom Pelletier, d'après l'Héraulderie de Lorraine, parle d'un sautoir cantonné de besans, armes d'un archer anobli par le duc Antoine. Voy. Dictionnaire, p. 643. — Ibid., p. 757, il est question des mêmes armes octroyées à un « trompette à monseigneur » en 1543.

2. Voy. planche III.

BORNES AUX ARMES DE LA VILLE DE SARREBOURG
ET DU GRAND-CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE METZ,
A L'OBERWALD DE HOFF.

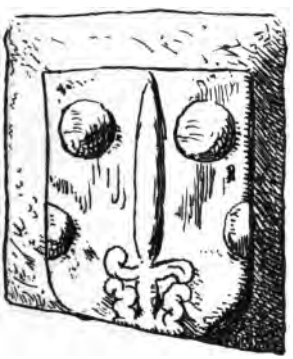

Lith. L. Christophe Nancy.

L. Benoit del.

héraldiques, ces deux pierres, détériorées par l'humidité du sol, brisées à la base, portent les mêmes armoiries. La première n'a plus que 0m 45 sur 0m 30 et 0m 13 d'épaisseur ; la seconde 0m 36 sur 0m 33 et 0m 15 d'épaisseur ; elles sont en grès rouge des Vosges.

D'un côté, les trois bois de cerf de la ville de Sarrebourg.

De l'autre, l'épée et les besans du grand chapitre de la cathédrale de Metz.

Dans les armes de Sarrebourg, les trois ramures de cerf de gueules sur un champ d'argent sont chevillées chacune de trois pièces ; mais sur l'écusson de la première des bornes que nous venons de signaler et qui, par sa forme échiquetée, semble remonter à 1600, ces ramures sont presque en pal et fichées dans la pointe de l'écu, tandis que, sur l'écusson de 1773, elles sont posées en bande l'une sur l'autre ; ce qui, du reste, se rapproche assez de la disposition des cornes de cerf que l'on voit sur l'ancien sceau de la ville et sur la gravure reproduite par M. Lapaix dans son Armorial[1].

Le grand chapitre de la cathédrale de Metz portait de gueules aux deux besans d'or et au bras d'azur armé d'une épée haute de même. Telles sont les armoiries décrites et dessinées par Bégin dans son *Histoire de la Cathédrale de Metz*[2]. Sur notre écusson échiqueté, nous remarquons une garde d'épée, qui est loin de ressembler à un bras, et, sur l'écusson de 1773, il y a des deux côtés de la poignée une dragonne bizarrement contournée, ressemblant encore moins au bras dont il est

1. Voy. p. 252.

2. Voy. t. II, p. 232 et 256.

parlé plus haut. Enfin ce dernier écusson porte en outre deux demi-besans.

Nul doute sur l'identité de ces armoiries, qui nous apprennent, en l'absence de renseignements plus précis, que la forêt du grand chapitre de Metz était contiguë aux terres de la cité de Sarrebourg[1].

Dans un procès-verbal d'abornement, dressé le 3 juillet 1556, au sujet des limites de ce même village de Hoff, avoisinant les terres dépendant de la seigneurie de Sarreck : Dalsingen (Alzing), Altrof (Sarre-Altroff) et le ban de Herlefingen (Sarrelfing), nous voyons figurer un puissant seigneur, Bernard de Lutzelbourg, bailli de Sarrebourg, tant en son nom qu'en celui d'Antoine, son frère, et, de plus, « les sujets des villages impliqués dans cette contestation », d'une part, et de l'autre, deux chanoines députés à Sarrebourg, Bernard Dognon, chancelier, et Jean Bernardini, trésorier, accompagnés des gens de leurs villages[2].

Si nous mentionnons cet acte, c'est surtout pour faire remarquer la différence de condition qu'il y avait alors entre les paysans soumis au pouvoir laïque ou au pouvoir ecclésiastique : les uns sont les sujets des sires de Lutzelbourg, tandis que les autres ne sont que les gens du village du chapitre et paraissent par conséquent avoir des

1. Lors de l'établissement de la route de France, après le traité de 1661, les bornes des environs de Delme portaient la fleur-de-lys, la croix de Lorraine ou la crosse. La crosse représentait l'évêché de Metz. (Voy. La Route de France, par M. Schmit, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1869.)

2. Les arbitres chargés de terminer ces « contestations » furent Alexandre de Braubach, seigneur de Morsberg (Marimont), pour le grand chapitre, et Wolffgang de Gebarhd, pour les Lutzelbourg. On apposa les quatre sceaux des seigneurs présents.

BORNES AUX ARMES DES LINANGE ET DES LUTZELBOURG,
AU HARREBERG (COMTÉ DE DABO.)

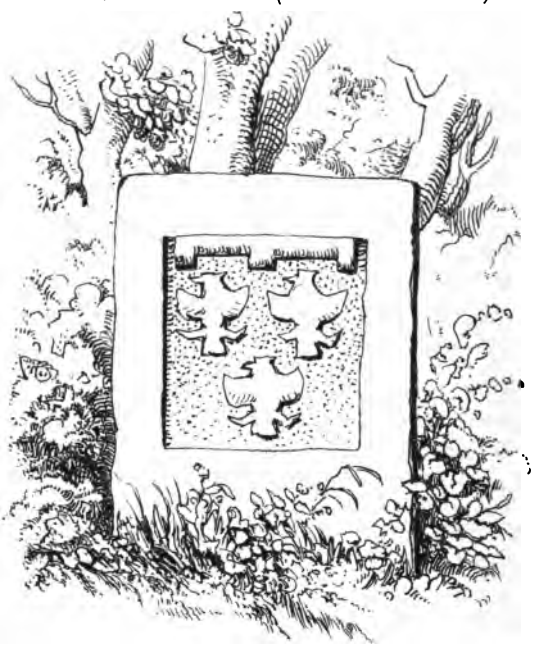

Lith. L. Christophe. Nancy.

L. Benoit. del

prérogatives plus étendues que celles des serfs des seigneurs laïques.

IV. — BORNES AUX ARMES DES LINANGE ET DES LUTZELBOURG, AU HARREBERG (COMTÉ DE DABO)[1].

Si, quittant la plaine pour remonter vers les roches escarpées du comté de Dabo, nous nous dirigeons sur l'étroit plateau qui s'étend à l'ouest du village de Harreberg, entre la Sarre et la Zorn, nous remarquons les vastes amoncellements de pierres d'où ont été tirés de curieux bas-reliefs gallo-romains déposés dans nos musées, et nous arrivons par le Steinweg, en suivant ce plateau, à une forêt que longe le chemin des deux vallées. En descendant vers la Sarre, à une distance d'une trentaine de mètres, on trouve contre le bois deux bornes délimitant le comté de Dabo et la seigneurie de Lutzelbourg.

L'une de ces bornes porte sur ses deux faces un écusson arrondi par le bas; l'écusson de la face orientale est brisé d'un lambel, surmontant les trois aiglons, 2 et 1 des Linange, seigneurs de Dabo. L'écusson opposé, c'est-à-dire regardant la forêt, porte le lion des Lutzelbourg.

En retournant sur nos pas et en descendant vers la vallée de la Zorn, nous avons rencontré, à 200 mètres du chemin de Harreberg, une autre borne, délimitant les mêmes seigneuries et adossées à un hêtre de la forêt. Elle porte les mêmes armoiries; mais ces armoiries sont encadrées dans un carré dont elles se détachent en relief sur un fond granité. Le faire et surtout la date de 1733, gravée sur un des côtés, accusent une époque plus mo-

1. Voy. planche IV.

derne que celle de la borne précédente, laquelle parait remonter au XVI^e^ siècle. Cette borne ne dépasse le sol que de 0^m^ 81 ; sa largeur est de 0^m^ 45 sur 0^m^ 37.

Ainsi, d'un côté les Lutzelbourg, et de l'autre les Linange-Dabo, en allemand Leiningen-Dagsburg.

Nous croyons que la borne de 1733 fut plantée par ordre de Christian-Carl-Reinhard, mort en 1766, que M. de Beaulieu, omet de citer dans son Histoire du comté de Dagsbourg, après l'avoir mentionné dans la liste généalogique qui accompagne l'ouvrage[1]. Comme les Salm de Senones ou les Lutzelbourg, seigneurs d'Imling, Bühl, Winschwiller[2], etc., ces dynastes ne devaient faire que de courtes apparitions cynégétiques dans leurs domaines des Vosges, abandonnant les soins de l'administration à leurs baillis allemands. Les Lutzelbourg étaient devenus français et chevaliers de Saint-Louis. Antoine-Michel, qui vivait au milieu du XVIII^e^ siècle, comme son père, commandait un régiment de cavalerie au service du roi, habitait Paris et avait pour parente cette comtesse de Lutzelbourg, célèbre par sa correspondance avec Voltaire.

La borne aux écussons arrondis peut être attribuée à Jean-Louis de Heidesheim[3] († 1623) et à Philippe-Georges de Dagsbourg († 1640). Les deux frères, vou-

1. Voy. la 2^e^ édition de 1858, p. 244 ; la 1^re^ édition ne mentionnant pas ce personnage. — Ibid. M. E. Lehr, l'Alsace noble, t. I.

2. A peu de distance de Bruderdorf, en se dirigeant vers Sarrebourg, on rencontre dans les champs une borne marquée d'un double w. Ce serait tout ce qui reste du village de Winschwiller, terre des Lutzelbourg.

3. Jean-Louis frappait monnaie. La collection numismatique de la bibliothèque publique de la ville de Nancy possède une petite pièce à l'effigie de Jean-Louis.

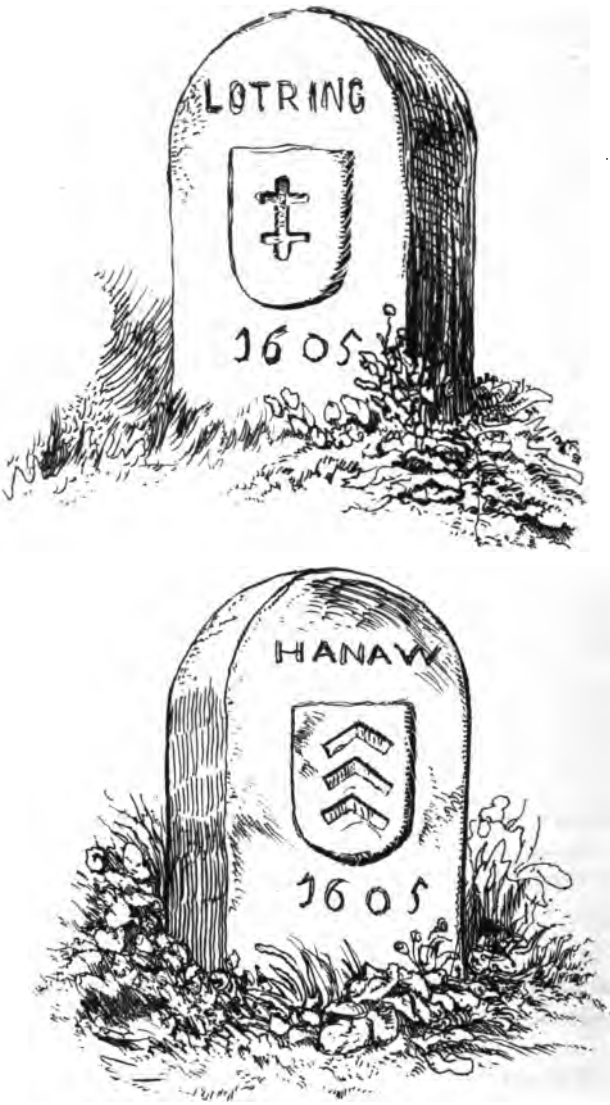

BORNE AUX CHEVRONS DE HANAU ET A LA CROIX DE LORRAINE
AU BANSTEIN, COMTÉ DE BITCHE (MOSELLE)

Lith. L. Christophe. Nancy. L. Benoit del.

lant sortir de l'indivision et en même temps favoriser les nouveaux habitants qui étaient venus se réfugier dans la montagne, procédèrent entre eux au partage du comté de Dabo et octroyèrent à leurs vassaux la charte célèbre du 27 juin 1613, qui régla les concessions et les droits d'usage encore en vigueur aujourd'hui.

Le Lutzelbourg, avec lequel ils s'abornèrent, doit être Antoine, gouverneur, au nom du duc de Lorraine, de la ville de Sarrebourg, où il avait sa résidence.

C'était le parent de l'infortuné diplomate, dont les chroniques de Lorraine ont raconté la fin tragique, quand, à son retour d'une mission à la cour de Bavière, il fut assassiné par le capitaine des gardes du comte de Vaudémont.

V.—BORNES AUX ARMES DE HANAU ET A LA CROIX DE LORRAINE, AU BANSTEIN, COMTÉ DE BITCHE (MOSELLE)[1].

Nous sommes dans les montagnes des Vosges, dans l'ancien comté de Bitche, où les touristes vont visiter les vieux châteaux, et de la vieille abbaye de Sturzelbronn. Sur la route de Bitche à Niederbronn, à 13 kilomètres de cette ville thermale, on rencontre, à la cense de Banstein, un chemin qui conduit au Waldeck, dont le rocher, couronné par un sombre donjon, s'élève au-dessus de la forêt comme un pain de sucre. Au delà du sentier de la scierie, on aperçoit, dans une tranchée, une pierre de grès rouge dépassant le sol de 1^{m} 40. Sa largeur est de 0^{m} 50 et son épaisseur de 0^{m} 52.

Du côté de Waldeck se trouve un écusson arrondi par le bas, sur lequel est gravée en creux la croix de Lorraine. Au-dessus, LORRAINE, et au-dessous, 1605.

1. Voy. planche V.

Du côté des ruines de Falkenstein, cette borne porte aussi un écusson arrondi par le bas et orné, en creux, de trois chevrons. Au-dessus, HANAW, et au-dessous, 1605.

A l'ouest, Lorraine, et à l'est, Hanau.

Comme les ducs de Lorraine, les comtes de Hanau-Lichtemberg avaient des armoiries assez compliquées. Comme eux, ils avaient leurs armes propres brochant sur les différents quartiers : de gueules à trois chevrons d'or.

Les comtes de Hanau, qui possédaient la vaste seigneurie de Lichtemberg, plusieurs petites villes et une cinquantaine de villages, ayant Bouxviller pour chef-lieu, avaient embrassé le protestantisme. Après la mort de Jacques, le dernier des anciens comtes de Bitche, en 1570, le duc Charles III, à titre de suzerain, s'empara de leurs domaines situés hors de l'Alsace ; mais ils revendiquèrent l'héritage de Jacques, à raison du mariage contracté par sa fille. Le procès fut porté à la Chambre impériale de Spire. On fit une reconnaissance réciproque des limites de la seigneurie de Bitche, du comté de Deux-Ponts et de l'abbaye d'Hornbach ; François, baron de Créhange et lieutenant général du cardinal de Lorraine en son évêché de Strasbourg, fut l'un des arbitres chargé de délimiter les frontières. Le 8 février 1606, il y eut une transaction entre le duc de Lorraine Charles III et Jean-Reinhard ou René, comte de Hanau et Deux-Ponts, seigneur de Lichtemberg, grand maréchal et voué de Strasbourg, qui battait monnaie, tout comme le duc de Lorraine. Le duc renonça à tous ses droits, même à ceux qu'il avait revendiqués sur le château de Lemberg. Il fut décidé que tout ce qui était du côté de Lichtemberg et de Philipsbourg appartiendrait au comte de Hanau, et

que tout ce qui était de l'autre côté resterait au duc de Lorraine. Les travaux d'abornement duraient encore en 1609. Quand Jean-René mourut à Lichtemberg, en 1626, il avait déjà pu compter, du haut de son manoir des Vosges, les bourgs et les villages dévastés par les soldats de tous les partis que les hasards de la guerre de Trente-Ans avait attirés dans la malheureuse Alsace.

Le circuit des forêts du comté de Bitche, suivant le président Thierry Alix, qui fit son mémoire sur le pays en 1577, « borne contre le comte de Sarwerden au Katzenberg, contre le comte Otto Ringrave vers les trois bornes, contre le duc de la Petite-Pierre (Lutzelstein) vers Folsberg, et contre le comte de Hanaw à cause de sa seigneurie de Lichtenberg presque partout les autres endroits[1] ».

M. Georges Boulangé[2], à qui le département de la Moselle doit de si intéressantes monographies, a suivi la ligne des bornes séparatives d'une manière continue, sur un parcours de 6 kilomètres, depuis le Banstein jusqu'à la hauteur du mont Rothemberg, limitant les bans d'Egelshardt et de Philipsbourg. A un kilomètre en ligne directe du Breitenstein, canton de Bitche, limite des communes de Meisenthal et d'Althorn, et à l'intersection de la ligne séparative des territoires des départements de la Moselle et du Bas-Rhin, et des bans de Soucht et de Meisenthal, on voit trois pierres de grès rouge, juxtaposées, appelées Dreipeterstein, ou pierre des Trois-Pierre. Nous passerons sous silence la légende, en rap-

1. Voy. *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, 1870.

2. Voy. *Austrasie, Revue de Metz et de Lorraine*, 1853 (Antiquités celtiques et gallo-romaines du département de la Moselle).

pelant que ces pierres bornales, dont quelques-unes ont conservé leurs armoiries, étaient placées dans la forêt, à la limite des terres de Lorraine, au N.-E. pour le comté de Bitche, de Hanau au sud et de Nassau à l'ouest.

VI. — BORNE AUX ARMES DE WERNER DE LUTZELBOURG ET DU COMTE DE VAUDÉMONT (?), ENTRE RÉDING ET HILBESHEIM[1].

Si l'on suit le chemin vicinal ordinaire de Réding à Hilbesheim, on découvre, au milieu des haies et des mureaux de la limite des cantons de Fénétrange et de Sarrebourg, à une distance de 220 mètres vers le sud, la borne qui sépare les deux communes. Cette borne est ornée d'écussons échiquetés dans le goût allemand. Sa hauteur est de 0m 90, sa largeur de 0m 41 sur une face, et de 0m 28 sur l'autre.

Sur celui des écussons qui regarde Réding on voit le lion passant des Lutzelbourg, armé, lampassé et couronné, orné d'un listel et tourné à gauche. Au-dessus de l'écusson, ces trois lettres : W V L, et au-dessous, la date 1609.

L'écusson qui regarde Hilbesheim, c'est-à-dire l'est, est burelé de 8 pièces. Deux branches d'arbre, aux feuilles arrondies, semblent sortir d'une couronne de comte, quelque peu dégradée à une de ses extrémités, et forment une ornementation peu employée dans la décoration héraldique des pierres bornales.

« De laquelle 11e borne », dit le pied-terrier de la baronnie de Fénétrange dressé par ordre du duc Léopold, « à 72 degrés du midi à l'occident, montant toujours sur les terres, à une 12e borne de pierre de sable gris, plantée sur un petit rideau dans lesdites terres labourables,

1. Voy. planche VI.

PL. VI.

BORNE AUX ARMES DE VERNER DE LUTZELBOURG ET DU COMTE DE VAUDÉMONT (?)

ENTRE REDING ET HILBESHEIM.

Lith. L. Christophe. Nancy.

L. Benoit. del.

haute hors de terre de 3 pieds, de figure quarré long ; sur l'une des faces de laquelle du côté du nord et du ban de Hilbesheim sont les armoiries de Fénétrange ; sur la face opposante, celle des seigneurs de Lutzelbourg, avec l'époque du chiffre 1609 au-dessous de l'écusson desdites armes de Lutzelbourg, et au-dessus d'iceluy sont gravées les lettres W V L[1] ».

L'écusson que le pied-terrier désigne ici comme étant celui de Fénétrange, n'en porte pas les armoiries, car il n'est pas fascé, mais burelé de 8 pièces comme les armes de Vaudémont.

Ici se présente donc une difficulté : on a dit que cet écusson était celui de François de Vaudémont, frère du duc de Lorraine Henri II, né en 1572, marié en 1597 à une riche héritière, Christine, comtesse de Salm, mort en 1634. Ce prince, malgré ses fondations pieuses, son goût pour les arts et les lettres[2], ne négligeait pas ses intérêts, et son nom figure dans une grande quantité d'actes de partage, reversales, aveux, dénombrements, droits de patronage, ventes, échanges, abornements, etc. En 1606, il obtient du chef de sa femme la moitié de la

1. Le même pied-terrier nous apprend que, le 14 novembre 1586, il fut passé pardevant maître Théophile Kitzniger, greffier de Sarrebourg, un acte d'abornement du ban de Réding et de ses dépendances contiguës à Vieux-Lixheim et Hilbesheim.

Quoiqu'il y eût plusieurs Lutzelbourg dont le prénom commençât par un double W, Weigaud, Walter, Wilhelm et Werner, on peut admettre que c'est ce dernier qui procéda à l'abornement de 1609 et lire *Werner von Lutzelburg*, l'aîné des fils de Bernard, gouverneur de Sarrebourg.

2. Ce fut lui qui fonda à perpétuité des prix, dont les livres, richement reliés à ses armes, furent distribués aux lauréats de l'Université de Pont-à-Mousson.

seigneurie de Fauquemont ; en 1613, il délègue Egenolphe de Lutzelbourg pour recevoir de l'empereur Mathias l'investiture de la moitié du comté de Salm, à lui échue par la mort de Jean IX, l'oncle de Christine. On sait comment il se fit donner en apanage le comté de Sarrewerden et sacrifia les droits légitimes de l'infortunée princesse Nicole à la cupide ambition du duc Charles IV.

On ne saurait admettre que François de Vaudémont ait fait sculpter ses armoiries sur une pierre bornale de Hilbesheim, village de la baronnie de Fénétrange, appartenant alors aux Croy-Havré, qui n'eussent pas toléré une pareille usurpation.

En s'engageant dans le champ des conjectures, on pourrait croire que le prince de Vaudémont, Charles-Henri de Lorraine, fils naturel du duc Charles IV, acquéreur de la terre de Fénétrange en 1665, remplaça par ses armoiries, en supprimant la barre de bâtardise, l'écusson de Fénétrange, que l'on aurait sculpté précédemment sur la borne de Hilbesheim ; ou, en admettant ce fait, dont nous rencontrons de nombreux exemples, à savoir que l'un des deux seigneurs négligeait souvent de faire sculpter, sur un des côtés de la borne qui le délimitait, ses emblèmes héraldiques, il est possible que le prince ait réparé cet oubli ou cette négligence en plaçant sur la borne de Hilbesheim l'écusson burelé de Vaudémont, tel que nous le voyons aujourd'hui.

VII. — BORNE AUX ARMES DU PALATINAT DU RHIN, DES SEIGNEURS DE LUTZELBOURG ET DES BARONS DE FÉNÉTRANGE, A LA JONCTION DES COMMUNES DE HELLERING, BETTBORN ET OBERSTINZEL[1].

De toutes les pierres bornales que nous avons pu exa-

1. Voy. planches VII et VII bis.

BORNE TRIBANNALE AUX ARMES DU PALATINAT DU RHIN,
DES SEIGNEURS DU LUTZELBOURG ET DES BARONS DE FENÉTRANGE,
A LA JONCTION DES COMMUNES DE HELLERING, BETTBORN ET OBERSTINZEL.

Lith. L. Christophe. Nancy. *L. Benoit del.*

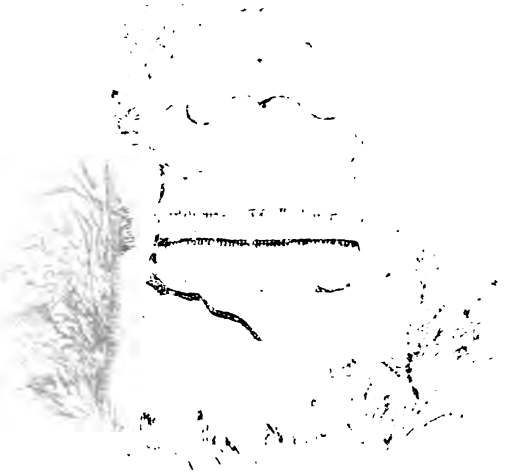

HOMERI

BORNE TRIBANNALE AUX ARMES DU PALATINAT DU RHIN,
DES SEIGNEURS DE LUTZELBOURG ET DES BARONS DE FÉNÉTRANGE,
A LA JONCTION DES COMMUNNES DE HELLERING, BETTBORN ET OBERSTINZEL.

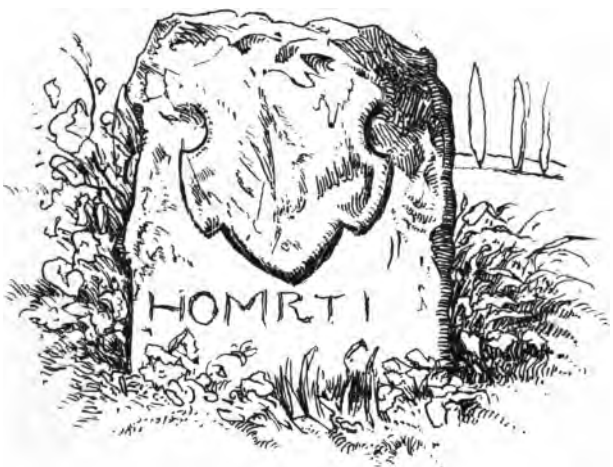

UNE DES FACES DE LA BORNE TRIBANNALE PALATINAT,
SUR LE BAN DE HOMMARTING.

Lith. L. Christophe. Nancy.

L. Benoit del.

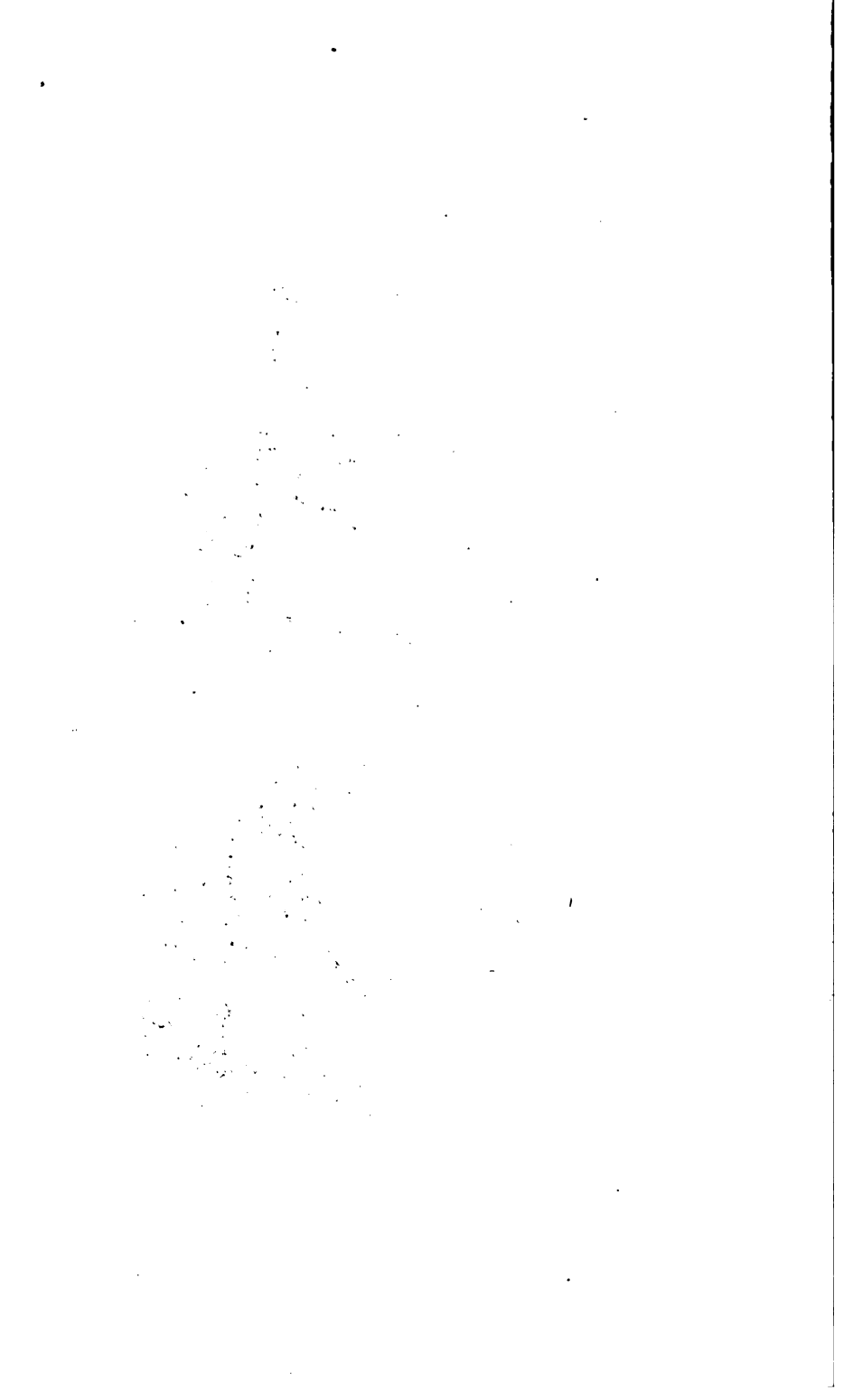

miner, de Nancy jusqu'en Alsace, il n'en est pas de plus remarquables, de plus élégamment sculptées, d'une plus grande pureté de dessin, que celles dont le comte palatin du Rhin fit entourer ses domaines situés dans le Westrich. C'était Frédéric IV dit le Sincère, qui, de luthérien, s'était fait calviniste et avait adopté la devise : *Regiert mich, Herr, nach deinem Wort*[1] ; le même, qui, de son beau château de Heidelberg, avait signé la charte de Lixheim, reproduite dans *les Communes de la Meurthe*[2]. Les frontières de la Lorraine jouissaient d'une paix relative, malgré les dissensions civiles et religieuses des Nassau, des Rhingraves et de tous ces petits seigneurs, que le duc Charles III avait intérêt à ménager. Parmi eux se trouvaient ces hardis colonels de bandes, qu'il avait vus pénétrer en France à la tête de leurs régiments de reîtres et de lansquenets levés pendant les guerres de religion. Observant une sage neutralité, il évita prudemment toute occasion de s'immiscer dans leurs affaires intérieures et les laissa même introduire les principes de la réforme jusqu'aux portes de la Lorraine, avec l'arrière-pensée d'en venir facilement à bout si la ligue catholique triomphait.

Mettant à profit ses loisirs, en s'occupant avec une infatigable activité de l'administration de ses états, l'électeur palatin Frédéric IV avait donné l'ordre à son grand gruyer de Germersheim, Théobald Hünerfaut, directeur du bailliage et alors chatelain du couvent sécularisé de Lixheim, de procéder à un abornement, dont une expé-

1. Rege me, Domine, secundum verbum tuum. 1574-1600.

2. Voy. t. I, p. 603. C'est à tort que *les Communes* parlent de Frédéric V.

dition allemande fut déposée au Trésor des Chartes de Lorraine, layette Lixheim, n° 1, et l'autre aux archives municipales de Lixheim. Cette opération, faite contradictoirement, et avec la participation des habitants des différentes seigneuries limitrophes, eut lieu en 1603 et en 1604. Il en reste un certain nombre de pierres bornales.

L'une de ces pierres bornales, qui rappelle la domination de souverains dont l'autorité a été brisée par les révolutions, s'élève dans le département de la Meurthe ; c'est la borne tribannale, placée au point de jonction des trois communes de Bettborn, Hellering et Oberstinzel, arrondissement de Sarrebourg. Au XVI[e] siècle, Bettborn, de la baronnie de Fénétrange, seigneurie de Brackenkopff, était de la confession d'Augsbourg ; Hellering, de la seigneurie de Lixheim, appartenait au culte calviniste ; enfin, les habitants d'Oberstinzel, de la seigneurie de Sarreck, avaient conservé la foi de leurs pères. Tous obéissaient à des seigneurs particuliers.

Ce bloc triangulaire, dépassant le sol de 1[m] 10, ayant sur chaque côté 0[m] 50 de largeur, mérite d'être déposé dans notre beau musée lorrain. Sur chacun des trois côtés est sculpté en relief un écusson de 0[m] 56 environ, déchiqueté à la mode allemande. Sur l'un d'eux on voit la date de 1604.

L'écusson placé au nord est celui de la baronnie de Fénétrange ; il porte une fasce gauffrée.

L'écusson de la seigneurie de Sarreck, au sud-ouest, porte le lion passant des Lutzelbourg ; il est tourné à droite et n'a pas de couronne.

Quant au troisième écusson, il est plus compliqué : il porte parti au lion et aux losanges de 21 pièces et chappé en pointe le globe de l'archidapifère du Saint-Empire

germanique. Ce sont les armes des ducs de Bavière, comtes palatins du Rhin, princes électeurs et seigneurs de Lixheim, dont dépendait le village de Hellering. Le globe impérial d'or, sur un champ de gueules, était l'insigne de la charge héréditaire de grand écuyer tranchant.

Il est question de cette pierre si curieuse, mentionnée dans l'abornement de Sarreck, de 1701, sous le nom de Dreyebanbornes, dans le pied-terrier dressé par ordre du duc Léopold, quand il eut fait l'acquisition d'une partie de la Lorraine allemande : « A la lisiére du bois de Kirchwald, une grosse borne en pierre de sable blanc, de forme triangulaire, plantée au bas des terres, au delà du susdit bois, au canton dit Rosert, haute d'environ 5 pieds, armoriée sur chacune de ses faces ; du côté de Bettborn les armes de Fénestrange, de celui de Steinzel (Oberstinzel) celles de la seigneurie de Sarreck et du costé de Hellering celles de l'électeur palatin ; laquelle borne sépare les trois bans et finages desdits villages. »

On conçoit que ce n'était pas chose facile que celle de mener à bonne fin une opération dans laquelle les baillis des seigneurs, chargés de soutenir les intérêts de leurs maîtres, tout en déployant un zèle intempestif, jouaient le premier rôle. Nous les voyons figurer, le 23 septembre 1602, dans le litige terminé par un arrêt de la Chambre impériale de Spire, au sujet de l'abornement du village de Metting, entre le comte palatin du Rhin et d'autres dynastes représentés par Frédéric de Hindenburg, bailli de Croy pour Charles-Philippe duc d'Arschott, seigneur de Fénétrange, par Mathias Kilburger, bailli des rhingraves de Kirbourg, par Venceslas Vogel, bailli des rhingraves de Dhaun, et Bauer, bailli de Jacques de Landsberg. Non seulement il y avait là tous les co-seigneurs de Fé-

nétrange, mais aussi Louis, comte de Nassau-Sarrebruck, co-seigneur de la seigneurie de Géroldseck, représenté par son bailli.

Ce fut sans doute Jean Pardieu, « homme de chambre de M. le colhonel de Lutzelbourg, » qui représenta à l'abornement de 1604 son maitre, Walter, seigneur de Sarreck, colonel et chambellan du due de Lorraine[1].

Le comte palatin fit planter un grand nombre d'autres bornes, ornementées dans le même style. Il y en a une à la jonction des bans de Réding, Hommarting et Vieux-Lixheim, à 1 kilomètre environ de la route impériale, sur la limite du bois défriché d'Erlenwald. Sauf l'écusson du Palatinat, portant aussi la date de 1604, les deux autres écussons ont été mutilés; au-dessus de l'un d'eux on lit : HOMRTING.

L'opération d'abornement durait encore en 1605; car il y avait une borne au Semicherwald qui portait cette date.

VIII. — BORNE AUX ARMES DES COMTES DE NASSAU-SARREBRUCK ET DE LA BARONNIE DE FÉNÉTRANGE A DIEDENDORF (BAS-RHIN)[2].

Les bornes dont il va être question dans le présent chapitre et dans le suivant, délimitaient à une principauté dont le nom est aujourd'hui rayé de la carte de l'Europe. Démembrée, lambeau par lambeau, amoindrie par la France en 1793 et par la Prusse en 1815, cette principauté vient de disparaître dans la guerre des Sept-Jours, après avoir vu jadis ses limites s'étendre jusqu'au

1. Ce Pardieu figure dans un acte de 1608.

2. Voy. planche VIII.

PL. VIII.

BORNE AUX ARMES DES COMTES DE NASSAU-SARREBRUCK
ET DES SEIGNEURS DE FÉNÉTRANGE,
A DIEDENDORF (BAS-RHIN)

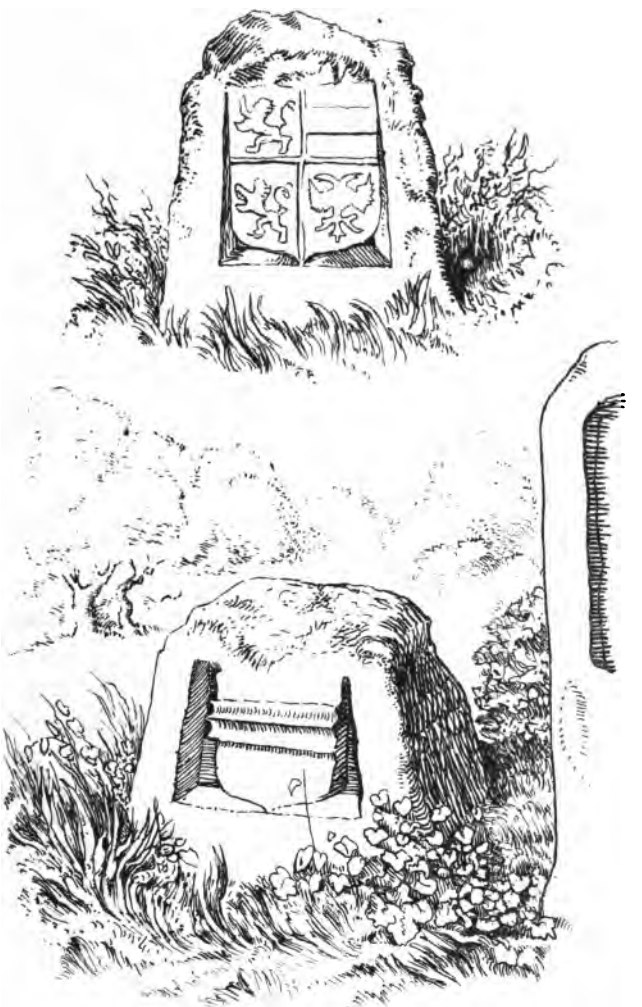

Lith. L. Christophe Nancy. L. Benoit. del.

département de la Meurthe. Malgré tous ces cataclysmes, les gens de la Lorraine allemande l'appellent encore le Nassau et ont conservé son ancien nom à cette partie de la vallée de la Sarre.

A la séparation des départements de la Meurthe et du Bas-Rhin, entre les cantons de Sarre-Union et de Fénétrange, dans une jolie vallée dominée par le village de Diedendorff, arrosée par le petit ruisseau de l'Otterbach, qui sort des étangs et du bois de la Bonne-Fontaine pour se jeter dans la rivière de la Sarre, on rencontre deux pierres bornales quadrangulaires. L'une n'est plus qu'un bloc mutilé, sans aucune trace d'armoiries. L'autre est masquée par un épais buisson d'aubépines, qui s'étend jusqu'à la passerelle du ruisseau. Cette dernière borne, qui ne dépasse le sol que de 0m 70, ayant à sa base 0m 27 et au sommet 0m 21 de largeur, est remarquable par ses armoiries et surtout par la date de 1533, qui rappelle la lutte des maisons de Nassau et de Lorraine.

Les armoiries de cette borne se détachent en relief dans un encadrement en trapèze, dont le couronnement a été brisé; mais les écussons sont restés intacts ; ils sont terminés par une pointe en accolade.

Le côté qui regarde le sud porte l'écu fascé de Fénétrange.

Le côté du nord porte les armes de Nassau, écartelées comme il suit : au 1 le lion rampant de Sarrebruck, sans les petites croix d'argent qui parsemaient le champ ; au 2 la fasce de Mœurs, semblable à celle de Fénétrange ; au 3 le lion de Nassau, sans les billettes d'or ; au 4 l'aigle à deux têtes de Sarrewerden.

Cette borne fut plantée après un procès séculaire, dont il convient de rappeler les principaux incidents.

Henri II, comte de Sarrewerden, le vaincu de la bataille de Champigneules, mentionnée par les chroniques en 1407, n'avait pu recouvrer la liberté qu'en engageant au duc de Lorraine, et avec le consentement de l'évêque de Metz, la seigneurie de Boucquenom pour 3,000 florins. Henri II, à défaut d'héritiers directs, avait assuré de son vivant, et avec l'approbation de son frère Frédéric, archevêque de Cologne, tous ses droits et héritages à son neveu Frédéric, fils aîné de son frère Frédéric, comte de Mœurs, et de Walburge, comtesse de Sarrewerden. Mais le belliqueux Raoul de Coucy, évêque de Metz, forma opposition. Ce prélat prétendit que le comté de Sarrewerden, par suite de la défaillance de cette maison en race mâle, devait faire retour à l'évêché de Metz, de la crosse duquel relevaient les terres du Sarregaw, et qu'à défaut de successeurs féodaux mâles, les terres de Sarrewerden ne retombaient, sous aucun prétexte, aux femmes ou à leurs descendants. Voyant qu'il ne pouvait ni faire triompher la coutume de l'évêché, ni se rendre justice par les armes, loin des places fortes de son temporel, Sarrebourg et Albestroff, Raoul de Coucy engagea au duc de Lorraine et au marquis du Pont les deux tiers du comté de Sarrewerden, à la condition qu'ils le mettraient en possession de l'autre tiers, et ce avec faculté de rachat moyennant 2,000 francs d'or au coin du roi de France. Ce traité fut passé le 2 juillet 1408.

Le comte de Sarrewerden renonça à la lutte, fit ses foi et hommages, et reconnut les droits de l'évêché de Metz. Il semblait que tout était terminé.

Mais, à la mort de son père, en 1417, le comte Frédéric de Mœurs, désirant se conformer aux intentions paternelles, céda le comté de Sarrewerden à son frère Jean,

et il reçut pour apanage le comté de Mœurs, ancien patrimoine de sa maison. Jean prit le titre de comte de Mœurs et de Sarrewerden, épousa Adélaïde de Gérold-seck, qui lui apporta en dot les seigneuries de Lahr et de Malhberg et forma une nouvelle maison qui s'éteignit, en 1527, dans la personne de Jean-Jacques, devenu idiot.

Catherine de Mœurs et de Sarrewerden, qui avait épousé, en 1506, Jean-Louis, comte de Nassau-Sarrebruck, lui avait apporté ses prétentions sur le comte de Sarrewerden, tant du chef de son père qu'en sa qualité de seule et unique héritière de son cousin ou neveu Jean-Jacques.

Nouvelles difficultés. Comme suzerain régalien, le cardinal Jean de Lorraine, évêque de Metz, revendiqua la totalité du comté de Sarrewerden, faute d'héritiers mâles. Comme Raoul de Coucy, il réclamait les droits de mouvance, invoquant les constitutions féodales et l'usage qui régissait les fiefs de la Sarre, relevant de l'évêché. Au mois de mai 1527, il envoya son chancelier, accompagné de Jean d'Haussonville, son bailli, afin de recevoir le serment des bourgeois de Boucquenom. Ceux-ci refusèrent et expulsèrent les envoyés épiscopaux. De là reprise de l'instance devant l'official de Vic.

Jean-Louis s'était adressé à la Chambre impériale, et Charles-Quint lui avait donné gain de cause, le 13 juin 1527. De son côté, le cardinal avait accordé l'investiture féodale à son frère, le duc Antoine, en considération des services qu'il lui avait rendus pendant la guerre des rustauds, de 1525 ; ce à quoi avait acquiescé le grand chapitre de Metz.

Sur la plainte de Jean-Louis, Charles-Quint invita les parties à comparaître devant la Chambre impériale

d'Augsbourg. Le duc de Lorraine s'y fit représenter par le savant Hector d'Ailly, évêque de Toul, le 22 octobre 1530, préférant subir les lenteurs de la procédure impériale, disait-il, que de troubler par des guerres intestines le vieil empereur, que menaçaient les Turcs et les protestants. Les parties ne purent s'entendre ; vainement fut-il établi que le château de Vieux-Sarrewerden, Boucquenom et la cense de Wiberswiller relevaient seuls de Metz et que le reste du pays consistait en alleux et en fiefs de Trèves, on décida que la maison de Nassau-Sarrebruck ne serait maintenue que provisoirement dans la possession de l'héritage des comtes de Sarrewerden jusqu'à ce que la Chambre eût décidé définitivement.

C'est ce qui explique comment le duc Jean-Louis de Nassau-Sarrebruck, seigneur de Sarrewerden, planta, en 1533, la borne armoriée que nous avons dessinée.

Jean-Louis, dont on peut voir la figure guerrière sur le mausolée de l'ancienne abbaye de Saint-Arnwald, régna de 1472 à 1545 ; il fut le pupille de René II, à la cour duquel il passa quelques années et aux côtés duquel il se battit bravement en Italie ; il prit part aux guerres de Franz de Sickingen (1516-1523) ; il se jeta dans l'abbaye d'Herbitzheim pour en expulser les rustauds (1525) ; mais il ne voulut pas céder au duc Antoine et préféra s'entendre avec ses voisins les co-seigneurs de Fénétrange.

Lorsqu'après un siècle de plaidoiries, la Chambre impériale, siégeant à Spire, eut enfin rendu son arrêt, le 7 juillet 1629, le duc de Lorraine, appuyé sur la réaction autrichienne, obtint gain de cause, et, ayant fait des fiefs de l'évêché de Metz l'apanage de son père le comte de Vaudémont, il arracha partout les armes des Nassau et rétablit le culte catholique; mais le pays du Sarregau était

PL. IX

BORNE AUX ARMES DE FRANCE ET DE NASSAU-SARREBRUCK
A NIEDERSTINZEL ENTRE LA MEURTHE ET LE BAS-RHIN.

Lith. J. Christophe. Nancy.

J. Benoit. del.

de nouveau ruiné ; la période danoise de la guerre de Trente-Ans tirait à sa fin. Il eût été dangereux de s'aventurer dans la sauvage vallée de l'Otterbach, de nouveau couverte de sombres forêts : la borne de 1533 fut oubliée.

IX. — BORNE AUX ARMES DE FRANCE ET DE NASSAU-SARREBRUCK, A NIEDERSTINZEL, ENTRE LA MEURTHE ET LE BAS-RHIN[1].

En quittant la vallée de l'Otterbach pour suivre à l'est les limites des anciens pays de Nassau et de Fénétrange, on traverse la route départementale de Nancy à Landau, dont on rencontre la borne délimitative, séparant le département de la Meurthe de celui du Bas-Rhin. On se trouve alors à l'extrémité des vignes de la commune de Niederstinzel[2]. Du sommet du coteau couvert de pampres l'œil plonge dans la vallée de la Sarre et aperçoit une série de pierres uniformes, piliers grisâtres, qui traver-

1. Voy. planche IX.

2. Dom Calmet dans son *Histoire de Lorraine*, a reproduit les nombreux documents concernant le Nassau, dont les plénipotentiaires de la paix de Westphalie avaient déjà eu à s'occuper. C'était une question très-importante et qui soulevait de nombreuses difficultés, non seulement au point de vue de la politique générale, mais aussi en ce qui concernait les intérêts particuliers. Tantôt c'est un officier du comte de Salm, à Fénétrange, qui se plaint à son maître qu'une borne a été « déjetée » sur les confins de la baronnie et du comté de Sarrewerden (1577) ; tantôt c'est un officier du Nassau qui adresse une protestation contre la délimitation de Niederstinzel, faite par les commissaires du duc Léopold, devenu un des seigneurs du lieu, et du prince de Salm (1720). Ce fut sans doute pour éviter ces conflits que Guillaume-Louis et Jean, comtes de Nassau-Sarrebruck et Sarrewerden, engagèrent, moyennant 1,000 florins, à Philippe Kilburger, bailli des Rhingraves, ce qu'ils possédaient dans la seigneurie de Géroldseck de la baronnie de Fénétrange, dont dépendait Niederstinzel.

sent la rivière, rejoignent le chemin de fer de Sarrebourg à Sarreguemines, sur la rive droite, laissent en amont les ruines du château de Géroldseck[1] et vont gagner la route départementale de Phalsbourg à Fénétrange[2]. Ce sont « des bornes nature de sable, façonnées à quatre faces, de 5 pieds de hauteur et de 15 pouces en quarré, mises en terre de 2 pieds et saillantes de 3 ; lesquelles ont été témoignées (sic) en terre du côté de la souveraineté du Roy par des morceaux de tuile et à l'opposé par de la crasse de maréchal ».

C'est dans les haies et les mureaux servant à clore les vignes de Niederstinzel, que nous avons trouvé, après des recherches longtemps infructueuses, la seule de ces bornes que le marteau du vandalisme ait épargnée. Elle est à quelques pas de la borne qui, sur la route de Nancy à Landau, délimite les deux départements.

En voici la description :

Sur la face qui regarde la France, au sud, est sculptée la fleur-de-lys. Sur la face qui regarde l'Allemagne, au nord, on voit un Z dont le jambage est coupé par un trait et au-dessous les lettres majuscules N S. Le numéro 38, qui est celui de la borne, figure sur le côté ouest et la date de 1767 sur le côté opposé. La fleur-de-lys et le Z sont sculptés en relief dans un fond carré granité, ainsi que le numéro et la date.

Le procès-verbal d'un abornement de 1776, conservé aux archives communales de Vieux-Sarrewerden (Bas-Rhin), nous apprend que l'emblême que nous venons de

1. Le Géroldseck de la Sarre, qu'il ne faut pas confondre avec ceux des Vosges et de l'Ortenau.

2. Le canton de Druling en (Bas-Rhin) coupe en deux cette route du département de la Meurthe.

décrire est « un hameçon de loup » ; que les lettres N S signifient Nassau-Sarrebruck et N W Nassau-Weilbourg[1].

Le savant Kölner a retracé les diverses phases de l'histoire du Nassau-Sarrebruck ; mais il n'a pas signalé cette particularité caractéristique, cette transformation radicale à la suite de laquelle le vieil écusson gothique, qui nous est apparu dans la vallée de l'Otterbach, fut remplacé par une marque symbolique, un hameçon de loup. Après les guerres de Louis XIV, un grand changement s'était opéré dans les mœurs des seigneurs du pays. Elevés à la cour de Versailles, les Nassau en avaient adopté les usages. L'un d'eux, Guillaume-Henri (1718-1768), était devenu prince, colonel-propriétaire du beau régiment de Royal-Nassau cavalerie au service de France, où il résidait de préférence, ne rentrant dans ses états que pour y apporter les idées tolérantes et philosophiques du jour, les modes de l'élégante société parisienne, et pour créer, sur les ruines de ses vieux manoirs tudesques, des habitations en style Pompadour, entourées de charmilles et d'ifs taillados. C'est à lui que l'on doit le développement moral et intellectuel de ses sujets[2]. On n'était plus au temps où, par suite de pactes de famille, vieux restes du droit germanique, les domaines féodaux restaient souvent indivis pour servir de gage commun à tous les membres d'une même famille, et où un château de maigre impor-

1. Le procès-verbal, conservé aux archives communales de Vieux-Sarrewerden, fut rédigé en français, clos à Boucquenom le 1er mai 1777 et provenait sans doute des archives de Neuf-Sarrewerden, où était le greffe. Une expédition fut envoyée à la Chambre des Comptes de Nancy et l'original à Versailles.

2. Voy. M. E. Lehr, l'*Alsace noble*, t. I, p. 135.

tance avait jusqu'à quatorze propriétaires[1]. Le 27 mai 1745, un premier partage eut lieu entre les deux branches collatérales de Sarrebruck et de Weilbourg; chacun voulait être chez soi. Le chef-lieu du bailliage de la première de ces familles fut établi à Harskirch, et celui de la seconde à Neuf-Sarrewerden[2]. Après une rectification de frontières avec la France (15 février 1756), les initiales N S désignèrent le Nassau-Sarrebruck et N W le Nassau-Weilbourg. Les anciens procès-verbaux constatent qu'on ne se faisait aucun scrupule d'arracher les vieilles bornes et que l'on ne respectait que celles qui, « trop enfoncées », présentaient des difficultés pour leur extraction. Partout, les monuments gothiques disparaissaient, et, comme à la cathédrale de Metz ou sur l'humble église de Munster, on cachait par un fronton néo-grec un beau portail ogival pour l'accommoder au goût du jour. Le duc Léopold lui-même, sans se préoccuper des souvenirs lorrains, élevait un palais sur les débris de la vieille collégiale Saint-Georges, illustrée par ses ancêtres. Le XVIII^e^ siècle cherchait à faire oublier les âges antérieurs sur les monuments comme dans les mœurs des peuples.

1. Voy. notre Notice sur Elisabeth de Lorraine, régente de Nassau, et le burgfrid de Niederstinzel, insérée dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1867.

2. Le château des Nassau-Weilbourg à Neuf-Sarrewerden, commencé à la fin du XVIII^e^ siècle, ne fut pas achevé; les matériaux qui servirent à le construire, ont reçu une nouvelle destination; ils ont été employés à réédifier en partie la nouvelle église de Munster (Meurthe).

PL. X.

BORNES AUX ARMES DES LUTZELBOURG.

DANS LA FORÊT DE S.T ULRICH (DOLVING)

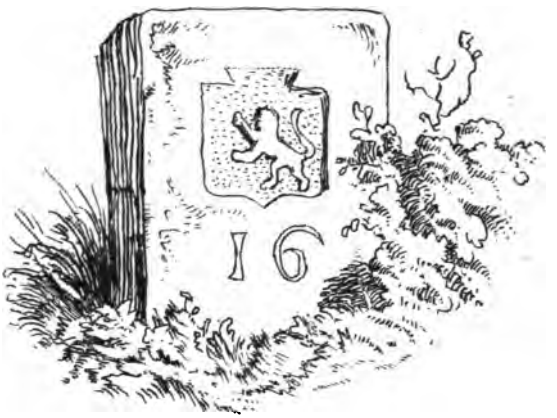

Lith. L. Christophe Nancy.

L. Benoit. del.

X. — BORNES AUX ARMES DES LUTZELBOURG, DANS LA FORÊT DE SAINT-ULRICH (DOLVING)[1].

Dans le département de la Meurthe, les forêts au milieu desquelles s'élèvent le pèlerinage de St-Ulrich, ainsi que les fermes de Sarrelfing et de Sarrewald, sont entourées par les communes de Dolving, Haut-Clocher, Hoff, Sarre-Altrof. En longeant la lisière du petit bois de Saint-Ulrich, sur le chemin de Sarrebourg, on rencontre des pierres bornales qui sont tournées vers une belle plaine, au fond de laquelle brillent, le soir, les eaux de l'étang du Stock, éclairées par les feux du soleil couchant. Ce chemin sépare les terres de Dolving de celles de Haut-Clocher. La forêt s'appelait Etzelwald. Des deux bornes, l'une est encore en place; l'autre gît sur le sol, et mesure 1m sur 0m 22 de largeur et 0m 10 d'épaisseur. Du côté de la forêt, il n'y a pas d'écusson, mais un animal informe, tourné à droite, dans lequel il faut reconnaître le lion des Lutzelbourg, mais très-grossièrement taillé sur un fond granité. Au revers un O et le chiffre 15.

En contournant cette petite forêt, on aperçoit encore d'autres bornes placées en face de la ferme de Sarrelfing, toutes frustes. Ce n'est qu'en remontant vers le chemin d'intérêt commun de Sarrebourg à Berthelming qu'on rencontre, dans l'ancien Rothlickerwald, une borne ornée d'un petit écusson, surmonté d'une couronne, et du lion des Lutzelbourg tourné à gauche. Le revers de cette borne, haute de 0m 50, est resté fruste.

L'abornement eut lieu au XVIIIe siècle; il en sera question au chapitre suivant.

1. Voy. planche X.

XI. — BORNES DU GRAND CHAPITRE DE METZ ET CHIFFRE DES CUSTINE, AU ROTHLICKERWALD (SARRE-ALTROFF)[1].

On rencontre aussi un certain nombre de bornes dans la même forêt de Rothlickerwald, commune de Sarre-Altrof, lorsqu'on suit le sentier qui sépare les terres de Hoff de la forêt dépendant de la ferme de Sarrewald. Deux sont ornées, sur chacune de leurs faces, d'un écusson terminé en pointe. Pas d'armoiries, pas de chiffres sur ces bornes, hautes de 0^m 50, autour desquelles serpente gracieusement le lierre, et dont on pourrait tirer un charmant sujet pour l'illustration du frontispice d'un de ces ouvrages moyen-âge, si à la mode il y a quelques années. Hoff, comme nous l'avons vu, appartenait au grand chapitre de Metz.

En quittant à angle droit le sentier pour gagner le chemin de Sarre-Altrof à Dolving, on voit dans une ligne de la forêt plusieurs bornes, dont la dernière est placée au bord de la plaine; elles ont 0^m 23 d'épaisseur et 0^m 68 de hauteur. D'un côté est gravé un numéro et sur celui qui regarde Sarrewald apparaît le double C des Custine, bien connu des collectionneurs des produits de Niderville, que, pendant longtemps, on avait attribués aux faïenceries de Franckenthal. Ce double C était plus facile à reproduire sur une borne que l'écu écartelé au 1 et au 4 d'argent à la bande cotizée de sable, et au 2 et au 3 de sable semé de fleur-de-lys d'argent, armes des Custine. Ce double C avait de plus l'avantage d'être un motif d'ornement et de servir à la décoration par sa forme gracieuse.

Les forêts de Rothlickerwald et d'Etzelwald, en grande partie défrichées, comprenant environ 300 arpents, furent

1. Voy. planche XI.

BORNE DU GRAND-CHAPITRE DE METZ.

BORNE AU CHIFFRE DES CUSTINE,
AU ROTHER LICKERWALD (SARRE-ALTROFF.)

Lith. L. Christophe Nancy. L. Benoit del.

constamment abornées et réabornées, par suite des singulières vicissitudes par lesquelles passa le château de Sarreck, dont elles dépendaient. En effet, la terre de Sarreck, devenue la proie des gens de loi, fut vendue, le 18 avril 1648, à Eberhard Streiff de Labenstein, Sr de Grémecey, par Frédéric-Guillaume de Lutzelbourg, commandeur de l'ordre teutonique. En 1649, les ieur de Guermange, Adam de Custine, marié à la sœur de Frédéric-Guillaume, exerça le retrait féodal. En 1681, Philippe de Custine fit ses aveux. C'est alors que commença le long litige des habitants de Dolving au sujet du Boubelnikerwald, contigu à Sarreck. Madame de Caba, douairière de Guermange, veuve de Philippe de Custine, dame en partie de Sarreck, et son beau-frère, le chevalier de Custine, seigneur de Pontivy et Sarreck, firent de nouveau instruire l'affaire, qui se termina par un jugement du bailliage de Lunéville, du 16 nov. 1699, d'après lequel les habitants de Dolving rentrèrent dans leurs droits d'usage. François-Ernest de Bandes, seigneur de Grémecey, au commencement du xviiie siècle, ayant obtenu une partie de la seigneurie de Sarreck, par son mariage avec Marie-Théodore de Custine, et une autre partie à titre d'acquisition sur Théodore de Custine, la lutte recommença avec les habitants du lieu, qui mirent leur seigneur dans la dure nécessité de s'adresser aux tribunaux (1718) pour obtenir les bois de construction nécessaires au travaux de réparation du château et de la chapelle de Sarreck. Pendant ce temps, les abornements continuaient ; il y en eut un, le 3 mai 1701, par le ministère du sieur Potot, seigneur de Bourgaltrof ; les commissaires furent accompagnés des maires, habitants et communautés de Dolving, Oberstinzel, dûment convoqués. Ceux de Hoff et Sarrelfing,

ayant fait opposition, il fut prononcé défaut contre eux. Il y en eut d'autres, par ordonnance du juge-garde, en 1711 et 1712. M. de Bandes mourut en 1726. Sa veuve posséda Sarreck jusqu'en 1733. En 1736 eut lieu l'abornement de Maurice Le Page, opération qui fut cassée par la Cour de Lorraine, le 14 mars 1755, à la grande satisfaction des gens de Dolving. Antoine-Joseph de Lutzelbourg, de la branche d'Imling, mestre-de-camp de cavalerie en France, ayant cédé, le 22 décembre 1768, à Adam-Philippe de Custine, mestre-de-camp, commandant le régiment de ce nom, sa forêt dite de Niderville en échange des forêts d'Etzelwald et de Scheckenbusch, il y eut un nouvel abornement ; en sorte que tout ce qui était au nord du chemin de Sarrebourg à Dolving fut aux Custine et ce qui était au sud resta aux Lutzelbourg[1]. Le célèbre général Custine, le vainqueur de Mayence, avait de nombreuses propriétés dans tout le pays.

XII. — BORNES A LA CROIX DE LORRAINE, DU GERING, ET BORNE DE FRIBOURG-L'ÉVÊQUE, HAUT-CLOCHER ET BISPING[2].

Charles III, duc de Lorraine, ayant acquis de son frère, l'évêque de Metz, quelques forêts du temporel, dé-

1. Quant au litige dont il vient d'être question, un jugement du 2 ventôse an II, du tribunal de Sarrebourg, réintégra la commune de Dolving dans une partie de ses droits. Nous signalerons aussi un mémoire, imprimé en 1807, chez Vigneules, rue J.-J. Rousseau, au nom de la même commune, contre madame de Sabran, veuve d'Adam-Philippe de Custine, tutrice d'Astolphe et d'Adeline, mariée à Evrard de Dreux. Voy. dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1864, p. 44, Notes sur la Lorraine allemande, la terre de Sarreck sous la famille de Custine, par M. Arthur Benoit,

2. Voy. planche XII,

BORNE A LA CROIX DE LORRAINE DANS LE BOIS DE GÉRING.

BORNE TRIBANNALE DE FRIBOURG,
HAUT-CLOCHER ET BISPING.

Lith. L. Christophe. Nancy.

L. Benoit. del.

pendant de la châtellenie de Fribourg (Meurthe), le duc Henri, sur les « remontrances » de sa Chambre des Comptes, se décida à les faire aborner. « Pour divertir les difficultés qui eussent pu survenir à raison des marques seulement faites et gravées sur des arbres ou pied cornier, qui pouvoient dépérir tant par la coupe que par défaillance d'iceux, et des bornes anciennes mal aisées à reconnoître pour être la plupart couvertes de terres, auroient mesdits sieurs des Comptes député, par commission du 14 juillet 1615 le sieur François-René Dubois, leur confrère ». Celui-ci, assisté du châtelain et du gruyer de Dieuze, parvint à s'aboucher avec Walter de Lutzelbourg, gouverneur de Sarrebourg, seigneur de Sarreck, Altroff, etc. Après « plusieurs recherches et semonces », ils procédèrent à l'opération, le 21 novembre 1617, et plantèrent des bornes, en présence de deux « boucquillons » de Bisping pour le duc de Lorraine et, pour le seigneur de Sarreck, de son maire de Gosselming et d'un septuagénaire du même lieu.

Il est à remarquer que, sur une de ses faces, la borne portait une croix de Lorraine pattée et un numéro, le reste étant fruste afin que le voisin pût y faire sculpter ses armoiries. Et il y mit de la négligence, à en juger par les bornes que nous avons rencontrées dans le bois dit du Géring, commune de Gosselming, car elles ne sont sculptées que du côté qui regarde la Lorraine. Il en existe encore trois, numérotées 10, 13 et 17, depuis la tranchée qui part du chemin de Bisping à Saint-Jean, en passant par Albechau. Elles sont toutes ornées de la même croix de Lorraine d'un côté et frustes de l'autre.

Ce bois faisait partie de la forêt d'Albecheau, entre les seigneuries de Sarreck, de Fénétrange et les terres de la

commanderie de Saint-Jean-de-Bassel. On y arrivait, par d'affreux chemins, en se dirigeant de la ferme d'Alzing au Fort-Buisson.

Les gens du duc purent s'entendre avec Walter de Lutzelbourg, qui se rendit avec eux sur les lieux, le 21 novembre 1617 ; mais il n'en fut pas de même avec leurs autres voisins, le commandeur de Saint-Jean et les seigneurs de Fénétrange. Wenceslas Wogel « châtelain et officier de MM. les comtes Rhingraffs », quand on se transporta de nouveau sur les lieux, le 23, fit une protestation au sujet d'une borne qui devait séparer les quatre domaines ; néanmoins le procès-verbal fut dressé par le tabellion de Dieuze et signé : R. E. Du Bois, V. de Lutzelbourg, J. Peltier, J. Kiecler.

Plus tard, il fut de nouveau question de ce pâté de forêts. A propos de nombreuses réclamations d'exemption de droits sur les marchandises expédiées de l'évêché de Metz dans le comté de Salm, ou de voitures de bois des salines dirigées sur Moyenvic et soumises à des péages à Albecheau, Azoudange, etc., il y eut une conférence, le 6 août 1619, à Saint-Nicolas-de-Port, entre Balthazar Royer et Jean Baillivy, maîtres des requêtes du duc de Lorraine, d'une part, et Alphonse de Rambervillers, « conseiller au conseil d'état et privé de l'évêché ». C'était le célèbre auteur des *Dévots élancements*. Il fut décidé, pour plaire à François de Vaudémont, comte de Salm, le père du duc Charles IV, que les barrières tomberaient et qu'il serait procédé à une reconnaissance des bornes par le gruyer de Dieuze, d'une part, et le mayeur et les gens de justice de Fribourg-l'Évêque, de l'autre[1].

1. Voy. à la Bibliothèque de Nancy, fonds Dupont, n° 30, I.

PL. XIII.

DOUBLE EMPREINTE DU MARTEAU D'UN CHÊNE
DU BURGERWALD DE FÉNÉTRANGE (GRANDEUR NATURELLE)

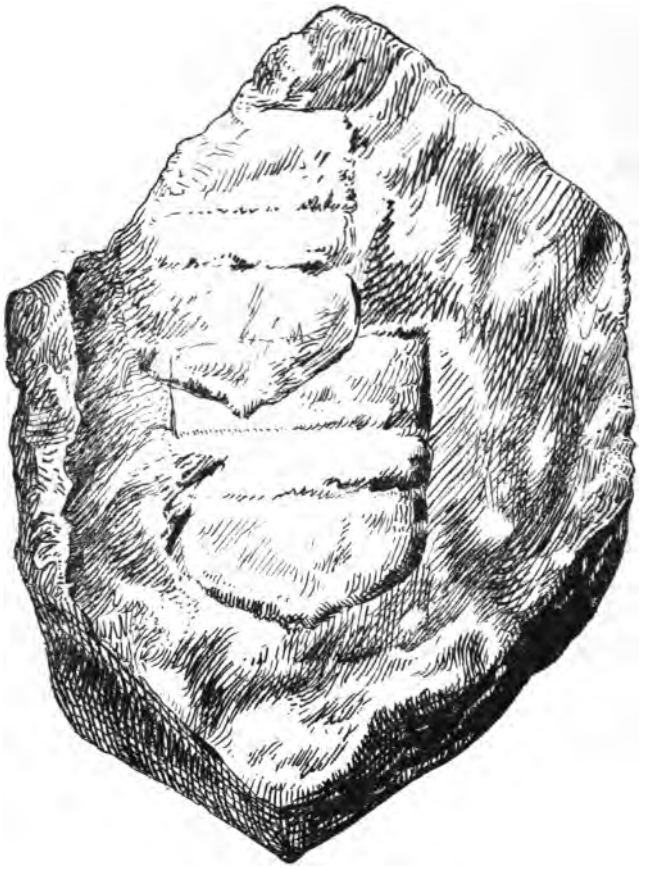

Lith. L. Christophe. Nancy.

L. Benoît. del.

Nous venons de parler d'Albecheau, remarquable par sa petite chapelle ogivale. Il n'est pas hors de propos de signaler les bornes qui séparent cette cense des forêts d'Altzing, à une centaine de mètres de la route départementale. L'une de ces bornes porte un F ; c'est le côté de Fribourg-l'Évêque ; l'autre est ornée d'un pal, dont la partie supérieure est mutilée, mais semble être une crosse. Nous ignorons à quoi peut se rapporter cet emblème. Un peu plus loin s'élève une borne tribannale portant le n° 114 et les noms des villages de FRIBOURG, BISPING et HAUT-CLOCHER[1].

XIII. — EMPREINTES DU MARTEAU FORESTIER, POTEAUX, ETC.

Les limites forestières n'étaient pas seulement indiquées par des pierres bornales, mais aussi par le martelage des arbres. L'abornement du Géring, en 1617, dont il a été question plus haut, en est un exemple. On pourrait en trouver d'autres. Quand il fut question de tracer, en 1749, un chemin dans la forêt de Schwanhalz, de la cense de Thelung à la fontaine de Waldbrunnenmatt, les chênes et les hêtres furent « blanchis et marqués du marteau de la gruerie, et ce pour servir de passage tant au bétail de la communauté (de Berthelming) qu'à celui du Thelung[2]. »

Le président Thierry Alix, dans sa description des frontières du comté de Bitche, en 1577, rapporte que deux chênes, tous deux marqués d'une croix, servaient de

1. Voy. planche XIII.

2. Voy. Extrait des procès-verbaux du greffe de la maîtrise des eaux et forêts de Sarreguemines. Cet acte fut dressé le 14 juin 1749, avec le gruyer du prince de Salm.

bornes sur la ligne des rochers du Buestleger à la vallée de l'Herrenweg[1].

En abattant un chêne séculaire dans le Burgerwald, forêt communale de Fénétrange, et en le débitant en quartiers, on a trouvé, en 1860, l'empreinte d'un marteau de 4 centimètres, ayant la forme d'un écusson, terminé en accolade et orné de la fasce de Fénétrange. L'empreinte n'étant sans doute pas bien venue du premier coup, on en fit une seconde[2]. C'est ce qui explique comment on voit deux écussons l'un sur l'autre. Néanmoins il est permis de supposer que ce double coup de marteau de la gruerie indiquait que là l'arbre devait être respecté comme un poteau servant de délimitation.

Dans la commune de Dolving, dit l'acte précité de 1807, la forme du marteau « déposait en faveur de sa vétusté ». Il portait, non un écusson, mais l'empreinte D F (Dolfingen). On le conservait précieusement dans un coffre fermé à trois clefs, remises au maire, à l'échevin et au seigneur du lieu.

Pour procéder plus rapidement encore, on ne martelait pas « les pieds corniers » on se contentait de les blanchir, témoin « l'anticipation sur la forêt du Roy, dite de Katzenkopff, de Rahling (Moselle), par les fermiers des censes Neuhof et Grisenbacher, lesquels ont blanchi, il y a quelques années, les arbres haitres » dit l'arpenteur de 1753, dont nous avons la carte géométrique sous les yeux[3].

1. Voy. *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, 1870, p. 150.

2. Voy. planche XIII.

3. Quand ces deux censes furent arpentées par le sieur Bloucatte, en 1753, elles étaient entourées par les forêts du comté de Bitche et

Un rocher marqué d'une croix, une fontaine, l'autel d'une chapelle, un ruisseau ou une mare pouvaient remplacer les bornes délimitatives. C'est ce que constate le mémoire du président Thierry Alix, dont il a été parlé plus haut.

Les limites de la Lorraine étaient aussi indiquées par des poteaux aux couleurs du duc et surmontés de ses armes[1]. C'était une marque de souveraineté dont les seigneurs étaient très-jaloux, et qui, pour avoir été méconnue, suscita plus d'une guerre. Nous citerons, comme exemple, la guerre des panonceaux dans le comté de Salm, et un arrêt de la Cour de Lorraine, du 17 septembre 1698, ordonnant que le procureur du bailliage d'Allemagne, à lui joint le lieutenant général, informerait de l'érection des panonceaux et poteaux aux armes de Charles-Henri, prince de Vaudémont, « mis par attentat de souveraineté de S. A. R. Léopold Ier, dans les seigneuries de Bitche, de Boucquenom et de Sarrewerden[2].

de la principauté de Nassau-Sarrebruck. Elles avaient conservé des bornes assez curieuses. L'une, plantée en 1577, portait d'un côté la croix de Lorraine et de l'autre les lettres O. W. V. R. (*Otto Wild Vnd Rheingraf*). C'est le Rhingrave du musée lorrain. Sur une autre borne il n'est pas question de la croix de Lorraine, mais des lettres C H 3 (Charles III). Ces deux bornes, placées à peu de distance de la route de Bitche à Sarre-Union, la première près du chemin de la Souchte, la seconde près du chemin de l'embranchement de Rahling, délimitaient les censes « à Messieurs les Rheingraffs et comtes sauvages du Rhin ».

1. On sait que les poteaux prussiens sont noirs et blancs, les poteaux bavarois bleus et blancs, les poteaux hessois roses et blancs, les poteaux badois rouges et jaunes, ceux du Nassau jaunes et verts, ceux de la Saxe blancs et verts, etc., etc.

2. Voy. archives de la Meurthe, layette Bitche 12, papiers doubles. — Ibid. Dufourny, t. IX, p. 116.

Au bas de la gravure de Ranc, représentant le prince de Vaudé-

Poteaux enlevés par le seigneur, pierres bornales arrachées par le paysan, tout servait de prétexte aux usurpations du plus fort.

XIV. — BORNE DE L'ORDRE TEUTONIQUE, A SARREBOURG, ET CROIX DE JÉRUSALEM, A SAINT-JEAN-DE-BASSEL[1].

Le grand bailliage de Lorraine de l'ordre teutonique possédait à Sarrebourg (Meurthe) des propriétés importantes.

Dans les champs, à droite du chemin qui conduit de la gare à la ferme d'Arbesol, on remarque à peine une borne en grès vosgien qui a presqu'entièrement disparu dans le sol, et qui est ornée, sur le côté qui regarde Sarrebourg, d'une croix pattée inscrite dans un cercle. La croix pattée

mont on voit un écusson aux armes pleines de Lorraine, sans barre de bâtardise ; mais c'était dans les derniers temps ; nous croyons qu'avant sa réconciliation avec le duc Léopold, Charles-Henri burelait de Vaudémont.

La pièce suivante, concernant le village de Metting, dont il a déjà été question, se rattache à notre sujet : c'est une lettre du sieur Guire, secrétaire des commissaires Bourcier de Villers et Kiecler à Boucquenom, délégués pour régler les difficultés concernant les usages et pâturages, les sels, Wolfkirch et Postroff, etc., adressée à « Messieurs les officiers de S. A. R. dans la baronnie de Fénétrange : Messieurs, je viens vous accuser réception des pièces adressées à Messieurs les commissaires par nos messagers, lesquels vous apporteront le tableau aux armes de S. A. R. pour rétablir le poteau à Metting, lequel vous ferez planter suivant les ordres que vous avez déjà reçus. J'ay l'honneur d'être, etc., Guire à Boucquenom, ce 3 mai 1723, » Voy. archives de la Meurthe, Layette Fénétrange 3, n° 68. — Il sera de nouveau parlé de Metting, qui fut aborné en 1574 et 1602, et dont le bailli de Lixheim Aubry fit effacer les armes sculptées sur les deux bornes séparatives de Metting et Schalbach.

Quant aux couleurs des poteaux lorrains, nous les ignorons complètement.

1. Voy. planche XIV.

PL. XIV.

CLEF DE PORTE DE GRANGE A LA CROIX DE S.T JEAN,
A S.T JEAN DE BASSEL.

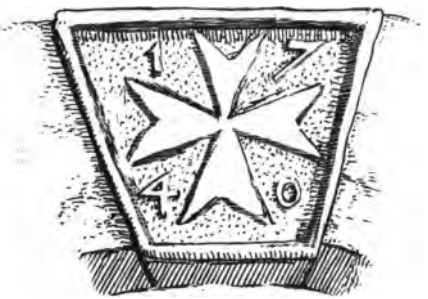

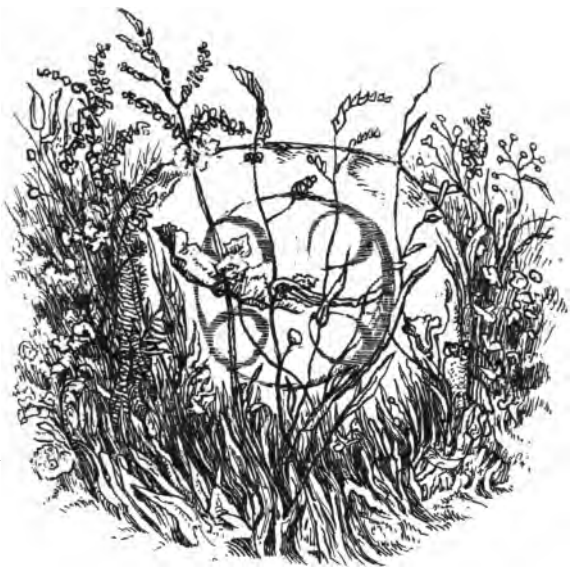

BORNE A LA CROIX DE L'ORDRE TEUTONIQUE A SARREBOURG.

Lith. L. Christophe. Nancy. L. Benoit. del.

de sable sur fond d'or était l'emblème de l'ordre teutonique, qui, longtemps après la chute des templiers, longtemps après la réforme de Luther, fut si puissant dans nos contrées[1]. Cette pierre paraît antérieure à l'abornement qui eut lieu sous Louis XIV, alors maître du pays (octobre 1665), « le ban et finage de Sarrebourg étant demeuré pour la plus grande partie sans culture pendant le temps de la dernière guerre (guerre de Trente-Ans), qui a été si longue que plusieurs propriétaires et détenteurs d'aucuns héritages et finages, sont décédés[2] ». Afin d'évincer les étrangers usurpateurs, on eut recours à la juridiction du parlement de Metz. Parmi les propriétaires figurait « le sieur Commandeur de l'ordre Théotonique ».

La commune de Saint-Jean-de-Bassel, arrondissement de Sarrebourg, fut, jusqu'à la Révolution, une amodiation de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, ayant sa haute-justice et formant une enclave entre la châtellenie de Fribourg, la seigneurie de Sarreck et la baronnie de Fénétrange. En 1765, lors du remembrement des terres de la commanderie, il restait, entre le bois dit du Commandeur et le Kunelwald, appartenant au Roi de France, en sa qualité de baron régalien de Fénétrange, une « borne pierre de sable, taillée, armoriée sur une face, avec le millésime 1611 et une tête de brac ». C'était l'emblème

1. Voy. un article sur l'ordre teutonique, par M. Arthur Benoit, inséré dans la *Revue d'Alsace*, septembre 1868, p. 422.

2. En 1676, deux nouvelles bornes ayant été posées, nous remarquons qu'il y eut, à cette occasion, un repas dans lequel 17 bourgeois et 3 jeunes garçons firent une dépense de 38 livres 16 gros, qui furent soldés par la ville de Sarrebourg, suivant l'antique tradition qui réglait ces agapes municipales.

d'une des seigneuries de la baronnie de Fénétrange. Sur l'autre face, on voyait la croix de Malte, emblème des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Cette borne, qui gisait dans une mare, au pré Barbematt, commune de Gosselming, a disparu, et la croix à huit pointes ne se retrouve plus que sur quelques devants d'autels ou quelques maisons du village. A défaut de bornes, nous reproduisons la clé de la porte de la grange principale des bâtiments de l'ancienne amodiation, laquelle ne date que de 1740[1]. Ces bâtiments sont aujourd'hui une dépendance du couvent des sœurs de la Providence de Saint-Jean-de-Bassel.

L'ordre de Saint-Jean, formé au moyen âge, après les croisades, sécularisé en 1810, n'était plus qu'une corporation nobiliaire lorsque le roi Frédéric-Guillaume IV, sous la préoccupation de ses goûts archéologiques, en fit, en 1853, une institution d'Hospitaliers volontaires ou *Iohanniter*, qu'il rangea sous la bannière de Brandebourg. L'idée, qui semblait en 1853 entachée de romantisme, a tout-à-coup acquis une valeur pratique, grâce aux événements de 1864, 1866, 1870, et grâce aussi au patronage de la haute société prussienne, dont les membres les plus marquants de son aristocratie, pour venir en aide aux blessés, ont repris le harnais de guerre et portent sur leur habit la croix à huit pointes[2].

1. Voy. planche XIV.

2. Voy. *Notice sur quelques établissements de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem*, par M. Henri Lepage, 1852. — Ibid. *Notes sur le baron de Hompesch, commandeur de Saint-Jean*, et *Inscriptions lapidaires*, par M. Arthur Benoit, 1867. — Ibid. *Revue des Deux-Mondes*, janvier 1870.

XV. — BORNES DIVERSES.

Le Rotherban, petit finage de trois quarts de lieue de diamètre, entouré par les terres d'Inswiller, Lohr, Wiberswiller, Munster, et par le Bitcherwald, était encore indivis, en 1721, entre les sieurs de Fénétrange et de Sarrewerden pour la haute justice. Sujet de perpétuelles contestations entre les riverains, il avait été aborné en 1605; les Nassau, seigneurs de Sarrewerden, firent arracher les bornes et construisirent une cense qui leur resta, quoique la moitié des dimes et l'étang du Rotherweyer appartinssent au comte de Salm, seigneur en partie de Fénétrange, en sa qualité de seigneur de Schwanhals ou Col de Cigne[1].

Les villages de Haut-Clocher (Zittersdorf) et Langatte appartenaient autrefois à la baronnie de Fénétrange, mais le premier était de la seigneurie de Brackenkopf et le second de la seigneurie de Schwanhals. C'est pourquoi la borne qui les séparait au pré Schumackerwinckel et qui portait la date 1616, avait d'un côté une tête de braque et de l'autre un col de cigne, emblèmes héraldiques de la baronnie, possédée par plusieurs seigneurs[2].

Les forêts de Hesse ayant été délimitées, le 3 novembre 1697, par les comtes de Saint-Ignon et Eberhard Otto Streiff de Labenstein[3], le procès-verbal constata que les

1, Voy. Archives de la Meurthe, Layette Fénétrange. t. VI, n° 1.

2. Voy. le Pied-Terrier dressé par M. Bloucatte en 1734 (allemand).

3. Eberhard Otto, seigneur de Niderviller et autre lieux, possédait 5 fauchées de prés dans la vallée de l'Otterbach, dont nous avons décrit la pierre bornale. Sa tombe, qui se trouve dans l'église calviniste de Didendorf, le désigne sous les noms francisés et dénaturé-

bornes portaient soit les alérions (Lorraine), soit le grille, emblème iératique de saint Laurent, patron de l'ancienne abbaye de Hesse[1].

Mentionnons aussi le procès-verbal, du 6 mai 1624, d'un abornement du ban d'Illing, village de l'arrondissement de Sarrebourg, complètement disparu, et dont les seigneurs de Landsberg et de la Petite-Pierre étaient propriétaires comparsonniers.

XVI. — PLANTATION ET BAPTÊME DE BORNES.

M. H. Lepage nous a communiqué la note suivante, empruntée au compte rendu de l'année 1649 par Demenge Gœury, maire et receveur pour les seigneurs fonciers de « Maxainville » ; compte dans lequel, entre autres chapitres curieux, se trouve la déclaration des « charges et devoirs des officiers » : maire, échevin, clerc juré, sergent-doyen, bangards-messiers et deux « juriers », dont les fonctions consistaient à faire « appréciation juste et équitable » de tous les dommages qui auraient été causés dans les propriétés. Ces renseignements ne sont pas sans intérêt pour l'histoire des villages, non plus que ceux dont nous donnons copie.

« *Des embornements et en quoy consistent iceulx.* »

» Les embornements, limites et séparation des héritages qui sont scituez et assis au ban et finage dudict Maxéville ce font ordinairement et toutes et quantes fois que les

de Otto Bernard Streiff, baron de Lauffen Steinvant, capitaine de cavalerie eu service du roi : il mourut le 19 février 1722. Son fils était commandant dans les cadets gentilshommes de Lunéville, au service de Stanislas.

1. Voy. Archives communales de Hesse.

parties conjointement par ensemble les demandent et requièrent, soit au maire de ceste seigneurye ou à celuy du seigneur comparsonnier, l'un desquels doit assister à l'embornement, accompagné de l'un des eschevins et du sergent, iceluy pour faire la fosse, le maire pour asseoir les tesmoings, sçavoir : cailloux de rivière, thuillon et charbons, et planter la pierre au gréz et volonté des parties, et l'eschevin pour couvrir icelles, et la baptiser, disant les paroles qui s'ensuivent :

« *Borne, je te baptize au nom de Dieu et de la vierge Marye et de monsieur saint Martin, nostre patron, et de par les seigneurs et dame de ce lieu. Que maudit et interdict sera celuy qui t'arachera, et sy l'amende en payera au gréz et volonté des seigneurs.* »

» Toutes ces parolles se doibvent dire haultement par les eschevins sur une chacune borne, estant plantée comme l'on a uséz de toute ancienneté ; et ne doibvent estre moings de cinq personnes, sçavoir : lesdictz trois officiers et les deux parties, lesquels sont tenus et obligez de payer le droict d'iceulx officiers, sçavoir : cinq gros pour la première borne qu'ilz planteront, et, sy plus y en a, payeront huict deniers seulement pour une chacune d'icelles qui seront de plus. »

» Item, qu'il n'est loisible à nulz des habitans dudict village, ny fourrains, de planter pierre et faire planter avec charbons et thuillons posez au dessous d'icelles, comme dict [est], pour servir de borne et limittes entre luy ou (*sic*) et son voysin, encore que ce soit du consentement de sondict voisin, ou à son insceu, soub la peine de payer l'amende pour avoir commis tel cas d'abus et de

nouvelleté par mespris de la justice foncière et de la juridiction desdictz seigneurs. »

» Item, que ceulx ou celles qui auront arraché ou faict arracher quelque borne faisant limittes et séparation de l'héritage de son voisin et du sien, sera multez à l'amende comme d'ancienneté, mais bien sera il loisible à celuy qui aura acquesté l'héritage de son voysin, entre lequel se trouvera quelques bornes anciennes ou modernes, de les arracher, et ce que ladicte justice permectra sans difficulté. »

XVII. — ENLÈVEMENT DES BORNES.

Les deux derniers souverains de la Lorraine, Léopold et Stanislas, débarrassés des grands feudataires et de la chevalerie des assises, cherchèrent en vain à résoudre le difficile problème de la centralisation et de l'unité administrative. La partie de leurs états qui leur présenta les difficultés les plus insurmontables, fut ce qu'on appelait alors le bailliage d'Allemagne, la Lorraine allemande, l'ancien Westrich. Pour les uns, c'était le Heckland, le pays des haies; pour d'autres, c'était un pays de marches, dont les limites étaient incertaines et dont le sol, divisé entre une foule de petits seigneurs, était grevé d'hypothèques et morcelé par des enclaves. Il est impossible, en examinant les anciens titres et les dernières pierres bornales échappées à la destruction, de ne pas être frappé du peu de stabilité qu'avait alors la propriété. On doit surtout faire remonter la cause fâcheuse de ces mutations incessantes aux guerres générales et aux guerres privées.

Les guerres générales laissaient derrière elles, sur un sol dépeuplé par la peste et la famine, compagnes inséparables, des terres incultes, de vastes forêts, qu'il fallait

de nouveau défricher. Quant aux guerres privées, il suffisait du déplacement d'une borne (*markstein*), de l'irruption non prémédité d'un troupeau à la vaine pâture sur les terres ou la forêt communale d'un village voisin, pour servir de prétexte à un *casus belli* entre des paysans qui s'arrogeaient un droit connu dans la législation germanique sous le nom de *faust-recht*[1].

Tout ce qui servait à séparer deux territoires l'un de l'autre, fût-ce celui d'un humble hameau, acquérait une grande importance. Malheur au téméraire qui, à la tête de son troupeau, avait franchi les limites sacrées de la commune. Immédiatement *gagé*, il était entouré par une foule tumultueuse ; sa personne, ses porcs, ses vaches ou ses chevaux étaient conduits par le garde ou *banwart* au village voisin, et il ne recouvrait la liberté qu'après une forte amende versée dans la caisse des *mésus* et *délits champêtres*, dont l'emploi devait être justifié à la tenue du *plaid annal*[2]. L'auteur d'un délit pouvait toujours se soustraire à ses suites en *composant*, c'est-à-dire en donnant satisfaction, pour la *Fehde*, à l'intérêt privé de ceux qu'il lésait ; il n'était pas seul poursuivi, mais tous les siens, sans trêve ni repos, jusqu'à pleine réparation. Les deux villages devenaient ennemis. Parfois les parties belligérantes s'adressaient à l'autorité supérieure ou recouraient au seigneur le plus puissant du

1. De nos jours on ne voit plus ces actes de brutalité ; lorsque deux troupeaux communaux se rencontrent à la glandée, loin de s'attaquer, les pâtres en contravention fraternisent et ne fuient qu'à l'approche du garde.

2. Le iargeding ou plaid annal était tenu régulièrement dans le Westrich comme en Alsace, ainsi que nous l'avons démontré dans notre *Etude sur les Institutions communales.* (*Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine,* 1866.)

voisinage. Si l'on procédait à un nouvel abornement, afin de régler les droits d'usage, la glandée, les affouages, les habitants en masse y prenaient part et la parole était laissée aux anciens, pour régler contradictoirement les droits des parties, après avoir levé les deux doigts vers le ciel et prêté serment[1].

On a dit que ce qu'il y a d'essentiellement libéral, que tout ce qui est laissé à l'initiative individuelle nous vient, non pas du droit romain, toujours préoccupé de la collectivité politique, mais de l'ancien droit germanique.

Il y a peu d'années encore, dit un correspondant du *Bibliographe alsacien* (1862, p. 193), qu'à Herrlisheim tous les paysans se livraient à des promenades à cheval, ayant pour but l'assignation, à chaque habitant, du lot communal qui lui était dévolu dans l'*allemend*, portion de territoire, pâturage ou bois destiné à l'usage commun. Le tout se faisait avec une grande solennité, gilet rouge, chapeau à trois cornes, etc. Cela rappelait, ajouterons-nous, l'époque où, suivant l'ancien rotule de Dettwiller, les quatorze aborneurs jurés du lieu (*marqleuten*) étaient chargés de placer les pierres bornes[2]. Ailleurs, toujours en Alsace, quand on faisait, tous les sept ans, la reconnaissance du ban et des pierres bornes du *Gemein-Rieth*, indivis entre sept communes, le bourreau de Ribeauvillé, auquel appartenait le droit des bêtes mortes de ces localités, ce qu'on appelait rifflerie en Lorraine,

1. Aujourd'hui, les anciens d'un village limitrophe d'une forêt domaniale ne sont plus appelés, lorsqu'il s'agit de relever des fossés, poser des bornes, etc. Le propriétaire, il est vrai, est averti ; mais l'opération peut avoir lieu sans sa participation, quoiqu'il ne soit pas dispensé d'en solder les frais.

2. Voy. *Revue d'Alsace*, 1866, p. 33. *Quelques mots sur les cours colongères*, par M. I. Chauffour.

était tenu de se rendre en gala à Illhœusern et d'y faire conduire un tonnelet de vin qui était distribué aux pâtres[1].

Malheureusement, ces usages, naïfs à leur origine, servirent de prétexte à des actes blâmables, dont l'autorité chercha en vain à refréner les excès.

En lisant attentivement les *Communes de la Meurthe*, par M. H. Lepage, on trouverait plus d'un exemple de luttes à mains armées de paysans appartenant à des villages voisins, et l'on pourrait se couvaincre que les gens des bois, les gens de la glèbe, livrés à eux-mêmes, recoururent souvent à la force brutale pour satisfaire soit leurs haines, soit d'injustes prétentions, avant de trancher leurs différends par des voies judiciaires ou des demandes d'abornement. Il a déjà été questiou plus haut du village de Metting[2], dont une partie du territoire, après les longues guerres de Louis XIV, fut cédé aux communautés voisines; ce qui occasionna, jusque sous Léopold, des scènes de désordre regrettables : bris de bornes, enlèvement des porcs du troupeau dans le bois du *Stridich-Hartsholtz* en 1709[3], etc. On vit même, dans la commune précitée, un acte de rébellion qui eut le plus grand retentissement en 1718[4].

Les descentes et vues de lieux servaient de prétexte à de copieuses libations, et les officiers de la Lorraine allemande se montraient alors les dignes descendants des germains de Tacite : les magistrats de Lixheim et de Fé-

1. Voy. *Revue d'Alsace*, 1862, p. 471. *L'ancienne Alsace à table*, par M. Ch. Gérard.

2. Metting, arrondissement de Sarrebourg, fut aborné en 1574 et en 1602.

3. Voy. *Communes*, t. II, p. 37.

4. Ibid.

nétrange qui vinrent au Hartzholz au mois de septembre 1709, dépensèrent au cabaret de Weckerswiller 18 florins ou 36 livres; le 12 mai 1711, 30 florins ou 60 livres; mais ils étaient accompagnés de l'arpenteur-géomètre[1]. Nouvelle consommation de 50 livres, au mois de juin, quand les officiers du comté de Nassau et de la principauté de Lixheim constatèrent qu'une borne avait été enlevée et brûlée[2]. La présence de M. de Kiecler, commissaire ordonnateur des eaux et forêts du département de la Sarre, valut à Hans Hilzkopf, cabaretier à Schalbach, 53 florins ou 106 livres. Au même, toujours au sujet de la même forêt, 22 livres 4 sols. Les officiers de Fénétrange ayant manqué au rendez-vous pour des causes que nous ignorons, le sieur Aubry, substitut du gruyer de Lixheim, fit, en les attendant pendant deux jours, une consommation de 20 livres. Le 15 avril 1712, un fait beaucoup plus grave mit en émoi les gens de Schalbach et de Veckerswiller : deux vaches du troupeau de ce dernier village ayant été saisies à la pâture, il fallut un « décret » de M. de Kiecler pour faire restituer aux habitants de Schalbach leurs bêtes emmenées en représailles et la menace de voir la réclamation de ces derniers appuyée par « les troupes de France » ; ce qui n'eût pas été nouveau. Nous citerons un dernier trait qui montre dans quel état d'anarchie était tombé ce malheureux pays : trois habitants de Metting faisaient du bois dans le Hartzholz, quand ils

1. Nicolas Potot, arpenteur juré, résidant à Bourgaltroff, aborna Sarreck en 1701.

2. Dans un procès-verbal du 25 mai 1715, dressé par Richard, bailli de Fénétrange, il est constaté qu'à la séparation des finages de Metting, Siewiller (Nassau) et Hartsholz, on avait brisé la borne, après avoir allumé un feu.

furent tout-à-coup arrêtés et conduits prisonniers à Veckerswiller ; ils furent délivrés le même jour, à minuit, par leurs compatriotes, qui avaient appelé à leur rescousse des « soldats français ». Ceci se passait au mois de février 1713[1]. Non seulement les gens de Metting prirent leur revanche en s'emparant de deux chevaux quelques temps après, mais ; le 3 avril 1713, ils emmenèrent de nouveau huit chevaux, dont ils coupèrent les traits, après avoir roué de coups les cultivateurs qui étaient à la charrue près du Hartsholz. Ils furent obligés de payer les frais et de rendre les animaux saisis : ce qui ne les empêcha pas de recommencer, le 14 mai 1714, en enlevant 24 vaches et cinq chevaux pendant six jours, ainsi que le foin des prés dépendant de la forêt, sujet du litige.

Nous avons signalé à quels excès coupables pouvaient se livrer les habitants de deux villages voisins pour revendiquer la glandée et les droits d'usage ; la borne quadribannale de la forêt de Missel (commune de Bébing) nous rappelle un fait digne des Rustauds de 1525. Cette fois, ce sont des paysans armés de haches et de faux qui font irruption dans un couvent et frappent des femmes sans défense. On a raconté les « démêlés des religieuses de Renting et des habitants de Haut-Clocher[2] ». Il est inutile de revenir sur cette affaire, qui fut évoquée devant deux juridictions en 1703, le couvent étant France et les

1. Le document auquel sont empruntés ces détails, nous a été traduit d'après l'original conservé aux archives communales de Sarrebourg. Il ne nous dit pas si ces soldats français étaient détachés de la garnison de Phalsbourg.

2. Voy. *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1867, p. 25. (*Démêlés des religieuses de Renting et des habitants de Haut-Clocher*, par M. Arthur Benoit.

gens du village appartenant à un fief d'Empire. Tout était apaisé en 1734, lorsqu'en présence des maires de Sarrebourg, Hoff et Haut-Clocher et du « respectable père Michel Beaurain, directeur du spirituel et du temporel de Renting », on fit la reconnaissance de l'abornement du Missel et on planta, « du consentement de tout le monde, une nouvelle borne à la place de l'ancienne, où du côté de Renting il y a un écusson avec une croix et des autres côtés rien[1] ».

XVIII. — COUP-D'OEIL GÉNÉRAL.

Plus on se rapproche de 89, plus l'art héraldique semble négligé. Les traditions de la belle époque d'Albert Dürer, conservées à Munich, se perdent. La forme déchiquetée des écussons de la renaissance allemande se modifie ; puis l'écusson lui-même disparaît sur les pierres bornales pour faire place à un simple emblème emprunté à la mode du jour[2]. C'est à peine si l'on inscrit un nom[3] ou seulement un chiffre[4]. Les pierres bornales de la commune présentent, non des armoiries, mais les principales lettres[5] ou l'initiale du nom[6].

Ceux qu'intéressent les questions héraldiques, si importantes pour l'histoire du moyen âge, ont dû remarquer, en consultant les planches lithographiées qui

1. Voy. Terrier de la communauté de Haut-Clocher, dressé par Bloucatte en 1734.

2. Voy. chapitre IX.

3. Voy. chapitre II.

4. Voy. chapitre XI.

5. Borne de Villers-lès-Nancy (V L) et Vandœuvre (V A).

6. Borne de Maxéville (M).

accompagnent cette notice, que les écussons sculptés sur les pierres bornales n'indiquaient ni les émaux ni les métaux, c'est-à-dire les couleurs du blason, rendues ordinairement par des hachures; en effet, des hachures ou de simples traits n'eusseut pu résister à la gelée et à la friabilité des matériaux généralement employés. L'œil, d'ailleurs, n'eût pu les distinguer de loin. C'est ce qui explique aussi l'absence de croisettes et de billettes sur l'écusson du Nassau, l'absence des cimiers et lambrequins, et en général de tout ce qui n'avait rien de très-saillant[1].

C'est par la même raison que la croix de Lorraine ou les chevrons de Hanau remplaçaient, sur la borne du Banstein, des écussons ordinairement écartelés de plusieurs quartiers (1605)[2].

Nous doutons que les armes de Nancy, qui s'étaient compliquées depuis le XVI^e^ siècle des « armes pleines de Lorraine », aient pu être reproduites sur un bloc de pierre avec tout le fini désirable et que l'on ait sculpté sur un espace de quelques centimètres « le chardon arraché » et tous les lions, fleurs-de-lys, pals, lambels, etc.,

1. M. Christophe, l'habile lithographe de la Société, a dessiné d'après nature, derrière la pépinière, près du Châlet, à Nancy, une borne représentant, sur un écusson terminé en accolade, la croix de Lorraine. A ce sujet, M. l'abbé Marchal nous apprend que l'enclos du château du Saurupt était aborné « de pierres bornes, marquées d'une croix de Lorraine, pour faire voir que ces héritages sont souverains ». Voy. *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1859, page 104. Cette note aurait dû être ajoutée au § I; mais nous n'avons pas voulu retarder l'impression du présent travail, malgré les lacunes et omissions, nous proposant de tenir compte des additions signalées.

2. Voy. chapitre V.

qui sont sur le chef de l'écu[1]. Les Crocq et autres artistes héraldiques se contentèrent de symboliser les armes de la cité nancéienne par le chardon, tel qu'il est reproduit sur un coin de 1614, conservé au Musée lorrain, ou sur un battant de fer, déposé à la Bibliotheque de la ville.

Pourquoi voit-on tantôt les armes propres du seigneur, tantôt les armes de la terre sur laquelle est plantée la borne ? Nous croyons que la règle ou plutôt l'usage voulait que l'on sculptât les armes du seigneur et non celles de la terre : à la suite d'une commotion politique, on gratte impitoyablement les écussons du souverain déchu, sur le fronton d'un palais comme sur le poteau de la frontière. Il est même rare que, dans ces moments d'effervescence, on épargne les armes de la terre, considérées aussi comme emblème séditieux. Les bornes d'une municipalité, jouissant de ses franchises, sont ornées de ses armes propres, comme à Sarrebourg. Mais ce sont celles du seigneur que l'on voit à Dabo, dans la seigneurie de Sarreck, dans le comté de Sarrewerden, dans le village de Hoff, etc. Il est plus d'une exception à ce principe : la borne tribannale de 1604, plantée à la jonction de Bettborn, Hellering et Oberstinzel, porte, il est vrai, sur deux de ses faces le lion des Lutzelbourg et la pomme de l'archidapifère de l'électeur paladin du Rhin ; mais, sur la troisième, l'écu fascé de la terre de Fénétrange et non l'écu des Rhingraves, seigneurs du lieu. Les anciens seigneurs de nom et d'armes, diparus à la fin du xv[e] siècle, avaient eu par les femmes, pour successeurs, des seigneurs appartenant à des familles et des re-

1. On sait que, dans les armes pleines de Lorraine, il y avait les armes de Juliers, d'Aragon, de Jérusalem, de Hongrie, etc.

ligions différentes, quoique la terre même fût restée indivise entre eux. Même observation pour l'explication de la borne de la vallée de l'Otterbach, plantée en 1533 et séparant le Nassau du village de Niederstinzel, indivis entre plusieurs seigneurs de la baronnie de Fénétrange, dont un écu commun constatait les prérogatives régaliennes.

Lorsque, dans cette même baronnie de Fénétrange, deux seigneurs, ayant des droits distincts, étaient voisins, comme à Haut-Clocher et à Langatte, l'écusson fascé était remplacé par une tête de braque, pour le village de la seigneur de Brakenkopf, et par un col de cigne, pour la seigneurie de Schwanhals, emblémes sculptés sur la borne délimitative les deux villages.

L'étude des pierres bornales prouve que les règles du blason n'étaient pas invariables.

Sur l'écu des Lutzelbourg le lion est tourné tantôt à gauche, tantôt à droite, contrairement à l'usage héraldique. Pour certaines armoiries, rien de fixe ; ainsi les uns disent que le lion des Lutzelbourg était couronné, qu'il était tantôt d'azur, tantôt de gueules. A dater du XVI^e^ siècle, la fasce de Fénétrange est gaufrée comme celle du landgraviat d'Alsace. Lorsqu'il y avait plusieurs quartiers, les figures étaient généralement tournées vers le centre de l'écu, pour obéir aux lois de la symétrie; nous pouvons citer, comme exemple, non la borne de Nassau dans l'Otterbach, mais la borne tribannale d'Oberstinzel ou les armes pleines de Lorraine, dans lesquelles on voit les lions de Gueldres et de Juliers se regarder face à face, affrontés, pour nous servir du terme usité alors.

Rappelons encore, en terminant, l'importance qu'avaient autrefois ces magnifiques bornes, coniques ou carrées, à

arètes aiguës ou à angles abattus, dépassant quelquefois le sol de plus d'un mètre, « témoignées » d'un côté par la brique et de l'autre par « la crasse de maréchal » ou du verre pilé. Des artistes, habiles dans l'art du blason, étaient chargés de les historier, et les procès-verbaux, transmis de génération en génération, n'omettaient jamais de mentionner ces fidèles gardiennes des routes et des champs, monuments curieux, qu'il serait si utile de retrouver, afin de reconstituer la carte féodale de la France et de constater, une fois de plus, au prix de quel labeur la patrie commune sut reconquérir son unité nationale.

NOTICE

SUR

GONDRECOURT-LE-CHATEAU

PAR M. LE Dr DEPAUTAINE

COMPLÉTÉE

PAR M. HENRI LEPAGE.

La *Notice de la Lorraine,* de Dom Calmet (1756), les *Mémoires alphabétiques pour servir à l'histoire, au pouillé et à la description générale du Barrois,* par M. de Maillet (1773), enfin, la *Description de la Lorraine et du Barrois,* par Durival (1778 et 1779) contiennent, sur Gondrecourt, des articles plus ou moins étendus, mais qui laissent tous beaucoup à désirer.

La meilleure monographie de cette ville, composée au siècle dernier, est due à M. de Tillancourt, lequel y rem-

plissait les fonctions de subdélégué de l'intendant. Son premier travail, daté de Gondrecourt même, le 31 mars 1765, parut dans les *Nouvelles recherches sur la France*[1], avec le titre : *Remarques pour servir à l'histoire de Gondrecourt-le-Château et ses dépendances, situé dans le duché de Bar*. Onze ans plus tard, le même opuscule, notablement amélioré et augmenté, fut publié en une brochure de 23 pages, devenue assez rare aujourd'hui[2], et intitulée : *Mémoire pour servir à l'histoire de Gondrecourt-le-Château,* par M. H... de T... M. DCC. LXXVI. Cette seconde édition, bien supérieure à la première, renferme une foule de renseignements d'autant plus précieux que l'auteur avait vu ce dont il parle et que, par conséquent, son témoignage est entièrement digne de foi.

Enfin, nous avons eu communication d'une notice destinée au *Dictionnaire des Communes de la Meuse*, rédigé par nos honorables confrères MM. de Widranges, Bonnabelle et Florentin, qui ont bien voulu nous autoriser à y puiser ce qui pouvait nous être utile.

Les notes empruntées à ces divers écrivains[3], jointes aux nombreux documents que possède le Trésor des Chartes de Lorraine, forment un ensemble de faits et de détails qui, nous l'espérons, ne sera pas trouvé dépourvu d'intérêt.

—

1. Tome I, p. 372-389. Paris, chez Herissant fils, M. DCC. LXVI.

2. Le seul exemplaire que nous en connaissions appartient à M. Ch. de Rozières.

3. Les *Annales du Barrois*, par M. Victor Servais, nous ont aussi fourni beaucoup de renseignements.

Lith. L. Christophe à Nancy.

LA TOUR DE GONDRECOURT.

I.

Gondrecourt, dont la population ne dépasse guère le chiffre de 1,700 âmes, est le chef-lieu d'un canton du département de la Meuse. Il est divisé en deux parties, que l'on appelle la ville Haute et la ville Basse. La première, désignée dans les anciens titres sous les noms de *ville forte, ville fermée, ville haute ou fermeté*, ou simplement *la fermeté*, est bâtie sur un plateau de calcaire oolithique, élevé de 360 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle n'a conservé de son enceinte fortifiée qu'un mur délabré, avec une poterne donnant sur l'ancienne route de Neufchâteau : c'est la porte *aux Champs* qui, elle aussi, menace de tomber, quoique de construction plus récente que la muraille qui s'y rattache. Le rocher sur lequel était assis le château, auquel Gondrecourt a emprunté la dénomination qui le distingue des autres localités du même nom[1], était entouré de murs et flanqué de six tours[2] ; il reste encore aujourd'hui des vestiges de quelques-unes de ces tours, dont la principale, sans doute, qui a servi jusqu'à présent de prison, est assez bien conservée[3].

La ville Basse, appelée autrefois *le bourg* ou *le bourg d'en bas*, s'étend, au pied de la ville Haute, dans une gorge étroite et profonde, traversée dans toute sa lon-

1. Notamment de Gondrecourt, anciennement appelé Gondrecourt-en-Woëvre, canton de Conflans, arrondissement de Briey (Moselle).

2. Le compte de Jean de Lahéville, prévôt et receveur de Gondrecourt, pour l'année 1519-1520, fait mention d'un meix au bout de la Neuve rue, sous la tour dite *la Roche*. — L'auteur du *Mémoire* dit qu'il y avait deux tours carrées et quatre rondes. « L'une des tours carrées était à la pointe du château qui regarde la ville Basse et la dominait, l'autre servait à défendre la porte qui regarde l'orient. »

3. Nous en donnons le dessin d'après une photographie.

gueur par la rivière d'Ornain. La rive droite est abritée, du côté du nord, par une chaine de collines abruptes et peu cultivées; la rive gauche est en partie sur un terrain d'alluvion, composé de matières calcaires siliceuses et de détritus de matière végétale, et en partie sur le versant et le sommet d'un coteau qui limite la vallée au midi. Les eaux de cette dernière, limpides et froides, contrastent singulièrement avec celles de la ville Haute, qui sont de qualité douteuse et ont constamment été, jusqu'à ce jour, insuffisantes. La création, cette année, d'un citerneau pouvant contenir 600 mètres cubes d'eau, apportera quelque soulagement à la privation qu'endurent depuis si longtemps les habitants, et qu'ils faisaient déjà valoir, en 1488, pour obtenir de René II des exemptions et priviléges[1].

Au commencement du siècle dernier, Gondrecourt offrait, à peu de chose près, le même aspect qu'aujourd'hui, si l'on en juge par la description suivante, que nous reproduisons textuellement[2] : « La ville est ancienne et fort ruinée. Il y a un ancien château qui est entièrement ruiné, excepté l'Auditoire, que l'on y a bâti depuis peu. Il y avoit deux villes, dont l'une étoit la ville Haute, où étoit le château, sur une roche, et qui a donné le nom à la ville, que l'on appelle, à cause de ce, Gondrecourt-le-Château. L'autre est la ville Basse, au travers de laquelle coule la rivière[3]. Ces deux villes sont sépa-

1. Voyez ci-après, à l'article des priviléges des habitants de Gondrecourt, la charte de René II.

2. Elle se trouve dans l'Etat du temporel des paroisses, sous la date de 1707. (Archives de la Meurthe, reg. B. 293.)

3. « Cette rivière, dit l'auteur du *Mémoire*, tarit, dans les grandes sècheresses, au-dessus du pont de Gondrecourt, où on la passe à pied sec. Les débordements auxquels elle est sujette sont si considé-

rées par des murailles et par une porte qui existe encore. Elles ne font qu'une communauté, contenant environ 250 bourgeois, non compris les veuves ».

Bugnon[1], qui écrivait à la même époque, dit qu'il y avait 239 habitants et 32 garçons. La déclaration fournie à la Chambre des Comptes, en 1708, par la communauté de Gondrecourt[2], porte 750 communiants et 309 non communiants; en tout, 1,059 personnes. Enfin, suivant de Maillet[3], il y aurait eu, en 1773, 260 ou 265 habitants, et, en 1778, d'après Durival[4], environ 300 feux.

rables, que toute la prairie en est souvent couverte, et si subits, que les habitants de la ville Basse sont quelquefois surpris et courent le danger d'être submergés. Il y a quelques années (ceci a été écrit en 1776) que l'eau monta dans plusieurs maisons jusqu'à neuf pieds; elle fit périr quantité de bestiaux, et plusieurs personnes auraient éprouvé le même sort si elles n'eussent été secourues. »

1. *Polium des duchés de Lorraine et de Bar.* — Bugnon se borne à dire : « Cette ville est à droite de la rivière d'Orney, au pied de la montagne où estoit situé le célèbre château de Gondrecourt, dont on voit à peine les vestiges ». Il oublie la ville Haute.

2. On y lit : « Gondrecourt, ville du Barrois mouvant.... Elle est située sur une petite rivière appelée Ornon, qui produit une assez grande quantité de truittes, des meilleures qui soient dans tous les pays voisins. Elle estoit autrefois embellie d'un château fort considérable, comme l'on le remarque par ses nobles vestiges, et qui avoit esté basti par les ducs prédécesseurs de S. A. R. (Léopold), et qui leur servoit d'un lieu de divertissement pour la chasse. Elle est habitée par quantité d'artisans qui entretiennent leur petit commerce par le débit de leurs marchandises aux habitans des villages voisins... »

3. L'auteur s'exprime ainsi en parlant de la ville de Gondrecourt : « René II la fortifia; il ne reste de ces fortifications qu'une porte et quelques tours ruinées. On voit dans la Haute les ruines de l'ancien château, réduit en une simple maison, et de la chapelle castrale de Saint-Blaise; auprès sont l'Auditoire et les prisons ».

4. Tome II, p. 378. « C'est, dit cet auteur, le chef-lieu du Blois et de l'Ornois... René II fortifia la ville; il n'en reste qu'une porte et des tours en ruine ».

Si l'on consulte des documents d'une époque plus reculée, on verra que la population de Gondrecourt avait été autrefois plus considérable qu'au siècle dernier, et même qu'aujourd'hui. Ainsi, en 1520, on y comptait 180 conduits ou ménages, et en 1630, 361 conduits. En multipliant ces nombres par 6, on arrive aux chiffres de 1,080 et de 2,166 ; en ne les multipliant que par 5[1], on obtient encore un total de 900 en 1520, et de 1,805 en 1630. A partir de cette dernière époque, la population décrut d'une manière notable, sans doute par suite de la peste et de la famine qui désolèrent nos contrées : en 1632, le nombre des conduits n'était plus que de 239[2]. D'où il résulte que, dans la première moitié du XVII[e] siècle, Gondrecourt était plus peuplé qu'à présent.

En sa double qualité de ville et de chef-lieu d'une prévôté, cette localité avait des armoiries qui sont ainsi blasonnées dans le Livre de héraudcrie de Claude Charles[3] et dans Durival : *d'or, à la croix dentelée de sable.*

1. Le chiffre de 5 personnes par conduit ou ménage, aux XVI[e] et XVII[e] siècles, est celui qui semble devoir être adopté.

2. Ces renseignements sont empruntés aux comptes de la recette de Gondrecourt, dont la série est malheureusement incomplète. (Archives de la Meurthe, reg. B. 6126 à 6129.)

3. Archives de la Meurthe, reg. B. 187. — Voy. aussi *Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Evêchés,* par M. Constant Lapaix.

II.

On croit, disent presque tous nos historiens, que Gondrecourt aurait été bâti par le père de Bodon-Leudin, évêque de Toul, et de sainte Salaberge, Gondoin ou Gundoinus, lequel paraît avoir été frère de Wulfoald, maire du palais d'Austrasie sous les règnes de Childéric II et de Dagobert II (660-679). Ce qui tendrait à confirmer cette opinion, c'est que sainte Salaberge était honorée d'un culte particulier dans la chapelle du prieuré de Richecourt[1], situé à quelque distance de Gondrecourt, entre cette ville et Bonnet. On prétend même[2] qu'on lisait au bas d'une ancienne effigie de cette sainte, placée sur l'autel de la chapelle : *Sancta Salaberga, domina de Gondrecourt, ora pro nobis.*

1. Appelé aussi de Notre-Dame et de Sainte-Salaberge.

2. Voyez le *Mémoire* de M. de Tillancourt.

D'autres auteurs[1] prétendent que la localité à laquelle Gundoinus a donné son nom est le bourg de Godoncourt (*Gundoini* ou *Godoini-curtis*), sur la rive gauche de la Saône.

Quoiqu'il en soit, Gondrecourt doit certainement remonter à une époque éloignée : on voit figurer comme témoin dans une bulle de Léon IX pour l'église de Saint-Dié, en 1051, *Milo, filius Rodulphi de Gondricurte*[2]. Le nom du même personnage, appelé *Milo de Gondricort* et *de Gondrici-curte*, se trouve encore au bas d'une lettre d'Udon, évêque de Toul, pour l'abbaye de Bleurville (1052), et d'une charte de la comtesse Sophie (1078–1093) pour l'abbaye de Saint-Mihiel[3].

Ces titres ne servent qu'à prouver l'existence de Gondrecourt ; une lettre de Ricuin de Commercy, évêque de Toul, pour le prieuré de ce lieu (*cella apud Gondricourt*), écrite vers l'an 1112[4], atteste qu'au commencement du XII^e^ siècle, la petite ville dont nous nous occu-

1. Digot, *Histoire du royaume d'Austrasie*, t. IV, p. 317. — M. l'abbé Clouet (*Histoire de la province ecclésiastique de Trèves*, t. I, p. 369) dit, en parlant de l'abbaye de Saint-Epvre, de Toul, que, dès le temps de Frédégaire, c'est-à-dire au VII^e^ siècle, cette abbaye possédait un asile renommé, où Godin, fils d'un maire du palais de Neustrie, se réfugia en 626, fuyant la colère du roi Clotaire. — On ne peut tirer aucune conclusion du passage de ce savant écrivain : les plus anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Epvre ne mentionnent, parmi ses biens, aucune localité dont le nom ait quelque analogie avec Gondrecourt ; il ne semble pas ce que fût avant la seconde moitié du XI^e^ siècle qu'elle eût un prieuré dans ce lieu.

2. *Le Pape Léon IX*, par M. Duhamel, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation des Vosges*, 1869, p. 274.

3. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine* 1^re^ éd., t. I, pr. col. 445 et 479.

4. Ibid., col. 532.

pons avait déjà une certaine importance. En effet, cette lettre fait mention du *castrum*, à l'entour duquel, sans doute, la ville s'était formée; du four dont les moines avaient l'usage; du *teloneum fori*, c'est-à-dire du droit qui se percevait sur les marchandises apportées au marché; enfin, des moulins érigés dans l'alleu du seigneur du château[1], et où les religieux pouvaient moudre leurs grains sans payer le droit de mouture.

Une lettre d'Henri de Lorraine, évêque de Toul, de l'an 1151[2], également relative au prieuré, rappelle quelques-unes des particularités énoncées dans la pièce qui précède; Gondrecourt y est désigné sous le nom de *Gundricurt*.

Enfin, un titre d'un intérêt historique plus général, est l'acte par lequel, en 1165, Henri le Libéral, comte de Champagne, pour se venger du roi de France, dont il avait à se plaindre, fit hommage à l'empereur Frédéric Barberousse, de neuf châteaux mouvant de son comté, parmi lesquels celui de Gondrecourt[3] (*Gondricort*).

Quelle que soit l'origine de cette ville; que Gundoinus en ait été ou non le fondateur, il est certain qu'elle date d'une époque reculée, plus reculée peut-être même que la période austrasienne. On ne peut établir ce fait par des documents authentiques, mais il en est ainsi pour une foule de nos localités, dont l'existence est certainement bien antérieure aux temps où on les trouve mentionnées pour la première fois dans des chartes ou des diplômes.

1. La lettre l'appelle *domnus Gualterus Gundricurtensis*.

2. Dom Calmet, t. II, col. cccxxxix.

3. *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, par M. H. d'Arbois de Jubainville, t. II, p. xxvii, et t. III, p. 62.

III.

A partir du XIII^e^ siècle, les documents relatifs à Gondrecourt deviennent plus nombreux et plus explicites et presentent une suite non interrompue de faits de toute nature.

Dans une lettre datée de l'an 1219[1], une dame de Reynel fait savoir que, de son consentement et de Vauthier, son fils, seigneur de Reynel, Gui de Plancy, seigneur de Gondrecourt, a assigné à Henri (II), comte de Bar, la terre qu'il tenait du seigneur de Reynel, moyennant 1,000 livres, à condition que si ledit Gui échangeait la terre de Gondrecourt avec Blanche, comtesse de Champagne, ou autres dudit comté, le comte de Bar reprendrait la terre que tenait le même Gui du seigneur de Reynel jusqu'au remboursement de la susdite somme de 1,000 livres.

1. L'original est indiqué en *déficit* au Trésor des Chartes, layette Gondrecourt I, n° 1 ; la copie, dont nous reproduisons le texte, se trouve dans le cartulaire intitulé : Gondrecourt, f° 314 v° : « Ego » E., Risnelli domina, notum facio tam presentibus quam futuris » quod G., dominus *Gondricurie*, laude et assensu meo et filii mei » Galteri, domini de Risnello, terram quam tenebat de feodo domini » Risnelli, H., comiti Barriducis, adsignavit pro M. libris pruvenienes., » ita quod si forte contingeret eundem G. de Planciaco, dominum Gon- » dricurie, facere escambium de terra sua de Gondricuria erga domi- » nam B., comitissam Campanie, vel filium suum, vel aliquem de » terra ejusdem comitisse, predictus comes Barri terram G., domini » Gondricurie, quam tenet de domino Risnelli, teneret sicud aliam » terram suam de Gondricuria, dominus sepe dictus de terra domini » G., domini Gondricurie, S. de illa quam habet de feodo domini » Risnelli et de alia de Gondricuria scilicet M. libras pruvenienses » reciperet. Quod, ut firmum sit, presens scriptum munivi. Actum » anno Domini millesimo ducentesimo decimonono. » (Archives de la Meurthe, reg. B. 364.)

Le 31 mars 1220 (1221), le même Gui déclare qu'il tient le château de Gondrecourt à hommage lige de Blanche de Navarre et de Thibaut III, comte de Champagne, et que ce château leur est jurable et rendable[1]. C'était une des forteresses, appartenant à leurs vassaux, et dans lesquelles, en cas de guerre, les comtes de Champagne avaient le droit d'envoyer une garnison[2].

Au mois de juin 1222, Gui fait encore savoir qu'il s'est accordé avec Mathieu II, duc de Lorraine pour toutes les conventions que le duc Thiébaut avait envers lui, moyennant 40 livres, le quitte de tout ce qui pouvait lui être dû et reconnaît tenir en fief dudit duc le domaine de Gondrecourt[3].

Ce qui résulte de ces titres, c'est que, de 1219 à 1222, la terre de Gondrecourt était tenue en fief par Gui de Plancy, lequel était à la fois vassal du comte de Champagne pour le château dont il portait le nom, et du duc

1. *Histoire des ducs et des comtes de Champagne,* t. IV, p. 684, et t. V, p. 164. — Le duc de Lorraine Mathieu II avait abandonné, en 1220, à Blanche et à Thibaut la mouvance de Gondrecourt, tenue de son prédécesseur et de lui par Gui de Planci. (Ibid., t. IV, p. 191, et t. V, p. 155.)

2. Ibid., t. IV, p. 684.

3. Layette Gondrecourt I, n° 13. « Ego Guido de Planceyo notum » facio quod ego de omnibus conventionibus quas Theobaldus, olim » dux Lothoringie, erga me habebat, de quibus litteras ipsius patentes habeo, cum Matheo, duce Lothoringie, finavi et terminavi ita » scilicet quod ipse dedit mihi xl libras provenisienses et ego eidem » et heredibus suis, pro me et heredibus meis, easdem conventiones penitus acquitavi, salvo tamen feodo de dominio de *Gundricort*, quod de duce Lothoringie teneo... Actum anno Domini m° » cc° xxij°, mense junii. »

de Lorraine pour le château de Gondrecourt et des fiefs siiués dans la châtellenie de cette ville[1].

Quelques années après, et sans que l'on sache comment ce changement s'était opéré, Gondrecourt avait pour seigneur un nommé Geoffroy, fils de Hugues II, comte de Vaudémont, lequel Geoffroy, dans un acte du mois de juin 1229, déclare que, du consentement de son père et de son frère aîné, il a repris du comte de Bar les alleus de Montfort et de Demange-aux-eaux, pour lesquels il est devenu son homme-lige : « Ego Jofridus, » *Gondricurie* dominus, notum facio... quod ego, laude » et ascensu domini ac patris mei, comitis Wadimontis, et » domini Hugonis, fratris mei[2]... »

En 1240, Geoffroy « de Wademont » se qualifie encore « sires de Gondrecort[3] ». L'année suivante, il fait avec l'abbaye de Vaux-en-Ornois un accord par lequel il abandonne à cette dernière le village d'*Ormeson* ou *Ormenson* et le lieu dit le *Meix-le-Diable*[4]. Le préambule de ce traité explique jusqu'à un certain point comment Geoffroy de Vaudémont était devenu possesseur de Gondrecourt; on y lit : « Je Gaultier, signour de Rinel, fay sçavoir.,. que comme Jofroy de Vaudemont et signor de Gondrecourt ayt gruse contre ly dy abbé et ly couvent

1. *Histoire des ducs... de Champagne*, t. IV, p. 163.

2. Layette Gondrecourt I, n° 14. Sous les numéros 15 et 16 sont les actes par lesquels le père et le frère de Geoffroy consentent à ce qu'il fasse ses reprises du comte de Bar.

3. Ibid., n° 18.

4. Dans un titre de 1508 (lay. Gondrecourt II, n° 28), le Meix-le-Diable est indiqué comme étant « delà les preys d'Ormenson, du costé de Ribaucourt ». Il n'existe plus de localité du nom d'Ormenson ; quant au Meix-le-Diable, c'est un bois à l'ouest de Houdelaincourt.

de Vaulz en Ornain sur sein que *my prédisessours signor de Rignel* avoient donné lou vilaige d'Ormeson audy religiou... et lydy Joufroy demandoit ly garde sur loudy vilaige...; et pareillement disoit loudy Joufroy que lou mez lou Dyable luy appartenoit... Et après pluseurs gruse d'une partie et d'aultre, ly dy Joufroy, parmy conseil,... a quitez et quite et donne audy religiou tout seu qui peult appartenir audy vilaige, sans y jamais rien retenir, ny ly ny cy successours signors de Gondrecourt. Et touchant lou mez lou Dyable, aucy ly dy Joufroy n'y at aulcun droit de joustice[1]...»

L'intervention du seigneur de Reynel dans cet acte et le passage où il rappelle que ses prédécesseurs avaient possédé les héritages en contestation entre l'abbaye de Vaux et Geoffroy de Vaudémont, paraissent établir que ce dernier avait hérité des droits de la famille de Reynel sur Gondrecourt, ou en était devenu propriétaire à un autre titre, ou bien encore le tenait simplement en fief de Gauthier.

En 1250, Eustache III, seigneur de Conflans, céde par échange à Thibaut IV, comte de Champagne, la moitié de Gondrecourt, que Jeanne de Plancy, sa femme, lui avait apportée en mariage[2].

1. Layette Àbbayes de Clairlieu, etc., n° 24; copie de l'année 1518. — Un autre titre de la même layette (n° 18), mais qui est en déficit, est ainsi analysé dans l'inventaire, sous la même date que le précédent : « Gauthier, seigneur de Risnel, confirme la cession faite par Geoffroy de Vaudémont à l'abbaye de Vaux-en-Ornois de la garde du village d'*Urmensin* et de la demande du lieu dit le Meix-le-Diable, et a été aborné avec les habitants de Saint-Joire, Neuville et Ribaucourt ».

2. *Histoire des ducs... de Champagne*, t. IV, p. 460, et t. V, p. 444.

Par lettres du mois de décembre 1238, Henri Ier, comte de Vaudémont, déclare que Jean de Gondrecourt, son neveu, a reconnu, en sa présence, ne pouvoir ni devoir mettre hors de ses mains ce qu'il a à Gondrecourt et en la châtellenie sans le consentement du comte de Bar. Les mêmes stipulations sont contenues dans une lettre de Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, de la même date que la précédente[1].

En 1268, Henri III, comte de Champagne, abandonne à Thiébaut II, comte de Bar, la mouvance de Gondrecourt, acquise du duc Mathieu II par Blanche de Navarre et Thibaut IV[2].

En 1272, il donne au même comte, « à toujours, pardurablement, en accroissement » des fiefs qu'il tenait de lui, le fief de Gondrecourt, que Jean de Gondrecourt tenait de lui à Gondrecourt et « en la chasteillerie[3] ».

Au mois de septembre 1304, Philippe-le-Bel, roi de France, qui avait épousé la fille unique du roi de Navarre, met son « chastel de Gondricourt » en la main de Thiébaut, évêque de Liége, ou en celles de l'évêque de Metz, frère de ce dernier, pour le tenir en fief mouvant du comté de Champagne, pour, après leur décès, passer au comte de Bar, leur neveu, lorsqu'il serait en âge; également à condition de le tenir en fief du roi[4]. Cette trans-

1. Layette Gondrecourt I, nos 19 et 20 ; cartulaire, fos 313 et 313 vo. — Dom Calmet s'est donc trompé en écrivant (*Notice*, col. 513), sous la date de 1238 (en marge, peut-être 1288) : « Le comte de Vaudémont promet de ne mettre hors de ses mains Gondrecourt sans le consentement du duc de Bar ».

2. *Histoire des ducs... de Champagne*, t. IV, p. 408.

3. Layette Gondrecourt I, no 5.

4. Ibid., no 36.

mission au comte de Bar eut lieu, trois années après, en vertu de nouvelles lettres de Philippe, données au mois d'avril 1307, à la prière d'Edouard, roi d'Angleterre : « Philippus, Dei gracia, Francorum rex, notum facimus... » quod nos, interventu carissimi filii nostri Eduuardi, regis » Anglie,... et ad preces ejusdem, dilecto nostro Eduuardo, » comiti Barrensi, nepoti suo, damus et concedimus in » perpetuum castrum nostrum de *Gondrecuria*, cum » dominio, territorio, districtu et pertinenciis ipsius uni- » versis, habendum, tenendum et possidendum ab ipso et » ejus heredibus et successoribus comitibus Barrensibus » perpetuo, pacifice et quiete, ad homagium ligium nobis » et successoribus nostris ab ipso et ejus heredibus et » successoribus suis... in posterum faciendum[1]...»

Dom Calmet[2] prétend qu'en 1314, Edouard engagea Gondrecourt ainsi que La Mothe à Ferry IV, duc de Lorraine. Ce fait n'est consigné dans aucun document ; ce qui est certain, c'est qu'en 1332, le comte de Bar donna des lettres par lesquelles il reconnut tenir en fief, foi et hommage du roi de France les châteaux de Bar, Lamarche, Châtillon-sur-Saône, Conflans-en-Bassigny et tout ce que le feu comte Henri (III), son père, tenait « par deçà Meuse », Gondrecourt et le château de La Mothe[3].

A partir de la seconde moitié du XIV^e^ siècle, on commence à trouver, au lieu de simples titres de donation et d'échange, des documents moins arides, et qui offrent plus d'intérêt historique.

1. Ibid., n° 86 ; cartulaire, f° 311. — Ces deux pièces permettent de rétablir ce qu'il y a de peu correct dans le passage de la *Notice* (col. 513) où il est parlé de la cession de Gondrecourt au comte de Bar par Philippe-le-Bel.

2. *Notice*, col. 513.

3. Layette, Bar, fiefs de la ville, n° 16. Cette pièce est en déficit.

« En 1352, dit l'auteur des *Annales du Barrois*[1], on commença la construction d'un mur d'enceinte autour de la ville de Gondrecourt. Cette place, qui avait souffert dans les guerres de l'année précédente, contre la Lorraine, avait alors pour défense un château protégé par plusieurs tours et environné de palis[2]. Les travaux, exécutés aux frais du domaine, durèrent plusieurs années. Ils n'étaient point encore achevés au mois de juillet 1355. On remarque, en effet, dans un compte du temps, un paiement de 10 écus fait par le prévôt à Guillaume de Demenge[3], maître de *la fermeté* de cette ville, pour mettre à ladite fermeté. Il paraît, néanmoins, que les portes de l'enceinte étaient déjà bâties à cette dernière époque, car on y établit un portier, à qui le prévôt paya 60 sous pour ses gages de l'année finie le 1er octobre 1356. »

Tandis que s'éxécutaient les travaux dont nous venons de parler, Guillaume de Lamothe, chapelain du comte de Bar, fut envoyé à Gondrecourt pour demander aux « bonnes gens » qu'ils voulussent aider ce prince de « pourvéances de bestes ». Les habitants consentirent à donner vingt-deux moutons, qu'ils firent conduire à Clermont et délivrer au receveur de la comtesse de Bar, Yolande de Flandres. Cette princesse vint à Gondrecourt,

1. Tome I, p. 8. M. Servais donne, dans les pièces justificatives du même volume (p. 362), sous la date de 1352, un « interdit jeté par l'évêque de Toul sur la ville de Gondrecourt »; mais le texte qu'il reproduit ne fait pas connaître bien clairement le motif de la mesure prise par le prélat.

2. Ce château était alors pourvu d'un matériel de siége assez considérable, dont la réparation fut confiée à un nommé Chitron, à qui le prévôt paya 60 sous pour son service.

3. Probablement du village de Demange-aux-Eaux.

le 9 mai 1354, pour y faire en personne « les prières » de la prévôté, c'est-à-dire demander l'impôt que l'on désignait sous ce nom[1].

Deux ans après, durant la guerre entre le duc de Lorraine et la ville de Toul, les bourgeois se placèrent sous la garde de Robert, duc de Bar, qui se mit en marche pour aller les secourir. Il savait que l'ennemi avait formé le projet, à son départ de Toul, d'attaquer Gondrecourt et de détruire sa nouvelle enceinte, dont la construction était à peine terminée; mais il avait pris soin de mettre cette place en état de résister à l'attaque dont elle était menacée. Dès le commencement du siége de Toul, vers la fin de juillet, le bailli du Bassigny y avait réuni des forces; la garnison s'accrut encore au commencement du mois d'août; le 15, elle reçut un nouveau renfort qu'amena le bailli au retour d'une expédition contre la cité de Verdun; la ville de Bar y envoya aussi, deux jours après, une troupe de vingt arbalétriers; enfin, le 1er septembre, Henri de Bar se porta sur Gondrecourt à la tête d'un corps de 80 hommes armés de fer, et il ne quitta la place qu'après que l'armée ennemie se fût débandée et retirée[2].

1. Ibid., p. 34. — La contribution perçue alors sous le titre de *prières*, est, dit M. Servais, la même que l'impôt nommé depuis *aides*.

2. Ibid., p. 47. — « Le compte de Joffroy de La Porte, prévôt de Gondrecourt, auquel sont empruntés ces détails, nous apprend, ajoute M. Servais, que l'artillerie de la place était déposée dans une *huge*, à laquelle on ajusta une serrure en 1355. Au nombre des ouvrages exécutés pour la mise en état du matériel de la ville, on remarque la façon de 3,000 *fuix de quarrels*, par les fuzeliers de Gondrecourt, et celle de mille fers de *quarrels* (sans doute des carreaux d'arbalète). L'entretien de l'artillerie était confié à un nommé Chitron... »

Les chroniques de Metz rapportent, sous la date de 1368, un événement que Dom Calmet rattache à l'histoire de Gondrecourt[1]. C'est le siége et la prise d'une place de ce nom, à la suite desquels Colart des Armoises et d'autres gentilshommes auraient été exécutés. Mais, ainsi que le fait remarquer avec raison M. Servais[2], il s'agit, dans le récit des chroniqueurs messins, de Gondrecourt-en-Woëvre. Le même auteur nous apprend que, le 13 juillet de cette année, Yolande de Flandres, duchesse douairière de Bar, envoya Erminet, son fourrier, inspecter le château de Gondrecourt, qu'elle fit approprier, au mois d'août, dans l'intention d'y envoyer les princes ses enfants.

En 1373, pendant sa guerre contre Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort, le duc Robert avait pris à sa solde des compagnies d'aventuriers ou Bretons, commandées par un nommé Jean de Malestroit. Ayant congédié ces auxiliaires, ceux-ci se mirent au service de son ennemi; ils se jetèrent dans la Bassigny où ils causèrent d'effroyables dévastations. Gondrecourt, que Bernard de Marle avait été chargé de défendre, fut attaqué par leur chef et tomba en son pouvoir; il l'occupa pendant quinze jours avec un nombreux corps de troupes, puis il y mit le feu[3].

Deux ans plus tard, le Barrois eut à souffrir d'une nouvelle invasion de routiers. A l'approche de ces bandes, composées principalement de Bretons et d'Anglais, Robert se porta du côté de la Bourgogne; il passa par

1. *Notice*, col. 514, et *Histoire de Lorraine*, t. II, pr., col. CXXX et CLXXIX.

2. T. I, p. 202, note.

3. Ibid., p. 265.

Gondrecourt, le 5 août 1375, à la tête d'une troupe de gentilshommes, en se rendant à La Mothe, où il arriva le lendemain. Gondrecourt reçut une garnison, sous les ordres de Huart de Beaufremont, sire de Ruppes ; néanmoins, les Bretons en envahirent les faubourgs[1], où ils étaient encore cantonnés le 12 septembre.

Débarrassé des routiers, le duc de Bar entreprit, vers la fin de septembre, un voyage dans le Bassigny. Il arriva, le 25, à Gondrecourt, et en partit le lendemain pour se rendre à Bourmont[2].

En 1376, à la suite d'événements qui ne sont pas connus, ce prince avait fait arrêter et détenir à Gondrecourt « aucuns hommes » de Tréveray appartenant au comte de Ligny, et refusait de les rendre ; Guillaume de Bourbilli, bailli de Chaumont, reçut ordre de mettre la terre de Gondrecourt en la main du roi ; mais le duc ayant délivré ses prisonniers, le bailli lui donna, le 25 juillet, des lettres de main-levée de la saisie qu'il avait faite[3].

Par acte daté du 7 janvier 1385 (1386), les habitants de Gondrecourt s'engagèrent à payer à la comtesse Yolande de Flandres la somme de 190 francs d'or, « du coing du roy, de bon or et de juste poys », de rente annuelle, pour aider le duc Robert à acquitter l'acquisition qu'il venait de faire, sur cette princesse, des châteaux de Saint-Fargeau et de Péreuse en Puysaye, et de la baronnie de Tocy, qu'elle possédait à titre de douaire[4]. Cet acte est curieux en ce sens qu'on y voit figurer no-

1. Probablement la ville Basse.

2. *Annales du Barrois*, t. I, p. 302 et 305.

3. Layette Gondrecourt I, n° 88.

4. Cartulaire, f° 313 v°, et Servais, t. II, p. 100.

minativement, outre le prévôt et le clerc juré de Gondrecourt, un grand nombre de bourgeois et habitants des « chastel et ville », faisant « la plus grande et saine partie » de la communauté.

Au printemps de 1387, le bailli du Bassigny, Gillet de Conflans, tint ses assises à Gondrecourt, où elles s'ouvrirent le 5 mai. Il y en eut de nouvelles en 1402, et celles-ci durèrent cinq jours[1].

En 1391, Robert, faisant un voyage dans le Bassigny, vint à Gondrecourt vers le milieu du mois d'avril. Le 11 mai, il remplit, à Compiègne, la formalité des foi et hommage qu'il devait au roi pour la châtellenie de Bar, les châteaux de Gondrecourt, La Mothe, Lamarche, Châtillon-sur-Saône, etc.[2]

Le 1er avril 1397, il donna un nouveau dénombrement[3], dans lequel il dit : « Je tiens et advoue à tenir ligement à Gondrecourt, en la chastellerie d'illec et ses appartenances, de... Monseigneur le Roy de France, à cause de sa conté de Champaigne, premièrement la ville ferme dudit Gondrecourt le Chastel et les feurs bours, le ban, finaige et confinaige d'icelle et leurs appartenances, la justice d'icelle, haulte, moyenne et basse, les hommes et femmes, bourgeois et manans, avec les

1. Servais, t. II, p. 123 et 349.

2. Layette Gondrecourt I, nos 99 et 176. Voy. aussi Servais, t. II, p. 178.

3. Layette Gondrecourt I, no 103. Cet acte se trouve dans le cartulaire Gondrecourt, fo 198, mais au nom d'Edouard, se qualifiant duc de Bar. Ce doit être une erreur : Robert n'abandonna à son fils qu'en 1401 la partie du duché de Bar dont il s'était réservé la propriété lorsqu'en 1399 il lui avait donné le marquisat de Pont-à-Mousson. (Servais, t. II, p. 324.)

tailles, eschiés[1] et telles redebvances et services comme ilz me doient..., les bois, les eaues avec les droitz de gruyerie..... Est assavoir en tout ce que j'ay de mon demaine audit lieu de Gondrecourt et ez villes dessus nommées[2], et aussi tout ce qui est tenu en fiedz de moy èsdites villes... est de mes ressors en tous cas audit lieu de Gondrecourt, par devant mon prévost d'illecques et par devant mon bailly en cause d'appel, et ce qui touche souveraineté et ressort et dudit lieu de Gondrecourt sont d'ancienneté ressortissans en mes Grands-Jours de Sainct-Mihiel, et dudit Sainct-Mihiel ressortissans au lieu d'Andelo, combien que tout ce que je tiens de mondit seigneur le roy pour raison de sa comté de Champaigne, je le tiens nuement de luy à cause de sadite comté, et non au regard d'Andelo ou d'aucune de ses chastelleries dudit comté de Champaigne, mais par usage madite chastellerie de Gondrecourt ressortist audit Andelo par la manière dessus déclairée... »

Les habitants de Gondrecourt et de la prévôté se trouvaient alors dans une étrange situation : sujets du duc de Bar, lequel était lui-même vassal du roi, ils dépendaient de l'un et de l'autre pour le paiement des impôts, dont on ne se faisait pas faute de les accabler. On en trouve la preuve dans une requête adressée par eux à Charles V, en 1398, et dans laquelle ils s'expriment ainsi :

« Supplient humblement voz humbles subgez de la ville et prévosté de Gondrecourt pour cause et occasion

1. Les « eschiefz », porte le compte du domaine de Gondrecourt pour l'année 1519-1520, sont tels que chacun des habitants doit chacun an 12 deniers tournois payables à deux termes, Pâques et la Saint-Remy, et doit la veuve autant que le ménage entier.

2. Horville, Girauvillers, Baudignécourt, Houdelaincourt, etc.

des impositions fouraines du royaulme qu'il leur convient payer des danrées qu'ilz amènent en ladite ville de Gondrecourt et en la prévosté d'icelle, ilz soient tèlement grevez qu'il leur fault laissier leurs marchandises, mesme encor que pour bien payer ilz ne pueent estre quictes, mais leur convient de jour en jour souffrir tant de inconvéniens sur ce qu'ilz ne le pueent souffrir, et toutes voies ilz sont de tout temps ancien de vostre royaulme, six lieues par deçà la rivière de Mueze, resortissans à vostre prévosté d'Andelo, pourquoy ilz ne puèent ne ne doibvent estre tenus pour estrangers ne pour estre hors du royaulme, et mesmement qu'ilz sont assis en vostredite prévosté d'Andelo, à six lieues près de Montescler, à quatre lieues de Joinville, et proprement à parler en telz termes de vostre royaulme qu'ilz ne pueent pas bonnement ne ne vouldroient, pour quelque chose que se fust, estre réputez hors de vostre royaulme, mais ont toujours resorti et resortissent et vuelent resortir à vostredit siége d'Andelo, comme ilz ont accoustumé à faire, mais que voz officiers le vuellent souffrir, lesquelz leur font tant de griefz et d'oppressions, que dure chose est à raconter ; et mesmement voz fermiers de l'imposition fouraine les tiennent si cours que à peine pueent ilz porter deux danrées d'ongnons ou autres marchandises quelconques en ladite ville et prévosté qu'il ne les conviègne composer à eulx ; et n'ont pas regart aux inconvéniens qui s'en pueent ensuir ne les honneurs et proffis qui sont trop plus grans de ladite ville et prévosté estre de vostre royaulme que ce qu'ilz n'en soient pas, et que ladite imposition y eust cours pour remplir seulement la bourse desditz fermiers, en vostre très-grant dommage et desditz supplians, qui ne désirent fors (rien, si ce

n'est) demeurer en paix desoubz vous et de vostre royaulme, requerrans sur ce vostre provision, qu'il vous plaise mander et enjoindre à voz généraulx conseillers sur le faict des aydes ordonnez pour la guerre, aus esleus de Langres et à tous autres fermiers, commis et depputez sur ledit faict, que, s'il leur appert lesditz supplians estre de vostre royaulme et resortissans audit Andelo, comme dit est, ilz les tiègnent et facent tenir quictes et paisibles de toutes impositions fouraines, et contraingnent lesditz fermiers... à cesser tous empeschemens et à leur rendre et restituer tout ce qu'il leur apperra avoir receu d'eulx contre raison. »

Cette requête fut renvoyée par le roi aux « généraulx conseillers à Paris sur le faict des aydes ordonnez pour le faict de la guerre », lesquels la transmirent, à leur tour aux « esleus pour le faict des aydes en cité et diocèse de Langres », pour s'assurer de la vérité des faits qui y étaient allégués. Après une minutieuse information, défense fut faite aux fermiers, commis et députés sur les impositions foraines d'en mettre à l'avenir sur les habitants de la ville et de la prévôté de Gondrecourt[1]; ce qui n'empêcha pas les mêmes vexations de se renouveler.

En 1401[2], Robert fit l'abandon à Edouard, son fils, d'une portion du duché de Bar, à charge, entre autres choses, d'acquitter les dettes qu'il laisserait après sa

1. Cartulaire Gondrecourt, f° 237.

2. Cette année, dit M. Servais (t. II, p. 321), Robert fit mettre le château de Gondrecourt en état de défense. D'après ses ordres, un nommé M^e Jennin de Bulgnéville, son « maître maçon », passa deux jours à visiter la forteresse, afin de reconnaître les ouvrages que son état nécessitait. Des pierres furent amenées de Dainville pour couvrir les murs et « crenelz d'entre les deux tours, dessus la porte du chasteau ».

mort[1]. Gondrecourt, qui se trouvait compris dans ce partage, eut l'honneur de recevoir, le 14 août 1403, son nouveau seigneur, accompagné de Jean de Bar, son frère. Les deux princes en partirent le lendemain pour se rendre en Bourgogne ; ils y revinrent le 23 du même mois, et y passèrent toute la journée[2].

Durant les guerres qui, dans la première moitié du xv[e] siècle, régnèrent « au royaume de France et ès pays voisins, spécialement au duché de Bar », puis durant celle que le comte Antoine de Vaudémont fit « au pays », la ville de Gondrecourt eut beaucoup à souffrir : ses faubourgs furent brûlés et détruits, et sa population subit une notable diminution[3]. On sait que, pendant cette dernière guerre, René I[er], fait prisonnier à la désastreuse journée de Bulgnéville (1431), avait été conduit à Dijon, et que de longues négociations eurent lieu avant qu'il pût recouvrer sa liberté. A la suite de conférences tenues vers la fin de l'année 1436, René, afin d'obtenir un *répit*, s'engagea, entre autres conditions, à livrer son fils aîné en otage et à remettre au duc de Bourgogne les villes de Clermont, Neufchâteau et Gondrecourt[4].

En 1443, le même prince, qui devait 6,000 salus, « de 70 au marc de Troyes », à Pierre de Beaufremont, seigneur de Charny, chambellan du duc de Bourgogne, lui

1. Layette Bar, Nicey, n° 34. — M. Servais (t. II, p. 324) ne mentionne cette pièce que d'après l'inventaire de Du Fourny.

2. Ibid., p. 359.

3. Layette Gondrecourt I, n° 155. Nous reviendrons plus loin sur le document dans lequel ces faits sont consignés, parce qu'il renferme des particularités intéressantes.

4. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, col. 798, et t. III, pr., col. cxxx. ; Digot, *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 51.

engagea les château, châtellenie, terre et seigneurie de Gondrecourt, qui restèrent entre ses mains jusqu'en 1445. A cette époque, René lui ayant cédé les château, châtellenie, terre et seigneurie de Beaufremont, Pierre rendit Gondrecourt au duc, en lui quittant 4,000 salus qui lui étaient encore dus[1].

Dom Calmet rapporte[2] que, pendant la guerre qui eut lieu, en 1461, entre les Barrisiens et les Messins, ces derniers, s'étant jetés dans le Barrois, brûlèrent Gondrecourt et plusieurs autres bourgs et villages.

L'inventaire du Trésor des Chartes mentionne[3], entre des titres des années 1473 et 1474, un document qui malheureusement n'existe plus ; il est ainsi analysé : « Marché et conventions faites pour la construction de quatre tours autour de la muraille de Gondrecourt » ; ce qui confirme l'assertion des auteurs qui disent que René II fortifia cette ville, ou plutôt, ajouterons-nous, en fit compléter les fortifications.

En 1469, René Ier avait donné à Saladin d'Anglure, son chambellan, en récompense de services et pour l'aider à soutenir son état, les château, ville et prévôté de Gondrecourt, sa vie durant, à charge d'en faire garder le château à ses frais et dépens. Jean, fils de René, et Nicolas, marquis de Pont-à-Mousson, avaient ratifié cette donation; René la révoqua par lettres données à Marseille le 29 août 1475, et, en 1482, Louis XII donna commission au bailli de Vitry pour recevoir les foi et hommage d'Yolande d'Anjou, duchesse douairière de Lorraine, pour

1. Layette Gondrecourt I, nos 145-149 ; cartulaire, fo 302.
2. *Histoire de Lorraine*, tome II, col. 948.
3. Layette Gondrecourt I, no 196.

la même seigneurie. En 1491, Saladin se pourvut au Parlement de Paris et en obtint un arrêt pour être remis en possession de cette terre. René II y forma opposition ; l'affaire fut examinée par des commissaires, après quoi intervint un accommodement par lequel le duc rentra dans la jouissance de Gondrecourt[1].

A partir de cette époque, les ducs de Lorraine, qui étaient devenus en même temps ducs de Bar, firent hommage aux rois de France pour la terre de Gondrecourt, « tenue et mouvant d'eux à cause de leur comté de Champagne[2] ».

René II, voulant établir les droits qu'il y possédait, donna mandement, le 27 août 1499, à Jean de Gondrecourt, bailli du Bassigny, de faire à ce sujet une information[3], qui contient quelques passages assez intéressants.

« Les habitans de Gondrecourt, y est-il-dit, n'ont nulles chartes par quoi l'on puisse connoître comment ils se doivent conduire. Le Roy de Sicile, nostre seigneur, duc de Bar, est seigneur hault, moyen et bas justicier seul et pour le tout de la ville, ban et finage dudit Gon-

1. Layette Gondrecourt I, nos 187-191, 199, 201, 213, 214; cartulaire, fos 232, 345 vo; *Notice*, col. 514; *Histoire de Lorraine*, t. III, pr., col. cclxxviij. Dom Calmet rapporte plus loin (col. cclxxxij), sous la date du 9 juin 1476, des « lettres du roy Louis XI par lesquelles il donne main-levée au Roy de Sicile (René Ier) des villes et chasteaux de Bar-le-Duc, Gondrecourt, etc.», qu'il avait fait mettre en sa main « pour avenues causes » à ce le mouvant.

2. Lay. Gondrecourt I, no 178 ; ibid. II, nos 3, 14, 18, 20, 35, 51, 60; cart., fos 4, 29 et 353.

3. Layette Gondrecourt V, no 1. Cette information fut faite en 1504. Le premier paragraphe, relatif à la maladrerie, sera donné à l'article des établissement religieux, dans la dernière partie de ce travail.

drecourt[1], et, à cette cause, luy compètent et appartiennent toutes attrayères, confiscations et épaves ; et sont les habitans dudit lieu du ressort du bailliage du Bassigny en première instance, et, s'ils estoient appelés dudit bailliage par aucun desdits habitans, ils pourroient relever devant le baillif de Chaumont, au siége d'Andelot ou en Parlement, à Paris, et non ailleurs ; et que ainsy soit, on le trouvera en la Chambre des Comptes, à Bar, en un concordat passé... entre feu... le duc Robert... et le procureur du Roy de France, en l'an 1405.

» Item, et combien que ladite ville de Gondrecourt et la prévosté, mesmement ce qui est par deçà la rivière de Meuze, du costé du royaume, soit tenu et mouvant en fief du Roy de France à cause du comté de Champagne, ce néantmoins ledit seigneur Roy de Sicile, tant à cause de luy comme de ses prédécesseurs, a droict et est en possession et saisinne, de tel et si long temps qu'il n'est mémoire du commencement ny du contraire, de y user et jouir de tous droicts appartenans à prince souverain...

» Item, ledit seigneur Roy a son prévost audit Gondrecourt, qui connoist de toutes actions réelles et personnelles..., sauf que les habitans dudit lieu ont accoustumé et sont en possession de tenir trois fois l'an les plaids bannaux, c'est à savoir : aux Bures, à la Sainct-Jean et à la Sainct-Remy, où iceux habitans sont tenus comparoir... ; ès-quels plaids, pour la conservation de leurs usages en

1. Comme marque de la haute justice, il y avait un signe patibulaire qui, au XVIIe siècle, offrait un aspect presque monumental. Le compte de l'année 1632 mentionne une somme de 90 francs payée à un maçon de Vouthon-Bas « pour avoir fait et dressé à ses frais et despens, à Gondrecourt, un signe patibulaire à quattre pilliers de pierre, en forme de pierramide, à deux piedz un quart de parpain au bas; et de quinze pieds de haulteur ».

bois et en rivières, ils mettent aucunes fois les amendes des abusans plus haultes que de cinq sols ou de quinze...

» Item, lesdits habitans, une fois l'an, en leurs plaids bannaux, mettent deux messiers pour la garde des biens des champs...

» Item, lesdits habitans sont de franche condition, car ils ne sont de formariage, de poursuite, de main-morte, ne taillables à volonté. Bien est vrai que, quand il plaist audit seigneur mettre sus aides générales en son duché de Bar, iceux habitans y contribuent selon leurs facultés et puissance. Ils n'ont entrecours[1] en quelques villes et villages que ce soit, et aussi tous ceux et celles qui audit lieu se viennent assoir, de quelque lieu ou contrée que ce soit, ils sont acquis audit seigneur Roy.

» Item, ils se marient où ils peuvent ; ils se déportent du lieu quand ils veuillent et s'en vont demourer où bon leur semble, et emportent leurs biens, s'aucuns en ont, et, en quelque part qu'ils aillent à demourance, ils sont acquis au seigneur sous qui ils s'assient...[2]

» Item, a iceluy Roy la rivière bannale, qui commence au pont dudit Gondrecourt...

» Item, lesdits habitans doivent retenir la muraille de la fermeté dudit Gondrecourt à leurs frais, missions et despens, et ce y doivent le guet et garde de jour et de

1. L'entrecours était le droit qu'avait un seigneur de poursuivre ses sujets justiciables sur les terres d'un seigneur voisin. Ce droit devait avoir beaucoup d'analogie avec celui de poursuite.

2. Suit l'indication des droits d'usage dont jouissaient les habitants, et la déclaration des biens communaux.

Dans un acte daté du 25 juin 1562, les habitants, assemblés en corps de communauté, avec leurs « jurés et gouverneurs », reconnaissent devoir au duc de Lorraine 9 gros par conduit pour l'acensement du bois appelé le « Vaulx de Gondrecourt ». (Cartulaire, f° 224.)

nuict. Ils doivent avoir la moitié des clefs des portes de ladite ville et le capitaine[1] l'aultre. Ledit seigneur Roy doit retenir son chastel, dont le capitaine a la garde et toutes les clefs d'iceluy...

» Item, audit lieu de Gondrecourt les fours sont... entièrement au prieur d'illec, et sont bannaux;... toutesfois lesdits habitans ont faculté de faire petits fours en leurs hostels, d'une aulne de tour, pour y cuire pâticerie....»

Par son traité de mariage avec Renée de Bourbon, le duc Antoine assigna pour douaire à cette princesse 7,000 livres tournois de rente et lui donna pour assurance « les châteaux, places et maisons d'Einville-au-Jard en Lorraine et de Gondrecourt en Barrois »[2].

Au mois de décembre 1552, le lieutenant général au bailliage de Chaumont ayant prescrit la levée d'une aide de 1,200 livres tournois « cotisée sur les anciennes villes closes du bailliage » pour la solde de 50,000 « hommes de guerre à pied», les habitants de « Gondrecourt-le-Chastel » furent taxés à 115 livres 10 sous tournois[3]. Plainte fut adressée au roi Henri II par le comte de Vaudémont, régent du duché, et ce prince déclara, par lettres du 7 janvier suivant, que les villes de Bar, Gondrecourt, Châtillon-sur-Saône, etc., mouvant en fief libre de la couronne, n'étaient tenues à aucun service[4].

Nonobstant cette déclaration, il paraît que les officiers royaux n'en continuèrent pas moins leurs entreprises sur

1. Ces fonctions, qui avaient une certaine importance, étaient conférées par lettres patentes du duc. Charles III y nomma, le 10 juin 1605, le sieur de Stainville, son écuyer d'écurie, à la mort du sieur de Mauléon. (Archives de la Meurthe, reg. B. 75, f° 98 v°.)

2. *Histoire de Lorraine*, t. III, pr., col. ccclxiv.

3. Cartulaire, f° 355.

4. *Histoire de Lorraine*, t. III, pr., col. ccccxxv.

les sujets du duc de Lorraine, car, en 1558, la duchesse régente, Christine de Danemarck, consigna des plaintes à cet égard dans les « articles » qu'elle « fit proposer aux députés pour la paix qui se ménageait à Cercamp entre les deux couronnes touchant les affaires » du duc de Lorraine[1].

Des difficultés analogues à celles que nous venons de rappeler[2], se renouvelèrent dans la suite. Afin de les prévenir, Charles III avait pris soin de consigner ses droits dans l'acte de foi et hommage[3] qu'il avait dû, comme ses prédécesseurs, prêter au roi de France : « Nous, y dit-il, entre autres choses, confessons et advouons tenir du Roy, à cause de sa couronne, les chasteau, ville, prévosté et chastellenie de Gondrecourt-le-Chastel, en tous droictz souverains, régaliens, haulte justiee, moyenne et basse.., et nous appartient et avons droict d'instituer... ung lieutenant soub nostre bailly du Bassigny, en ce qui est de la mouvance...

» Sont tous les subjectz desdictes prévosté et chastellenie dudict Gondrecourt régiz et gouvernez soub noz loix, status et ordonnances et soub la coustume générale de nostre bailliage du Bassigny, aux terres de la mouvance et non autres...

» A nous appartient de convocquer les Estatz de ladicte prévosté et chastellenie, imposer en icelle toutes tailles, aydes et subsides...

» Que les procès et instances de nous ni de nos subjectz ne peuvent cstre évocquez au principal en la cour

1. Ibid., col. ccccxxix.

2. Voy., à ce sujet, *Jeanne d'Arc est-elle lorraine ?* 3e dissertation, p. 38 et suiv.

3. Cet acte, sans date, se trouve dans la lay. Gondrecourt III, n° 2.

de Parlement et bailliage de Sens soub prétexte des appellations interjectées par l'une ou l'autre des parties sur quelque incident.

» Avons le droict de forger monnoye dans ladicte prévosté de Gondrecourt, y donner cours de telle sorte et espèce, pris et valleur que bon nous semble...

» Et généralement nous appartient en ladicte prévosté tous autres droictz de souveraineté et régales desquelz nous jouissons et sommes en bonne possession.

» Tous nosdicts subjectz et vassaulx sont obligez de nous paier et contribuer à toutes tailles, aydes ordinaires et extraordinaires, subsides et impostz que nous imposons sur eulx de nostre auctorité...»

C'est principalement la question des impôts qui soulevait des contestations, car, tandis que le duc de Lorraine prétendait avoir seul le droit d'en mettre sur les habitants de la prévôté de Gondrecourt, les officiers royaux voulaient s'arroger le même droit. C'est ce qui arriva, notamment, en 1569 ; mais, sur les plaintes de Charles III, le roi écrivit, le 26 octobre de cette année, au bailli de Chaumont, l'informant qu'il avait accordé des lettres de surséance au duc de Lorraine pour vider les différends qui étaient entre eux, et lui enjoignant de cesser ses poursuites contre les sujets de la prévôté de Gondrecourt.

En dépit de ces ordres, le bailli de Chaumont continua ses « molestes, exactions et contraintes » envers les habitants de la prévôté, les comprenant dans toutes les cotisations mises sur les sujets du royaume, « soit pour la contribution des ban et arrière-ban, solde de cinquante mille hommes de pied, emprunt sur ceux de la nouvelle prétendue religion », etc. Nouvelles remontrances du duc, nouvelles lettres de surséance données par le roi.

Ces lettres sont datées du 12 mars 1570; les officiers du bailliage de Chaumont les regardèrent, paraît-il, comme non avenues, car, le 20 du même mois, sur la requête du procureur du roi au bailliage, « demandeur en rebellion, mespris et contemnement de justice et empeschemens des deniers et finances du roi », ils rendaient un arrêt condamnant Jean Thierry, lieutenant du bailli du Bassigny à Gondrecourt, Nicolas Vollant, prévôt de ce lieu, Jean Quilly, procureur fiscal, et Jean Morel, commis du greffier, à un bannissement perpétuel hors du royaume, comme suffisamment atteints et convaincus des crimes et délits à eux imputés, « mesmement des mespris, contemnemens, rebellion et force contre la justice de Sa Majesté et ministres d'icelle et arrest et emprisonnement d'aulcuns d'eulx », même d'un sergent royal « exerceant son estat à lever aulcunes finances pour Sadicte Majesté ». En ce qui regardait le duc de Lorraine, « réputé » pour avoir avoué les rebellions de ses officiers, l'arrêt prononçait la saisie de la terre de Gondrecourt et son union et incorporation au fief dominant, le château de Montéclair lès Andelot, « pour demeurer en après purement et neuement du domaine de Sadicte Majesté »[1].

Charles III s'empressa d'adresser ses plaintes au roi, dénonçant la conduite des magistrats du bailliage de Chaumont comme un acte d'animosité envers sa personne, puisque, sous prétexte « d'un simple arrêt de sergent exploitant », ils avaient été jusqu'à prononcer la saisie d'une de ses terres. Par une première lettre missive, du 18 juin, Charles IX enjoignit à ses officiers de sursoir à l'exécu-

1. Trésor des Chartes, cartulaire intitulé : Bourmont, Gondrecourt, etc., f^os 71 à 76.

tion de la sentence qu'ils avaient rendue ; mais ceux-ci déclarèrent « ne devoir avoir égard à cette lettre, ensuivant les ordonnances de Moulins », et ils passèrent outre. Le roi leur écrivit de nouveau, le 21 juillet, leur ordonnant expressément, sous peine de lui désobéir et de lui déplaire, de tenir leur arrêt en surséance jusqu'à la conférence amiable qui devait se tenir entre lui et son beau-frère[1] pour régler leurs différends[2].

L'arrêt ne fut définitivement cassé que par lettres du 17 mars 1571, données au « faubourg Saint-Honoré lès-Paris[3] » ; et, le 6 avril de la même année, le duc de Lorraine et le roi de France signèrent un concordat portant que « ledict seigneur roy a accordé et octroyé... audict seigneur duc... que tant luy que tous ses descendans..... puissent jouyr et user librement et paisiblement de tous droictz de régalles et souveraineté ès terres du bailliage de Bar, prévostez de la Marche, Chastillon, Conflans et Gondrecourt, tenuz et mouvant dudict seigneur roy, et dont ledict seigneur duc luy en a faict et porté la foy et hommage lige, fors toutesfois et excepté que, pour le regard des sentences et jugemens donnez par le bailly de Bar ou par le bailly du Bassigny, èsdictes terres mouvantes dudict seigneur roy, les appellations ressortiront immédiatement en la court de Parlement de Paris, sinon que pour les petites causes n'excédans la somme dont les juges présidiaulx ont accoustumé de congnoistre; desquelles appellations, soit dudict bailly de Bar ou dudict

1. Charles III avait, on le sait, épousé Claude de France, sœur de Charles IX.

2. Cartulaire Bourmont, etc., f^os 84-85.

3. Layette Gondrecourt III, n° 2.

bailly du Bassigny, en en ce qui est mouvant dudict seigneur roy, ressortiront au bailliage et siége présidial de Sens, nonobstant que celles qui provenoient cy-devant de la prévosté de Gondrecourt ressortissent auparavant au bailliage de Chaulmont, dont la congnoissance et ressort luy est ostée et attribuée, au cas susdict, ausdicts juges de Sens, sinon que ausdictes appellations ledict seigneur duc ou son procureur d'office fust en qualité et instance, auquel cas ledict seigneur roy accorde que lesdictes appellations ressortissent immédiatement en ladicte court de Parlement[1]...»

Ces documents font connaître quelle était la situation des habitants de ce qu'on appelait les terres de la mouvance, dont Gondrecourt faisait partie, situation qui les mettait en butte aux exactions que pouvaient avoir envie de commettre les officiers fiscaux du roi de France et du duc de Lorraine.

Par son testament, daté du 22 janvier 1606, Charles III déclare qu'il « appartage » et donne à son troisième fils, François, comte de Vaudémont, « les château, ville, prévôté, gruerie, terre et seigneurie de Gondrecourt en Bassigny », avec leurs appartenances et dépendances[2]. Il ne paraît pas que ce prince soit venu résider fréquemment dans le chef-lieu de son nouveau domaine[3], si l'on en juge

1. Cartulaire intitulé : France pour les régales du Barrois, f° 129.

2. *Histoire de Lorraine*, t. II, col. 1459, et t. III, pr., col. ccccixxxiv.

3. Une mention consignée dans le compte du trésorier général de ses finances, en 1615, nous apprend qu'il y vint cette année. (Archives de la Meurthe, B. 1368.)

par l'état de délabrement dans lequel se trouvait, en 1627, le mobilier du château[1].

François, qui mourut en 1632, légua les château, ville,

1. Cet état est constaté par la pièce suivante, qui se trouve dans les comptes du domaine de Gondrecourt, pour les années 1630 et 1632, sous le titre : « Inventaire de tous et un chacuns les meubles à Monseigneur appartenant, trouvés au chasteau de Gondrecourt l'huitiesme du mois d'octobre 1627, par M. de Silly, conseiller de l'Altesse de mondit seigneur et trésorier général de ses finances... » ; nous en donnons la copie textuelle.

Une petite cloche fendue, pesant environ quatre vingts livres.

Deux harquebuzes à crocq montée sur du bois, et une aultre de fer fondu.

Dixneuf livres et demy de pouldre au dedans d'une petitte cacque.

Trois gros chenet pour la cuysine.

Six paires de chenet pour les chambres.

Cinq vieux chenet tout rompu et de nulle valleur.

Une grande poisle à feu pour la cuysine et trois aultres pour les chambres dudit chasteau.

Deux tenailles et un tire-braise.

Deux contrehastier.

Six hastes.

Trois grilles de fer, deux cueilliers et une escumoire.

Trois potz de fer fondu et cinq marmittes avec sept couverts.

Deux poisle de feu à frire.

Une grande poisle d'airain ferrée, propre à cuyre poisson.

Deux aultres plus petittes.

Douze chalits bois de chesne avec trente trois verges de fer pour lesdits chalits.

Dixhuit tables bois de chesne sur pied torné et quattres aultres bois de sappin, avec deux tretteaux.

Neuf crédances.

Un escran bois de sappin.

Un vieux buffet bois de chesne avec deux ventillons et un tirant sans serrure.

Un aultre buffet de mesme bois avec les ventillons, et sans tirant.

Un aultre buffet de mesme fasson.

Un aultre vieux buffet avec ventillons, ferré et sans tirant.

Finablement, une aulmaire bois de chesne, sans fond ny ventillons.

terre et châtellenie de Gondrecourt au cardinal Nicolas-François, son fils[1], qui s'en était à peine mis en possession, que la France s'en empara et les donna au maréchal de l'Hôpital[2]. Richelieu avait fait démolir le château, et, il était abandonné lorsque, en 1641, les troupes du roi traversèrent Gondrecourt pour se rendre à Neufchâteau[3].

En 1668, Nicolas-François était redevenu propriétaire de l'héritage dont il avait été momentanément dépouillé, car c'est en son nom que, le 9 juillet de cette année, bail « des biens, droits, rentes et revenus de la seigneurie de Gondrecourt » fut passé au profit de Pierre Curel, demeurant en cette ville, moyennant la somme de 5,000 francs barrois par année[4].

A partir de cette époque jusque vers la fin du XVIII[e] siécle, les documents relatifs à cette localité font à peu près complètement défaut : on trouve seulement, dans un compte de 1737[5], la mention d'une somme de 95 livres payée à un bourgeois du lieu pour la location des granges, greniers et écuries par lui fournis pour le logement des chevaux et fourrages du roi qui ont séjourné à Gondrecourt.

Par lettres patentes du mois d'avril 1783, le domaine de Gondrecourt fut abandonné par le roi à Claude-Henri-Joseph Delur, marquis de Saluces, maréchal-de-camp, en remplacement de la rente de 5,133 livres à lui due et

1. *Histoire de Lorraine,* t. III, col. 195.

2. Ibid., col. 537.

3. *Notice,* col. 516. — Suivant Durival, le château fut incendié, et la plupart des titres de cette ancienne seigneurie devinrent la proie des flammes.

4. Layette Gondrecourt V, n° 5.

5. Joint à la déclaration fournie par la communauté en 1788.

faisant partie de celle de 6,600 livres précédemment concédée à Auguste de Saluces. Le roi s'était réservé seulement les droits de contrôle, sceau, tabellionnage, châtrerie, rifflerie, faciende de bière, le tiers-denier du prix des bois communaux, les droits d'enseigne et de jauge, etc.

Quant au château, dont, au commencement du siècle dernier, on voyait encore de « nobles vestiges », attestant qu'il avait dû être « fort considérable[1] », il était « réduit à une simple maison, à laquelle attenaient les prisons et l'Auditoire[2] ». Ses diverses parties, de même que les terrains compris dans les fossés, avaient été, à dater de 1713, acensées à des particuliers, qui formèrent des jardins ou construisirent de petites maisons[3]. Tout disparut peu à peu de ce qui pouvait rappeler l'existence de cette ancienne forteresse, où avaient résidé plusieurs de nos ducs, et sur laquelle tant de siècles avaient passé depuis sa naissance jusqu'à sa destruction.

Tels sont les faits généraux concernant l'histoire de Gondrecourt ; il nous reste à parler, pour compléter cette monographie : 1° des priviléges des habitants ; 2° des juridictions dont cette ville fut le siége ; 3° de son commerce et de son industrie ; 4° enfin, des établissements religieux qu'elle posséda.

IV.

Pendant les guerres du XVII^e siècle, la ville de Gondrecourt, comme tant d'autres, eut à souffrir des dévastations et des pillages que commettaient partout les Sué-

1. Voy. ci-dessus, p. 196.

2. *Notice*, col. 517.

3. Etat général des domaines composant la châtellenie de Gondrecourt, dressé en 1784.

dois ou ceux auxquels on donnait ce nom ; à cette époque, ses archives furent détruites en très-grande partie, et il n'en est resté que quelques titres[1] relatifs aux priviléges dont jouissaient ses habitants. Ces titres se trouvent également au Trésor des Chartes, mais ce dépôt en renferme plusieurs autres qui servent à les compléter.

Un des plus importants est l'information faite en 1504, et que nous avons rapportée plus haut[2]. Il y est dit que les habitants sont de franche condition, exempts de formariage, de poursuite, de main-morte et de la taille à volonté, néanmoins contribuables aux aides générales, quand il plaît aux ducs d'en mettre sur leurs sujets.

Cette question des impôts, fort grave dans tous les temps, donna lieu, de la part des bourgeois de Gondrecourt, à de nombreuses réclamations, dont quelques-unes renferment de curieux détails sur l'état de la ville à diverses époques. Le premier document de ce genre qui mérite d'être mentionné, est une requête présentée à Jean de Calabre, fils de René d'Anjou et son lieutenant général en ses duchés de Lorraine et de Bar ; requête à laquelle ce prince s'empressa de faire droit par lettres datées du 18 janvier 1448 (1449), portant ce qui suit :

« La supplicacion de noz amez les manans et habitans de la ville de Gondrecourt, appellés les taillables[3]... avons receue, contenant que comme, de toute ancienneté, toute personne, hommes et femmes, non nobles, de la nacion de ladicte ville, de par la mère soient de la

1. Etat du temporel des paroisses (1707), aux Archives de la Meurthe, B. 293.

2. Page 218.

3. Au nombre de neuf, dont suivent les noms.

condicion desdicts taillables et doivent paier chacun an ladicte taille, qui est de sesze livres tournois,... quelque nombre de gens qu'ilz soient... Or est ainsy que, puet avoir envyron vingt-quatre ou vingt-cinq ans, avant les grans guerres et divisions qui longue espace de temps ont régné ou royaume de France et ès pays voysins, espucialement oudit duchié de Bar, la ville de Gondrecourt, qui lors estoit en bon estat, bien peuplée de notables gens, bourgeois, marchans et autres, estoient lesdits taillables en grant nombre, qui aisément paioient ladicte taille ; mais depuis, à l'occasion desdictes guerres grans et de la guerre que a fait au pays le conte de Vaudémont, les forbours de ladicte ville ont esté ars et destruys et le païs d'environ comme du tout destruit, pour quoy se soient despartis de ladicte ville plusieurs maisnaiges, meismement desdicts taillables, et s'en soient alez demourer hors des païs de Monseigneur, tant à Vaucouleur... et autre part..., doubtans la charge de ladicte taille, et ne font samblant de retourner en leur lieu, pourquoy sont les dessusnommés taillables demourans audict Gondrecourt, qui sont en petit nombre, fort chargez et oppressez de paier icelle chacun an.... Savoir faisons que... ouye sur ce la rellacion et oppinion des officiers de Monseigneur audict lieu, qui nous ont rellaté que ladicte ville est à présent très-petitement peuplée et que plusieurs qui s'en sont absentés... ont en volonté et porront retourner en icelle ville en mectant ladicte taille au néant... Nous,... désirans retraire les de ladicte ville audict lieu..., avons ladicte taille réelle mise au néant... et lesdicts taillables... réduis... à la nature et condicion des autres bourgeois, manans et habitans de ladicte ville..., moyennant la somme de cinquante frans que les

dessusnommez taillables sont, pour ceste cause, tenus paier pour une foix à Monseigneur, en la main de son prévost et receveur de Gondrecourt..., laquelle somme lui avons ordonné et voulons estre employée en la repparacion du chastel de Gondrecourt, qui du tout va à ruyne se provision n'y est briefment mise[1]... »

On voit que, contrairement à ce qui semble résulter du procès-verbal d'information, les habitants de Gondrecourt n'avaient pas toujours été exempts de taille, que quelques-uns d'entre eux, d'une condition différente des autres, étaient soumis à cette redevance, mais qu'ils en furent affranchis en 1449.

Ceux qui résidaient dans la « fermeté », c'est-à-dire dans la ville Haute, se trouvaient aussi dans une situation moins heureuse que ceux du bourg ou de la ville Basse, ainsi qu'il résulte des lettres suivantes du duc René II :

« ... Comme, y dit ce prince, de la part des manans et habitans de nostre ville fermée de Gondrecourt nous ait esté dit et remonstré que, en icelle ville a de sept à huict vingts[2] maisons droites et inhabitables, et toutefois n'ait en ladite ville, pour le jour de huy, que environ vingt mainnaiges y habitans et demeurans, tant parce que le lieu est pénible, qu'il n'y a point d'eauue, et que les habitans et demeurans en icelle, tant laboureux que marchans, ne puellent aller ne venir en leurs marchandises, laboraiges et autres leurs négosses et affaires sans le dangier de nostre capitainne et du portier d'icelui lieu, parquoy chacun tire de demeurer au bourg, pour ce que les marchans demeurans audit bourg, à toutes heures

1. Layette Gondrecourt I, n° 155.

2. De 140 à 160.

que bon leur semble, vont et viennent en leurs marchandises, les laboureurs à leurs labeurs, et le bestail estant ondit bourg est repeu et saoulé avant que ceulx de la fermeté puissent saillir dehors ; et sy nous payent lesdits habitans demeurans en ladite fermeté autant on domainne que ceulx qui sont demeurans ondit bourg et si contribuent ès aides selon leur faculté et puissance quant il nous plaît leur demander, avec ce ilz ne pourroient avoir ung serviteur qu'il ne leur coustait pour année ung franc ou dix-huict gros plus avant que à ceulx dudit bourg ; qui leur est chose de grant charge ; à cause de quoy ladite ville est fort demeurée inhabitée et les maisons, qui sont en grand nombre, comme dit est, tomberont en ruyne et démolucion ; nous requerrant sur ce provision, et que les vueillons affranchir et exempter d'aide, ensemble ceulx que cy après viendront demeurer en ladite ville fermée dudit Gondrecourt, dont, à ce moyen, ladite ville se pourra repeupler et remectre sus. Et nous, inclinans à la supplicacion desdits habitans, savoir faisons que, désirans l'augmentacion d'icelle nostredite ville fermée dudit Gondrecourt, et ayans regart à ce que dit est cy dessus, avons, dès maintenant et jusques à nostre bon plaisir, tous les habitans estans et demeurans en ladite ville fermée et tous ceulx que cy après se y viendront asseoir et demeurer, affranchis et exemptez... desdites aides imposées ou à imposer, pour de ladite franchise et exemption d'aydes joyr et user par lesdits habitans présens et advenir d'icelle ville fermée dudit Gondrecourt... Données en nostre chasteau de Bar, le premier jour de juillet mil quatre cens quatrevingts et huict[1]. »

1. Archives de Gondrecourt, et Trésor des Chartes, reg. B. 3, f° 164.

Ces lettres patentes furent confirmées par le duc Antoine, le 27 février 1512[1] et le 25 janvier 1541, à charge, par les habitants de la ville Haute, de contribuer, avec ceux de la ville Basse, aux réparations nécessaires à faire aux portes, tours et murailles de la « fermeté » et de payer 30 florins d'or pour être employés aux réfections qu'il convenait faire alors (en 1541) au château[2].

Nonobstant ces confirmations et des décrets de Charles III, des 19 mars 1588, 11 décembre 1593 et 1er avril 1595, les habitants de la « ville haute fermée » de Gondrecourt furent, en 1605, « compris à la cotisation » de l'aide d'un franc par conduit, votée par les Etats-généraux. Ils s'en plaignirent au duc, offrant « volontairement » de donner la somme de 500 francs pour ne pas être soumis au paiement de l'aide ; cette offre fut agréée et, par lettres patentes du 26 octobre, Charles, « désirant traiter favorablement lesdits habitants, attendu même les incommodités résultant de l'assiette de leur ville, et afin de rendre icelle habitable », confirma leurs exemptions, franchises et immunités[3].

En dépit de ce nouvel acte du pouvoir souverain, le procureur général du Bassigny voulut, en 1608, poursuivre les habitants de la ville Haute au paiement de l'impôt de 6 deniers par franc accordé au duc l'année précédente ; mais ces prétentions furent annulées par un arrêt[4]. En 1614, le même impôt ayant été continué par les Etats, qui en mirent un nouveau sur le produit de la

1. Archives de Gondrecourt.
2. Trésor des Chartes, reg. B. 75, f° 162.
3. Ibid.
4. Archives de Gondrecourt.

vente des denrées et marchandises, les habitants se virent en butte à de nouvelles poursuites de la part du procureur général ; afin d'y échapper et de sauvegarder au moins leurs droits, ils demandèrent à être « abutés » à l'impôt des 6 deniers par franc, suivant le nombre des conduits. Henri II fit droit à cette requête, par lettres patentes du 11 mars 1617, en décrétant que le paiement de l'impôt aurait lieu d'après le nombre des ménages, tant « de la fermeté que du bourg d'en bas[1] ». De nouvelles patentes, des 16 novembre 1621 et 30 janvier 1630[2], confirmèrent ces franchises tant de fois obtenues et disputées, et auxquelles les bourgeois de Gondrecourt attachaient une si grande importance.

Au nombre de leurs franchises il y en avait une qui leur était toute spéciale, et qui est digne de remarque.

L'article 61 des coutumes du bailliage de Bar[3] porte : « Si le père est noble, vivant noblement, et la mère roturière, les enfants procréez d'eux seront nobles et suyvront la condition du père ; *mais si le père est roturier et la mère noble, les enfans procréez dudict mariage suivront l'estat et condition de la mère,* si bon leur semble, en renonçant à la tierce partie des biens de la succession paternelle au proffict du seigneur duc... »

C'est ce qui faisait dire que, dans le duché de Bar, *le ventre anoblissait.* Il en était de même dans la terre de Gondrecourt, bien qu'elle dépendit du bailliage du Bas-

1. Ibid., et Trésor des Chartes, reg. B. 89, f° 200,

2. Ibid., et ibid., reg. B. 106, f° 20. Cette confirmation eut lieu par Charles IV « en considération, dit-il, que les habitants, bourgeois et communauté de la ville fermée se sont toujours démontrés bons et fidèles sujets des ducs nos prédécesseurs ».

3. Cartulaire intitulé : Bar, t. I, f° 9.

signy, où les usages différaient relativement à la condition des personnes[1]; mais, par exception, quand les enfants reprenaient la noblesse maternelle, ils n'étaient pas tenus d'abandonner le tiers des biens provenant de la succession de leur père.

En 1580, lors de la rédaction des coutumes de ce bailliage, « les manans et habitans » de Gondrecourt adressèrent au duc Charles III une remontrance[2] dans laquelle ils exposent « qu'ils ont toujours été tenus et réputés franches personnes et non sujets à aucunes servitudes, comme de forfuyance et de formariage, de suitte, de main-morte, non taillables à volonté; *que les enfans issus de père et mère nobles, ou de l'un d'eux, ont été toujours censés de pareille nature, sans que jamais on ait révoqué tel droit en doutte;* d'avantage, que lesdits de Gondrecourt ont coutume de s'assembler quelques fois l'année, par forme de plaids bannaux, en la présence de votre procureur général du Bassigny, ou son substitut, pour aviser au règlement et police de leurs bois et usages, rivière et autres faits concernant leur communauté. Desquels droits, franchises et libertés ils supplient très-humblement être conservés; et pour au-

1. Les coutumes de ce bailliage, arrêtées, accordées et homologuées en 1580, portent (art. 38) : « Ceulx sont réputez nobles qui sont issus en mariage de pères et mères nobles ou de pères nobles et mères non nobles d'origine, d'aultant que audict bailliage le marit noble annoblit sa femme, tellement qu'elle joyt des previléges de noblesse, tant constant le mariage que après le décès de son marit, si elle ne convolle en secondes nopces avec ung roturier ». (Layette La Mothe II, n° 37.)

2. Nous en donnons le texte d'après une copie qu'en possède notre honorable confrère M. le comte de Widranges, de Bar-le-Duc, qui a bien voulu nous en envoyer une transcription.

tant que, à la requête dudit procureur, ils ont été appelés, au sept du présent mois (de novembre) en ce lieu de La Motte pour, pardevant M. le bailly du Bassigny ou son lieutenant, voir procéder à la rédaction des coutumes dudit Bassigny, où ils ont comparus pour la révérence et entier devoir qu'ils ont au service de Votre Altesse, encore que jamais ils n'ayent été appelés hors dudit Gondrecourt, où, de tout temps, *ils ont reçu la justice*[1] par mondit sieur le bailly ou ses lieutenants audit lieu, lorsqu'il a été question des appellations interjettées des prévôt et mayeur d'illec; ils supplient très-humblement Votre Altesse ordonner qu'aux cahiers desdittes coutumes, au verbal d'yceluy, il sera inséré que lesdits suppliants seront ci-après tenus et maintenus francs, comme de tout temps, desdittes servitudes... ; *que les enfans de père et mère nobles jouiront du privilége de noblesse, ou de l'un d'eux*[2], *seront réputés nobles et jouiront des priviléges de noblesse;* qui (qu'ils) seront continués à un droit qu'ils possèdent de pouvoir s'assembler par forme de plaids bannaux, ainsy qu'ils ont accoutumé, et pour les mêmes fins, attendu que MM. les députés des Etats ne les ont voulu recevoir à faire écrire et insérer leurs remontrances et déclarations sur partie des articles du cahier[3] présenté ausdits Etats par votredit

1. C'est ce qui a fait dire à nos historiens qu'entre beaucoup d'autres priviléges, la ville de Gondrecourt avait celui de recevoir des comtes et ducs de Bar la justice sur les lieux mêmes. — Cette particularité est également consignée dans le procès-verbal de la rédaction des coutumes du bailliage du Bassigny. (Lay. La Mothe II, n° 37.)

2. La phrase, pour être correcte, devrait porter : « que les enfans de père et mère nobles, ou de l'un d'eux »...

3. Nous trouvons cependant, sur un cahier de remontrances, joint à la pièce mentionnée ci-dessus (p. 236, note), les annotations sui-

procureur; d'avantage, que la comparution qu'ils ont fait en ce lieu de La Motte ne leur pourra préjudicier, en ce que par cy après ils recevront la justice dudit sieur bailly, ses lieutenants et autres hauts justiciers, comme toujours ils ont fait... »

Par lettre datée de La Mothe, le 13 novembre 1580, le duc mande au bailli du Bassigny, à ses lieutenants, procureur général, substitut et à tous autres qu'il appartiendra, « que desdits droits anciens, franchises et libertés prétendues par les suppliants, et mentionnés en leur requête, ils les laissent et fassent jouir en la forme et manière qu'ils ont toujours fait, pleinement et paisiblement, sans en ce leur donner ny permettre leur être donné... aucuns troubles ny empeschemens au contraire... »

La requête ne parle pas de ce qui constituait un privilége spécial aux habitants de Gondrecourt, c'est-à-dire du droit de recevoir la noblesse du côté de la mère *sans abandonner une portion de la succession paternelle.* Le fait n'est pourtant pas contestable, ainsi qu'on va le voir.

En 1631, un nommé Jean Husson, lieutenant en la prévôté de Demange-aux-Eaux, ayant demandé la permission de prendre la noblesse et les armoiries du côté maternel, il obtint de Charles IV, le 7 mars de cette an-

vantes : « Les vassaulx et tiers estat de Gondrecourt remonstrent que *le fruict suyt le ventre* » ; et plus loin : « Gondrecourt et villaiges de la prévosté d'illecques remontrent... qu'ilz sont franches personnes, non de suyttes, de mainmortes, non taillables à volontés, formariages ne forfuyance, suppliant partant son Son Altesse les vouloir maintenir et conserver en leurs anciens droictz, franchises et libertés ».

Le cahier des coutumes, présenté au duc le 19 novembre 1580, et dont les articles avaient été « vus, relus et accordés par les députés des trois Etats », ne contient aucune clause spéciale aux habitants de Gondrecourt.

née, des lettres patentes[1] dont le texte mérite d'être reproduit en grande partie :

« Receue avons l'humble supplication... de nostre amé et féal lieutenant en la prévosté de Demenge aux Eaues, dépendant de nostre bailliage de Gondrecourt[2], Jean Husson, disant que feu Marie Huraut, sa mère, vivant femme de Sébastien Husson,... estoit procréée et issue de lignée noble à cause de Jeau Huraut,... son père, et que ses prédécesseurs ont tousjours jouy plainement et paisiblement de tous droictz et priviléges de noblesse, comme il nous seroit apparu par enqueste faite à la diligence de feu noble Simon Bailly, vivant capitaine de nostre ville haute de Bar,... outre que, par possession immémoriale et par priviléges octroyés par... nostre... ayeul le duc Charles,... le treizième novembre mil cinq cens quattre vingt,... il suffit, audit bailliage, que l'un ou l'autre de père ou mère soit noble pour rendre le fruict de la mesme qualité[3] ; et d'autant qu'iceluy suppliant désireroit de continuer et prendre ladite qualité de noble et jouyr de tous les priviléges et franchises de noblesse dont ses prédécesseurs... ont jouy et jouissent à présent, comme de porter les armes de ladite famille... Sçavoir faisons que... avant ordonner sur l'exposé en ladite requeste, nous aurions mandé à nostre... lieutenant dudit Gondrecourt... d'informer du droit d'usance observée en la terre dudit Gondrecourt, par lequel on prétend que *les enfants de père ou mère noble sont réputez nobles et jouissent des*

1. Trésor des Chartes, reg. B. 101, f° 43.

2. Il résulte de ce passage que Gondrecourt aurait été alors le chef-lieu d'un bailliage.

3. Il n'est question ici que du privilége inscrit dans la coutume de Bar.

priviléges de noblesse, et si, en ce faisant, ILS DOIVENT FAIRE RENONCIATION, ET QUELLE ELLE EST, pour, lesdites informations faites et envoyées à nostre... conseiller d'Estat et maistre des requestes ordinaire en quartier, estre icelles par luy rapportées en nostre Conseil ; l'information faitte, ensuitte de nostre décret, par... Jean Gourdot[1], licentié ez loix, exerceant la jurisdiction audit bailliage de Gondrecourt, du vingt-huictième novembre mil cinq cens quattre vingt, portant l'inthérinement desdites lettres de priviléges concédées par nostredit seigneur et ayeul le duc Charles, le treizième novembre de ladite année, à nos subjects de la terre et prévosté dudit Gondrecourt, de prendre, comme du passé, la noblesse du costé maternel...; avons, pour ces causes..., déclaré et déclarons... ledit Husson noble et extraict et issu de lignée noble, à cause de ladite deffuncte Marie Huraut, sa mère, et, en ceste qualité, voulons iceluy estre tenu et réputé tel... et ce nonobstant la roture dudit Bastien Husson, son père, et les actes que luy mesme en pourroit avoir commis, desquelz... l'avons relevé... et en conséquence de ce, permis et permettons à iceluy de prendre et porter le titre, degré et qualité de noble du costé maternel...»

1. M. de Widranges possède le texte de l'information faite par Jean Gourdot. Les personnes appelées par lui à déposer sur les faits dont il s'agissait déclarent unanimement : « que la vérité est qu'au » bailliage et prévosté de Gondrecourt, *le ventre annoblit*, et peut » en prendre la noblesse du costé maternel, et que les enfants issus » de père ou mère noble, ou de l'un d'iceux, sont réputés nobles et » jouissent des priviléges de noblesse, SANS QU'AU CAS DE RELIEF IL » SOIT BESOIN DE FINANCER AUCUNE CHOSE A SON ALTESSE NY RENONCER » A LA SUCCESSION PATERNELLE OU A PARTIE D'ICELLE, et dont y a » titre et privilége octroyé par défunt... le duc Charles... »

Léopold donna, le 26 mai 1707, une déclaration interprétative de l'article 71 de la coutume de Bar, touchant le droit de reprendre la noblesse maternelle[1], mais toujours sous la clause d'abandon d'une partie de la succession paternelle. Nous ne savons si les habitants de Gondrecourt continuèrent à jouir de la prérogative dont il vient d'être parlé et qu'ils devaient à cette circonstance que leur ville ayant fait, plus longtemps que les autres villes du Barrois mouvant, partie du domaine des comtes de Champagne, elle en avait conservé plus longtemps aussi les priviléges sans mélange[2].

Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'origine de la prérogative exclusivement attribuée à cette province et au Barrois mouvant. Les uns prétendent que la noblesse de Champagne ayant été décimée dans la bataille livrée, en 841, entre les fils de Louis le Débonnaire, on avait dû recourir à ce moyen pour la reconstituer ; d'autres supposent que les pertes causées par les croisades à la noblesse champenoise motivèrent cette dérogation au droit du moyen âge ; les derniers, enfin, pensent que les comtes de Champagne, voulant faire fleurir le commerce dans leurs domaines, donnèrent ce privilége pour faciliter l'alliance des filles nobles avec les marchands, qui, élevés ainsi au rang de l'aristocratie féodale, alimentaient celle-ci de leurs richesses[3].

Les habitants de Gondrecourt, auxquels avaient été concédés certains droits d'usage dans les forêts, reven-

1. *Recueil des Ordonnances*, t. III, p. 418.

2. *Mémoire pour servir à l'histoire de Gondrecourt.*

3. *Recherches sur la noblesse maternelle*, par M. A. de Barthélemy, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 22e année, t. 2e, 5e série, 1861.

diquaient encore celui de chasser au bois appelé la Vaulx, « à rousses et noires bestes, y faire hayes, tendre à cordes et y mettre chiens de chasse et autres telz qu'ilz les puellent avoir, et faire de ce qu'ilz prennent à leur bon plaisir ». Ils alléguèrent cette possession, en 1497, dans une requête présentée par eux à René II à l'occasion d'une défense qui leur avait été faite par le prévôt. Ils touchaient à une prérogative que le souverain devait tenir à se réserver ; aussi, en 1512, le duc Antoine ayant envoyé à Gondrecourt Hardi Tillon, grand maître de son hôtel, Alexandre Guiot, son secrétaire, et le sieur de Barbas, pour se plaindre que des particuliers s'ingéraient à chasser dans les bois, plaines et autres lieux de la seigneurie, les habitants, assemblés sous la halle, furent sommés de déclarer s'ils entendaient « avouer » ces particuliers; ils répondirent que non ; qu'ils ne voulaient « prétendre, quereller ni soutenir avoir aucun droit de chasse, ains se désistaient de tout le droit qu'ils pouvaient prétendre ». Acte de cette déclaration fut dressé par un notaire royal de Chaumont, en présence de deux témoins[1].

Ainsi s'évanouit une prétention qui était peut-être fondée, mais que les bourgeois de Gondrecourt, si fréquemment en instance près de l'autorité ducale au sujet de leurs impôts, avaient intérêt à ne pas soutenir.

Un autre motif devait encore les y engager : les forêts voisines de leur ville étaient très-riches en gibier, et nos ducs venaient fréquemment habiter le château pour se livrer au divertissement de la chasse. Afin d'assurer la conservation de ce gibier, Charles III imagina même de

1. Trésor des Chartes, layettes Gondrecourt I, n° 217 et 223, et II, n° 45.

préposer à sa garde un officier spécial, auquel il attribua le titre de capitaine, précédemment porté par celui qui remplissait les fonctions de prévôt, receveur et gruyer. Des lettres patentes données à cet effet, le 11 juin 1562[1], portent ce qui suit : « Pour ce que sommes advertis qu'il y a plusieurs personnes, gentilhommes et autres, qui font mestier de chasser en noz forestz et buissons de nostre terre et seigneurie de Gondrecourt et ez environs, *que nous désirons estre réservez et gardez pour nostre déduict et récréation*, et, pour y donner ordre, seroit expédient prouvoir ung gentilhomme de l'estat de cappitaine de nostre chastel dudict Gondrecourt pour avoir regart sur le faict de la chasse, sçavoir faisons que nous, à plains confians des sens, suffisance... estans en la personne de... Anthoine de Haraucourt, sieur de Paroye,... à iceluy... donnons l'estat de cappitaine de nostre chastel dudict Gondrecourt pour avoir l'œul et regart sur le faict de la chasse et garder, reprendre et deffendre, en quelque qualité qu'elles soient, toutes personnes de chasser ou tirer de hacbut (arquebuse) en noz forestz et buissons de nostredicte terre et prévosté de Gondrecourt, après bestes rouses, serf, biche et aultre, ny tendre filletz, lassetz, panneaulx ny aultre engin pour prendre lièvre, perderis et aultres gibiers ; et oultre luy baillons la garde des rivières et ruisseaulx de ladicte prévosté, avec pouvoir de garder toutes personnes d'y pescher truites ny aultrement, en quelque façon que ce soit...»

V.

Il est fréquemment parlé, dans les documents qui précèdent, de la prévôté de Gondrecourt, et l'on se demande

1. Trésor des Chartes, reg. B. 34, f° 130.

naturellement à quelle époque cette ville était devenue le siége d'une de ces juridictions, tout à la fois judiciaires, militaires, administratives et financières, qui, dans la Lorraine et le Barrois, formaient les subdivisions des bailliages. Il n'est pas possible de répondre à cette question ; ce qui est certain, c'est qu'il est fait mention de la prévôté de Gondrecourt dans beaucoup de titres du XIVe siècle[1] ; mais on peut affirmer qu'elle existait bien antérieurement. L'auteur des *Annales du Barrois* rapporte[2] qu'en 1352, à la suite d'un conflit soulevé entre le maire d'Uruffe et celui de Vannes[3], lequel avait assailli et dangereusement blessé son collègue, la comtesse de Bar enjoignit au prévôt de Gondrecourt de faire justice de ces violences. Celui-ci, à la réception de cette missive, fit partir son lieutenant ponr Vannes, à la tête de ses sergents, à pied et à cheval, y compris trente arbalétriers ; ils entrèrent dans le village et abattirent la maison du maire.

On ignore quelle était, à cette époque, la circonscription de la prévôté de Gondrecourt, mais il est permis de supposer qu'elle avait, à peu de chose près, le même ressort qu'au commencement du siècle dernier, c'est-à-dire qu'elle comprenait, en totalité ou en partie, les localités suivantes[4], appartenant aujourd'hui aux cantons de Gondrecourt, Void, Vaucouleurs (Meuse), Coussey (Vosges), Poissons (Haute-Marne) et Colombey (Meurthe) :

1. Voy., notamment, layette Gondrecourt I, nos 47, 70 et 72, sous les dates de 1324 et 1333.

2. Tome I, p. 8.

3. Communes du département de la Meurthe.

4. Nous reproduisons la liste donnée par Bugnon, dans son *Polium géographique des duchés de Lorraine et de Bar.*

Abainville.

Amanty.

Badonvilliers, mi-partie de la prévôté de Gondrecourt et de celle de Vaucouleurs.

Baudignécourt.

Broussey-en-Blois, partie de la souveraineté de Champagne, partie du comté de Ligny.

Burey-en-Vaux, partie Champagne.

Clérey-la-Côte.

Dainville-aux-Forges, partie Champagne.

Demange-aux-Eaux.

Domremy-la-Pucelle.

Epiez.

Gérauvillers.

Gondrecourt. Un ermitage sur le ban, appelé Saint-Vit ; cinq moulins, dont un nommé Ham, avec une scierie ; forges.

Goussaincourt, mi-partie Champagne, prévôté de Vaucouleurs.

Horville.

Houdelaincourt.

Lezéville, mi-partie de la prévôté de Grand, Champagne.

Maxey-sur-Vaise.

Mauvages, partie du comté de Ligny.

Naives-en-Blois, partie du comté de Ligny.

Pagny-la-Blanche-Côte, mi-partie de la prévôté de Vaucouleurs.

Rosières-en-Blois.

Uruffe.

Vouthon-Bas.

Vouthon-Haut.

Les lettres patentes du 7 mars 1631, que nous avons rapportées plus haut[1], nous apprennent que Gondrecourt était alors le chef-lieu d'un bailliage duquel dépendait la prévoté de Demange-aux-Eaux. Il parait, cependant, que cette juridiction n'y fut officiellement instituée qu'en vertu de patentes du 2 mars 1669 ; c'est, du moins, ce qui est positivement exprimé dans l'édit du 3 juillet 1711, dont il sera question tout à l'heure.

A son avènement à la couronne, Léopold, regardant comme une obligation d'étendre ses soins aux justices inférieures et subalternes, dont la forme avait été entièrement changée par les différentes révolutions arrivées dans ses Etats, supprima les « offices » des bailliages, prévôtés, grueries, etc., et, par son édit du 31 août 1698[2], en créa de nouveaux. Il établit, notamment, un siége bailliager en sa ville de Gondrecourt[3], dépendant du bailliage du Bassigny, séant à Bourmont[4], composé d'un lieutenant particulier, d'un premier assesseur et adjoint, d'un second assesseur, d'un procureur, d'un commissaire aux saisies réelles, d'un huissier; auquel siége devait ressortir la prévôté du même lieu, composée d'un prévôt juge en première instance, chef de police et gruyer[5] ; d'un lieu-

1. Page 239.

2. *Recueil des Ordonnances*, t. I, p. 56.

3. Furent placés à la tête de ce siége : Nicolas-François baron de Chauvirey, de 1698 à 1709, et de 1709 jusqu'à la suppression du bailliage, Louis comte Des Salles.

4. De Bourmont, les « appellations » étaient portées au Présidial de Vitry et, en dernier ressort, au Parlement de Paris. (Bugnon.)

5. En 1581, ce fonctionnaire avait la qualification de prévôt, gruyer et receveur; plus tard, il prit celle de prévôt, gruyer, capitaine et chef de police. Ce quadruple office était exercé, en 1738, par Nicolas Alexandre de Haldat, écuyer. (Déclaration de 1738.)

tenant en la prévôté et contrôleur en la gruerie, et d'un substitut èsdites juridictions ; de trois notaires gardes-notes, d'un huissier audiencier exploitant, et d'un sergent.

Il résulta de cette double institution dans une localité si peu importante, que le siége bailliager n'ayant pour ressort que le district de la prévôté, qui n'était composée que de vingt-cinq villages, ses officiers se trouvaient la plupart du temps sans occupation, et que, dans les affaires criminelles, qui devaient être jugées par cinq magistats au moins, ces derniers n'étant pas assez nombreux, on était obligé de faire venir, à grands frais, des gradués d'autres siéges. Ces motifs engagèrent Léopold à rétablir l'ancien état de choses, suivant lequel la prévôté de Gondrecourt faisait partie du bailliage du Bassigny, au siége de Saint-Thiébault ; c'est ce qu'il fit par son édit du 3 juillet 1711[1]. Un nouveau changement eut lieu en vertu de l'édit du mois de juin 1751[2] : la prévôté de Gondrecourt fut supprimée, et cette ville incorporée au bailliage de Lamarche. Quatre ans auparavant, elle avait perdu sa gruerie, qui fut attribuée au ressort de la maîtrise de Bourmont[3].

Il ne lui resta plus que son « Hôtel-de-Ville », comme on disait, composé du maire royal chef de police, de deux échevins, d'un échevin-trésorier, du procureur du roi et d'un secrétaire-greffier[4]. L'administration municipale,

1. *Recueil des Ordonnances*, t. III, p. 440.

2. Ibid., t. VIII, p. 256 et 263.

3. Ibid., t. VII, p. 178.

4. Durival, t. II, p. 379. En 1771, il y avait trois échevins, qui touchaient chacun 120 livres de gages ; le maire, 200 ; l'échevin-receveur, 200 ; le procureur du roi et le secrétaire-greffier, chacun 120 ; l'huissier, 30. (Arrêt du Conseil des Finances, du 22 octobre 1771.)

pour nous servir d'une expression moderne, n'avait pas toujours été la même : dans un acte de 1562[1], par lequel les habitants, réunis en corps de communauté, déclarent quelles sont les redevances dues par eux au duc de Lorraine, on voit figurer, à leur tête, les jurés et gouverneurs de la ville, au nombre de huit[2]. Le compte joint à la déclaration de 1738, donne l'état suivant des gages de ce qu'on y appelle les « officiers de l'Hôtel-de-Ville » : le prévôt, 25 livres; le procureur du roi, 60; chacun des conseillers et secrétaire, 36; le receveur, 60; l'organiste de la paroisse (Charles-Louis Aubert), 165; le maître d'école, 200 fr., valant 85 livres 14 s.; le choriste, 20 livres ; le tambour, 15 ; l'horloger et serrurier, 12.

De tous « ces officiers », il n'en est qu'un dont la désignation donne matière à une remarque : c'est le maître d'école. On serait curieux de savoir depuis quelle époque Gondrecourt possédait un établissement d'instruction publique, mais les documents font défaut pour résoudre cette question d'une façon satisfaisante ; nous devons nous borner à dire qu'en 1427[3], Thierry de Billey était « maistre de l'escolle » ; qu'en 1520[4], un nommé Me Jehan est qualifié « recteur des écoles »; enfin, que le compte de l'année 1630 mentionne une place appellée la *Vieille-Ecole*, qui était acensée au profit du domaine.

VI.

La ville de Gondrecourt ne devait pas uniquement son

1. Cartulaire Gondrecourt, f° 224.

2. Auxquels il faut ajouter le clerc juré, mentionné dans le compte de 1519-1520.

3. Voy. ci-après, à l'article de la chapelle Saint-Blaise.

4. Compte du domaine de Gondrecourt.

importance au rôle qu'elle avait joué, à sa condition de place forte[1], accompagnée d'un château où nos ducs ne dédaignaient pas d'aller faire quelquefois leur résidence, enfin, aux juridictions dont elle en était le siége ; elle la devait encore à son commerce et à son industrie : sous ce dernier point de vue, son histoire offre même un intérêt particulier.

Les mots *teloneum fori*, employés, dès 1112, dans la lettre de l'évêque Ricuin[2], attestent qu'il s'y tenait, dès lors, un marché dont le profit avait quelque valeur. En 1311, Edouard Ier, comte de Bar, fait savoir que Marie, fille de Thierry de Villarceix (ou Ville-Arcey), chevalier, lui ayant cédé tout ce qu'elle avait audit lieu, il lui donne, en récompense, 27 livres par an, sa vie durant, sur les « issues », c'est-à-dire les revenus du tonlieu de Gondrecourt[3]. En 1328, Robert de Prie vend au même comte 10 livrées de terre qu'il avait en la vente de *Gondrecourt-le-Chastel* et le moulin qu'on dit Helle (Han), assis en cette ville[4]. Au mois d'octobre 1341, Henri IV, comte de Bar, cède à Gérard de Longeville moitié des halle, vente et étalages de la même ville[5]. En 1397, Jean de Creue donne son dénombrement pour moitié de la vente de Gondrecourt, valant 40 francs, qu'il tenait en

1. En 1592, pendant les guerres de la Ligue, Charles III avait mis une garnison dans cette place. (Archives de la Meurthe, reg. B. 1229.)

2. Voy. ci-dessus, p. 200.

3. Layette Gondrecourt I, n° 40.

4. Ibid., n° 52.

5. Layette Bar, fiefs, I, n° 88.

fief du duc de Bar[1]. En 1403, le duc Robert ratifie la vente faite par Jean de Creue à Wauthier de Longeville, chanoine de Toul, de la moitié de la vente de Gondrecourt, des profits et émoluments d'icelle[2]. Enfin, en 1408, ce prince mande à son prévôt audit lieu de payer chacun an, sur la vente, 70 sous de « fors » aux religieux de Vaux-en-Ornois[3].

Le marché dont il a été question plus haut, et qui avait lieu le jeudi de chaque semaine[4], n'était pas le seul centre de négoce qu'eût la ville de Gondrecourt : il s'y tenait aussi tous les ans deux foires dont l'institution remontait vraisemblablement à une époque assez reculée. Néanmoins, et malgré ces éléments apparents de prospérité, les habitants étaient loin de se trouver dans une situation heureuse, pour des raisons qui sont rappelées dans le préambule des lettres patentes du 22 octobre 1501, par lesquelles René II, *se trouvant à Gondrecourt*, y établit deux nouvelles foires chaque année : « L'humble supplication de nos chiers et bien amez bourgeois, manans, habitans et communaulté de Gondrecourt avons receue, dit-il, contenant qu'ilz estoient et sont scituez en pouvre et stéril territoire, tant pour la

1. Cartulaire, f° 124. Aux f°s 134 v° et 135 v° se trouvent des dénombrements donnés, en 1472 et 1487, par Jean de Marchéville, pour moitié de la vente, « tonneul » et hallage, et pour moitié de la vente, « paraige, hallaige et tonleu ». — En 1541, Bénigne de Choiseul, veuve de Guillaume de Sivry, donne aussi son dénombrement pour le quart en la vente, hallage et « travers » de Gondrecourt, qu'elle tenait en fief du duc de Lorraine. (Ibid., f° 34.)

2. Ibid., f° 328 v°.

3. Layette abbayes de Clairlieu, etc., n° 11.

4. Déclaration de 1708.

labeur que pour le nourrissement des bestes, enclavez et contiguz de provinces diverses, qui journellement les molestent de gabelles et autres subsides, quant le cas advient qu'ilz passent par leurs destroiz ; au moyen de quoy ilz estoient fort restrainctz de biens ; et n'estoit ce peu de marchié qu'ilz avoient chacune sepmaine audit lieu, où l'en desduysoit quelque quantité de vivres, ilz estoient en grande calamité et nécessité de pouvoir vivre, passer temps et norir eulx et leurs petitz enfans, et que se, à la longue, ne leurs eslargissions nostre main, ne pourroient faire résidence audit lieu ne entretenir nostredite ville, nous supplians que, pour le bien et fournissement d'eulx et leurs successeurs, voulsissions y avoir piteux regard et, pour provision de ce, créer... deux foires en l'an oultre autres deux que desjà, *de toute ancienneté*, ilz avoient... »

René, considérant que cette requête est fondée, aussi *qu'il a délibéré se tenir chacun an par aucun espace de temps audit lieu*, y crée deux foires générales, outre les deux qui y étaient constituées, qu'il entend être nommées foires franches de gabelles, subsides et subventions quelconques ; lesquelles foires se tiendront, l'une le lendemain de « la Chayère sainct Pierre », au mois de février, et l'autre le premier jour de juillet, voulant que les marchands de tous pays y puissent venir et négocier comme l'on fait dans les autres lieux où il y a foires ordonnées[1].

1. Layette Gondrecourt II, n° 6 ; cartulaire, f° 211. — Dans la suite, l'époque de la tenue de l'une de ces foires fut changée, et elles eurent lieu les jours de « Chaire-Saint-Pierre » de l'Invention et de l'Exaltation Sainte-Croix et à la Sainte-Catherine, c'est-à-dire aux mois de février, mai, septembre et novembre. (Compte de 1630 et déclaration de 1708.)

Ces foires étaient alimentées concurremment par les merciers ou marchands étrangers et par ceux de Gondrecourt, qui devaient être en assez grand nombre, puisque, dès l'année 1404, il leur avait été permis de former une corporation, dont les statuts furent confirmés et amplifiés par René II, le 25 mars 1497, en vertu de lettres patentes dont le préambule et certains articles méritent d'être reproduits :

« L'umble supplication et requeste de noz bien amez les merciers de nostre ville de Gondrecourt avons reçue, contenant que feu... le duc Robert,... dès l'an mil quatre cens et quatre, pour le bien publicque, donna ordre et police au gouvernement de la mercerie, avoit... donné faculté ausdicts merciers d'eslire ung maistre, doyen et esvardeurs, par l'advis des prévost et clerc juré dudict lieu, pour avoir le regart et visiter toutes denrées, poix et balances.... ; lesquelz status et ordonnances, afin qu'elles fussent entretenues inviolablement, nous ont supplié... ratiffier et confirmer, et oultre y adjoster aucuns articles qui nous ont esté bailliez par déclaracion, pour le proffilt du commun. Savoir faisons que nous... avons loé, gréé, ratiffié, confirmé... et... avons adjosté..., pour le bien publicque, que doresenavant ceulx qui seront trouvez vendans ou livrans à faulx poix et balances seront en amende de soixante solz et banny ung an et jour du mestier de mercerie, lesdictes balances et poix

Elles se tenaient sans doute sous la halle, où l'on avait établi un jeu de quilles pour la récréation des habitants. Le compte de l'année 1519-1520 fait mention du pourvoi formé par un individu contre une sentence du prévôt qui voulait le faire constituer prisonnier « pour ce qu'il jouoit en la halle aux quilles avec aultres, le dimenge avant Noël, après diner, ce pendant que l'on preschoit ».

brûlés. Ceulx qui venderont faulces espiceries, comme pouldre, gingembre, poivre, saffran et aultres drogues, seront à pareille amende de soixante solz, et seront lesdictes espiceries brûlées publicquement. Aussy que nul ne sera receu mercier s'il ne paye la somme de deux frans et une livre cire, èsquelz deux frans nous prandrons huit gros, lesdicts maistre et eswardeur huit gros, et les aultres huit, avec la livre cire, seront pour la fabricque de l'esglise parrochiale Nostre-Dame dudict Gondrecourt, à l'advîs desdicts officiers et compaignons, réservé les enffans des maistres qui vouldront user dudict mestier, qui ne paieront seulement que la moictié dudict droict. Avec ce que tous compaignons dudict mestier, tant dudict Gondrecourt comme du dehors, seront tenuz et contrainctz mectre à estaulx leurs marchandises, *ez jours de marchiez et de foires*, on rant des aultres merciers dudict lieu, à peine de dix solz d'amende, qui seront moictié à nous et l'aultre ausdicts compaignons. Encor voulons et accordons que les compaignons dudict mestier demeurans audict Gondrecourt ayent puissance de mectre et eslire ung maistre, deux eswardeurs et ung doyen, le lendemain de Saincte-Croix, qui feront séréement, ez mains de noz prévost et clerc juré dudict Gondrecourt, de bien et loyaulment exercer leursdicts offices, auront la visitation des mésusans et avec les officiers dudict lieu la juridiction pour justicier ceulx qui ne feroient leurs debvoirs, tant audict lieu comme en la prévosté. En oultre entendons et ordonnons que les compaignons dudict mestier obéyssent, concernant le faict dudict mestier, aux commandemens, adjournemens faiz de par lesdicts maistre, eswardeurs et doyen, à peine de six deniers tournois d'amende, qui sera ausdicts maistre et compaignons.

Pour sçavoir et avoir cognoissance de toutes lesquelles choses, avons statué et commandé... que doresenavant, par chacun an, lesdicts maistres, eswardeurs et doyen seront tenus rendre compte ausdicts prévost et clerc juré de Gondrecourt de toutes les amendes dessusdictes, pour faire recepte de ce quil (qui) nous en appartiendra[1].

Ces règlements, joints à l'institution de quatre foires, prouvent que le commerce de Gondrecourt n'était pas sans importance et que la ville offrait assez de ressources pour que les marchands étrangers pussent y venir avec l'espérance de réaliser des bénéfices. Quant aux établissements industriels, ils étaient déjà passablement nombreux à l'époque dont nous venons de parler ; le procès-verbal dressé en vertu du mandement de 1499, mentionne : le moulin dit à la Roche, appartenant pour moitié au prieur de Gondrecourt et pour moitié aux hoirs de Louis de Dommartin ; le moulin de Vaucheron[2], derrière le précédent, et dont le prieur possédait également la moitié ; le moulin Rolin, le Neuf moulin et battant à écorces et le foulon à draps, dit le moulin de Hans[3]. Il est permis de supposer que les deux premiers, sur lesquels le prieur avait des droits, sont ceux dont il est parlé en 1112 ; quant aux derniers, on les trouve mentionnés dans plusieurs titres des XIV^e^ et XV^e^ siècles.

L'auteur des *Annales du Barrois* rapporte[4] que, du-

1. Trésor des Chartes, reg. B. 8, f° 69, et cartulaire intitulé : Chartes et priviléges, f° 379 v°.

2. Aujourd'hui briquerie et tour à cylindres, à 1 kil. N.-O. de Gondrecourt.

3. La déclaration de 1708 mentionne également cinq moulins : celui de Han, appartenant au domaine, celui de la ville et trois à des particuliers.

4. Tome I, p. 8.

rant les guerres dont souffrit la ville de Gondrecourt en 1351, le Neuf moulin, auquel était joint un battant, avait été incendié par la garnison de Neufchâteau. Il fut reconstruit, l'année suivante, aux frais des corvisiers ou cordonniers, en vertu d'un marché qui les autorisait à recouvrer leur dépense sur les profits de la portion de cette usine qui appartenait au comte de Bar. En 1324, le samedi après la Sainte-Lucie, moitié « dou moulin condit lou nuef moulin, séant desus la ville de *Gondricourt* » avait été vendue à Willaume Arnoult, de cette ville, par un nommé Willaume, écuyer, moyennant 105 livres tournois, monnaie coursable en Champagne[1]. Par lettres *datées de Gondrecourt*, le 2 octobre 1411, Edouard, duc de Bar, marquis du Pont, donne à Didier de Void la moitié des rentes et revenus du « batent à escorce » de la ville de Gondrecourt[2]. Le moulin en question est désigné, dans des actes de foi et hommage, des années 1455, 1487 et 1550[3], sous les dénominations du « nued molin et batan séant on moyten de la ville »; du « moulin et batant à estorses, nommé le neuf moulin, situé soub Gondrecourt, sur la rivière d'Ornain », et du « neuf moulin de la ville ». Le duc en possédait la moitié, l'autre partie était tenue de lui à titre de fief.

Il en était de même, à peu près, pour le moulin du Han. Au mois d'octobre 1325, le jeudi devant la Saint-Remy, « Jehans, diz Pohiers », de Gondrecourt,-et Méline, sa femme, vendent à Edouard Ier, comte de Bar, « lou tiers d'un molin cun dit Hans,... séant on ban de

1. Layette Gondrecourt I, n° 162; cartulaire, f° 216 v°.

2. Cartulaire, f° 332 v°.

3. Ibid., f°s 51, 67 et 137 v°.

Gondrecourt, en la rivière de Ormain, au desoubz de la coste de Hans, entre les moulins cun dit la Roche, et laquelle yawe, lequel tiers ledit Pohiers tenoit en fief doudit comte[1] ». D'autres titres, des années 1325, 1328, 1332 et 1335[2], mentionnent le même moulin sous les noms de *Hans*, *Helle* et *Herley*. Nous nous bornerons à signaler celui de 1332[3] : c'est une lettre par laquelle Sibille de « Greffigney » reconnait tenir en fief du comte de Bar le moulin de Hans, « ou ban et sus la rivière de *Gondricourt* ». En 1325 et 1326, des portions de ce moulin furent vendues à des particuliers au nom du duc de Lorraine[4].

Une branche d'industrie sinon plus utile, du moins plus intéressante sous un rapport que celle dont il vient d'être question, existait à Gondrecourt : il s'agit de la fabrication des draps[5], qui, paraît-il, avait déjà pris une

1. Cartulaire, f° 366 v°.

2. Layette Gondrecourt I, n°s 48, 49, 52, et Bar, fiefs, I, n° 79.

3. Layette Gondrecourt I, n° 16 bis.

4. Layette Gondrecourt II, n°s 69 et 70. — L'Etat des domaines composant la châtellenie de Gondrecourt (1784) contient les renseignements suivants sur les usines dont nous venons de parler : « Lors de la construction de l'ancienne forge, M. le comte Des Salles fut autorisé à détruire un moulin du domaine, appelé le moulin du Han ; ce qu'il fit lors de la construction de la nouvelle forge. Il acheta le moulin le Muleau, qu'il a pareillement fait détruire ; il a encore acquis un autre moulin, appelé Vaucheron, qu'il a fait détruire pour y construire un bocard à mine. Il en a construit deux autres.... Il y a encore, sur la rivière de Gondrecourt, un moulin appelé le moulin de Thillancourt, qui vient originairement de Pierre Le Marlorat, lieutenant général au bailliage de Gondrecourt... »

5. L'auteur des *Annales du Barrois* parle, sous la date de 1356, des *fuzeliers* de Gondrecourt, dont le métier consistait, sans doute, à fabriquer des engins de guerre. (Voyez ci-dessus, p. 209.)

certaine extension avant la seconde moitié du XIVe siècle, puisque ceux qui s'y livraient formaient une corporation. Néanmoins l'exercice de leur métier n'étant pas réglementé, il en résultait de graves inconvénients ; c'est pourquoi, afin de mettre un terme à cet état de choses, ils présentèrent une requête au duc de Bar, qui leur octroya une charte ou des statuts, par lettres du 8 février 1377. Dans ces lettres, Robert fait savoir que « comme, *par long temps*, les drapiers de Gondrecourt aient sans règle ne constitution notable usé en leur ouvraige de drapperie, tant de tixerans, de lanneurs comme de tondeurs et d'autres ouvraiges appartenans à drapperie », faute de quoi plusieurs défauts se faisaient dans ces ouvrages, au préjudice des marchands et du peuple, il a, « par l'ordonnance » desdits drapiers, des bourgeois de Gondrecourt, « à la probation, conseil et ratification du maître des drapiers de la ville de Bar et de ses compagnons », donné un règlement destiné à faire cesser les abus qui s'étaient précédemment commis.

En 1396, les drapiers s'étant plaints que le procureur du Bassigny les empêchait de mettre un doyen à la tête de leur corporation, sous prétexte qu'il n'y avait pas de stipulation à cet égard dans leurs chartes, Robert les confirma dans ce privilége, dont ils prétendaient avoir joui précédemment[1].

Par lettres patentes du 4 avril 1585, le duc Charles III, confirmant celles du duc Robert, donna aux drapiers de

En 1520, il y avait à Gondrecourt neuf taverniers et quatre boulangers ; en 1630, onze taverniers, dix boulangers et huit pêcheurs, lesquels payaient une redevance de 3 sous tournois à chacun des trois plaids annaux. (Comptes du domaine.)

1. Layette Gondrecourt I, n° 138.

Gondrecourt des statuts contenant, entre autres dispositions, qu'ils s'assembleront chaque année, le jour de la Saint-Etienne, au cloitre de l'église du prieuré, pour élire un maitre, deux regardeurs et un sergent, qui prêteront serment entre les mains du prévôt, et dont la charge durera une année ; que le produit des amendes se partagera en deux parts, l'une pour le domaine, l'autre destinée à l'entretien de la chapelle Saint-Etienne, dans l'église paroissiale, où la confrérie devait faire célébrer une messe solennelle le jour de la fête du patron, et les vêpres, tant ce jour que la veille[1].

Les produits de l'industrie dont il vient d'être question jouirent longtemps de quelque renommée : « on voyait encore, au commencement du siècle dernier, une étoffe croisée que l'on appelait *serge de Gondrecourt ;* elle était assez belle et d'un excellent usage ; mais la manufacture en tomba avec la plus grande partie des établissements qui pouvaient maintenir la ville dans une certaine aisance[2] ».

Outre ses ateliers de draperie, Gondrecourt possédait, à la fin du xv^e^ siècle, des fabriques de toiles assez nombreuses pour que René II jugeât utile de réglementer cette industrie ; c'est ce qu'il fit par lettres patentes du 12 février 1491.

Ayant, dit-il, été informé qu'il y a, dans ses ville et prévôté de Gondrecourt « plusieurs mécaniques (ouvriers) de diverses mestiers, mesmement du mestier de tixerant de thoiles », commettant souvent des fautes et abus sans en être corrigés ni punis parce qu'il n'y a point

1. Layette Gondrecourt V, n° 14.

2. *Mémoire,* etc., p. 22.

de maître pour visiter leurs ouvrages, il en institue un et confie ces fonctions à Guillaume Richier, « pour d'icelluy mestier ouvrer et faire ouvrer les aultres ouvriers bien et loyaulment », suivant les ordonnances faites par ses prédécesseurs en la ville de Bar. Il lui donne la faculté et puissance, avec néanmoins l'avis des prévôt et clerc juré de Gondrecourt, de « mettre un wardeur et doyen pour reprendre les malusans et abusans oudict moustier » et de hanter (recevoir) tous ceux qui voudront en travailler, se réservant, dans les amendes et droits de han, la part fixée par les ordonnances[1].

Le 18 juin 1603[2], les bouchers de Gondrecourt obtinrent aussi « des lettres de han et maistrise » ayant surtout pour objet de faire cesser des inconvénients et des abus qui pouvaient être dangereux pour la santé publique. Entre autres dispositions contenues dans ces lettres, il est dit qu'ils auront pour patron saint Hubert, et « qu'au jour de la feste dudict sainct, ilz seront, dès la veille, tenus faire dire et célébrer, en l'église parochialle dudict Gondrecourt, les vespres solempnelz et, le landemain, une messe haulte, ausquelz deux services » tous les bouchers seront tenus d'assister, à peine d'une amende de 10 sous ; qu'il y aura, un maître et un « evardeur », élus chaque année par la communauté, lesquels prêteront serment entre les mains du prévôt et veilleront à l'exécution des règlements concernant la police de leur métier.

Ses moulins et ses fabriques de draps et de toiles n'étaient pas les seuls établissements industriels que possédât la ville de Gondrecourt : il y avait, dans le voisinage,

1. Trésor des Chartes, cartulaire intitulé : Chartes et priviléges, f° 379, et reg. B. 4, f° 70.

2. Ibid., reg. B. 73, f° 111.

une forge dont l'existence est beaucoup plus ancienne qu'on ne le suppose. Le compte du receveur de la prévôté, pour l'année 1519-1520, mentionne le paiement d'une redevance pour « une place où de présent il y a une forge, sur la rivière, près du pont ». Le compte de 1630 parle également de la forge près du grand pont. Cette usine, qui fut probablement détruite pendant les guerres du XVII[e] siècle, ne se rétablit que bien longtemps après. En vertu d'un arrêt de son Conseil des Finances, du 20 avril 1709[1], Léopold acensa à Louis comte Des Salles les bois de Gondrecourt et lui donna, en même temps, pour bâtir une forge et un haut-fourneau sur la rivière, les matériaux des trois portes et d'une grosse tour carrée qui séparait la ville Haute de la ville Basse. Le 15 février 1721, les forges, fourneaux et bâtiments en dépendant furent acensés à Alexandre-Louis comte Des Salles, fils du précédent, à charge de rembourser à ce dernier la somme de 30,000 livres pour prix des bâtiments qu'il avait fait construire, et de payer au domaine un cens de 2,720 livres tournois[2]. Vers 1766, et à raison de l'insuffisance des bois, le comte obtint l'échange de la forge de Gondrecourt contre celle d'Abainville ; il fit démolir son ancienne usine et élever un moulin à deux tournants sur l'emplacement du haut-fourneau[3].

—

1. La déclaration de 1708 mentionne, comme existant sur le ban de Gondrecourt, une scierie à S. A. R. (le duc Léopold).

2. Layette Gondrecourt V, n° 8.

3. Suivant le *Mémoire* (p. 15), la cense du Han ou de la Roche-du-Han aurait été érigée en fief par Léopold, en 1709, pour Alexandre-Louis comte Des Salles. « Il y avait alors une forge et un fourneau ». (Voy. la note ci-dessus, p. 256.) — La *Vieille-Forge du Ham*, aujourd'hui cense, se compose d'une maison de jardinier, de

A l'instar de quelques autres villes, celle de Gondrecourt avait, comme on dirait aujourd'hui, une spécialité qui lui donnait un certain renom : nous voulons parler de la confection des pâtés de truites. On ignore si les produits de cette industrie étaient l'objet d'un commerce particulier à la localité ou si l'usage en était restreint à la consommation de la maison des ducs de Bar ; quoi qu'il en soit, il est certain qu'au milieu du XIVe siècle, ils jouissaient, à la cour du duc Robert, d'une faveur qui se perpétua chez ses successeurs. Au mois de mai 1355, le prévôt de Gondrecourt fit porter à Bar huit pâtés de truites destinés à ce prince, lequel avait donné l'ordre d'en envoyer le plus grand nombre possible ; mais on n'avait pu en avoir davantage. Cet envoi fut suivi de deux autres, qui se firent en juin et juillet : l'un de deux douzaines, et l'autre de vingt-cinq pâtés. Il en fut apporté aussi dans la capitale du Barrois, au baptême de Mademoiselle de Bar (Yolande), en 1365. En 1401, la duchesse se fit envoyer de Gondrecourt douze « pastels de truytes avec autre poisson rôti ». Ces produits étaient encore recherchés du temps de René Ier, car, en 1425, pendant le siége de Rimaucourt, il se fit apporter, sous les murs de cette place, cinquante pâtés de truites et cent quarante truites rôties[1]. Au commencement du siècle dernier, les truites de l'Ornain étaient encore regardées comme « des meilleures qui fussent dans tous les pays voisins[2] ». Elles ont conservé de nos jours leur vieille re-

remises et écuries pour le château de Bellevue et le Val-d'Ornain, résidence du maître des forges d'Abainville. — Un autre écart de Gondrecourt est la Poudrerie ou Putrey, fourneau pour la fonte du minerai des environs.

1. *Annales du Barrois*, t. I, p. 43, 44 ; t. II, p. 324.

2. Voy. ci-dessus, p. 197, note.

nommée, mais les ravageurs de rivières menacent de détruire cet excellent poisson, nonobstant les essais de pisciculture qui ont été tentés.

—

Nous devons rattacher à ce chapitre une particularité qui mérite de ne pas être passée sous silence. Les ducs de Lorraine avaient à Gondrecourt une sorte de haras, dont l'existence est révélée par deux simples mentions de comptes. La première se trouve dans celui de Jean Gerlet, trésorier et chambre aux deniers du duc René II[1], pour l'année 1507-1508; elle est ainsi conçue : « Au maistre d'ostel, qu'il avoit baillé à ung compaignon, par ordonnance du Roy, qui gardoit les poullains du *haras* au lieu de Gondrecourt, deux frans ». La seconde mention est consignée dans le compte du domaine de cette dernière ville, en 1520; elle porte : « Payé par le prévost pour des drogues prins par luy à Michiel Fuzellot, mercier, demeurant à Gondrecourt, pour mectre à point aulcuns des poullains de nostre très-redoubté seigneur Monseigneur le duc, qu'estoient malades ès piedz et ès jambes, de ceste présente année que lesdicts poullains ont esté à la pasture audict Gondrecourt. Et avec ce a esté délivré par ledict prévost deux bichot avoine, mesure de Gondrecourt,... pour nourrir iceulx poullains qu'estoient malades; pour ce vij gros et demy». Il est question plus loin du « garde des poullains ».

Jusqu'à quelle époque le haras de Gondrecourt subsista-t-il ? aucun document ne nous l'a fait connaître.

1. On a vu plus haut (p. 250 et 251) que ce prince venait de temps en temps à Gondrecourt, peut-être pour s'y livrer au plaisir de la chasse.

VII.

Il nous reste à parler des établissements religieux que posséda la ville de Gondrecourt et des juridictions ecclésiastiques dont elle fut le siége.

Le plus ancien pouillé connu du diocèse de Toul, rédigé au commencement du XIV^e^ siècle, nous montre ce diocèse divisé en six archidiaconés, parmi lesquels celui de Ligny, comprenant les doyennés de Ligny, de Gondrecourt, de Belrain et de la Rivière de Meuse. On ignore à quelle époque ces divisions furent établies, mais il est certain que, dans l'origine, elles n'étaient pas telles que les indique le document dont nous venons de parler. Ainsi, au XII^e^ siècle, Gondrecourt, au lieu de n'être que le chef-lieu d'un simple doyenné, paraît avoir été celui d'un archidiaconé. En 1115, *Valterius, archidiaconus de Gondricurte*, figure comme un témoin dans un titre par lequel les habitants de Ligny donnent au prieuré de Silmont les fours de leur ville[1]. *Hugo, archidiaconus Gondricurtensis*, signe deux chartes d'Henri de Lorraine, évêque de Toul, l'une de 1126, l'autre de 1156[2].

Plus tard, l'archidiaconé fut transféré à Ligny et il eut sous sa dépendance le doyenné de Gondrecourt, qui comprenait, au XV^e^ siècle, vingt paroisses, savoir :

Abainville, Badonvilliers, Bonnet, Bures, Burey-la-Côte, Chassey, Delouze, Demange-aux-Eaux, Epiez, Gondrecourt, Goussaincourt, Greux, Houdelaincourt, Luméville, Mandres, Maxey-sur-Vaise, Rosières-en-Blois, Saint-Joire, Saudron et Vouthon-Haut. Il y avait,

1. Archives de la Meuse.

2. *Histoire de Lorraine*, t. II, pr., col. cclxxxj et cccxiii.

au siècle dernier[1], quatre paroisses de plus : celles d'Amanty (précédemment annexe d'Epiez), de Horville (annexe de Bonnet), de Ribeaucourt (annexe de Saint-Joire) et des Roises ; d'annexe de Badonvilliers Gérauvillers en était devenu la paroisse.

Gondrecourt possédait plusieurs maisons religieuses, dont la plus ancienne était le prieuré de Bénédictins, dépendant de l'abbaye de Saint-Epvre, de Toul. La date précise de sa fondation n'est pas connue, mais il est probable qu'il avait été créé sur la fin du XI[e] siècle, puisque Pibon, qui fut évêque de Toul de 1070 à 1107, lui donna quelques biens : « Censum annuum, qui jure parochiali » olim tam episcopo quam archidiacono solvebatur, *pre-* « *decessor noster... Pibo episcopus* concessit, hunc et » nos vobis.... concedimus et confirmamus », porte la lettre de Ricuin de Commercy[2], que nous avons eu occasion de citer plusieurs fois. Le même prélat confirme au prieuré l'autel paroissial, l'église paroissiale elle-même, toutes les parts des dîmes, les oblations, les droits d'enterrement (*sepulturas*), etc. Les donations mentionnées dans la lettre précédente, furent confirmées, en 1151[3], par l'évêque Henri de Lorraine, qui rappelle, en outre, parmi les possessions du prieuré, *ecclesiam Sancti-Victoris quæ infra parochialem terminum sita est.* En vertu de ces titres, le prieur était curé primitif de la paroisse et jouissait, en cette qualité, des droits honorifiques et de partie du casuel ; il la faisait desservir par un

1. Voy. *Pouillé du diocèse de Toul*, par le P. Benoît Picart, t. II, p. 265.

2. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, col. 1184, et pr., col. 532.

3. Ibid., t. II, pr., col. cccxxxix.

vicaire[1]. Après avoir été régulier et conventuel, le prieuré fut mis en commende et devint un simple bénéfice, dans lequel même, à l'époque où écrivait Dom Calmet, il n'y avait plus de religieux[2].

L'église à la fois prieurale et paroissiale, renfermait deux chapelles : celle de Sainte-Catherine et celle de Saint-Nicolas[3], située du côté de l'Evangile. Il y avait, dans cette dernière, sous le vocable du même saint, une confrérie dont il est déjà fait mention à la fin du xv^e^ siècle[4]. Elle fut confirmée et autorisée par plusieurs papes, et Grégoire XIV lui accorda diverses indulgences. Il existait encore deux autres confréries : celle du Saint-Sacrement, fondée, en 1676, par Claude Diez, lieutenant bailliager à Neufchâteau, et celle des Morts, érigée en 1698, confirmée par bulle d'Innocent XII, du 14 juin de l'année suivante. De même que la confrérie de Saint-Nicolas, elle avait pour chef un maître, élu par les membres de l'association, lequel recevait les rentes, payait les charges et faisait acquitter les services[5].

L'église de Gondrecourt, qui a pour patronne la Sainte-Vierge en sa Nativité, n'est pas dépourvue d'intérêt sous le rapport archéologique[6].

1. Les droits dont il jouissait sont énumérés dans l'information faite en vertu du mandement de René II, de 1499. Ce document fait également connaître les cens, rentes et revenus qui appartenaient à l'église paroissiale Notre-Dame. (Lay. Gondrecourt V, n° 1.)

2. Voy. *Notice*, col. 516.

3. On voit par un titre de 1411, que le chapelain de cette chapelle percevait chaque année sept resaux de blé froment sur les dîmes d'Epiez. (Cartulaire Gondrecourt, f° 332 v°.)

4. Dans l'information précédemment citée.

5. Etat du temporel des paroisses.

6. Nous en empruntons la description à la notice destinée au *Dictionnaire des Communes de la Meuse.*

Bâtie et remaniée à différentes époques, elle porte les caractères du roman et du gothique. Cet édifice, en forme de croix, mesure 44 mètres de longueur, 19 mètres de largeur au transept et 14 mètres 40 à la nef; des chapelles, larges de 3 mètres, ont été ajoutées au côté nord de cette dernière; deux rangs de piliers carrés, formant arceaux à plein-cintre entre la nef et les bas-côtés, servent d'appui aux nervures de la voûte. Le noyau du transept, à la quatrième travée, est de l'époque de transition du style roman au style ogival; les deux autres travées, ainsi que les bas-côtés, paraissent postérieurs. Le chœur, le chevet et le sanctuaire sont du style ogival à lancettes. Les raccords avec la nef indiquent un chœur primitif qui a dû être proportionné à la partie la plus ancienne de cette nef, c'est-à-dire très-petit. Les deux chapelles qui répondent aux bas-côtés sont relativement récentes et n'ont aucun caractère. Une seule tour, carrée, massive et reposant sur quatre énormes piliers, se trouve au milieu du transept, au-dessus de l'endroit où était autrefois le chœur; elle est recouverte par une toiture à quatre pans aigus, en tuiles plates.

L'irrégularité de la portion la plus ancienne de l'église a nécessité plusieurs fois l'emploi du badigeon. En 1854, sous plusieurs de ses couches, on a découvert une mauvaise peinture représentant saint Christophe. Cette fresque a été conservée, par les soins du vénérable M. Guyot, curé-doyen actuel, comme un curieux spécimen de l'art à une époque déjà reculée. Trois ans après, le même ecclésiastique découvrit, dans la chapelle Saint-Nicolas, deux inscriptions en lettres gothiques, remplies d'une composition noire, faite de poix et de résine; la première, parfaitement lisible, est ainsi conçue :

Soubs. ce. tombeau. au. pied. du. mur. pose.
Repose. et. gist (comme. il. est. disposé
Du. très hault Dieu). Jaspar. dict. de. Verrière
En. son. vivant. exemplaire. et. lumière.
Estoit. à. tous. sans. point. porter. d'envie
Et. au. surplus. de. bonne. et. simple. vie.
Seigneur. il. fut. d'Amanty. Goussaincourt.
Et d'Espié. dont. pour. le. faire. court.
Après. avoir. aveques. grand. souffrance.
Tant. en. Italle. Allemaigne. quen. France
Exercité. tout. son. te[m]ps. les. faicts. d'armes.
Par. Atropos. luy. fut faict. les allarme
Tels. que. voyez. au. très-grand. desconfort
De ses amys. o. quel. cruel. effort
Et. trespassa. le. jour. des. petits. roys.
L'an. mil. cinq. cents. ci[n]qua[n]te. aveq[ue]s. trois
Priez. Jésus. que. par. sa. sainte. grace.
Tous. ses. péchez. lui. pardonne. et. efface.
Amen.

Au-dessous, un écusson aux armoiries de la famille de Verrières :

D'argent au chef de gueules, chargé de trois annclets d'or.

La seconde inscription, plus difficile à déchiffrer à cause de sa détérioration, porte ce qui suit :

O yiateurs désirans de sçavoir
Qui gyst dedans ce funebrai manoir.
C'est pour certain Nicolas des Vollants[1]

1. Par une licence poëtique à laquelle il avait besoin de recourir pour compléter son vers, l'auteur de l'inscription a légèrement dénaturé le nom de son héros : celui-ci s'appelait simplement Nicolas Vollant. Quant à la biographie qu'il en donne, elle est parfaitement conforme à la vérité, ainsi que l'on peut en juger par le texte des lettres patentes du duc Antoine, du 12 février 1543 (1544) qui le

Que mort mordant pas ses mords viollants
A trop mordu n'espargnant Roy ne Prince.
Foible ne fort qu'elle ne morde et pince.
Par cinq six fois à diverses années
Il traversa les haulx monts Pyrenées
Regnant François p[re]mier roy de ce nom
Prince vaillant et d'excellent renom.
Des trois voyages de Naples et de Pavye
Ou maincts haulx ho[mm]es ont perdu bie[n]s, vie.
D'aultres entreprises altes d'ado[n]cques

nomment capitaine, prévôt, receveur et gruyer de Gondrecourt : « Sçavoir faisons à tous, y dit ce prince, que comme présentement soit nécessaire prouveoir d'homme ydoine et suffisant au régime et gouvernement de nostre seigneurie de Gondrecourt... et soit ainsy que nous confians des sens, sçavoir, discrétion, preudhommie et bonne diligence estant en la personne de nostre amé et féal Nicolas Volant, maistre de fourière en nostre hostel ; considérant le loing service qu'il a faict à feu nostre... frère (Louis) conte de Vaudémont en espèce (sic) de douze ou treze ans, et icelluy suivy en tous les veaiges que nostredict frère a faictz tant deçà les monts que delà les monts, Sicilles, Naples que aultre part, et jusques à la mort de nostredict frère (au siége de Naples, en 1528), sans jamais l'avoir habandonné ; et depuis suivy nous et très-chier... filz duc de Bar en tous veaiges que jusques ad présent avons faictz, et en iceulx veaiges faict devoir de service... » Le duc attachait un tel prix à ces services que, pour garder Nicolas Volant près de sa personne, il lui permit de se faire suppléer dans ses fonctions par un lieutenant. (Trésor des Chartes, reg. B. 22, f° 228.) Les successeurs d'Antoine témoignèrent la même estime à ce fidèle serviteur : lorsqu'en 1562, Charles jugea à propos de confier à un gentilhomme la charge de capitaine de Gondrecourt (voy. ci-dessus, p. 243), il stipula qu'il n'entendait aucune chose « ôter ou diminuer des gages et logis » dont jouissait le prévôt à cause de son office.

Nicolas Volant, qui se qualifiait écuyer (compte de 1558, au Trésor des Chartes), mourut vraisemblablement au commencement de l'année 1576 ; en effet, son nom figure encore sur le compte de la prévôté de Gondrecourt pour l'an 1575-76, tandis que celui de 1576-77 porte le nom de Guillaume Béranger.

Il retourna sans reproches quelco[n]ques
Puis fust prevost, gruyer et cappitaine
A Gondrecourt soubz troys ducz de Lorrai[n]e
C'est assçavoir Anthoi[n]e, François et Charle
Du fame desquels partout un chacun parle.
Or priez Dieu par devote oraison
Qu'en paradis soit faicte sa maison.

Sur la clef de voûte de la chapelle des fonts baptismaux[1] se trouve l'inscription suivante :

CONSTRVCTA EST CAPELLA HEC A D. PARIS PAROCHO 1667.

Cette chapelle renferme un groupe de huit personnages, de grandeur naturelle, représentant Jésus-Christ au tombeau. Ce groupe, qui paraît remonter au XV^e^ siècle, ne saurait être mis en parallèle avec le chef-d'œuvre de Richier que possède l'église de Saint-Mihiel, mais il a une certaine valeur artistique et ne manque pas d'originalité dans son ensemble.

On remarque aussi, dans l'église, un très-beau maître-autel en bois, surmonté d'un demi-dôme formé par la réunion de quatre consoles et supporté par quatre colonnes cannelées et ornées, de l'ordre corinthien. Au centre de l'entablement est figurée l'Assomption de Marie. Ce petit édifice provient de l'abbaye des Vaux[2] d'où il a été apporté à Gondrecourt lors de la Révolution.

1. Ces fonts baptismaux, quoique modernes, sont assez curieux : la cuvette représente le panier dans lequel Moïse fut exposé sur le bord du Nil; ce dernier et le lit sur lequel il repose forment le couvercle de la cuvette ; un faisceau de roseaux supporte le panier, et un crocodile rampe au bas de ce petit monument, qui symbolise le sacrement du baptême.

2. Ou Evaux, qui existait à 11 kilomètres de Gondrecourt, sur l'Ornain.

Deux tableaux, ayant appartenu à la même abbaye, sont placés de chaque côté du maître-autel : le premier, d'un mérite incontestable, représente saint Bernard ; le second, la Sainte-Vierge portant l'enfant Jésus.

Après le prieuré, le plus ancien monument religieux de Gondrecourt était la chapelle Saint-Blaise, communément appelée la chapelle castrale, bâtie à la ville Haute, près du château. Dans l'origine, il n'y fut attaché qu'un seul chapelain; mais cette fondation fut augmentée plus tard. Par son testament, en date du 4 mars 1427, Olry d'Abienville (d'Abainville), prêtre, chanoine de Toul, déclare fonder « à la loeange et révérence de nostre seigneur Jhésucrist, de la glorieuse vierge Marie, sa benoite mère, et espécialment de monsieur sainct Blaize[1] », une « chapelle perpétuelle en la chapelle située en la forteresse de Gondrecourt, à l'autel Sainct-Blaise » ; laquelle chapelle il veut être chargée de quatre messes chacune semaine, perpétuellement, à dire et célébrer par le chapelain qui sera, « par ainsy que quant le chapellain de la première chapelle fondée illeuc par Monseigneur de Bar, que doit la sepmaine trois messes, dirat ou ferat dire messe, l'autre chapellain de madicte chapelle ne puisse et ne doie dire sa messe celluy jour, mais cellement en facent l'ung par l'aultre que chascun jour y soit dicte et célébrée en ladicte chapelle dudict chastel messe... »

Olry assigne, pour sa fondation, un grand nombre d'héritages dont l'énumération n'est pas sans intérêt ; dans le nombre figurent : une maison destinée à la résidence du chapelain, « séant ou chastel de Gondrecourt, devant

1. L'auteur du *Mémoire* dit que le bénéfice fondé par Olry d'Abainville était sous le titre de saint Georges.

et près de la chapelle, entre la maison Thierry de Billey, maistre de l'escolle...» ; une grange en la rue « Sainct-Aou[1] » ; la moitié de trois jours de terre au-dessus du pré du maître de l'école ; la moitié de deux jours ban de Gondrecourt, derrière Sainct-Vitel[2] ; la moitié de trois jours *derrière les Malades*[3] ; une chènevière en la rue de Rinel ; un pré, dit Basin, « au chief de la rue d'Ainville, dès la fontaine des Malades jusques à la fontaine au chief de la rue d'Ainville » ; 6 gros de cens sur une maison en la « Nœuve rue », etc. Il se réserve, pour la première fois, la collation de cette chapelle, la donnant, pour l'avenir, aux ducs de Bar[4].

La chapelle Saint-Blaise survécut à la ruine du château et subsista jusque vers le milieu du siècle dernier ; mais, à cette époque, son état de délabrement ne permettant plus d'y faire le service divin, l'évêque de Toul la transféra « en une chapelle située hors de la ville » en attendant qu'elle fût rétablie[5] ; ce qui n'eut pas lieu.

Quelle est la chapelle hors de la ville dont veut parler Dom Calmet ? nous l'ignorons ; car il en existait encore

1. Et « Sainct-Aoust » (Sainte-Hoïlde).

2. L'ermitage Saint-Vit.

3. Les lépreux.

4. Trésor des Chartes, layette Fondations, n° 79. La pièce indiquée sous ce numéro est un cahier en parchemin, intitulé : « Cartulaire de la chappelle Sainct-Blaise de Gondrecourt », et contenant toutes les pièces relatives à cette chapelle depuis la fondation d'Olry d'Abainville.

5. *Notice*, col. 517. — L'auteur du *Mémoire* dit : « On vient de détruire la chapelle Saint-Blaise, dont le fond et les matériaux ont été vendus à titre de cens. Le regret qu'a causé cette destruction aux habitants de la ville Haute, a été égal au scandale des âmes pieuses, qui avaient pour saint Blaise la plus grande vénération.

plusieurs à l'époque où il écrivait, sans compter celle de Notre-Dame de Lorette, dont on ne voyait plus que les ruines[1].

La plus ancienne était celle de Saint-Vit, mentionnée dans la lettre d'Henri de Lorraine (1151) que nous avons rappelée plus haut[2] (*ecclesia Sancti-Victoris quæ infra terminum parochialem sita est*) et dans le testament d'Olry d'Abainville. On ne sait quelle avait été, dans l'origine, la destination de cette église ou chapelle, près de laquelle s'éleva dans la suite un ermitage qui subsistait encore au commencement du siècle dernier[3]. L'auteur du *Mémoire* dit qu'elle dépendait du prieuré et que les habitants du pays avaient beaucoup de dévotion au saint sous le vocable duquel elle était érigée. « Il guérit de la galle ceux qui vont, avec confiance, mettre la main dans un trou pratiqué dans le mur d'une chapelle souterraine ».

Une autre chapelle, sur laquelle on possède plus de renseignements, était celle des Lépreux ou de Notre-Dame-des-Malades, dont la dénomination indique assez à quoi elle était destinée. On lit, à ce sujet. dans l'information faite en vertu du mandement de 1499[4] :

« Audit Gondrecourt a une malladerie en laquelle y a

1. Il y a quelques années, rapporte M. de Tillancourt, qu'on voyait encore les ruines de Notre-Dame de Lorette, à cent pas au nord de la ville, sur le chemin de Ligny.

2. Voy. ci-dessus, p. 264.

3. La Déclaration de 1708 nous apprend qu'il y avait deux ermites résidant « à la chapelle Saint-Vit ». Elle était au sud-ouest de Gondrecourt.

4. Le passage relatif à la maladrerie se trouve également dans le cartulaire Gondrecourt, f° 195.

une chappelle dicte la chappelle Nostre-Dame des malades, et une granche prez ladite chappelle. A laquelle malladerie a certains héritages, preys et terres, c'est assavoir : une crowée et pièce de terre assize et située près et devant ladite chappelle, contenant environ sept jours de terre, subjecte à closure[1]...

» Lesquelles terres et preys Jean de Gondrecourt, procureur du Bassigny, tient de long temps par don à luy faict, à tenir à sa vie, aux charges actives et passives, par feu... le Roy de Sicile....

» Lequel de Gondrecourt, celuy ou ceulx tenans ou qui tiendront ladite malladerie, sont tenuz chacun dimenche faire dire et célébrer une messe en la chappelle Nostre-Dame des malades, retenir icelle chappelle et autres édifices ; et si il y a ou survint aucun du lieu de Gondrecourt qui soit infecté de leppre et qui soit déclaré et gecté tel, celuy qui a le gouvernement de ladite malladerie est tenu, après qu'il est gecté, le gouverner de pain, vin et pitance par l'espace de quarente jours.

» Oultre les charges dessusdites, les officiers de Gondrecourt dient que le maistre de ladite malladerie est tenu fournir les torreaux en la ville[2], et y a tousjours satisfaict et fourny de son temps feu Jean de Gondrecourt, en son vivant clerc juré dudit lieu, comme ayant l'administration et gouvernement de ladite malladerie, et jusques à son trespas... »

1. C'est probablement dans cette clôture que l'on construisait des baraques ou *bordes* pour y loger les lépreux.

2. En 1610, il y eut, à ce sujet, entre les habitants de Gondrecourt et le chapelain de la chapelle « Notre-Dame des lépreux », une difficulté qui se termina par un accord en vertu duquel ce dernier reconnut l'obligation où il était de fournir deux taureaux au troupeau communal.

La chapelle des Lépreux subsistait encore dans la première moitié du siècle dernier, jouissant de 230 francs de revenu[1] ; mais les bâtiments destinés à recevoir les malheureux atteints de la lèpre avaient dû disparaître depuis longtemps avec cette affreuse maladie ; la chapelle elle-même, transformée en ermitage, fut brûlée, vers 1770, par la négligence de celui qui l'habitait, et il n'en resta que des ruines[2].

Outre son prieuré et les chapelles dont il vient d'être parlé, Gondrecourt renfermait un couvent de Récollets, de la custodie de Saint-Nicolas de Lorraine. C'était, pour ainsi dire, un débris de celui qui existait à La Mothe, avant la destruction de cette ville. Son établissement avait eu lieu en 1637. Les religieux habitèrent d'abord la ville Haute, pendant que l'on bâtissait le monastère et l'église, qui furent achevés en 1660, ainsi que l'indiquait une inscription placée sur cette dernière[3]. En 1708, la communauté comptait vingt-six religieux, lesquels faisaient des sermons aux habitants et recevaient, à cet effet, des honoraires de la ville[4]. Suivant la tradition, ils donnèrent momentanément l'hospitalité à Voltaire, qu'un accident de voiture avait forcé de s'arrêter à Gondrecourt.

En 1709, des religieuses de la Congrégation vinrent se fixer au même lieu, et obtinrent, le 12 septembre de

1. *Pouillé du diocèse de Toul,* par le P. Benoît Picart, t. II, p. 267, et *Notice,* col. 517.

2. *Mémoire,* p. 19.

3. Etat du temporel des paroisses (1707).

4. Déclarations de 1708 et de 1738. — Le couvent des Récollets, établi rue Sainte-Hoïlde (depuis Saint-Août), a été détruit à la Révolution. Il sert aujourd'hui de caserne à la gendarmerie.

l'année suivante, des lettres de confirmation de leur établissement[1].

L'Etat du temporel (1707) mentionne, mais sans aucuns détails, l'hôpital et la fondation de charité de Gondrecourt. Il est probable que l'un et l'autre avaient peu d'importance et qu'ils cessèrent d'exister faute de revenus suffisants; il parait même que le souvenir s'en était complètement perdu, car Durival n'en touche pas un mot en rapportant la création d'un établissement du même genre[2]. « Le 6 mai 1757, dit-il, François-Ignace Hurault, ancien prieur commendataire de Gondrecourt et chancelier de la cathédrale de Verdun, obtint arrêt du Conseil des finances de Stanislas confirmatif de la fondation faite par lui de trois sœurs de la charité de Saint-Charles[3] dans cette ville, et dispense d'amortissement des biens jusqu'à concurrence de 30,000 livres. Il y a lettres patentes de confirmation, du 31 décembre 1759 ». Cette fondation, que plusieurs personnes pieuses concoururent à augmenter, subsiste encore pour rappeler le nom de l'homme charitable qui en eut la pensée.

L'ecclésiastique[4] chargé par le duc Léopold de rédiger l'Etat du temporel des paroisses de la Lorraine et du Barrois, termine ainsi l'article relatif à Gondrecourt: « On

1. Durival, t. II, p. 379.

2. Le *Mémoire* dit qu'il y avait encore un hôpital destiné au soulagement des pauvres et des malades, dont la direction était confiée aux Antonistes de Pont-à-Mousson.

3. Il y en a dix aujourd'hui, par suite de l'extension qu'a prise la maison, qui s'est annexé un pensionnat de demoiselles et un hôpital où l'on reçoit des personnes payant pension, les militaires de passage et les vieillards indigents des deux sexes, tant de la ville que des villages voisins.

4. Antoine Rice, d'Autigny-la-Tour (Vosges).

a déclaré que l'on ne peut donner des connoissances distinctes et précises des affaires qui concernent le temporel de la paroisse, ni du prieuré et des chapelles, non plus que de l'estat des chapelles ni de la maladrerie ou léproserie de Gondrecourt, attendu que les titres et archives de ladite ville ont été brûlés par les Suédois, ainsi qu'il est connu de notoriété et qu'il y en a des actes publics ».

Il en a été de même dans un grand nombre de localités : le pillage et l'incendie ont fait disparaître bien des collections qui seraient si intéressantes à consulter aujourd'hui ; la négligence a eu aussi une large part dans ces actes de vandalisme que l'on ne saurait trop regretter. Heureusement que le Trésor des Chartes de Lorraine a conservé beaucoup de titres qui peuvent, jusqu'à un certain point, suppléer à ceux que l'on a perdus : il ne faut, pour les chercher et les mettre en œuvre, qu'un peu de patience et de travail.

NOTE

SUR LE

BRIQUETAGE DES MARAIS

DE LA SEILLE

PAR M. LE Dr ANCELON.

Jusqu'ici les touristes se sont égayés aux dépens des Tréviriens, en lisant cette inscription ambitieuse que nous avons relevée sur la façade de la maison rouge à Trèves : « *Ante Romam Treviris stetit annis mille trecentis. Perstet, et œternâ pace fruatur. Amen.* »

Que les rieurs, toutefois, y prennent garde! Depuis la découverte de monuments et la création de la science préhistoriques, il est peu de villes, dans la Gaule-Belgique, qui, un échantillon de silex à la main, ne soient en droit de revendiquer une antiquité plus reculée dans les âges que la fondation de Rome.

Mais il n'entre pas dans nos vues d'aborder un sujet aussi vaste et aussi ardu ; nous nous bornerons à rappeler, en quelques mots, les travaux exécutés pour l'étude de ce *briquetage* des marais de la Seille qui fit pressentir à Lasauvagère la découverte des *stations lacustres*, inconnues de son temps[1], et dont, au dire de Dom Calmet, « *on a fait tant de bruit dans la province et jusqu'à la cour*[2] » dès la première moitié du XVIIIe siècle; puis à signaler, afin d'en tirer quelque enseignement utile, des matériaux sur l'existence desquels nous nous étonnons que l'on ait gardé le silence jusqu'à ce jour.

I.

1. Tout le monde connait les travaux de d'Artzé de Lasauvagère et a lu son *Recueil d'antiquités dans les Gaules*[3]. Cet officier du génie, aussi savant archéologue, pour son temps, qu'ingénieur habile, appela, le premier, l'attention des esprits d'élite sur les marais de la Seille, depuis Tarquimpol jusqu'à Burthecourt. Il en dressa une carte détaillée et fort exacte, en même temps que, dans un mémoire plein d'intérêt, il rendit compte, entre autres choses, des fouilles qu'il avait fait pratiquer pour s'assurer du nombre, déterminer les niveaux, l'étendue, l'épaisseur, le degré de cohésion, la composition générale des différents massifs du *briquetage* qu'il avait découvert et dont il mesura les dimensions. Pour le massif

1. *Recueil d'Antiquités dans les Gaules.* Paris 1770, 1 vol, in-4°; pp. 196 et 203.

2. Ibid. *Lettre à d'Artzé de Lasauvagère,* placée en tête des mémoires sur le *briquetage* de Marsal, p. 185.

3. Ce qui concerne Marsal a été publié pour la première fois en 1740, en un vol. in-8°.

de Marsal, il donne le chiffre énorme de 444,000 toises cubes; pour celui de Moyenvic, le chiffre de 82,499 toises cubes. Il n'a calculé que la superficie du massif de Burthecourt, qu'il évalue à 22,950 toises carrées, et dont l'épaisseur indéterminée dépasse, de beaucoup, celle des groupes de Marsal et de Moyenvic. Deux planches fort belles représentent 1° la coupe verticale du *briquetage*, interposé entre deux marais, l'un supérieur, dont il explique la formation[1] et de 11 pieds de profondeur, l'autre inférieur et sans fond[2]; 2° les formes variées et bizarres des briques dont se compose le massif[3].

La sonde de Lasauvagère, en amont de la Seille, depuis Marsal jusqu'à Tarquimpol[4], ne rencontra aux points accessibles, que du *grès infraliasique*, plus ou moins compacte, et le temps, qui a confirmé l'exactitude des recherches du savant ingénieur, a postérieurement amené la découverte d'un nouveau *briquetage* au Chatry, à Vic et à Salonne. Lasauvagère, persuadé que le *briquetage*, à cause de son importance *historique*, ne peut être que l'œuvre des Romains, donne, comme preuve à l'appui de son opinion, avec une fort belle planche, la description d'un « vase antique, d'une terre rougeâtre, vernissé en dedans et en dehors, signé CASSIUS F, et qui a été trouvé, à 23 pieds de profondeur, au-dessous du rez-de-chaussée, mêlé avec les débris de la superficie du *brique-*

1. Le but de Lasauvagère, dans cette explication, est surtout de démontrer que le briquetage ne s'est point affaissé dans la vase, comme on l'a prétendu à tort.

2. P. 194, pl. XX.

3 P. 191, pl. XVIII.

4. Il n'y a de *briquetage* ni à Mulcey, ni à Blanche-Eglise, ni à Tarquimpol.

tage ». Le vase est romain, mais sa présence dans les terres rapportées qui recouvrent le *briquetage*, ne prouve rien en faveur de la thèse posée.

Comme second argument, Lasauvagère ajoute un plan détaillé, avec mention spéciale de fourneaux à fondre le cuivre « *posés*, dit-il, *sur un lit de terre glaise, dont le dessous, jusqu'au briquetage, était de la terre rapportée* ». Ces fourneaux, également déterrés à 22 pieds de profondeur, étaient en tout semblables à ceux qui furent mis à nu en 1843, à Tarquimpol, encore munis de leurs larges culots de cuivre rouge, que nous avons eus sous les yeux. Il y aurait à faire ici la même observation que pour le vase rappelé plus haut, ainsi que pour la colonne érigée à l'empereur Claude Ier, l'an 44 de notre ère, par les *Marsallenses*, laquelle a été trouvée, en 1842, dans des terres rapportées, au-dessus du *briquetage*, et nous a valu une savante dissertation de M. de Saulcy.

N'ayant pas eu la bonne fortune de rencontrer le tronçon de voie romaine, découvert plus tard, qui traverse la Seille, à Marsal même, sur le *briquetage*, Lasauvagère n'a pu l'utiliser en faveur de son argumentation. Peut-être même alors, considérant l'épaisseur des terres rapportées (savamment qualifiées de *terrain gaulois* par MM. Beaulieu et Beaupré) qui séparent du *briquetage* les travaux et les débris de toute espèce, laissés par les Romains, se fût-il aperçu qu'il faisait fausse route ; il se serait souvenu que les Romains étaient trop habiles constructeurs de ponts, trop rigoureux appréciateurs du temps, pour aller choisir la partie la plus large, la plus incommode des marais de la Seille et s'exposer à y perdre, au milieu de populations hostiles, un quart de siècle et plus (suivant l'appréciation de M. de Saulcy), à la

fabrication d'un ouvrage, gigantesque à la vérité, mais qu'ils eussent parfaitement pu remplacer, à moins de frais, en moins de temps et avec moins de danger, quelques kilomètres plus haut. En se demandant, en même temps, quelle pouvait être l'intention des constructeurs des autres groupes de *briquetage*, où n'aboutit aucune voie de communication, il eût compris que les Romains s'étaient servi du groupe de Marsal, gisant sur le marais dès longtemps avant leur arrivée dans les Gaules, sans avoir eu à s'en occuper autrement.

S'il ne parle pas d'autres matériaux, fort curieux et qu'il a dû nécessairement remuer avec les débris du premier plan du *briquetage*, c'est que, de son temps, on n'en pouvait soupçonner l'importance.

Après Lasauvagère silence complet.

2. Pour entendre parler, de nouveau, du *briquetage*, et des découvertes auxquelles il a donné lieu, il faut arriver jusqu'en 1819.

Vers cette époque, la compagnie Thonelier, allant à la recherche du sel gemme, fit pratiquer, sur plusieurs points du territoire de Vic, des sondages qui atteignirent le massif de briques à une profondeur de 5 et 7 mètres, suivant un mémoire du temps, publié par M. Levallois, ingénieur des mines.

3. Dix ans plus tard, M. Dupré, directeur de la saline de Moyenvic, écrivit un mémoire fort intéressant[1], pour prouver, contre Lasauvagère, sans fournir ni une découverte ni un fait nouveaux, que le *briquetage* des marais de la Seille, loin d'exister du temps des Romains, n'avait

1. *Mémoire sur les antiquités de Marsal et de Moyenvic*, imprimé chez Gaultier Laguionie. Paris 1829. 1 vol. in-8°, 74 pages.

été construit que sous l'administration de nos rois de la première et de la seconde race, en vue de conserver, de protéger les sources salées qu'il avoisine. Il part de là, en 1829, pour contester l'origine et la destination assignées par le sagace ingénieur militaire aux fourneaux à fondre le cuivre, mentionnés plus haut, sans se douter du démenti que lui prépare le temps qui amènera la découverte de semblable construction à Tarquimpol, en 1843. D'un autre côté, par une étrange contradiction, M. Dupré ne s'aperçoit pas que, si la surface immédiate du *briquetage* manque absolument de débris romains, ainsi qu'il le fait judicieusement remarquer, pour répondre à Lasauvagère, elle offre encore moins de traces mérovingiennes ou carlovingiennes. Il ne parle pas d'autres matériaux, qui eussent mis sur la trace des constructeurs, dont il ne faut pas seulement chercher les vestiges à la surface du *briquetage*, mais entre les couches successives de briques que les constructeurs ont été obligés de superposer, pour lutter contre les envahissements des eaux et de la vase; encore et surtout dans le marais visqueux et sans fond qui tient suspendue et entoure l'œuvre gigantesque en question.

M. Dupré a bien ramassé, tout près de Marsal, dans des champs cultivés, au pied du *Haut-de-Saint-Jean* « un dard en silex blond[1] », mais qu'il ne sait à qui attribuer. Nous nous en emparons ainsi que de la pointe de flèche, en même matière, recueillie, quelques kilomètres plus loin, sur le ban de Morville, pour le restituer aux habitants des *stations lacustres*, dont nous croyons avoir retrouvé les vestiges.

1. Mémoire cité, p. 43.

Ce que M. Dupré rapporte des voies romaines, à l'appui de sa thèse, est confus, inexact, et prouve qu'il n'a point sérieusement étudié cette partie intéressante de la question. Car, autant que Lasauvagère, il ignore que Tarquimpol est le centre d'une étoile de voies romaines, rayonnant vers Metz, Epinal, Strasbourg, Deux-Ponts, avec des embranchements nombreux sur les divers centres d'habitation dont nous avons découvert les ruines et et dont la carte, accompagnée d'un mémoire, a été publiée dans le volume VI[e], 2[e] série, des *Mémoires de la Société d'Archéologie;* et, en contestant l'origine de la voie romaine qui va de Marsal à Tarquimpol, par la *Haie-des-Fées* (forêt défrichée), il montre qu'il n'a pas compris jusqu'à quel point les Romains savaient modifier leurs appareils de voies de communication, selon les éléments géologiques qu'ils rencontraient.

4. M. Beaulieu, dans son *Archéologie lorraine*, en 1840, après lui, notre regretté collègue M. Beaupré, puis M. de Saulcy, ont fait justice de l'opinion de M. Dupré et réduit à leur juste valeur les hypothèses de Lasauvagère, en démontrant qu'il fallait reporter la construction du *briquetage* des marais de la Seille à une époque celto-gauloise fort reculée.

II.

On en était là en 1865, quand une découverte, déjà ancienne, dont personne n'avait su tirer parti, vint compliquer le problème d'un nouvel élément et déplacer la question.

On savait depuis longtemps que, au-dessous des couches les plus profondes du sol de remblai de Marsal, gisaient d'étranges débris d'animaux. Tous les habitants en

possédaient des échantillons, demeurés stériles entre leurs mains; mais on finit par en recueillir une telle quantité, dans les différentes fouilles poussées jusqu'au *briquetage*, que les gens intelligents s'en émurent; le bruit s'en répandit à Moyenvic, et tous les propriétaires de jardins, du côté de Saint-Piant, déclarèrent avoir rencontré des débris semblables à ceux dont on parlait, dans toutes les fouilles qu'ils avaient eu occasion d'ordonner. C'est alors que M. Baudoin, curé de Marsal, nous fit voir un grand nombre d'échantillons, qu'il voulut bien partager avec nous[1]. C'étaient des bois de *rennes* et *de cerfs*, pénétrés et teints en noir par la vase dans laquelle ils avaient été enfouis pendant tant de siècles, et partagés, au moyen de traits de scie, en billots de 20 à 25 centimètres de longueur.

D'où proviennent ces nombreux débris, plus ou moins façonnés, dont l'existence, pas plus que celle du *briquetage* des marais de la Seille, n'avait laissé de traces dans la mémoire des hommes, puisqu'aucun écrivain connu des temps historiques n'en fait mention? Ne faut-il pas, pour en expliquer la présence, remonter des séries de siècles afin d'arriver à l'époque de l'habitation du *renne* dans nos contrées? Alors nous rencontrons les différentes périodes de l'*âge de pierre* et l'ère intéressante des *stations lacustres*.

Nous voilà bien loin des Franks, que M. Dupré nous montre si préoccupés de la fabrication et du commerce du sel; des Romains de Lasauvagère, arrêtés devant un large marais pour y user la vie d'une génération à poser

1. Les échantillons qui nous ont été donnés par M. Baudoin sont déposés au Musée lorrain.

l'assise gigantesque d'une voie de communication, et peut être aussi des celto-gaulois de MM. Beaulieu, Beaupré et de Saulcy.

Quels ouvriers ont donc fabriqué, entassé ces montagnes de briques ? Ne seraient-ce pas les mêmes qui ont élevé, aux sommets des Vosges orientales, sur des bases de granit fournis par la nature, (au *Tannichel*, à *Sainte-Odile*, etc.), ces enceintes cyclopéennes de pierres dont le poids effraie l'imagination ; enceintes que le Père Laguille[1], Schœpflin[2], l'abbé Grandidier[3], ont prises, à tort, pour une muraille continue, et décorées, avec la tradition du moyen âge, du nom de *heiden mauer*, *mur payen des Vosges* ? Les mêmes qui ont travaillé à la construction des *cromlechs*, dressé les *menhirs* de *Carnac* et autres, bâti les *dolmens* encore aujourd'hui debout ? Les *autochthones*[4], enfin, réduits en esclavage, quinze siècles avant notre ère, par les Gaulois envahisseurs, et que peut-être A. Thierry avait en vue dans son *Récit des temps mérovingiens*[5] quand il dit : « le servage de la glèbe était antérieur, sur le sol de la Gaule, à la conquête des barbares ; cette conquête n'avait fait que l'aggraver, *mais il s'enfonçait dans la nuit des siècles et avait sa racine à une époque insaisissable même pour l'érudition de nos jours ?* »

1. Histoire d'Alsace.

2. *Alsatia illustrata*, t. I, p. 123.

3. Histoire d'Alsace.

4. Il suffit de consulter les remarquables travaux de MM. de Quatrefages, Pruner-Bey, Broca, A. Bertrand, etc., et de feuilleter les publications de la Société d'anthropologie de Paris pour s'assurer que sur notre ancienne France se sont succédé plusieurs races.

5. Vol. 2, chap. I, p. 24.

Une fois admise (et elle l'est depuis la découverte des *grottes préhistoriques*, des *stations lacustres*, de *l'homme quaternaire* et *tertiaire*), « cette époque insaisissable même pour l'érudition de nos jours », nous sortons désormais des temps historiques et notre *briquetage* devient un curieux spécimen des *stations lacustres*.

Dès lors, comment croire que les constructeurs ont été déterminés, dans le choix de l'emplacement du *briquetage*, par la seule présence des sources salées dont ils n'eussent su que faire ? A cette époque primitive, ne l'oublions pas, la Gaule était couverte de sombres et inextricables forêts ; les sources salées dont les rives de la Seille, en amont, de Burthecourt à Tarquimpol, sont criblées, et dont on a fait tant de bruit pour étayer des systèmes préconçus, étaient ensevelies sous la vase et noyées dans les eaux de la rivière, en lutte perpétuelle avec les faux niveaux du sol[1], avec la masse des végétaux debout ou renversés et accumulés par le temps. Assurément les eaux salées souterraines n'ont pu émerger à la surface du sol et se séparer des eaux douces qu'après un premier défrichement, suivi de la lente et progressive descente des terres voisines qui, en encaissant la rivière entre des attérissements solides, la forcèrent de rentrer dans son lit. Ce qu'il y aurait, en définitive, de plus rationnel à admettre, c'est que, guidés par les exigences des *habitations lacustres*, les *autochthones* ont choisi,

1. Altitudes de la Seille au-dessus du niveau de la mer :

Au sortir de l'étang de Lindre, 213 mètres ; au moulin de Dieuze, 207 ; à l'embouchure de la fontaine de Kerprick, 206 ; du tonneau, 208 ; à Marsal, 204 ; à Chambrey, 202 ; à Pettoncourt, 201 ; à Alaincourt, 200. (Carte de l'état-major.)

pour s'y retrancher, les parties des eaux stagnantes, les plus propres, par la vaste étendue de leur surface et la profondeur de leurs redoutables marais, à les défendre, en les isolant, contre l'approche de l'ennemi, des bêtes fauves surtout, dont le pays était largement peuplé. Ajoutons encore, à l'appui de notre hypothèse, que les différents groupes de *briquetage*, assis sur l'une ou l'autre rive de la Seille, lui laissaient son libre cours, sans la traverser.

Mais, objectera-t-on, pourquoi plutôt un massif de briques qu'un échafaudage en bois, ainsi que l'on en a rencontré dans les lacs du Bourget, de la Suisse et de l'Italie? Pour répondre, il suffit de rappeler les appareils employés à la construction des *habitations lacustres* déjà connues. L'étude que nous en avons faite, après M. Desor[1], nous en a offert deux types distincts : le premier consistait à fixer des pilotis dans le sol terreux et suffisamment résistant d'un lac ; pour le second, au contraire, lorsque l'on rencontrait, au-dessous des eaux, un fond de roches impénétrables, on établissait de petits monceaux de pierres autour de chaque pieu, verticalement maintenu dans l'eau ; puis, afin d'obtenir plus de solidité, on reliait toutes ces petites éminences, au moyen de nouvelles charges de pierres, pour en former un tout compacte et inébranlable comme un îlot naturel[2].

1. *Les constructions lacustres du lac de Neuchâtel*, etc., 3e édit. Neuchâtel 1864, in-8°, 44 p. 2 pl.

2. On a retiré des lacs de la Suisse des pirogues grossièrement taillées dans des troncs d'arbres, encore remplies et maintenues au fond de l'eau, par leur chargement, aux environs des *stations lacustres*.

Ni l'un ni l'autre de ces appareils n'était applicable aux marais sans fond[1] de la Seille dont la tige des arbres les plus élevés de nos forêts était impuissante à sonder les abimes. Ce n'est qu'après avoir échoué dans de nombreux essais de pilotage que l'on a dû courir les chances de la construction d'un ilot artificiel, rappelant, de loin, la seconde manière appliquée aux *palafittes*, et que l'on s'est résigné à l'emploi de la terre cuite. Ici, nouveau point d'interrogation. Pourquoi des briques plutôt que des pierres?

A droite de la rivière, *le lias*, à gauche, de mauvaises *dolomies* gisaient trop loin, beaucoup trop profondément enfouis dans le sol, recouvert d'impénétrables forêts, pour que l'on songeât à aller à leur recherche ou que l'on pensât pouvoir les amener aisément sur place, après les avoir péniblement extraits. Il était bien plus simple, bien plus facile d'arracher, sur les lieux même, de l'argile superficiellement stratifié, de la cuire au feu des abattis, offerts par le défrichement de la vallée, et d'en répartir les éléments confectionnés dans le marais, au moyen de pirogues, comme cela s'était pratiqué ailleurs, pour la seconde manière des *palafittes*.

Avant de finir, ajoutons que l'on a, dans ces derniers temps, supposé le *briquetage* des marais de la Seille accidentellement formé par des morceaux de terre cuite, d'abord employés à la fabrication du sel, puis projetés, sans autre intention, dans le marais, après avoir servi[2]; et l'on a appuyé cette hypothèse sur la phrase suivante de Pline: » *Galliæ Germaniæque ardentibus lignis aquam*

1. Lasauvagère, p. 194.

2. Mémoires de l'Académie de Stanislas 1867.

salsam infondunt[1], » en traduisant les mots « *ardentibus lignis* » par *terre cuite*[2]. Quelle que soit la valeur de cette traduction, Pline, faisons-le remarquer, vivait sous Vespasien et Titus, c'est-à-dire, à une époque où le *briquetage* de Marsal, disparu, dans l'enceinte de la ville, sous une couche épaisse de terres rapportées, à la périférie, sous le second marais décrit par Lasauvagère, était, depuis une infinité de siècles, effacé de la mémoire des hommes aussi bien que l'origine et la destination des monuments *mégalithiques* et des *stations lacustres*. D'un autre côté, la voie romaine de Divodurum à Argentoratum, traversait Marsal, sans que personne se fût enquis de la nature de son assise dans le marais ; ce que n'eussent pas manqué de faire les écrivains de l'Empire, si jaloux de relever tout ce qui pouvait contribuer à la gloire et à la grandeur du peuple romain, s'ils avaient soupçonné l'existence du gigantesque *briquetage*.

Concluons. La prodigieuse quantité de bois de *rennes* et de *cerfs*, rencontrée à la surface des *briquetages* de la Seille, la disposition même de ces *briquetages*, placés sur l'un ou l'autre bord de la rivière, mais toujours en plein marais, autorisent à considérer ces curieux monuments préhistoriques comme des *stations lacustres*. Enfin, c'est dans le marais même qu'il faut diriger les recherches, si l'on veut retrouver des témoins irrécusables des temps préhistoriques.

1. Vol. V. lib. 31, cap. 39, p. 111. Biponti 1784. Pline, qui met son verbe au présent de l'indicatif, dans cette courte phrase, ne parle en aucune façon, de la conquête ni dans le livre 31, ni dans le chapitre 39.

2. Mémoires de l'Académie de Stanislas 1867. p. 141.

NOTE

SUR LE

COMTÉ DE VAUDÉMONT

SON ÉTENDUE, SES ENCLAVES, SA POPULATION EN 1477

ET SUR VÉZELISE, SA CAPITALE

PAR M. E. OLRY.

Le comté de Vaudémont, distrait du duché de Lorraine, en 1072, pour former un état indépendant ne relevant que de l'Empire, tient une large place dans l'histoire de notre pays. Cet état était de peu d'étendue, car si l'on ne tient pas compte des enclaves, on n'y comptait guère que cinquante-sept villes, villages ou hameaux. Mais ses princes furent en général très-remuants, souvent doués d'un grand courage et quelquefois de talents militaires incontestables ; en sorte que plus d'une fois ils firent trembler leurs voisins, notamment les ducs de Lorraine,

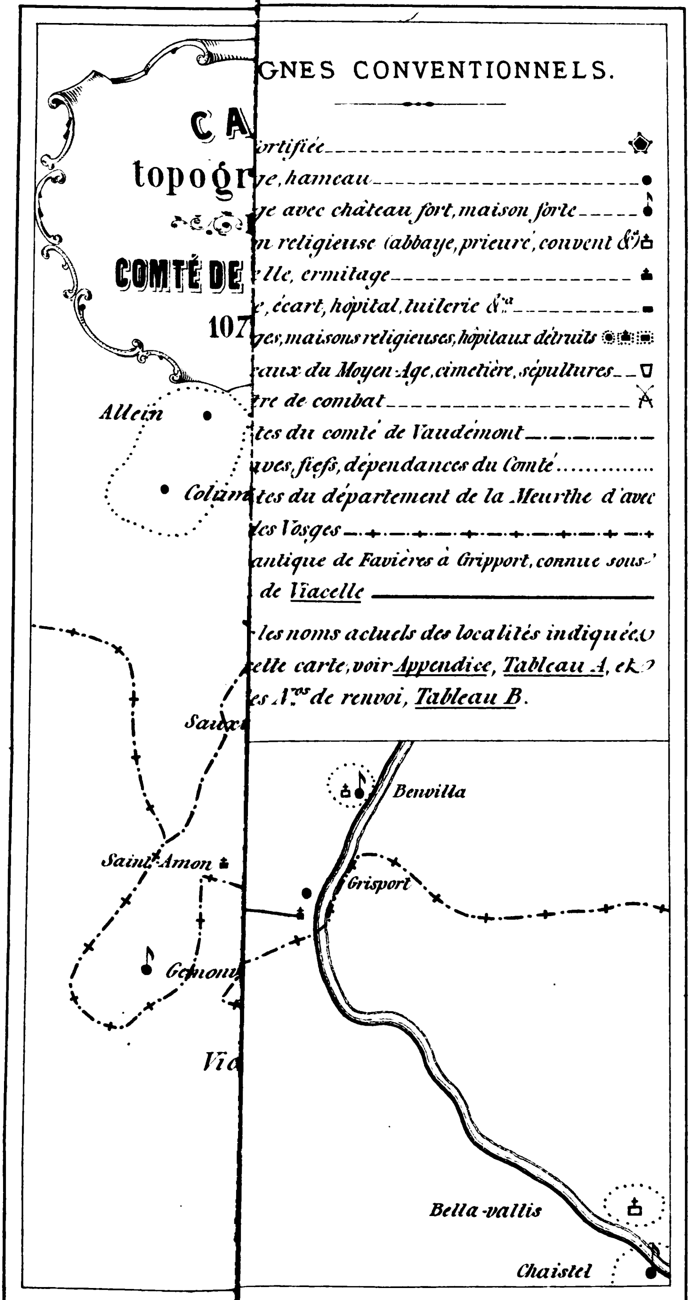
CA
topogr
COMTÉ DE
107
GNES CONVENTIONNELS.
ortifiée
ye, hameau
ye avec château fort, maison forte
n religieuse (abbaye, prieuré, couvent &a)
lle, ermitage
e, écart, hôpital, tuilerie &a
ges, maisons religieuses, hôpitaux détruits
aux du Moyen Age, cimetière, sépultures
re de combat
tes du comté de Vaudémont
ves, fiefs, dépendances du Comté
tes du département de la Meurthe d'avec
les Vosges
antique de Favières à Gripport, connue sous
de Viacelle
les noms actuels des localités indiquées
ette carte, voir Appendice, Tableau A, et
es Nos de renvoi, Tableau B.
Allein
Colum
Saint-Amon
Gemon
Vic
Benvilla
Grisport
Bella-vallis
Chaistel

Cory del.

dans les états desquels leur comté était engagé. L'histoire particulière de ce dernier est encore à faire; ses limites, avec ses dépendances, ne sont même pas bien connues. Mais la première de ces questions n'est pas de notre compétence; quant à la seconde, nous allons tenter de l'ébaucher et, si notre travail est incomplet, il servira peut-être de point de départ pour traiter ce sujet d'une manière plus étendue.

C'est de l'ancien comté du *Saintois*, auparavant nommé *pagus Suetinsis*, que fut formé le comté de Vaudémont. Il avait la Lorraine pour limites presque de toutes parts; toutefois, au nord-ouest, on trouvait la châtellenie de Maizières, formée de ce village, de Bainville-sur-Madon et de Xeuilley, qui appartenait au temporel de l'évêché de Toul, et, au sud-ouest, celle de Vicherey, qui était du domaine du chapitre de la cathédrale de Toul et se composait de Vicherey, Maconcourt, Pleuvezin, Beuvezin, les Tramont, etc. Au nord, le comté s'étendait jusqu'à Thelod et Autrey; à l'ouest, jusqu'à Favières et Gémonville; au sud, jusqu'à Repel et Frenelle-la-Petite, et à l'est, jusqu'à Clérey, Tantonville, Saint-Firmin et Diarville[1].

Voici d'abord la liste des fiefs particuliers relevant du comté, avec la date de leur création et l'indication des villages qui dépendaient de chacun d'eux :

1° Le fief de Gémonville, érigé en 1221 ;

2° De Housséville, en 1228 ;

3° De Saxon, Praye et *Orsainville*, en 1279 ;

4° De Boulaincourt, en 1305 ;

5° De Vaudémont, avec Saxon, *Orsainville*, Houssé-

1. Voir la *Carte topographique du comté de Vaudémont*, pl. I.

ville, Chaouilley, Eulmont et la vouerie du ban de Vitrey, en 1326;

6° De Houdreville, en 1327;

7° De Tantonville, comprenant la ville et la forteresse de ce nom, avec les villages de Quevilloncourt, Omelmont, *Velaine* et They-sous-Monfort, en 1327;

8° De Rouvres-en-Saintois, en 1328;

9° D'Autrey, en 1328;

10° De Praye, avec Dommarie, *Hardéval* et Vitrey, en 1351;

11° De Frenelle-la-Grande, en 1387;

12° De Gugney, avec Repel et Chef-Haut, en 1398;

13° De Vandeléville, en 1390; ce fief comprenait Battigny, Gelaucourt, Thorey, des héritages à Vitrey et à Goviller, avec la garde du prieuré de Vandeléville;

14° De Fécocourt, avec maison forte, en 1397;

15° De Fannoncourt, en 1400;

16° De Fraisnes-en-Saintois, en 1412;

17° De Forcelles-Saint-Gorgon et de Vroncourt, en 1426;

18° Et de They-sous-Vaudémont, en 1451[1];

D'autres localités, telles que Vézelise, Favières, Dolcourt, Saulxerotte, Lalœuf et plusieurs villages ou hameaux détruits, ne se trouvent pas mentionnés ci-dessus; ils étaient probablement restés au domaine.

Voici la liste des lieux qui composaient le comté en 1477, cinq ans après sa réunion au duché; c'est la plus complète que j'aie pu rencontrer; elle fournit en même temps le nombre de conduits (familles imposables) relevés, cette année, dans chacune d'elles. Elle est empruntée

1. Voy., au Trésor des Chartes, le cartulaire intitulé : Vaudémont, fiefs.

à un registre intitulé : « Recette extraordinaire de l'ayde donné par les trois états à Monseigneur le duc de Lorraine et pour chacun feu xviij gros pour trois mois, imposé au comté de Vaudémont, etc.[1] »

MEURTHE.

Vézelise	141	conduits.
Houdreville	40 1/2	
Clérey	21	
Parey-Saint-Césaire	23	
Hammeville	14	
Ognéville	15	
Vitrey	25	
Goviller	38	
Lalœuf, comprenant Puxe, Velle et Souveraincourt	34	
Battigny et Gelaucourt	39	
Thorey	20	
Étreval	4	
Vroncourt	8	
Forcelles-Saint-Gorgon	14	
Eulmont	9	
Fécocourt	32	
Gugney	14	
Forcelles-sous-Gugney	33	
Thelod	35	
Praye	45	
Diarville	24	
Favières	48	
Saulxerotte	16	

1. Voy. ibid., reg. B. 9481.

Dolcourt	28
Pont-Saint-Vincent	70
Autrey	30
Tantonville	22
Omelmont	15
Quevilloncourt	8
Vandeléville	30
Saxon	28
Pulney	14
They-sous-Vaudémont	12
Grimonviller	19
Aboncourt et Chef-Haut[1]	21
Courcelles	20
Fraisnes	43
Bouzanville	11
Housséville	28
Saint-Firmin	5

VOSGES.

Rouvres-en-Saintois[2]	24
Repel	12
Blémerey	8
Frenelle-la-Grande	24
Frenelle-la-Petite	21
Boulaincourt	10
They-sous-Monfort	4

En totalité, 1,199 conduits 1/2, non compris les nobles « les brulés et les poures mandians » de Vézelise.

1. Commune du département des Vosges.

2. Rouvres-en-Saintois et They-sous-Monfort se trouvaient en dehors des limites du comté ; le premier de ces villages était à une lieue et le second à trois lieues au sud.

Il faut remarquer que sur ce compte ne figurent ni Vaudémont, ni Dommarie, ni plusieurs hameaux, tels que *Roville, Mandreville, Hardéval, Velaine, Fannoncourt, Orsainville* et *Autrey-la-Petite*, appelé encore *Manille* ; ces derniers étaient alors détruits ou compris dans les localités voisines.

On peut, en conséquence, de ces données et en tenant compte des omissions, porter la population du comté de Vaudémont à environ sept mille âmes.

Les enclaves étaient :

1° Le château de *Suniacum*[1] ; mais, à la mort du comte Gérard Ier, le duc Thierry, son frère, revendiqua ce domaine et l'obtint.

2° Les terres de Châtel-sur-Moselle, de Bainville-aux-Miroirs et de Chaligny[2]. Il existait, dans chacun de ces domaines, des châteaux forts redoutables.

Les autres dépendances étaient d'abord la terre de Deuilly, qui appartenait, en 1162, à un Olry de Vaudémont, frère de Gérard II, et qui retourna à ce même Gérard, en 1166, après la mort d'Olry, décédé probablement sans postérité[3] ; le fief de Toullon, près de Lixières[4] qui possédait, notamment, à ce titre, la vouerie des bans

1. Voy. Jean de Bayon, cité par D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, pr., col. lxxviij, édition de 1728. (D. Calmet traduit *Suniacum* par *Savigny*, et M. Digot, par *Xugney*).

2. Voy. D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, col. ccv.

3. Voy. ib., *Notice de la Lorraine*, col. 740.

4. Voy. ib., *Histoire de Lorraine*, t. II, pr., col. ccccxlviij, le testament de Hugues de Vaudémont, par lequel il partage, de son vivant, ses terres et seigneuries entre ses trois fils Hugues, Geoffroy et Gérard.

d'Allain et de Colombey[1]. On comptait ensuite des biens répandus dans plus de vingt localités, telles que Uruffe, Chènevières, Vaudicourt, Ary, Dompaire, Mirecourt, Azerailles, Affracourt[2], Saint-Germain[3], etc.

De temps en temps, la puissance des comtes s'augmentait, par les alliances, de terres ou seigneuries importantes.

Nous devons placer en première ligne les seigneuries de Joinville, d'Ancerville, de Vaucouleurs, de Reynel et de Bouves, apportées par Ancelin de Joinville, tige de la seconde maison de Vaudémont[4].

Ajoutons l'apanage considérable de Ferry de Lorraine, chef de la troisième maison. Lors du partage des biens du duc Jean, Ferry reçut plus de vingt seigneuries, comprenant un nombre considérable de villes et de villages situés en Thiérache, en Picardie et dans le Hainaut[5].

Nous mentionnerons en seconde ligne les biens beaucoup moins importants, qui formaient quelquefois la dot des comtesses.

Mais les seigneuries de cette origine ne restaient pas longtemps au pouvoir des comtes; elles devenaient le plus souvent l'apanage des puinés et même des filles.

Les domaines de Châtel-sur-Moselle, de Bainville et de Chaligny furent même attribués à Alix de Vaudémont,

1. Voy. cartulaire Vaudémont, fiefs.

2. Voy. le testament de Hugues, comte de Vaudémont, précédemment cité.

3. Voy. *les Communes de la Meurthe*, t. II, page 461.

4. Voy. D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, col. cciv.

5. Voy. Baleicourt, page cxlix, et D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, col. 657.

seconde fille de Henry V, lors de son mariage avec le maréchal de Bourgogne[1].

La terre de Deuilly fut aussi donnée à un héritier de la maison de Vaudémont, qui forma la seconde branche des seigneurs de Deuilly, laquelle s'allia, au xv[e] siècle, à la maison du Châtelet et y apporta ce domaine[2].

La seigneurie de Thelod, qui faisait partie intégrante du comté, et dont le château fort était la sentinelle avancée de ce petit état vers le nord, forma l'apanage de Hugues, fils de Henri II, au commencement du xiii[e] siècle[3]; mais Antoine la racheta plus tard, sur Jean de Monsteruels[4] (Monthureux-sur-Saône).

Ajoutons qu'il existait, dans le comté, deux villes fortes : celle de Vaudémont, dont nous avons donné ailleurs une petite description avec plan[5], et celle de Vézelise, sur laquelle nous allons fournir quelques détails ; plusieurs châteaux forts : celui de Thelod, en face du château de Maizières ; ceux d'Autrey et de Tantonville, en face du château de Pulligny et de la ville forte d'Ormes ; ceux de Fécocourt, de Forcelles-Saint-Gorgon, de They-sous-Vaudémont, etc.

On croit que les comtes de Vaudémont avaient, à Favières, une maison, rendez-vous de chasse très-probablement, avantageusement située, à proximité de la forêt

1. Voy. D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, col. ccij, et M. Digot, t. II, page 302.

2. Voy. ib., *Histoire généalogique de la Maison du Châtelet*, page 37, et *Notice de la Lorraine*, page 740.

3. Voy. *Statistique de la Meurthe*, page 554.

4. Voy. Grille de Beuzelin, *Statistique monumentale des arrondissements de Nancy et de Toul.*

5. Voy. *Topographie de la montagne de Sion-Vaudémont* (*Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1868).

de Saint-Amon. On retrouve, dans cette localité, quelques débris de cette maison, auxquels la tradition donne le nom pompeux de *Château des princes de Vaudémont*[1].

Vézelise, capitale du comté. Avant la réunion de ce dernier au duché de Lorraine, en 1473, Vézelise ne faisait guère que partager le titre de capitale avec Vaudémont. Mais, après l'avènement de René II à la couronne, ce titre échut de fait à cette petite ville : en effet, les officiers des ducs y vinrent résider et c'est à Vézelise que les affaires du comté se traitèrent. Vaudémont resta ville forte, et rien de plus.

Vézelise possédait autrefois un beau château, bâti par les comtes ; il était situé à l'extrémité nord-est de la ville, au confluent de l'Uvry, et leur servit de résidence, notamment au XIVe siècle. Après la réunion du comté au duché, les ducs vinrent y faire aussi de fréquentes apparitions, y séjourner même. C'est René II, accompagné d'Yolande d'Anjou d'abord, puis de Philippe de Gueldres, en 1472, 1473, 1480, en 1501 et en 1503 ; c'est le bon duc Antoine en 1512, 1513, 1517, 1533 et presque en chacune des années suivantes. Plus tard, c'est encore Nicolas de Vaudémont, le duc Charles III, Marie de Gonzague, etc.[2]

Ce château, du reste, était spacieux, à en juger par les indications recueillies dans les comptes du domaine et publiées dans *les Communes de la Meurthe.* Il était protégé par quatre tours, nommées la *Grosse-Tour*, la *Tour-*

1. La note suivante, tirée des comptes du domaine, semblerait confirmer cette assertion : « Dépense faite à Favières, par Ferry I de Lorraine, comte de Vaudémont, le premier jour de janvier et le dimanche suivant ». (Voy. *Annuaire de la Meurthe* 1865, page 47 et suivantes.)

2. Voy. *Annuaire de la Meurthe,* 1865, page 47.

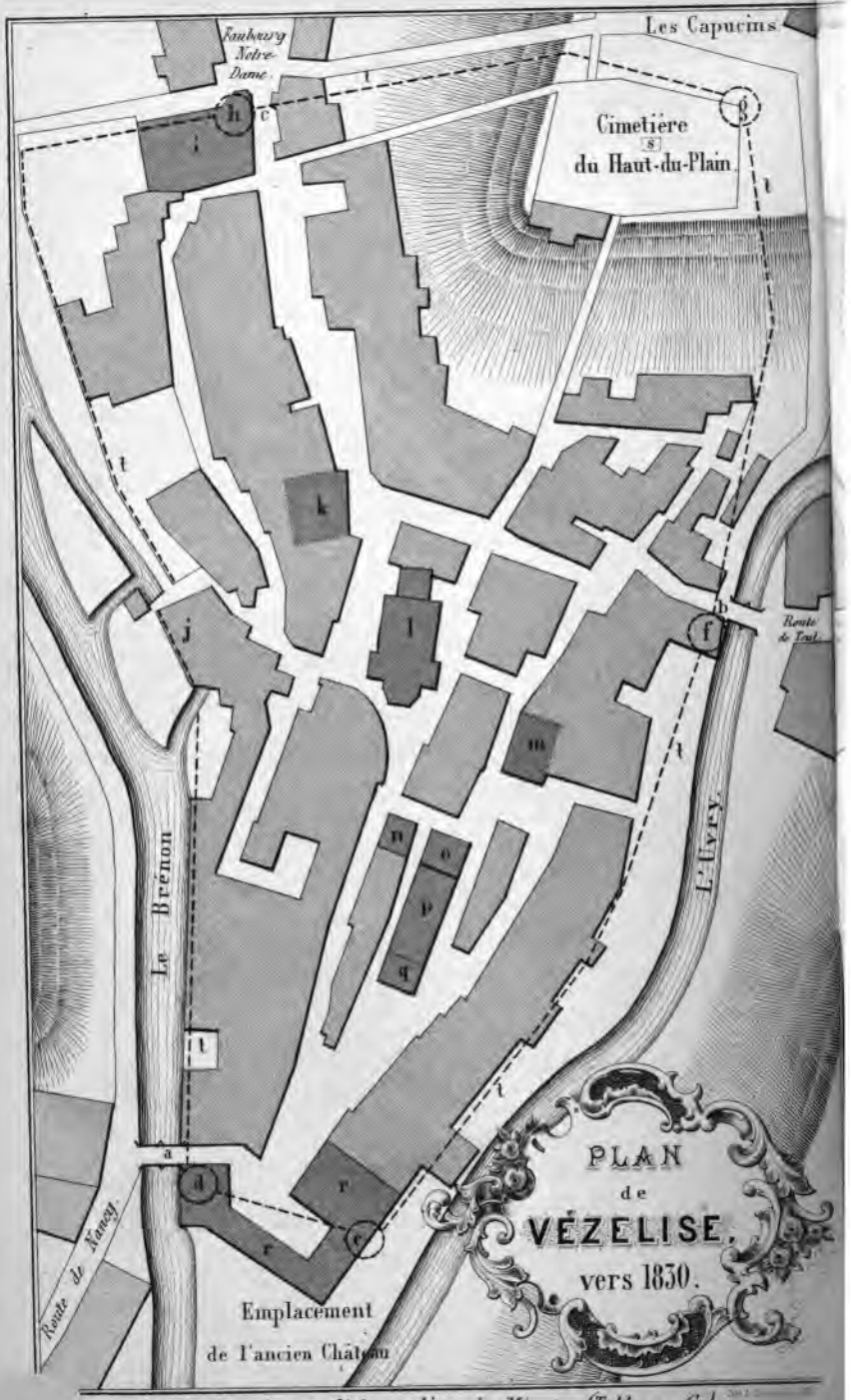

Pour la légende, voir l'Appendice du Mémoire. (Tableau G)

du-Chien, la *Tour-de-la-Prison*, la *Tour-de-l'Armurerie*. On y trouvait une cour, une volière, un jardin avec loge, etc. Au commencement du XVII^e^ siècle, ce château étant tombé en ruines, on bâtit, sur l'emplacement, le couvent des religieuses de la Congrégation.

La ville avait aussi été fortifiée par les comtes, ainsi que nous l'avons dit ailleurs[1]. Aujourd'hui, il ne reste plus que quelques vestiges des murailles d'enceinte. Les renseignements fournis par la *Statistique de la Meurthe* et la tradition, les quelques pans de murs conservés, les découvertes faites dans des fouilles récentes, nous ont permis de restituer l'enceinte fortifiée et de donner l'emplacement des cinq tours dans le plan de Vézelise que nous joignons à ce travail (pl. II.).

—

APPENDICE

TABLEAU A

Dressé po[illegible]*tellig*[illegible]*de la carte topographique* [illegible]*té d*[illegible]*émont* (pl. I).

Ce table[illegible] la [illegible]ncienne rapportée sur la [illegible]e, et en[illegible]ne avec la date à laquelle [illegible]ien non[illegible]

[illegible]

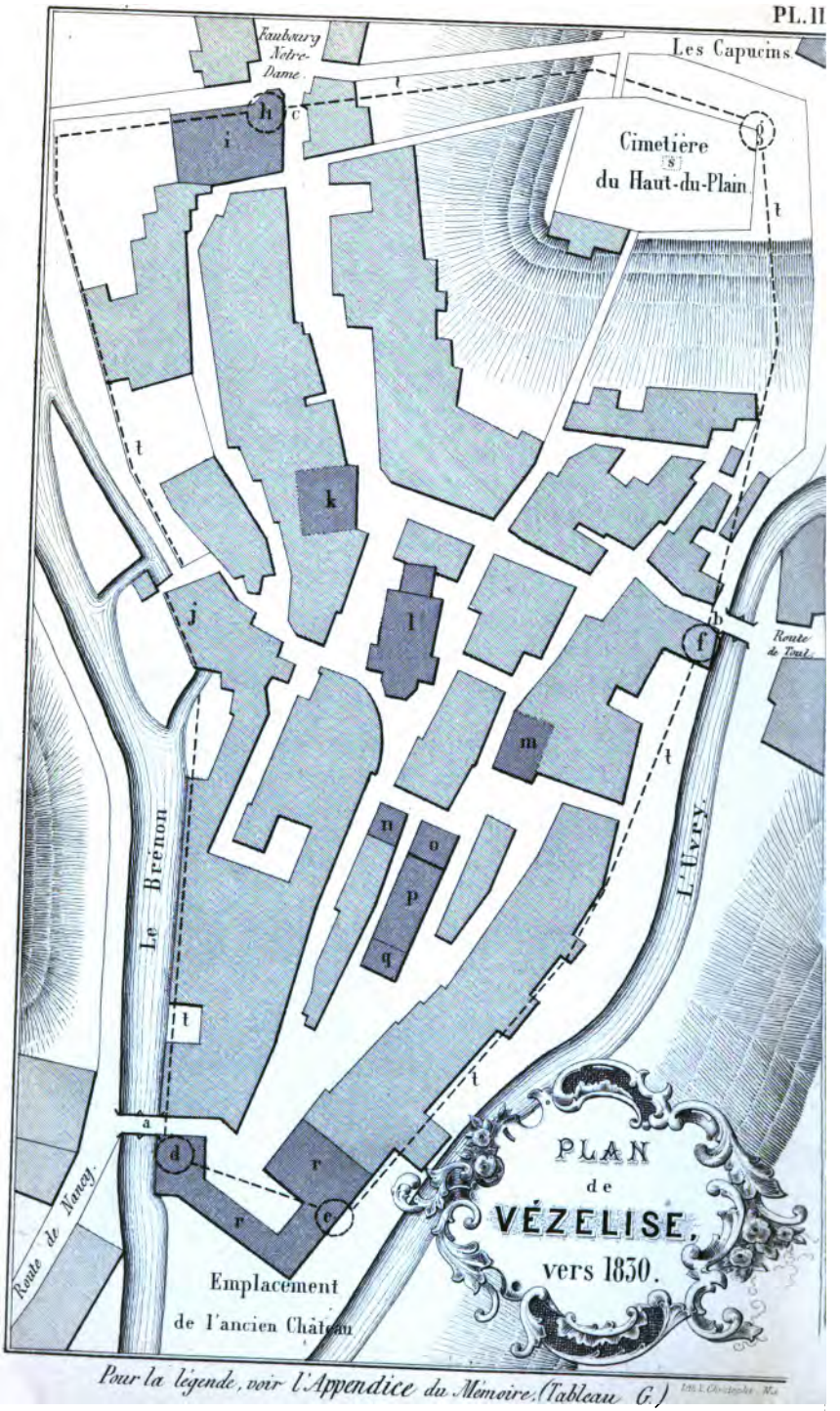

Pour la légende, voir l'Appendice du Mémoire, (Tableau G.)

du-Chien, la *Tour-de-la-Prison*, la *Tour-de-l'Armurerie*. On y trouvait une cour, une volière, un jardin avec loge, etc. Au commencement du XVII^e^ siècle, ce château étant tombé en ruines, on bâtit, sur l'emplacement, le couvent des religieuses de la Congrégation.

La ville avait aussi été fortifiée par les comtes, ainsi que nous l'avons dit ailleurs[1]. Aujourd'hui, il ne reste plus que quelques vestiges des murailles d'enceinte. Les renseignements fournis par la *Statistique de la Meurthe* et la tradition, les quelques pans de murs conservés, les découvertes faites dans des fouilles récentes, nous ont permis de restituer l'enceinte fortifiée et de donner l'emplacement des cinq tours dans le plan de Vézelise que nous joignons à ce travail (pl. II.).

—

APPENDICE

TABLEAU A

Dressé pour l'intelligence de la carte topographique du comté de Vaudémont (pl. I).

Ce tableau donne la forme ancienne rapportée sur la carte, et en regard le nom moderne avec la date à laquelle l'ancien nom a été relevé[2].

1. Voy. *Répertoire archéologique des cantons d'Haroué et de Vézelise.*

2. Les formes anciennes et les dates qui y correspondent sont tirées du *Dictionnaire topographique de la Meurthe*. On a choisi, pour dresser la carte et ce tableau, celles qui se rapprochaient le plus de l'époque de la fondation du comté de Vaudémont. Les noms des localités appartenant au département des Vosges sont tirés du Pouillé du P. Benoît Picart et sont indiqués par les initiales (B. P.).

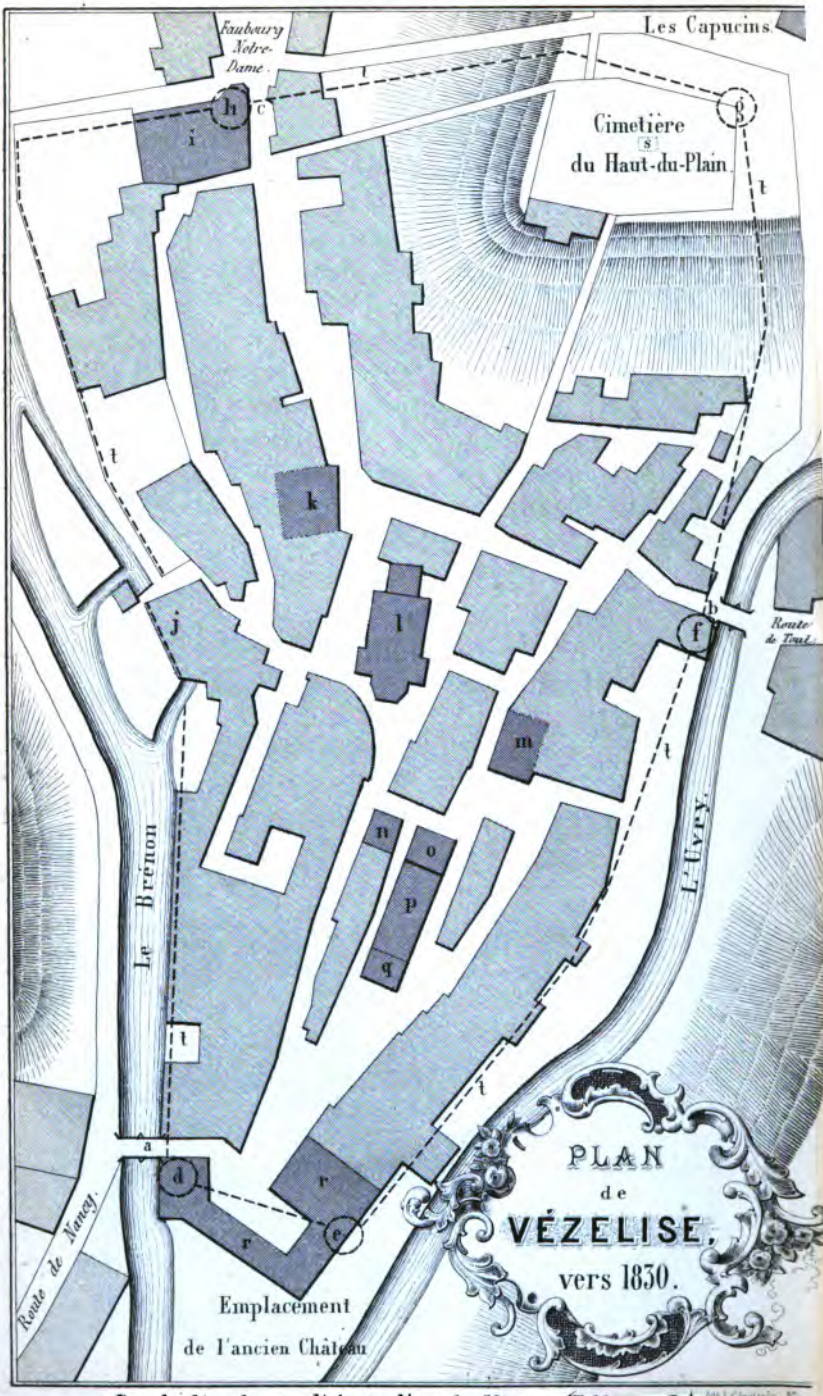

Pour la légende, voir l'Appendice du Mémoire. (Tableau G.)

du-Chien, la *Tour-de-la-Prison*, la *Tour-de-l'Armurerie*. On y trouvait une cour, une volière, un jardin avec loge, etc. Au commencement du XVIIe siècle, ce château étant tombé en ruines, on bâtit, sur l'emplacement, le couvent des religieuses de la Congrégation.

La ville avait aussi été fortifiée par les comtes, ainsi que nous l'avons dit ailleurs[1]. Aujourd'hui, il ne reste plus que quelques vestiges des murailles d'enceinte. Les renseignements fournis par la *Statistique de la Meurthe* et la tradition, les quelques pans de murs conservés, les découvertes faites dans des fouilles récentes, nous ont permis de restituer l'enceinte fortifiée et de donner l'emplacement des cinq tours dans le plan de Vézelise que nous joignons à ce travail (pl. II.).

—

APPENDICE

TABLEAU A

Dressé pour l'intelligence de la carte topographique du comté de Vaudémont (pl. I).

Ce tableau donne la forme ancienne rapportée sur la carte, et en regard le nom moderne avec la date à laquelle l'ancien nom a été relevé[2].

1. Voy. *Répertoire archéologique des cantons d'Haroué et de Vézelise.*

2. Les formes anciennes et les dates qui y correspondent sont tirées du *Dictionnaire topographique de la Meurthe*. On a choisi, pour dresser la carte et ce tableau, celles qui se rapprochaient le plus de l'époque de la fondation du comté de Vaudémont. Les noms des localités appartenant au département des Vosges sont tirés du Pouillé du P. Benoît Picart et sont indiqués par les initiales (B. P.).

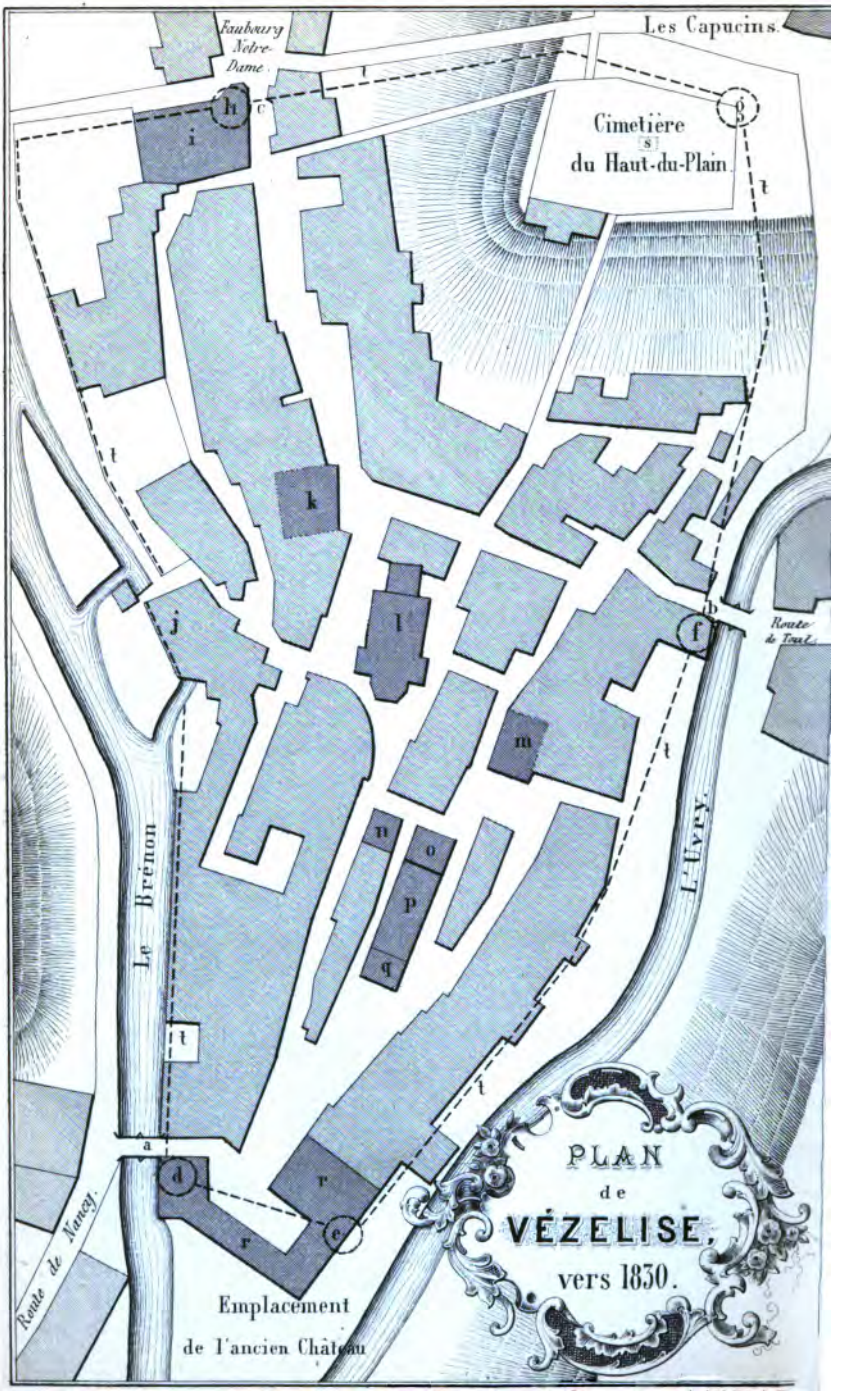

Pour la légende, voir l'Appendice du Mémoire, (Tableau G.)

du-Chien, la *Tour-de-la-Prison*, la *Tour-de-l'Armurerie*. On y trouvait une cour, une volière, un jardin avec loge, etc. Au commencement du XVIIe siècle, ce château étant tombé en ruines, on bâtit, sur l'emplacement, le couvent des religieuses de la Congrégation.

La ville avait aussi été fortifiée par les comtes, ainsi que nous l'avons dit ailleurs[1]. Aujourd'hui, il ne reste plus que quelques vestiges des murailles d'enceinte. Les renseignements fournis par la *Statistique de la Meurthe* et la tradition, les quelques pans de murs conservés, les découvertes faites dans des fouilles récentes, nous ont permis de restituer l'enceinte fortifiée et de donner l'emplacement des cinq tours dans le plan de Vézelise que nous joignons à ce travail (pl. II.).

—

APPENDICE

TABLEAU A

Dressé pour l'intelligence de la carte topographique du comté de Vaudémont (pl. I).

Ce tableau donne la forme ancienne rapportée sur la carte, et en regard le nom moderne avec la date à laquelle l'ancien nom a été relevé[2].

1. Voy. *Répertoire archéologique des cantons d'Haroué et de Vézelise.*

2. Les formes anciennes et les dates qui y correspondent sont tirées du *Dictionnaire topographique de la Meurthe.* On a choisi, pour dresser la carte et ce tableau, celles qui se rapprochaient le plus de l'époque de la fondation du comté de Vaudémont. Les noms des localités appartenant au département des Vosges sont tirés du Pouillé du P. Benoît Picart et sont indiqués par les initiales (B. P.).

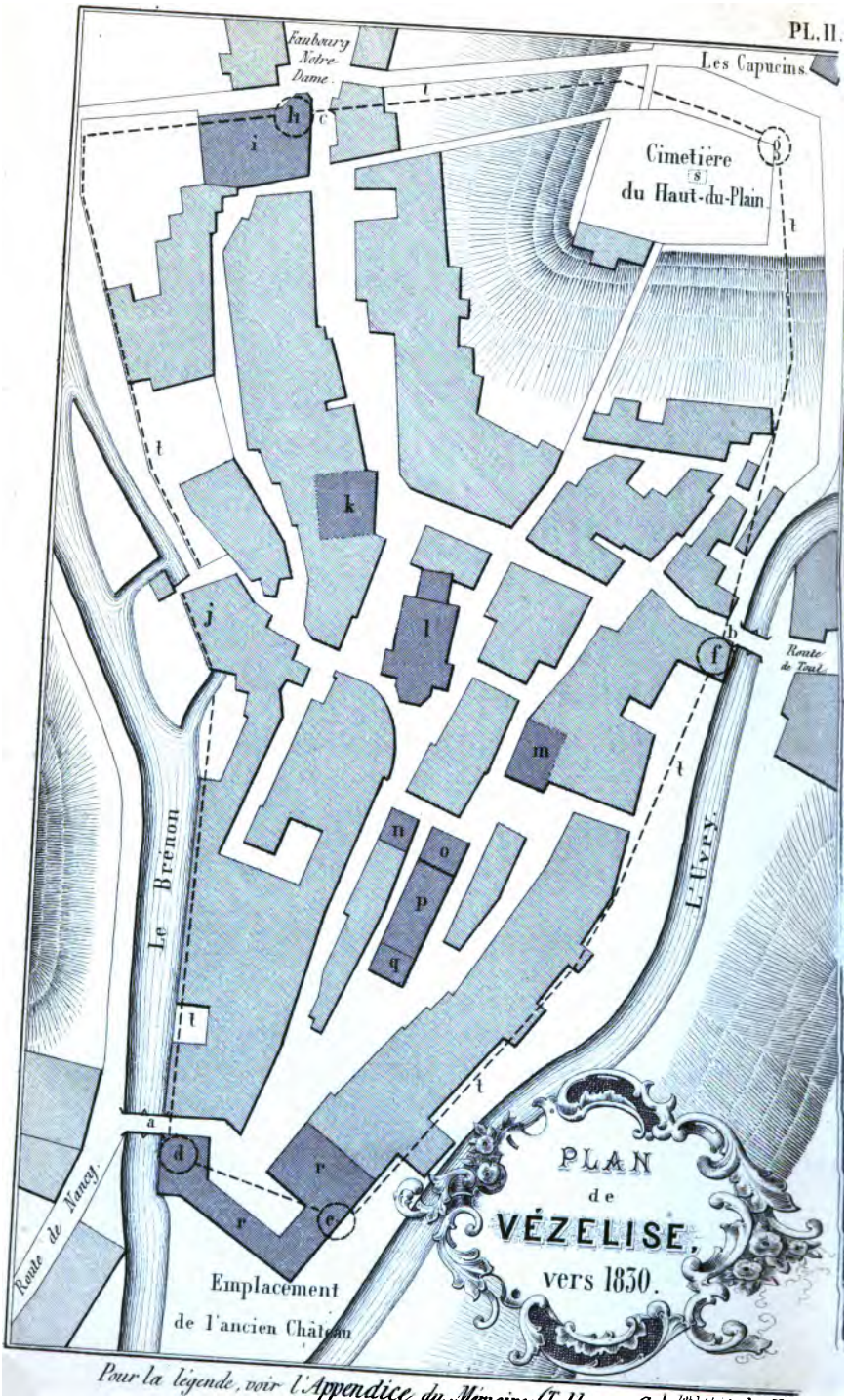

Pour la légende, voir l'Appendice du Mémoire. (Tableau G.)

du-Chien, la *Tour-de-la-Prison*, la *Tour-de-l'Armurerie*. On y trouvait une cour, une volière, un jardin avec loge, etc. Au commencement du XVIIe siècle, ce château étant tombé en ruines, on bâtit, sur l'emplacement, le couvent des religieuses de la Congrégation.

La ville avait aussi été fortifiée par les comtes, ainsi que nous l'avons dit ailleurs[1]. Aujourd'hui, il ne reste plus que quelques vestiges des murailles d'enceinte. Les renseignements fournis par la *Statistique de la Meurthe* et la tradition, les quelques pans de murs conservés, les découvertes faites dans des fouilles récentes, nous ont permis de restituer l'enceinte fortifiée et de donner l'emplacement des cinq tours dans le plan de Vézelise que nous joignons à ce travail (pl. II.).

—

APPENDICE

TABLEAU A

Dressé pour l'intelligence de la carte topographique du comté de Vaudémont (pl. I).

Ce tableau donne la forme ancienne rapportée sur la carte, et en regard le nom moderne avec la date à laquelle l'ancien nom a été relevé[2].

1. Voy. *Répertoire archéologique des cantons d'Haroué et de Vézelise.*

2. Les formes anciennes et les dates qui y correspondent sont tirées du *Dictionnaire topographique de la Meurthe.* On a choisi, pour dresser la carte et ce tableau, celles qui se rapprochaient le plus de l'époque de la fondation du comté de Vaudémont. Les noms des localités appartenant au département des Vosges sont tirés du Pouillé du P. Benoît Picart et sont indiqués par les initiales (B. P.).

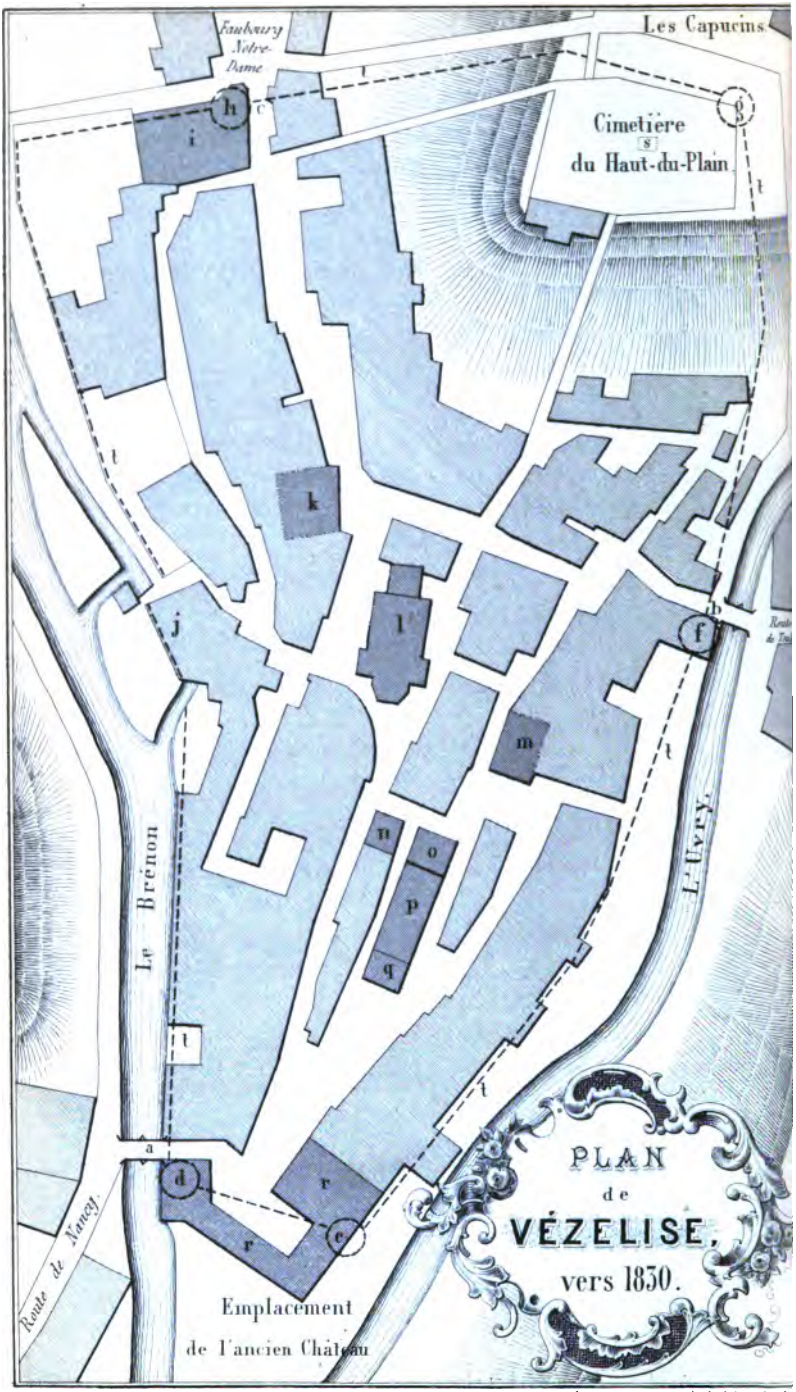

Pour la légende, voir l'Appendice du Mémoire. (Tableau G.)

du-Chien, la *Tour-de-la-Prison*, la *Tour-de-l'Armurerie*. On y trouvait une cour, une volière, un jardin avec loge, etc. Au commencement du XVIIe siècle, ce château étant tombé en ruines, on bâtit, sur l'emplacement, le couvent des religieuses de la Congrégation.

La ville avait aussi été fortifiée par les comtes, ainsi que nous l'avons dit ailleurs[1]. Aujourd'hui, il ne reste plus que quelques vestiges des murailles d'enceinte. Les renseignements fournis par la *Statistique de la Meurthe* et la tradition, les quelques pans de murs conservés, les découvertes faites dans des fouilles récentes, nous ont permis de restituer l'enceinte fortifiée et de donner l'emplacement des cinq tours dans le plan de Vézelise que nous joignons à ce travail (pl. II.).

—

APPENDICE

TABLEAU A

Dressé pour l'intelligence de la carte topographique du comté de Vaudémont (pl. I).

Ce tableau donne la forme ancienne rapportée sur la carte, et en regard le nom moderne avec la date à laquelle l'ancien nom a été relevé[2].

1. Voy. *Répertoire archéologique des cantons d'Haroué et de Vézelise.*

2. Les formes anciennes et les dates qui y correspondent sont tirées du *Dictionnaire topographique de la Meurthe*. On a choisi, pour dresser la carte et ce tableau, celles qui se rapprochaient le plus de l'époque de la fondation du comté de Vaudémont. Les noms des localités appartenant au département des Vosges sont tirés du Pouillé du P. Benoît Picart et sont indiqués par les initiales (B. P.).

Atreium, 1142, Autrey.

Arragon, 1442, Ragon, tuilerie, commune de Goviller.

Angovilleir, 1289, Goviller.

Allein, 1305, Allain.

Auboncourt, 1375, Aboncourt-en-Vosges.

Benvilla, 1230, Bainville-aux-Miroirs.

Betegnex, 1248, Battigny.

Bosanivilla, 1094, Bouzanville.

Boulaincuria (B. P.) Boulaincourt (Vosges).

Blemerey (B. P.), Blemerey (Vosges).

Bella-vallis, Belval, prieuré, près de Châtel-sur-Moselle (Vosges).

Caliniacum, 1126, Chaligny.

Cheulaium, 1105, Chaouilley.

Clarey-près-d'Autrey, 1385, Clérey.

Columbare, 1111, Colombey.

Curezele, 1106, Courcelles

Chevaux (B. P.), Chef-Haut (Vosges).

Chaistel (B. P.), Châtel-sur-Moselle (Vosges).

Cyon, 1444, Sion, commune de Saxon.

Dolecourt, 1317, Dolcourt.

Domna-Maria, 1137, Dommarie, commune de Dommarie-Eulmont.

Eumont, 1397, Eulmont. id.

Erouel, 1241, Haroué.

Estreval, 1408, Etreval.

Farnuncort, 1179, Fannoncourt, ferme, commune de Dommarie-Eulmont.

Faveires, 1242, Favières.

Focoucort, 1272, Fécocourt.

Forcelle, 1176, Forcelles-Saint-Gorgon.

Forxelles, 1408, Forcelles-sous-Gugney.

Frane, 1303, Fraisnes-en-Saintois.

Franelle-la-Grande (B. P.), Frenelle-la-Grande (Vosges).

Franelle-la-Petite (id.) (id.)

Gillocourt, 1295, Gelaucourt.

Gemonvilla, 1362, Gémonville.

Germines, 1197, Germiny.

Grangia Forest, 1176, grange de Forêt, ferme, commune de Xirocourt.

Grymonville, 1295, Grimonviller.

Grisport, 1307, Gripport.

Gugneis, 1179, Gugney.

Hammevilla, 1179, Hammeville.

Hardevaulz, 1402, Hardeval, village détruit, commune de Hammeville.

Haldeni-Mons, 1094, Houdelmont.

Houdrevile, 1245, Houdreville.

Homemont, 1387, Omelmont.

Hulcioli villa, 1194, Housséville.

Mazeriæ, 1091, Maizières-lés-Toul.

Mendreville, 1441, Mandreville, village détruit, commune de Diarville.

Martini-Mons, 1091, Marthemont.

Nueves-Mauson, 1424, Neuves-Maisons.

Oigneville, 1303, Ognéville.

Pares, 1220, Parey-Saint-Césaire.

Portus-Sancti-Vencentii, 1161, Pont-Saint-Vincent.

Preis, 1179, Praye.

Pullegnei, 1204, Pulligny.

Purnez, 1332, Pulney.

Purs, 1317, Puxe, hameau, commune de Lalœuf.

Quevilloncourt, 1327.

Roville, village détruit, commune de Vandeléville.

Reparium (B. P.), Repaix (Vosges).

Saulxurettes, 1242, Saulxerotte.

Saisons, 1174, Saxon.

Senterei, 1175, Ceintrey.

Siliencourt, 1267, Selaincourt.

Soveraincourt, 1317, Souveraincourt, hameau, commune de Lalœuf

Saint-Amon, antique ermitage, commune de Favières.

Sanctus-Firminus, 1179, Saint-Firmin.

Six-Maisons, prieuré détruit au xv^e^ siècle, commune de Lalœuf.

Tantonvilla, 1108-1127, Tantonville.

Toullo, 1127-1168, Thelod.

Thil, 1398, They-sous-Vaudémont.

Thoreiovilla, 1137, Thorey.

Ulmis, 1179, Ormes.

Wandelini villa, 1091, Vandeléville.

Wadamons, 1127-1168, Vaudémont.

Velleniæ, 1105, Velaine, village détruit, commune de Vézelise.

Ville, 1317, Velle, hameau, commune de Lalœuf.

Vizerisia, 1146, Vézelise.

Wuitrei, 1196, Vitrey.

Veroncort, 1291, Vroncourt.

Vicherium (B. P.), Vicherey.

TABLEAU B.

Explication des numéros de renvoi de la carte (pl. I).

1. — Chapelle de Saint-Jean de Coutances, commune de Dolcourt.

2. — *Autrey-la-Petite*, village ruiné, commune d'Autrey.

3. — Ancien hôpital détruit, commune de Houdreville.

4. — Au *Vieux-Cimetière*, emplacement de l'ancien village de Thorey.

5. — Théâtre d'un combat livré entre les habitants de Favières et une troupe barrisienne, dans la forêt de Saint-Amon, commune de Favières.

6. — Au *Haut-de-la-Botte*, sépultures nombreuses, théâtre d'un combat livré sous les murs de Vaudémont, territoire de Thorey.

7. — La *Croix-Croquart*, sépultures nombreuses rangées, commune de Praye.

8. — Sépultures antiques, avec armes, commune de Fraisnes.

9. — Théâtre d'un combat, au XII^e^ siècle, entre le duc de Lorraine et le comte de Vaudémont, commune de Pulligny.

10. — La *Croix-fait-la-Guerre*, commune de Goviller.

—

TABLEAU C

Dressé pour servir à l'explication du plan de Vézelise (pl. II).

a. — Pont et emplacement de la porte du château.
b. — id. id. de la porte Saint-Côme.
c. — Emplacement de la porte Notre-Dame.
d. — id. de la tour le Comte.
e. — id. de la tour des Sarrazins.
f. — id. de la tour Emery ou Nyberte.
g. — id. de la tour Gabion.
h. — id. de la tour Malconeste.

i. — L'Hôpital.

j. — Le Moulin.

k. — Ancien hôtel, habité au siècle dernier par le maréchal de Bouzey[1].

l. — Eglise Saint-Côme et Saint-Damien.

m. — Hôtel de la Renaissance (1546), qui fut, d'après la tradition, habité par Bassompierre.

n. — Ancien Palais-de-Justice.

o. — L'Auditoire du Bailliage.

p. — Les Halles.

q. — L'Hôtel-de-Ville.

r. — Ancien couvent des religieuses de la Congrégation, bâti sur les ruines de l'ancien château.

s. — Emplacement de la chapelle du Haut-du-Plain, aujourd'hui démolie.

t. — Enceinte du moyen âge, murailles de défense.

1. Cet hôtel est aujourd'hui habité par M. Contal, ancien maire de Vézelise. Signalons, en passant, que M. Contal possède une collection de lettres autographes intéressantes, provenant des ducs Charles IV, François II, Nicolas-François, de la duchesse Claude, de Henriette de Phalsbourg, etc. Ces lettres furent écrites lorsque ces princes et princesses étaient en fuite, pendant la guerre de Trente-Ans; quelques-unes portent même des sceaux et des signatures de convention : elles furent adressées à M. Arnoud, conseiller d'Etat, personnage de confiance, resté en Lorraine, chargé des intérêts de ces princes.

ARMES. DE PHALSBOURG.

1653
(sous la Pces Henriette.)

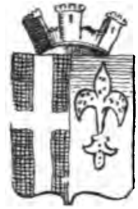

1696.
(sous Louis XIV.)

1608. Député de la bourgeoisie à Nancy, sous le duc Henri II.

Clef de voûte du château
du comte Palatin Georges Jean.

Sceau de la ville en 1580.

Lith. L. Christophe Nancy.

L. Benoit. del

PHALSBOURG

ET SES MONUMENTS

PAR M. ARTHUR BENOIT.

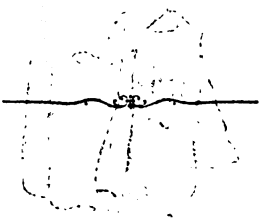

ARMOIRIES DE PHALSBOURG.

Ce n'est pas sans regret que nous voyons négliger l'étude de l'art héraldique, qui a une si haute importance et qui, souvent, résume si bien tout le passé d'un peuple ou d'une cité.

La petite ville de Phalsbourg est moderne ; mais, en ravivant sur les murailles de son Hôtel-de-Ville le dessin des nombreux écussons qui l'ont illustrée, elle présenterait à ses enfants un spectacle, qui ne serait pas sans intérêt. Elle leur montrerait d'abord les armes de la ville créée, en 1570, par un comte palatin du Rhin, pour servir de place de refuge, puis le sceau de cette cité, qui avait sa charte impériale. Sur ce sceau on

voyait un lion soutenant un écusson écartelé au 1 et au 4 de sable au lion d'or pour le Palatinat du Rhin ; au 2 et au 3 losangé d'argent et d'azur pour le duché de Bavière ; et sur le tout d'argent au lion d'azur pour la principauté de Weldentz, principauté possédée par une branche cadette des comtes palatins, établie à la Petite-Pierre.

La légende qui entoure le sceau porte : SIGILLVM. CIVITATIS. PFALBVRGENSIS[1].

Cet écusson, écartelé de Palatinat et de Bavière, se retrouve sur la clef de voûte d'une salle basse de l'ancien château ; il est surmonté du chiffre du fondateur de la ville à laquelle il a donné son nom : H G H P ; c'est-à-dire Hertzog Georges-Hans Pfalzgraff (le duc Georges-Jean, comte palatin).

Après les seigneurs protestants, les seigneurs catholiques ; après les comtes palatins, les ducs de Lorraine. Charles III change les armoiries de la ville : c'est « une maison forte, surmontée d'un drapeau sur lequel est brodé l'alérion de Lorraine ». Nous voyons le nouvel écusson porté solennellement à l'entrée du bon duc Henri dans la ville de Nancy, en 1608, par un député de la bourgeoisie phalsbourgeoise, s'avançant gravement, la moustache retroussée, chapeau mou à forme haute sur la tête, le manteau sur l'épaule. Il se trouve confondu au milieu des autres députés du duché, auquel cependant Phalsbourg n'a appartenu que de 1584 à 1620.

Phalsbourg passe sous la domination de la belle princesse Henriette de Lorraine-Vaudémont, qui y laisse un souvenir de sa présence éphémère, et de son quatrième

1. Voy. une lettre au magistrat de Saverne, conservée aux archives de cette dernière ville et communiquée par M. Dag. Fischer.

mari, dans un cartouche où l'on remarque le nom de la ville. Ses armes, encastrées dans un pan de la muraille, à droite de la porte d'Allemagne, sont parti de Lorraine et de Grimaldi, noblesse provençale, dit le Dictionnaire héraldique de Grandmaison, qui portait fuselé d'argent et d'azur. On serait tenté de prendre les armes des Grimaldi pour les losanges de Bavière, si la place d'honneur, réservée sur l'écusson à la Lorraine, et la forme même de cet écusson n'accusaient l'époque de l'union d'Henriette avec le riche gentilhomme gênois[1].

Phalsbourg appartient à la France : Louis XIV octroie à la ville de Vauban un quatrième écusson « parti de sable à la croix d'argent et d'azur à la fleur-de-lys d'or ». C'est cet écusson qui figure aux fêtes données par la ville de Nancy à S. M. l'Impératrice Eugénie, lorsque toutes les députations de la Lorraine défilèrent, en 1866, avec leurs oriflammes sur la place Stanislas[2]. C'est cet écusson sur lequel les Phalsbourgeois montrent avec orgueil les dates de 1814 et de 1815, qui rappellent le siége et le blocus qu'ont popularisé les romans nationaux d'Erckmann-Chatrian et dont nous avons revu, en 1870, les glorieux et sanglants épisodes.

LES FORTIFICATIONS.

Le vieux château d'Einartzhausen, dans lequel on ne pénétrait que par une seule porte, était bâti sur le rocher, au-dessus du village de ce nom, dans la partie sud-

1. La princesse Henriette fut dame de Phalsbourg de 1620 à 1660. Le moulage en plâtre de cet écusson a été donné au Musée lorrain par feu le colonel Uhrich.

2. Sur l'oriflamme en question, l'aigle aurait dû figurer au lieu et place des fleurs-de-lys de Louis XIV.

est de Phalsbourg. Au centre de cette construction irrégulière, munie de tours rondes entourées de fossés taillés dans le roc, s'élevait une chapelle au clocheton aigu. Lorsque le comte palatin Georges-Jean de Weldentz bâtit la nouvelle ville, à laquelle il donna le nom de « Pfalzburg », et qui fut destinée à servir d'asile aux luthériens d'Allemagne et aux calvinistes de France, il engloba le château dans les nouvelles fortifications, qui présentaient l'aspect le plus bizarre. On peut se rendre compte du plan général en consultant le Recueil de Tassin, n° 25 ; le n° 23 donne « le Gouvernement de Phalzbourg et Liksim ». Ce Recueil fut publié en 1636, et le plan fut recopié dans le Recueil de Beaulieu, n° 54, à l'échelle de 80 toises, gravé par H. Voon. Au nord, une forteresse à cinq bastions, communiquant à la ville par une porte placée entre deux crémaillères ; cette porte se trouvait au milieu de la caserne d'infanterie. Des redans entouraient la place. La porte d'Allemagne s'élevait au milieu d'un front couvert, entre deux bastions réguliers, réunis par une courtine et défendant l'entrée. Celle de France s'ouvrait aussi dans une courtine armée de crémaillères. La porte d'Allemagne fut reconstruite par un maître maçon originaire du Tyrol, qui avait pour emblême armorial une maison ornée en chef du compas et de l'équerre, et en pointe d'un socle entre les lettres E G (Gebel).

Ce fut le jour de la Saint-Laurent 1680 que Louis XIV fit poser la première pierre des fortifications, créées d'après les plans de Vauban sur d'énormes rochers de grès, base naturelle de l'enceinte. Un hexagone remplaça la forteresse pentagonale de Georges-Jean. Ces ouvrages devaient s'étendre plus loin du côté de l'Alsace, pour

rendre la défense plus sûre; mais les plans ne furent pas entièrement exécutés, et la seconde enceinte fut abandonnée. L'église et le village d'Einartzhausen, qui s'étendaient jusqu'à l'ancien château fort, furent rasés ; opération qu'avait facilité un incendie qui, l'année précédente, détruisit dix-huit maisons, après avoir commencé chez une vieille femme occupée à fondre du beurre.

Les nouveaux bastions de Vauban prirent les noms de Saint-Louis, de Sainte-Thérèse, du Dauphin, du Château, de la Reine, emplacement de l'hôpital, et enfin de bastion royal.

LE CHATEAU.

En élevant une nouvelle ville, le palatin Georges-Jean, surnommé à bon droit l'ingénieur, s'était bâti un château, indiqué dans Tassin, et, selon le plan de Defert, de 1705, par un carré régulier flanqué de quatre petits bastions ; au milieu se trouvait le corps de logis. Vauban l'engloba, après l'avoir démantelé, dans le bastion dit du Château. Le duc de Lorraine Charles III y vint en 1589 et en 1608 ; on y logea le duc de Mantoue. Le prince Louis de Phalsbourg[1] et sa jeune femme, Henriette de Lorraine-Vaudémont, y firent quelques réparations pour le rendre habitable. Henriette y passa les premiers temps de son veuvage, et ne le quitta qu'au commencement de 1634, lorsqu'elle craignit d'être enlevée par un parti français. En 1635, survint le général impérial Gallas,

1. En 1624, le prince de Phalsbourg, prenant possession du château, y trouva 12 mousquets fournis de fourchettes, dont un de cuivre, 12 bandoulières, 12 arquebuses à mèche, dont une rompue, 8 hallebardes, 10 tire-bourres, de la poudre, un cent d'aunes de poix pour lancer et allumer en cas de grand besoin, et un tambour. Tout cela fut rendu au duc de Lorraine.

lorsque ses troupes campèrent dans la ville. L'année suivante, le duc Bernard de Saxe-Weymar, qui venait de s'emparer du *Holderloch*[1], petit fortin situé à gauche de la route de Saverne, construit par les impériaux pour défendre le passage des Vosges, et occupé tour à tour par l'ennemi, y logea après la prise de la ville. Il s'y rencontra avec le cardinal de la Valette. Ils décidèrent l'attaque du château de Hoh-Barr, qui tomba en effet entre leurs mains. En 1638, le major de Besselièvre était gouverneur de Saverne ; à ce titre, il commandait Phalsbourg et Sarrebourg ; il avait placé dans la première de ces villes, comme commandant, le capitaine Laplante, type de ces chefs de partis bleus si terribles dans la guerre de Trente-Ans. En 1647, à son retour d'Alsace, Turenne s'arrêta à Phalsbourg avec son armée[2]. En 1650, les Français ayant quitté Phalsbourg, Laplante offrit ses services au duc de Lorraine. Charles IV, qui aimait les bons soldats, ne refusa pas ; il connaissait le courage de son nouveau capitaine, car il lui dit : « Garantis-toi de l'eau et du feu ; moi je te garantirai de la corde ».

Pendant ce temps, la princesse Henriette menait à Bruxelles une vie aventureuse. Lorsqu'elle put retourner en Lorraine, elle revint dans son château de Phalsbourg, et l'on peut supposer qu'imitant ces grandes dames, dont M. d'Haussonville a parlé dans son *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, elle avait su faire oublier sa conduite hostile à la politique de Richelieu ; ce

1. En français, le Trou du Sureau à la limite des départements du Bas-Rhin et de la Meurthe. C'était un vrai nid de voleurs.

2. En 1647, Turenne campa avec son armée à Phalsbourg à son retour d'Alsace.

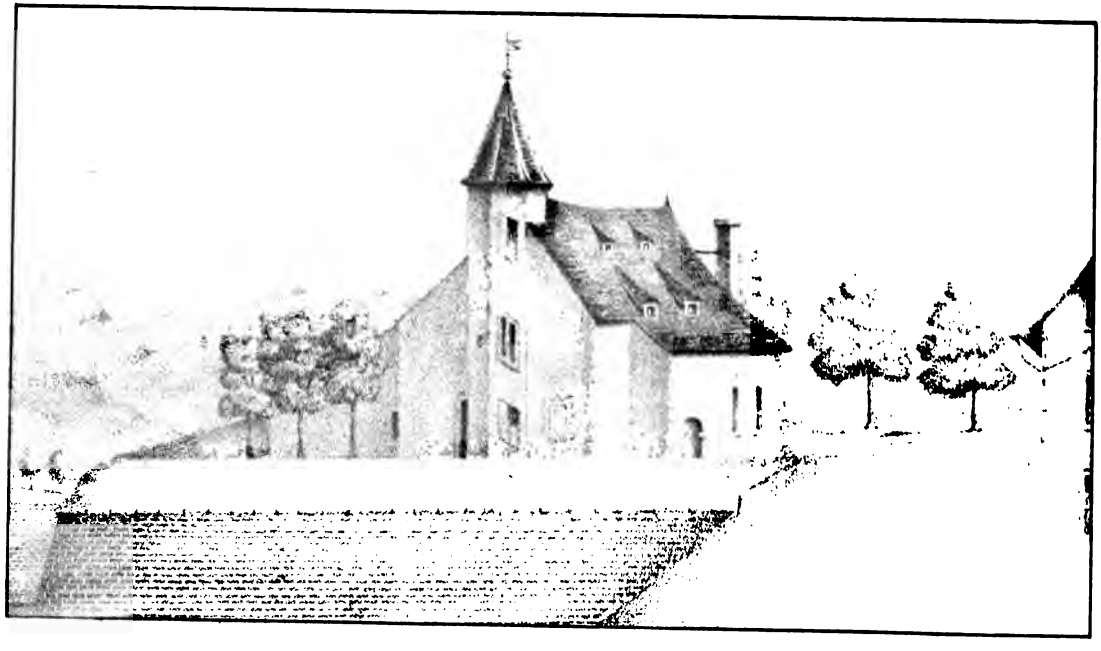

A. Benoit, del. Lith. L. Christophe.

VUE DU VIEUX CHÂTEAU A PHALSBOURG.

qui lui valut la faveur de résider en sécurité dans ses états[1].

En 1690, lors de son voyage en Allemagne, le dauphin, accompagné de MM. de Vendôme, d'Armagnac, de Vitry et d'une escorte de mousquetaires et de gardes-du-corps, coucha à Sarrebourg et dîna, le samedi 27 mai, à Phalsbourg, où on lui présenta les clefs de la ville, par ordre du roi. Après le dîner, il visita les travaux extérieurs de la place et entra dans l'arsenal. Le soir, il coucha à Saverne[2]. Le 18 août 1725, la reine Marie Leczinscka traversait la ville de Phalsbourg.

En 1714, le château, où logeaient les officiers, fut brûlé par suite d'une imprudence commise par l'un d'eux. Il n'en resta qu'une tourelle pentagonale au-dessus de la porte d'entrée de laquelle on remarque les armoiries du comte palatin de Weldentz et de sa femme, Anne-Marie de Suède. De l'autre tour, à l'ouest du bâtiment, il reste de vastes pièces souterraines, une salle sur la clef de voûte de laquelle est sculpté le blason de Georges-Jean, dont il a été question au commencement de cette notice. Du nord au sud, le bâtiment mesure 16 mètres, et de l'est à l'ouest 24. La petite caserne, construite près du château, et qui existait encore en 1705, a disparu. Quant à ce qui reste de cette construction, la plus ancienne de Phalsbourg, la manutention de la place y a installé son service[3].

1. Ce fut à un des gentilshommes d'Henriette, Jacques de Ferrier, que Louis XIV confia une mission importante, au mois d'octobre 1650, en l'envoyant de Paris à Péronne et à Bayonne.

2. Journal de Dangeau.

3. En 1815, on blinda les trois fours montés dans les souterrains

LA GARNISON.

Les gouverneurs résidèrent rarement à Phalsbourg.

Pendant le XVII^e^ siècle, cette ville fut occupée par des garnisons lorraines, françaises ou étrangères, redoutables par leur indiscipline. Déjà, en 1592, on avait été obligé de réparer le château, dégradé par les troupes lorraines. Plus tard on voit le soldat mal payé courir les environs. En 1661, l'année de la cession à la France, des militaires de Phalsbourg s'établirent à Sarrebourg, commettant des exactions sans nombre : l'église fut pillée et les meubles des bourgeois, qui y étaient déposés, enlevés.

Les officiers ne se piquaient pas non plus, à cette époque, d'une grande délicatesse : les comptes de la ville de Lixheim nous montrent le lieutenant de roi à Phalsbourg acceptant une fois des moutons, du cresson, etc. C'était en 1675 ; l'armée du maréchal de Turenne avait ruiné le pays. En 1680, l'intendant du département de la Sarre, à Sarre-Louis, M. de la Goupillière, alors à Phalsbourg, reçut en présent des mêmes bourgeois de Lixheim un mouton et 3 chapons. Ce fut de là que, sur la plainte du supérieur des jésuites de Bouquenom, qui demandait à perçevoir les dîmes de la vouerie d'Herbitzheim, il envoya à la comtesse douairière de Nassau, dans son château de Lorentz, ces lignes impérieuses : « Soit communiqué à madame la comtesse de Nassau pour faire payer au recteur Maurice Chapuis, supérieur de la compagnie de Jésus à Bouquenom, ce qui se payoit pour les gages des ministres des paroisses qu'il desservoit et que dessert présentement ledit R. P. Chapuis, *tous les habitants étant catholiques.* Fait à Phalsbourg, ce 9^e^ avril 1690. De la Goupillière ».

Armé des pouvoirs les plus étendus, le gouverneur de la Sarre parvint à mettre en état les routes du pays, qui avaient une grande importance stratégique par les passages continuels de troupes de Metz à Strasbourg pendant les grandes guerres de Louis XIV.

Parmi les régiments qui tinrent garnison à Phalsbourg, nous citerons Poitiers, infanterie (1727), La Fère, infanterie, et Sainte-Même, dragons (1740), Boccard, suisse (1759), Bouillon, infanterie (1776), Deux-Ponts, infanterie, et Orléanais, cavalerie (1787), Auvergne, infanterie (1791), etc.

L'ÉGLISE, LES CAPUCINS, ETC.

L'ancienne église, soutenue par des contreforts, terminée par un chœur pentagonal, était orientée ; on y pénétrait par une tour carrée, dépassant de moitié le mur de l'église et s'avançant dans la rue dite Notre-Dame. Un petit cimetière s'étendait au sud ; à côté, dans la rue des Brasseurs, se trouvait le presbytère. La rue de l'Arsenal longeait l'église au nord et cet établissement militaire à l'est. Une maison particulière remplace actuellement l'édifice sacré, qui avait 40 mètres de long sur 16, et dans lequel on remarquait, sur l'autel de droite, un christ donnant les clefs à saint Pierre, tandis que saint Sébastien, le patron des confréries de tir, ornait celui de gauche. Est-ce l'église dont le châtelain de Blâmont alla, en 1608, reconnaître la place, et qui fut couverte d'ardoises en 1618[1] ?

1. Un ancien vicaire de Phalsbourg, François-Louis de la Volpelière, né à Mutzig, devint curé de Saverne en 1744. M. Bataille, François-Joseph, né à Epinal, ancien curé de Reschwoog et de Phalsbourg, devint doyen en 1761 et prévôt de la collégiale en 1765 ; il mourut le 30 mars 1778 et fut enterré dans le cimetière Saint-Nicolas, aujourd'hui place publique. (Voy. *Das Alte Zabern*, par Dag. Fischer, p. 99.)

Les Capucins de Phalsbourg avaient trouvé dans les cardinaux de Rohan, quand ils habitaient leur palais épiscopal de Saverne, de puissants protecteurs. Tous les ans, le trésorier général de l'évêché de Strasbourg leur faisait délivrer des secours en argent et en grains. Les bourgeois de Saverne s'étaient associés à la générosité de leurs évêques. Par contre, les bons pères étaient d'un grand secours au curé, en l'assistant dans les différentes fonctions du ministère.

LA FONTAINE, LES RUES, ETC.

Au centre de la place se trouve une fontaine hexagonale, dont le conduit se dirigeait sur le hameau du Bois-de-Chêne, en passant sous la caserne de cavalerie[1]; lorsque, sous la république, on commença les travaux du nouvel aqueduc de Hültenhausen, qui amène les eaux d'une des montagnes des Vosges, cette fontaine fut démolie. On a retrouvé récemment le vieux canal voûté, en construisant les fondations du monument élevé au maréchal Lobau, dont la statue se dresse sur l'emplacement de l'ancienne fontaine.

Il y avait, vers 1730, la rue Saint-Alexis (rue de l'église), celles des Notaires, des Marchands, de Saint-Florent, des Bœufs, de Saint-Pouange (nom du commissaire de Louis XIV, qui prit possession de la ville en 1661, au nom de la France), etc.

FOIRE ET MARCHÉ.

Comme les villes libres, Phalsbourg possédait aussi son marché franc, qui était très-fréquenté. Dans une supplique

1. Plan de la ville, datant de 1730, à la bibliothèque publique de Nancy.

au duc de Lorraine, les bourgeois de Sarrebourg lui demandent la même faveur. Ils sont obligés, disent-ils, d'aller vendre leurs denrées à Lixheim ou à Phalsbourg, par de mauvais chemins, et souvent ils n'en obtiennent qu'un vil prix. Les routes n'étaient pas très-sûres en 1619, car un bourgeois de Lixheim fut condamné par la justice de cette ville à un florin d'amende pour avoir tiré l'épée sur la route de Phalsbourg et avoir « battu et vulnéré » un paysan de Brouviller. Du reste, on allait assez volontiers à Phalsbourg apprendre les nouvelles de l'approche de l'ennemi dans la plaine d'Alsace, et, au besoin, on s'y réfugiait.

Par arrêt du conseil d'Etat du roi, l'octroi de cette ville fut déchargé des deux sous par livre attribués aux offices de contrôleurs ; ils devaient être touchés sur les droits du greffier de la prévôté et sur le péage établi sur la route. Dans les considérants, le roi se reconnait fondateur de Phalsbourg, dont les habitants sont exemptés de nombreux droits[1]. Ce fut aussi un centre important pour l'approvisionnement de l'armée. En 1689, on y conduisit, de Sarrebourg, des grains et des fourrages, denrées exigées avec la plus implacable rigueur. On fit des visites domiciliaires à Lixheim. Un nommé Lecomte était alors directeur des magasins du roi à Phalsbourg. Pour l'approvisionnement du bois, douze hommes de Lixheim furent envoyés dans les forêts de Phalsbourg ; mais le directeur, voyant que les bourgeois de Lixheim ne se hâtaient pas, envoya chez chacun d'eux deux cavaliers vivre à discrétion (1691). Pour l'appui que leur donna M. d'Ar-

1. Voy. Archives communales et hospitalières de la Meurthe, par M. H. Lepage. Le marché de Phalsbourg est encore cité en 1733.

migny, à Phalsbourg, celui-ci reçut deux carpes et deux resaux d'avoine en présent.

Ces scènes de réquisitions ne furent, hélas ! que trop fréquentes ; elles se renouvelèrent encore lors du passage des troupes alliées en 1814 et 1815.

Depuis quelques années, on a fait disparaître les anciennes halles, aux arcades surbaissées. Sur leur emplacement s'élève le nouvel Hôtel-de-Ville, séparé par une petite place d'un ancien bâtiment occupé au rez-de-chaussée par le poste de la garnison et au premier par la salle de la justice de paix du canton.

LA PRINCESSE HENRIETTE DE PHALSBOURG.

Ce fut vers le commencement du mois d'octobre 1653, que la princesse Henriette, approchant de la cinquantaine, rentra dans sa petite ville de Phalsbourg, associant aux honneurs qu'on lui rendait, son nouvel époux, François de Grimaldi, âgé de 27 ans. « La joie fut grande dans la principauté, dit le manuscrit des Capucins, de revoir l'aimable souveraine. Elle fut complimentée à son arrivée par les seigneurs du voisinage et, entre autres, par le comte palatin duc de Bavière, de la branche de la Petite-Pierre-Veldentz ». Il ordonna à un capitaine de cavalerie, Jean-Henri de Steinkallenfeld, seigneur d'Aswiller et de la cense d'Asmantroff, de se rendre près de la princesse Henriette, ainsi que nous l'apprend la lettre suivante, que nous trouvons dans le manuscrit des Capucins de Phalsbourg.

« A notre amé, féal et gracieux, salut de bonne volonté.

» Ayant été surement informé que la princesse de Phalzburg et monsieur le marquis, son mari, étaient

heureusement arrivés dans le dessein d'y tenir leur cour, et voulant suivant l'ancien usage, leur envoyer un de nos officiers. Nous avons jetté les yeux sur vous, attendu l'absence de nos baillis, dont le retour pourroit aller loin. Nous vous ordonnons donc gracieusement de vous rendre, si Dieu le veut, après demain jeudi, ici, près de nous, pour recevoir nos gracieux ordres à cet égard; nous comptons heureusement sur vous, et nous vous sommes gracieusement affectionné.

» Donné à la Petite-Pierre, le 11 octobre 1653.

» Signé, Léopold Louis[1], comte palatin. »

Les deux époux exercèrent le pouvoir souverain. En 1654, Henriette, avec l'autorisation de son mari, vend la terre d'Anoux (Vosges)[2]. En 1655, le 28 août, étant au château de Phalsbourg, sur la requête de Jeanne Braconnier, veuve de Paul Bernet, bourgeois de Phalsbourg, ils lui accordent une maison à Lixheim. Le placet est signé : *Grimaldi, Henriette de Lorraine.* Et plus bas : *Platel*[3]. Ce dernier était leur procureur général.

Par lettres patentes données dans la même résidence, le 9 décembre 1657 « François de Grimaldi et Henriette de Lorraine, prince et princesse de Neufchâteau, Reny, Hombourg, Saint-Avold, l'Avant-Garde, Sampigny, Franc-Altroff », fondent le couvent des Tiercelins de Lixheim[4].

Le 6 août de l'année suivante, ils confirment le décret ci-dessus.

1. Petit-fils de Georges-Jean, mort en 1592; son père, Georges-Gustave, mourut en 1634 et lui en 1692.

2. *Statistique des Vosges.*

3. Manuscrit des Capucins de Phalsbourg.

4. Papiers Dupont (ma collection).

En 1658, le comte palatin de la Petite-Pierre et de Weldentz demanda le rachat féodal des principautés de Lixheim et de Phalsbourg, selon le droit germanique ; mais il dut renoncer[1] à poursuivre l'affaire.

Le 4 septembre de la même année, la princesse Henriette vendit pour 80,500 francs à son mari la principauté de Lixheim[2]. Ce qui fut cause qu'en 1720, le duc Léopold, voulant donner à son favori, M. de Craon, en échange d'autres terres, la principauté, dont le revenu n'était alors que de 11,000 francs, mais dont le propriétaire avait le droit de prendre le titre de prince du Saint-Empire, n'osa terminer l'affaire de peur d'un procès avec le descendant de la famille de Grimaldi, dont le père avait joui plus de trente ans de la principauté, et qui avait été évincé en 1706. Une fille existait du mariage du neveu du premier prince de Lixheim avec une demoiselle de Gournay ; elle avait été religieuse à Toul, puis à Port-Royal, et, en 1725, elle protégeait ouvertement, à Paris le fameux d'Aubonne, qui venait de ruiner les finances du duché de Lorraine[3].

Par la paix des Pyrénées, M. de Grimaldi avait été reconnu prince du Saint-Empire, en 1659.

Au commencement de cette année, Henriette, malade et fatiguée des émotions que lui causaient les passages continuels de troupes, résolut de quitter la ville de Phalsbourg. Elle se retira dans son castel de Neufchâteau. C'est là qu'allaient la trouver les baillis et les receveurs

1. V. M. Dag. Fischer, *Die stadt Pfaltzburg*, notice imprimée à Mulhouse en 1865.

2. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. I, col. 672.

3. Lettres d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine, 1865, p. 189 (*Recueil de documents*).

de ses terres de la Lorraine allemande. Elle mourut à Neufchâteau, en novembre 1660, et son corps fut enterré dans l'église des Minimes de Sainte-Lucie, près de Sampigny (Meuse), qu'avait fondée son premier mari. Le corps de ce dernier y fut transporté d'Allemagne. Plus tard, son quatrième mari devait prendre place à côté d'elle dans les mêmes caveaux.

La ville de Lunéville fit célébrer, pour le repos de l'âme de la courageuse princesse, un service chanté, qui coûta 27 livres 6 gros. On sonna la ban-cloche[1].

D'après les registres de la paroisse Notre-Dame de Nancy[2], on célébra dans cette église, le 3 décembre, les vêpres, les nocturnes, lès laudes des morts; le lendemain il y eut, au nom de la paroisse, une messe haute, et la ville fournit 16 cierges jaunes. La maison de l'Oratoire fit dire également, dans la même paroisse, une messe de *Requiem*, et il fut fourni 18 cierges blancs en son honneur[3].

LE PRINCE DE GRIMALDI.

A la mort de la princesse, il fut reconnu prince de Lixheim, par la cour de Versailles ; il ne résidait jamais à Lixheim; son séjour favori était le château de Sampigny, bâti par Louis de Guise, prince de Phalsbourg, qui avait reçu du bon duc Henri la seigneurie d'Apremont. Le comte d'Apremont protesta contre cette donation, et plusieurs arrêts du Parlement de Paris lui furent favo-

1. A. Joly, *Notice sur l'Eglise Saint-Jacques de Lunéville.*

2. M. H. Lepage, *Archives de Nancy*, t. III, p. 362.

3. Henriette avait fondé à Lixheim un couvent d'Oratoriens, que le malheur des temps empêcha de prospérer. Ils furent remplacés par les Tiercelins.

rables ; il réoccupa le château ; mais, à la paix des Pyrénées, M. de Grimaldi songea à faire rentrer ce bien à sa légitime propriétaire, la princesse Henriette. Il surprit le château et mit la comtesse Marie-Françoise de Coucy à la porte. Cette conduite hardie du prince amena un nouveau procès, qui n'était pas terminé à la mort de la princesse de Phalsbourg[1]. Le vieux duc de Lorraine mit fin au litige en épousant la fille du comte d'Apremont. Le prince de Lixheim fut accusé d'avoir écrit des lettres anonymes au duc contre la jeune épousée. Une brouille entre les deux beaux-frères s'ensuivit, mais elle ne dura pas, car on voit plus tard M. de Grimaldi, grand-maître d'hôtel de Charles IV, l'accompagner dans ses pérégrinations lorsque celui-ci fut de nouveau chassé de ses Etats, et lever dans la Lorraine allemande une compagnie d'infanterie. En 1662, il avait été parrain, à Lixheim, avec la duchesse de Cantecroix, Béatrix de Cusance, de la fille de Blaise Franzelli, bailli et gouverneur de la principauté. Ces deux illustres personnages se firent représenter[2]. Il revint mourir à Sampigny, ainsi que le constate la mention suivante :

« Le 29 août 1693, est mort François de Grimaldi, prince de Luxim et seigneur de Sampigny, âgé d'environ 67 ans, son corps porté dans l'église Sainte-Lucie. » En marge de cet acte, on lit : « La princesse est morte en 1660 à Neufchâteau et inhumée ici[3] ».

Plus tard, les restes de la princesse Henriette, ceux de son premier et de son quatrième époux furent exhumés

1. Mémoires de Beauvau.

2. M. de Grimaldi fut de nouveau parrain dans les mêmes circonstances, en 1664.

3. Registres des décès de Sampigny.

et déposés dans le cimetière public; c'est ce que nous apprend le procès-verbal suivant :

« L'an 1791, le 17 septembre, vers cinq heures du soir, en vertu d'un arrêté en date du jour d'hier de MM. les administrateurs du district de Sampigny, à nous curé de Sampigny, adressé; par lequel il est dit que les commissaires envoyés pour la vente des meubles et effets qui existaient dans l'église de Sainte-Lucie, avaient trouvé, dans un caveau de ladite église, trois cercueils renfermant les cendres et ossements de trois corps, qui y ont été inhumés anciennement, et que la décence exigeait d'exhumer ces cercueils pour être ensuite inhumés dans le cimetière paroissial. En conséquence, nous, curé, pour nous conformer audit arrêté, et la municipalité nous ayant présenté trois nouveaux cercueils *en bois* où elle a fait renfermer les ossements renfermés dans les trois anciens, nous les avons inhumés avec les cérémonies prescrites par l'Eglise, à trois ou quatre toises de la porte d'entrée de ladite église, en présence d'un grand nombre de fidèles, et en particulier de la municipalité, dont le maire, syndic et greffier, comme témoins, ont signé le présent acte, avec nous, lecture faite. »

Suivent les signatures.

En marge, on lit : *Inhumation dans le cimetière d'une princesse et de deux princes, fondateurs du couvent de Sainte-Lucie, qui étaient déposés dans le caveau de ladite église.*

L'église et le couvent de Sainte-Lucie, vendus comme biens nationaux, furent démolis. Où se trouvent maintenant les restes de Henriette? Quel est le coin de terre qui recouvre le corps d'une princesse qui fut si célèbre par sa beauté et ses aventures romanesques?

LES GOUVERNEURS.

Le plus ancien des gouverneurs connus, depuis la construction des nouvelles fortifications, est Charles-Gilbert d'Ornaison, comte de Chamarande, premier maître d'hôtel de la Dauphine, gouverneur de Sarrebourg, mort le 25 janvier 1699, à 70 ans[1].

Son fils Louis, lieutenant général des armées du roi, le remplaça; il mourut à Paris, à 77 ans, le 1er novembre 1737. Il était maître d'hôtel de la Reine et de la Dauphine. Son fils unique, le marquis de Busancq, fut tué devant Turin, le 16 juillet 1706.

Louis de Talaru, *marquis de Chalmazel*, remplaça le comte de Chamarande; il s'intitulait : chevalier des ordres du roi, gouverneur des villes et châteaux de Phalsbourg et de Sarrebourg, conseiller d'Etat, premier maître d'hôtel de la Reine. Il s'éteignit à Versailles, le 31 mars 1763, à 82 ans, doyen des brigadiers d'infanterie.

Le 12 août 1756, il avait cédé son gouvernement à son fils, César-Marie, dit le *marquis de Talaru*, Chalmazel, qui avait été colonel d'infanterie du régiment de son nom et enfin lieutenant général, le 1er mars 1780, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Né à Chauvins en Bourbonnais, le 3 juin 1725, il fut, comme son père, premier maître d'hôtel de la reine. Il se maria, le 3 juin 1750, à Marie-Justine de Sassenage[2], dont il eut une fille et un fils, Louis-Marie-Xavier, né le 7 avril 1753, qui émigra

1. Il se distingua, en 1679, au passage du Wéser, près Minden; il était alors premier valet de chambre du roi. (*Table de la Gazette de France*, Paris, 1766.) Les comptes de la ville de Sarrebourg parlent de gibier offert à M. de Chamarande, comme gouverneur.

2. *Calendrier de la noblesse pour* 1766.

et devint, sous la Restauration, pair de France. A la Révolution, on prit leur hôtel de Paris pour en faire une maison d'arrêt, et le vieux marquis fut enfermé dans la prison du Luxembourg. Accusé de conspiration par Fouquier-Tinville, il périt sous la hache révolutionnaire, le 22 juillet 1794, à l'âge de 69 ans. Ce fut le dernier gouverneur royal de Phalsbourg. Il ne paraît pas que les comtes de Chamarande et leurs successeurs, les marquis de Chalmazel, aient souvent résidé à Phalsbourg. Ils se faisaient remplacer par le lieutenant de roi, qui, avec un commissaire des guerres, un major et un aide-major, formaient l'état-major de la place[1]. Le Gouvernement, entouré d'un vaste jardin, a disparu pour faire place à la nouvelle caserne d'infanterie. En 1788, le régiment de Castella-Suisse était en garnison à Phalsbourg avec des escadrons d'Orléanais-cavalerie. Les déserteurs gagnaient Aswiller, petit village, fief du comté de la Petite-Pierre, aujourd'hui du canton de Drulingen (Bas-Rhin), et situé à trois lieues de Phalsbourg. Ils ne pouvaient être repris sur cette terre d'Empire, Aswiller n'ayant été réuni à la France que le 14 février 1793.

L'ATELIER MONÉTAIRE.

Georges-Jean, pour donner plus d'éclat à la ville naissante, y avait créé un atelier monétaire, dont le *muntz meister* Johannes Kellermann, d'après un compte déposé à Nancy, au Trésor des Chartes, n'avait frappé que des demi-batz, au coin du prince de la Petite-Pierre et de

1. En 1788, M. de Bazin, lieutenant de roi ; de Gangolff, commissaire des guerres ; Dubarail, major ; Balbeau, aide-major ; de Galois, lieutenant colonel d'artillerie et le capitaine La Tour-Froissac, commandant le génie.

Weldentz. Mais, d'après M. D. Fischer, on y fit aussi du bel et bon argent. L'établissement cessa dès que le comte palatin eût cédé la ville à la Lorraine. On sait que le batz valait à peu près 15 centimes. C'est une monnaie qui n'a plus cours. Ces demi-batz de Phalsbourg devaient être des piécettes légèrement argentées et sur lesquelles on voyait un lion.

En 1635, le florin ou gulden allemand, argent de Strasbourg, valait, à Fénétrange, 15 batz; ceux-ci valaient 60 kreutzer ou 2 francs.

Quant à la princesse Henriette, elle avait son atelier monétaire à Lixheim; il en reste des pièces très-recherchées des collectionneurs; mais nous ne connaissons pas celles qui furent frappées à Phalsbourg par le comte palatin Georges-Jean[1].

—

APPENDICE.

CESSION DE LA VILLE DE PHALSBOURG AU DUC DE LORRAINE, EN 1584.

Au nom de Dieu. Amen.

Nottoire soit à chacun par les présentes qu'en l'année que l'on compte depuis la Nativité de notre Sauveur 1584, à la neufvième indiction du règne du très-illustre et très-puissant prince et seigneur Rodolphe second de ce nom, par la grâce de Dieu empereur romain toujours auguste en Germanie, roy de Hongrie, Bohême, Dalmatie, Croatie et Slavonie, archiduc d'Autriche, duc de

1. M. Henri Lepage, *Communes de la Meurthe.* Il a été question de l'atelier monétaire de Lixheim, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine,* année 1865.

Bourgogne, Stirie, Carinthie, Carniolie, Wirtemberg, comte de Tirol, notre très-gracieux Seigneur, de son règne de l'Empire romain la neuvième année ; vendredi le 13e du mois de novembre après midi à Phalsbourg devant le château, près les portes d'icelui sont comparus de la part du sérénissime et haut né prince et seigneur Charles, par la grâce de Dieu, duc de Lorraine, Calabre, Baar, Gueldres, marquis de Pont-à-Mousson, comte de Provence, Vaudémont, Blâmont et Zutphen, etc. Le noble et très-savant Théodore Alix, son conseiller privé et président en la Chambre des Comptes de Lorraine, et de la part du sérénissime et haut né prince et seigneur George-Jean, prince palatin du Rhin, duc de Bavière et comte de Veldentz, les conseillers et mandataires le très-noble et très-savant Didier Weyher, docteur en droit et grand bailli de Weldenz-Lautreck-Wolfenstein et Reversberg, Jean Robert de Schebach, maître d'hôtel, Pierre Eberard de Raist et Daniel Papus de Tratzberg ensemble et en particulier, et cedit docteur Weyher au nom de son gracieux prince et duc Georges Jean, comte palatin, déclaré que comme leur gracieux prince et seigneur pour son meilleur profit et pour plus grande sûreté et assurance de l'argent à lui compté, aurait en conséquence d'un acte passé et scellé, vendu et délaissé pendant quatre années pour en gage les châteaux, villes et villages de Phalsbourg, d'Hanetzhausen, Lutzelbourg, Haselbourg, Hültenhousen, Wilsperg et Mittelbronn avec toutes leurs appartenances et dépendances audit sérénissime prince de Lorraine, son très-cher et très-amé cousin, sondit prince se serait résolu d'en faire l'évacuation, de délibérer et décharger ses sujets en conséquence dudit acte et revers donné du serment par lequel ils ont été

dévoués, affectés, comme de fait ledit gracieux prince et seigneur a déjà le douzième du présent mois déchargé en personne les bourgeois de Phalsbourg de leur devoir ; mais comme pour lors les sujets des bourgs et villages en dépendant n'y étoient pas présents, leur gratieux prince leur aurait aujourd'huy, avant son départ, chargé d'une procuration, accordé et donné plein pouvoir de les tous quitter, décharger publiquement par les présentes de leur serment et devoir par lesquels ils ont été astreints et affectés envers leurdit gratieux prince et seigneur et ensuite de les abandonner audit duc de Lorraine, son cher et amé cousin, comme aussi par les présentes ils quittent et déchargent afin que lesdits sujets n'en puissent prétendre cause d'ignorance, ils seraient intentionnés ensemble et chacun en leur particulier de faire donner tout de suite publiquement lecture de leurs procurations dont la teneur est ainsi :

Nous, George Jean, par la grâce de Dieu, comte palatin du Rhin, duc de Bavière et comte de Veldentz, savoir faisons par les présentes que comme pour l'accomplissement des lettres et sceaux pour assurance de quelque argent à nous bien compté, nous sommes tenus d'abandonner à charge de réserve pendant quatre années au très haut né prince notre très cher et très amé cousin S^{r} Charles, duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, marquis de Pont-à-Mousson, comte de Provence, Blanchenberg et Zutphen, notre ville commencée de Phalsbourg avec Einerthausen, Mittelbronn, Lutzelbourg, Hultenhausen, Hazelbourg et Wilsperg et toutes les autres seigneuries en dépendant autres droits et justices, ainsi que les terres et les bois sont enclavez de pierres et si loing que lesdites pierres s'étendent et que l'acte sur

ce passé entre les parties s'étend, c'est pour cet effet que nous avons donné aux nobles et très dévoués nos conseillers, nos amés et féaux, Didier Weyher, docteur en droit et notre grand bailli de Veldentz-Lautreck-Volffstein et Reversperg comme aussi à Pierre Eberhard de Rechs et Daniel Papus de Tratzberg, notre plein pouvoir et procuration et ordonné, ordonnons et donnons ainsi qu'il leur est connu de notre part, de faire en notre lieu et en notre nom, convoquer tous et un chacun des bourgeois de Phalsbourg et sujets à ladite ville et des bourgs et villages en dépendant, de les délivrer de leur devoir et serment par lequel il nous ont été dévoués, jusqu'au temps de réserve à nous réservé et d'assigner lesdits bourgeois et sujets à notre cher cousin le duc de Lorraine, de prêter foi et hommage à leur déclaration et ses héritiers, ainsi qu'ils étaient obligés envers nous et nos héritiers, tant et si longtemps que la clause et droit de réserve n'aura pas lieu, et de faire, en outre, en général et en particulier, tout ce que portent lesdites lettres et sceaux fait et passé entre nous et ledit duc de Lorraine pour raison de l'évaluation, ainsi et de même qu'ils pourraient et doivent faire en notre présence au cas que lesdits nos conseillers eussent besoin d'un pouvoir de procuration plus claire, nous leur accordons, par ces présentes, avec telle extension qui sera nécessaire. En foi de quoi, nous avons signé ces présentes de notre main propre et apposé notre sceau.

Fait le 9 novembre 1584, signé :

GEORGE HANS, comte palatin de Veldentz.

Après lecture faite de la susdite procuration, ledit docteur Weyher et le grand bailly de Veldentz auraient, en

outre que leur très gracieux prince était intentionné de montrer auxdits bourgeois et sujets toute bienveillance, de quoi lesdits sujets avec toute soumission et révérence se sont remerciés, sur ce que comptant les conseillers présents viennent de proposer, le susdit envoyé de Lorraine, Théodore Alix, a répondu aux bourgeois de Phalsbourg et sujets auraient présentement appris par lesdits députés du prince de quelle façon ledit prince les aurait déchargé de leur serment et vœu et abandonné audit duc de Lorraine son gracieux prince et seigneur, conformément au contrat de vente, c'est pourquoi lui enenvoyé comparant en vertu de la commission et procuration du prince sur parchemin, scellée du sceau rouge, de laquelle a été donné lecture et de mot à mot inséré dans le présent instrument, dont le commencement en langue française est ainsi.....

Ainsi signé : CHARLES.

Et à la demande de prêter foi et hommage à son sérénissime prince et de se comporter ainsi qu'il convient à de braves et fidèles bourgeois et sujets, les assurant qu'ils auront un prince et seigneur gracieux, lequel pendant le temps de réserve les maintiendra dans leurs priviléges et immunités et dans la religion qu'ils ont professé jusqu'ici : dont tout quoy lesdits bourgeois et sujets se sont remerciés avec toute soumission, ainsi qu'il est d'usage et requis, sur quoy, ledit envoyé de Lorraine, au nom de son très gracieux prince et seigneur a reçu d'eux le serment de fidélité, lesquels avec les deux doigts levés ont juré et promis la fidélité ainsi qu'il convient à de fidèles sujets envers leur seigneur. Après quoy lesdits mandataires et conseillers du prince palatin, présent, ont requis ledit envoyé et président de Lorraine d'entrer dans ledit châ-

teau de Phalsbourg et fait ouvrir tous les appartements pour en faire la visite, avec offre de bonifier tout, et en ce qui pourrait manquer; desquels offres gracieux, après la visite faite dudit bâtiment, appartements, portes, fenêtres, ledit envoyé de Lorraine se tenait entièrement content. Seraient, en outre, lesdits conseillers et envoyés du prince palatin sortis du château; et sur le pont, où ledit sieur docteur Weyher et bailly au nom de son très gracieux prince et seigneur aurait audit sieur envoyé du duc de Lorraine avec une révérence remis les clefs de tous les appartements, comme aussi toutes les clefs de la maison et portes, comme le prince palatin a requis dudit sieur envoyé de Lorraine la permission d'y loger pendant une nuit prochaine, et qu'il n'a su lui refuser, c'est pour cet effet, après avoir reçu lesdites clefs, il les a remis au noble Jean Rubrech de Sebach maitre d'hôtel du prince palatin, pour accomplissement de son prince et seigneur, sur quoy aussi ledit sieur Jean Rubrech de Sebach, maître d'hôtel, par sa parole a promis de lui rendre et remettre en mains le jour suivant, sans en tirer aucun droit de possession. Après quoy les députés du prince palatin ont fait voir au député de Lorraine la situation et circuit autour du château comme aussi toutes les maisons en dépendant, que ledit prince palatin a acquis par vente, échange et confiscation, suivant l'inventaire pour cet effet dressé et signé par les députés respectifs.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE

RENSEIGNEMENTS

BIBLIOGRAPHIQUES ET ABRÉVIATIONS.

An. Henri Lepage, *Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire et commercial de la Meurthe.* On trouve dans la partie historique de l'année 1853 : *Notice sur quelques établissements de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem situés en Lorraine*, et dans celle de l'année 1859 : *Archives de Toul.* Nancy, N. Grosjean, lib.-édit.

Ab. Balt. L'abbé C.-G. Balthasar, *Notice historique et descriptive sur la cathédrale de Toul*, accompagnée de cinq planches et de vignettes intercalées dans le texte, 1 vol. Paris, Leleux, 1848.

Ab. Guil. L'abbé Guillaume, *Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy*, 5 vol. Nancy, Thomas et Pierron, 1867. — *Démembrement du diocèse de Toul*, br. in-8°. Nancy, A. Lepage.

B. Beaulieu, *Archéologie de la Lorraine*, avec planches, 2 vol. Paris, 1840.

B. P. H. Père Benoit Picart, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, 1 vol. Toul, 1707.

B. P. P. Père Benoit Picart, *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul*, 2 vol. Toul, 1711.

C. Henri Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, 2 vol. Nancy, 1853.

D. C. H. Dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, avec plan de Toul, 4 vol. in-fol. Nancy, 1728.

D. C. N. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, 2 vol. in-fol. avec fig. Nancy, 1756.

Dr D. Dr Denis (de Commercy), *Recherches sur Toul*, restées inédites, accompagnées d'un plan, qui a été commu-

niqué à l'auteur de ce *Répertoire* par M. Léon Denis, de Toul. Le plan a pour titre : *Plan archéologique fait en* 1861 *par J. S.*[1], *d'après celui que le commandant Daulnoy a composé à l'aide de documents reconnus les plus authentiques*, en 1843, *et que le Dr Denis (de Commercy) a revu et complété en utilisant des renseignements recueillis sous les auspices de M. Desloges, maire de Toul, sur les lieux mêmes, et dans les archives communales, capitulaires*, etc.[2]

Déf. *Défense de l'antiquité de la ville et du siége épiscopal de Toul*, contre la préface d'un livre qui a pour titre : *Système chronologique et historique des évêques de Toul.* Paris, 1702.[3]

D. T. Henri Lepage, *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe*, 1 vol. Paris, imprimerie impériale, 1862.

Duf. Dufresne, *Notice sur quelques antiquités trouvées dans l'ancienne province Leuke (évêché de Toul), depuis* 1832 *jusqu'en* 1847. Metz, 1849.

G. de B. Grille de Beuzelin, *Statistique monumentale des arrondissements de Nancy et de Toul*, 1 vol. in-4°, avec atlas. Paris, 1836.

J. *Journal de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée lorrain.* Nancy, 1852 à 1868. (Voir : *Notes pour servir à l'histoire de la cathédrale de Toul,*

1. Au bas du plan, on lit : *J. Sueur delineavit.*

2. On peut ajouter aussi : *et chez les particuliers*, en analysant les anciens contrats de vente des maisons sur lesquelles il fournit des données historiques.

3. Cet ouvrage est la 2e édition, retouchée par M. Vincent, bibliothécaire du roi, d'une brochure sans nom d'auteur ni lieu d'impression, qui a pour titre : *Dissertation critique pour prouver que la ville de Toul était la capitale et le siége épiscopal des Leuquois ; que Grand n'a pas été la capitale des mêmes Leuquois ny le siége épiscopal de saint Eucaire, et que ce saint n'a pas été évêque des Leuquois.* Contre le *Système chronologique et historique des évêques de Toul*, etc. Mory d'Elvange l'attribue à un M. Dantimon, chanoine de Toul.

par M. Henri Lepage, 1852. — *Notes sur la Cathédrale de Toul*, par MM. Henri Lepage et l'abbé Georges, 1853. — *Bulle d'or de l'empereur Charles IV*, par M. Georges Boulangé, et *la Ban-Cloche de Toul*, par M. Henri Lepage, 1858. — *OEuvre des sépultures des évêques de Toul*, par M. l'abbé Deblaye, 1861. — *Antiquité de l'église de Toul* et *Notes sur la Cathédrale de Toul*, par M. l'abbé Guillaume, 1862. — *Archéologie religieuse*, 1863, — et *Epigraphie archéologique*, 1867, par le même).

Mém. *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 2e série. Nancy, 1859 à 1867. (Voir : *Notice historique et descriptive de l'église Saint-Gengoult de Toul*, avec vignettes, par M. l'abbé Bagard, Ier vol., année 1859. — *Sur quelques méreaux du Chapitre de Toul*, avec dessins, par M. Aug. Digot, IIIe vol. 1861. — *La Cathédrale de Toul*, avec plan, par M. l'abbé Guillaume, Ve vol., 1863. — *Chroniques touloises inédites, ou Mémoires de Jean Dupasquier et Annales de Demange Bussy, annotés par M. Dufresne*, et publiés par M. l'abbé Guillaume, VIIIe vol., 1866).

S. Henri Lepage, *Le Département de la Meurthe, statistique, historique et administrative*, 2 vol. Nancy, 1843.

Th. A.-D. Thierry, *Histoire de la ville de Toul et de ses évêques, suivie d'une Notice historique et descriptive de la cathédrale de Toul*, par M. l'abbé Morel, avec plan et vignettes, 2 vol. Paris, 1841.

Nota. La pagination de ce travail fait suite à celle du Répertoire archéologique des cantons d'Haroué et de Vézelise, publié dans le t. VIII des Mémoires (XVIe de la collection), afin que les amateurs puissent, plus tard, s'ils le désirent, réunir les différents Répertoires archéologiques qui auront été publiés par la Société.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE LA VILLE, DES FAUBOURGS

ET DU

TERRITOIRE DE TOUL

PAR M. E. OLRY.

PREMIÈRE PARTIE. — LA VILLE.

I.

Epoque celtique.

Toul était-il habité pendant les périodes que quelques personnes appellent l'*Age de la pierre* et l'*Age du bronze ?* Jusqu'à ces derniers temps, les recherches des débris de l'industrie de ces époques reculées n'avaient fourni que peu de résultats ; mais les fouilles faites dans les rues de la ville, en 1868 et en 1869, pour construire des égouts et poser des tuyaux de gaz, ont amené des découvertes d'objets qui remontent à toutes les périodes. Ceux qui appartiennent à l'époque celtique sont déjà

nombreux et variés ; ils attestent avec évidence que ce point de notre territoire fut occupé dès la plus haute antiquité[1]. Du reste, la position si avantageuse de Toul a dû attirer et retenir, dès l'origine, quelques-unes de ces colonies errantes qui vinrent les premières occuper le pays ; colonies qui habitèrent d'abord les grottes des bords de la Moselle, près de Pierre-la-Treiche, puis de là se répandirent et s'installèrent dans le voisinage, à Bagneux, Crézilles, Andilly, Villey-Saint-Etienne, etc., où l'on rencontre des stations, des vestiges de leur industrie, des traces de leur passage. Sur le ban de Toul, à *Longeau*, on a également fait des découvertes d'objets en silex : une hache de forme losange, plusieurs couteaux, des flèches, des ébauches de flèches et de divers instruments avec des *nuclei*. Ces objets font partie de la collection de M. Husson.

Mais si nous envisageons Toul pendant les siècles qui précédèrent d'assez près l'invasion romaine, alors que ce pays était occupé par le petit peuple des *Leuci*, bien que les documents écrits nous fassent défaut, et que nous en soyons réduits à des conjectures, nous pouvons affirmer néanmoins que c'était alors un centre habité déjà important, puisque, dès le premier siècle de l'ère chrétienne, Toul comptait au nombre des cités du pays, parmi lesquelles on distinguait *Nasium*, *Grandesina*, *Solimariaca*, *Scarpona*. Presque tous les historiens lui ont même attribué le titre de *capitale*. Suivant quelques auteurs, le nom celtique de Toul ne serait point parvenu jusqu'à nous, et celui de *Tullum*, d'où l'on a fait dériver le

1. Les objets trouvés ont été recueillis et sont presque tous déposés dans la collection de M. Husson, pharmacien à Toul, qui a suivi les travaux avec soin, et qui va incessamment publier, sur ces découvertes, une notice détaillée.

nom actuel, lui aurait été donné par les Romains; qui changèrent, comme on le sait, la dénomination d'un grand nombre de cités des Gaules, après la conquête de César.

Quoi qu'il en soit, en 1700, lors des fouilles considérables qui furent entreprises pour élever l'enceinte fortifiée actuelle, on découvrit un grand nombre d'antiquités, des sculptures, des bas-reliefs et des inscriptions, monuments élevés par les Gaulois en l'honneur de leurs divinités. Ainsi, on trouva d'abord, sur une pierre relevée des anciennes murailles, une inscription dédiée à Jacchus : D. IACCHO. V. P. C. L.; une autre à Mercure, sur le soubassement d'une colonne : *F.F. comp. voti Mercurio N. M.;* une autre encore sur le piédestal d'une figure de Mars : MARTIS ICON ; une figure entière de Janus, à double visage, haute de deux pieds, montée sur le chapiteau d'une colonne ornée de fleurs, au bas de laquelle était écrit : D.O.M. JANO (B.P.H.) ; puis une petite statue en pierre de Bacchus, représentant un enfant couronné de pampre et tenant en main un raisin ; enfin, divers bas-reliefs, l'un représentant la déesse *Trevia* (D. C. N.). On croit que les *Leuci* avaient un temple dans cette ville, et qu'il occupait l'emplacement de la cathédrale. Du reste, les anciennes murailles romaines étaient fondées et posées sur des pierres de grandes dimensions, sculptées, chargées d'inscriptions, ou qui avaient servi de tombeaux (D. C. N.). M. de l'Aigle, vicaire général du diocèse de Toul, présent lorsqu'on exécutait les travaux, en 1700, avait relevé un grand nombre de ces monuments épigraphiques, mis alors au jour ; mais son travail n'est point parvenu jusqu'à nous. Quant à ces débris intéressants, ils furent immédiatement utilisés dans les nouvelles constructions (D. C. N.).

II.

Epoque gallo-romaine.

Toul, comme nous l'avons déjà dit, a été généralement considéré, mais sans preuves évidentes, comme la métropole du pays des *Leuci,* même pendant la période gallo-romaine : l'affirmation des historiens repose sur des conjectures auxquelles on peut toutefois reconnaître des caractères de probabilité. Néanmoins, dans ces derniers temps, on lui a contesté ce titre, en le revendiquant pour d'autres cités telles que *Grand* et *Naix,* qui semblent, par leurs ruines, les débris de leurs temples et de leurs amphithéâtres, avoir eu autant d'importance, sinon plus, que la cité de Toul. Mais ce n'est point ici le lieu de discuter cette question ; nous nous bornons à mentionner le fait, renvoyant, pour plus de détails, en ce qui concerne *Grand,* à l'ouvrage M. J.-B.-P. Jollois, intitulé : *Mémoire sur quelques antiquités remarquables du département des Vosges ;* Paris, 1843, in-4°, avec planches.

Les plus anciens documents qui mentionnent clairement Toul sont : 1° la *Géographie de Ptolémée,* ouvrage qui remonte à la première moitié du IIe siècle de notre ère. En parlant des *Leuci,* l'auteur ne compte chez eux que deux villes qu'il nomme cités, en plaçant Toul en première ligne et *Nasium* en seconde : .... *sub his* (*Mediomatricis*) *et Remis sunt Leuci et civitates eorum Tullum et Nasium* (*Ptolém.; Géogr., fol.* 11). 2° *L'Itinéraire d'Antonin,* dressé vers le même temps, et qui mentionne d'abord notre ville sur la route de Reims à Metz, à seize *milles* de *Nasium :*

A..... usque Nasium M.P. IX.
Tullum M. P. XVI.
Scarpona M.P. X.;

puis sur celle de Langres à Metz, à quinze *milles* de *Solimariaca :*

Tullum M.P. XV.

(*Itinerarium provinciarum Antonini Augusti ;* Paris, 1619). 5° La *Notice des Provinces gauloises,* publiée, à ce que l'on croit, sous le règne d'Honorius, et qui désigne cette ville sous ce nom : *civitas Leucorum, Tullo,* comme elle a désigné Metz : *civitas Mediomatricorum, Metlis* (*Notitia provinciarum et civitatum Galliæ sub Honorio Augusto,* imprimée dans Duchêne, *Recueil des historiens de France,* t. 1er). 4° La *Table théodosienne* ou de *Peutinger,* ouvrage exécuté à Constantinople, en 393 ou en 435, de l'édition de 1809, segment second, qui mentionne aussi plusieurs villes des *Leuci* comme il suit : *Noviomagus VII — Andesina* (Grandesina) *XVI* — Tullio X — *Scarponne XIIII* —, et ailleurs : *Nasio XIV* — Tullo XI — *Scarponna XIV.*

D'autres auteurs ont aussi parlé des *Leuci* et de leur pays, mais sans désignation expresse de leurs villes et moins encore de la capitale : c'est d'abord César, dans ses *Commentaires* (vers l'an 55 avant J.-C.), qui compte sur ce peuple pour lui fournir des vivres pour ses légions,.... *Frumentum Sequanos, Leucos, Lingones, subministrare* (*Cæsar ; de Bello gallico ;* lib. I, cap. 40) ; Strabon, sous Auguste et Tibère, qui, dans sa *Géographie,* indique les *Leuci* comme le peuple voisin des *Mediomatrici,... Mediomatrices... sub his et Remis sunt Leuci,* etc. (*Strabon ;* lib. IV, p. 134) ; Tacite, au com-

mencement du IIe siècle de l'ère chrétienne, qui rapporte que Valens, l'un des lieutenants de Vittellius, allant de Cologne à Langres avec son armée, se trouvait dans la cité des *Leuci*, probablement à Toul, situé sur sa route, quand il apprit le meurtre de Galba et l'élection d'Othon à l'empire : *Numitium de cœde Galbæ et imperio Othonis Fabius Valens in civitate Leucorum accepit... Proxima Lingorum civitas erat* (*Tacite ; Hist.* ; lib. I, ch. LXIV). Citons encore Pline, qui signale nos ancêtres comme un peuple libre... *Leuci liberi* (*Pline ;* lib. IV, ch. XVII) ; Lucain, qui célèbre leur habileté à lancer des dards... *Optimus excusso Leucus Remusque lacerto* (*Phars.* ; lib. I, v. 424) ; enfin, Ammien Marcellin, qui leur donne un naturel féroce, hardi et entreprenant (lib. XXVIII, c. II).

Enceinte gallo-romaine. — Castrum Leucorum. — Toul fut fortifié par les Romains à l'époque de la décadence de l'empire, et, à ce que l'on croit, sous le règne de Valentinien (B. P. H.). L'enceinte qu'on éleva alors et qui porta le nom de *Castrum Leucorum,* avait à peu près la forme d'un carré légèrement allongé, d'environ quatre cents mètres de l'est à l'ouest, et trois cent soixante mètres du nord au sud. La rue *Michâtel* partageait le *Castrum* en deux parties presque égales, dans le sens de la largeur ; de là l'étymologie de son nom (*mi-châtel*, moitié du château). S'il fallait en croire l'auteur de la *Défense de l'antiquité de la ville et du siége épiscopal de Toul,* la ville romaine aurait été entourée d'une muraille de pierres polies, taillées en forme de briques, avec trois cordons de terre cuite, formés de briques dorées. Cette muraille aurait été flanquée de vingt-huit tours, hautes de trente pieds ; quatre portes aux quatre

points cardinaux, en auraient permis l'accès[1], et un large fossé rempli d'eau aurait complété le système de défense. Mais ces assertions semblent un peu hasardées, comme aussi l'emplacement des tours indiqué au nord, à l'ouest et au sud du *Castrum*, sur les plans de Toul, de l'*Histoire de Lorraine* par Dom Calmet, et de l'*Histoire de Toul* par M. Thierry. Quoi qu'il en soit, les murailles romaines partaient du Pont-Caillant, longeaient la rue du Change au nord, passaient devant le portail de Saint-Gengoult et suivaient la rue de la Petite-Boucherie, à cinq mètres à l'est, jusqu'à la Croix-de-Fust ; elles descendaient ensuite, le long du ruisseau, la rue des Tanneurs, pour aller passer derrière l'Hôtel-de-Ville, la cathédrale, la Cour-Albaud, et revenir en droite ligne sur le Pont-Caillant (P. P. H.). Elles disparurent en grande partie, au XIII^e^ siècle, sauf, dans cette dernière partie de leur parcours (de l'Hôtel-de-Ville au Pont-Caillant), où l'enceinte fut encore conservée et subsista jusqu'en 1700 ; mais les constructions primitives avaient subi, avec le temps, des réparations, des remaniements si considérables, qu'il y restait bien peu de chose de l'appareil des murailles romaines. Quelques débris des fondations seu-

1. M. le D^r^ Denis a dressé aussi un petit plan du *Castrum*, et il pense que les quatre portes étaient : 1° la *Porte-au-Weid*, d'où l'on a peut-être fait la *Porte-du-Guet*, et qui était située près du Pont-Caillant, à l'extrémité sud de la rue Michâtel ; 2° la *Porte-de-la-Châ* (du patois *châ*, chair, viande ; un abattoir se serait-il trouvé à côté et en dehors de cette porte ?), près du Pont-des-Cordeliers, à l'extrémité nord de la même rue ; 3° la *Porte-Malpertuis*, devant le portail de Saint-Gengoult, qu'on aurait plus tard transportée à l'extrémité occidentale de la rue des Teinturiers ; enfin la *Porte-à-Pessons* (cuir), qui débouchait sur la Croix-de-Fust (ou plutôt de *Fuer*), non loin de la rue des Tanneurs.

lement sont parvenus jusqu'à nous ; on les rencontre dans les caves des maisons au nord de l'impasse du Pont-Caillant, de la rue de la Petite-Boucherie, notamment chez Mme Claude, M. Baccarat, M. Pierson, dans la ruelle de la Place-du-Marché, dans la rue des Tanneurs, où l'on remarque, d'après M. Thierry, le soubassement de deux tours. On désigne ces antiques débris de fortifications sous le nom de *murailles sarrazines* (D. C. H., plan de Toul), dénomination qui n'est pas particulière à l'enceinte romaine de Toul, car « cette qualification, dit M. Graves (*Notice archéologique*, page 99), est attribuée aussi, dans plusieurs provinces, à des constructions de l'époque romaine » ; on trouve notamment des *murailles sarrazines* à Noyon (*Répertoire archéologique du département de l'Oise*). Nous pourrions en dire autant de la dorure des briques, si on l'admettait pour les murs de Toul, car les fondations de l'enceinte romaine de Senlis en conservent encore quelques traces (Graves ; *Notice archéologique*, page 96). L'assertion de l'auteur de la *Défense de l'antiquité de la ville*, etc., peut donc avoir quelques fondements, surtout si l'on considère que Toul, au moyen âge, s'appelait *ville dorée*, nom que lui donne encore, au XVIIe siècle, Jean Dupasquier, l'un des enquéreurs de la cité, dans ses *Mémoires* (Mém., VIIIe vol., p. 81). Les quelques restes de ces anciennes murailles, que nous avons visités et examinés, indiquent assez les remaniements que nous avons signalés plus haut, car nous n'avons pu retrouver l'appareil des constructions primitives que dans un seul endroit : c'est chez Mme Claude, n° 60, rue de la Petite-Boucherie, où l'on remarque, dans un coin de la cave, sur un mètre carré de surface à peine, l'*opus spicatum*,

ou appareil en arête de poisson ; les pierres n'ont guère que les dimensions des briques ordinaires.

Découverte d'objets gallo-romains. — En 1700, outre les trouvailles celtiques que nous avons déjà indiquées, on recueillit aussi des monnaies impériales, au milieu de nombreux débris d'objets de la même période. Le P. Benoît Picart, présent à ces travaux, dit qu'il est peu de villes en France où l'on ait rencontré un plus grand nombre d'antiquités. Il ajoute que les médailles surtout y étaient si nombreuses, que les plus précieuses et les plus rares ne se vendaient qu'au poids du métal ; encore étaient-elles si peu recherchées, que les enfants en faisaient le gain de leurs jeux (B. P. H., page 174). La savant capucin et le P. Joachin de la Roche, bénédictin, numismate distingué, en recueillirent un grand nombre, en firent un triage et en envoyèrent une importante collection à Paris. Dans son *Histoire de la ville et du diocèse de Toul,* le P. Benoît en décrit un grand nombre, en or, en argent, en bronze, en cuivre, et la série s'étend d'Auguste aux Constantins (B. P. H., pages 175-185). A la même époque, on trouva encore quelques sculptures, des bas-reliefs, produits des arts pendant la période gallo-romaine, qui furent employés dans les nouvelles constructions. Un seul d'entre eux fut conservé et placé à l'angle du bastion Saint-Mansuy, où on le voit encore aujourd'hui : il représente le buste, exécuté en moyen relief, d'un jeune enfant tenant une boule dans sa main droite élevée ; au-dessous, on lit : CAROSÆ M,LINDI. FIL. On croit que ce monument rappelle le miracle de saint Mansuy, ressuscitant le fils du gouverneur, et on interprète ainsi l'inscription : *Caro Servio Æmilio Marci Leonis Indi* (?) *filio.*

En 1810, en creusant un puits près du cloître de la cathédrale, on découvrit un chapiteau très-remarquable, représentant Cérès en compagnie de plusieurs personnages ; il a été dessiné et décrit (B., t. I, pl. I). Ce curieux morceau de sculpture, qui est déposé au Musée historique lorrain, a 0m 60 de hauteur, et, d'après Vitruve, la colonne à laquelle il aurait appartenu devait avoir 7m 20 de hauteur ; si à cela on ajoute 2m 40 de piédestal et 1m 24 d'entablement, on doit supposer que l'édifice dont il faisait partie était de grandes dimensions (Duf.). Autrefois, on a rencontré encore, près du cloître, plusieurs tronçons de fûts, en granit des Vosges, répondant aux dimensions que nous venons de rapporter : ils ressemblaient au grès du temple de Trèves, et ces débris de colonnes ont, pendant longtemps, servi de bornes à l'angle de plusieurs maisons du voisinage (Duf.). Une inscription votive, que le sol a restituée au commencement de ce siècle, rappelle aussi que les Gallo-Romains avaient érigé, à Toul, un temple et une statue à Mars (Duf.). Un bas-relief en stuc, trouvé dans le même endroit, représentait la ville avec ses tours et ses créneaux (Th.). Vers 1840, lorsqu'on fit des réparations aux remparts, on trouva, à proximité du bastion Saint-Mansuy, des débris antiques, divers objets curieux, notamment sept vases intacts, offerts par M. le commandant Daulnoy, alors directeur des travaux, et déposés à la bibliothèque de la ville : six d'entre eux sont en terre cuite, de formes diverses ; l'un est ventru et à col étroit ; un autre est bosselé et à six pans ; le septième est en verre, a la forme d'une trompe, et il est orné d'une spirale saillante.

Enfin, en 1868, on a découvert, à l'extrémité nord de la rue Michâtel, à un mètre environ de profondeur, le

pavé gallo-romain en briques posées de champ de l'ancienne chaussée principale du *Castrum*. Parmi les objets de même époque, recueillis là et ailleurs dans les rues de Toul, dans le courant des années 1868 et 1869, citons des monnaies et des médailles des empereurs, des vases, des poteries diverses, des lampes en terre cuite et en bronze, etc. (Collection de M. Husson).

Apostolat de saint Mansuy à Toul. — C'est dans le cours de cette période qu'eut lieu l'établissement du christianisme chez les *Leuci*, par saint Mansuy, l'apôtre du pays. Cet événement, en lui-même et dans ses conséquences, est trop important pour que nous le passions sous silence. Mais si l'on est d'accord sur la période, on est divisé sur l'époque précise de la venue du saint Pontife dans cette ville. Quelques auteurs, au nombre desquels le P. Benoît Picart, Dom Calmet, et après eux M. Aug. Digot, placent son apostolat vers le milieu du IVe siècle, tandis que d'autres, Adson chez les anciens, M. l'abbé Guillaume parmi les modernes, pensent que sa mission peut remonter jusqu'au premier siècle de l'ère chrétienne. Ce dernier écrivain a placé, en tête de son *Histoire du diocèse de Toul*, une dissertation dans laquelle il expose les deux systèmes, afin de laisser au lecteur le libre choix de l'opinion qui lui paraîtra la mieux appuyée et la plus solidement établie[1].

1. On pourra consulter sur ce sujet la nouvelle dissertation sur l'antiquité de l'église de Toul, préparée par M. l'abbé Guillaume pour l'édition abrégée qu'il prépare de son histoire *des Diocèses de Nancy et de Toul*.

III.

Moyen âge.

Pendant les premiers siècles de cette longue période, les monuments écrits, les chartes, diplômes, lettres ou chroniques qui parlent de Toul, sont encore rares, et les passages assez intéressants pour que nous croyions devoir les fournir, comme nous l'avons fait dans la période précédente. Dans l'ordre chronologique, nous avons à citer : 1° une lettre de saint Auspice, évêque de Toul, au comte Arbogaste, vers l'an 475, où l'on trouve : *Tullensi... in urbe...* (B. P. H., p. 218) ; la souscription d'Alodius au cinquième concile d'Orléans, en 549, conçue en ces termes : *Alodius in Christi nomine episcopus ecclesiæ Tullensis subscripsi.* (Labbe, *Recueil des Conciles,* t. V, col. 193, cité aussi par le P. Picart et Thierry) ; 2° un passage de la lettre de Mappimius, évêque de Reims, à Nicetius de Trèves, vers 550 : .... *ut in Tullensium urbe* (citation de M. Thierry, *Hist. de Toul,* page 7) ; 3° la *Chronique* de Frédégaire, qui mentionne, en ces termes, la bataille livrée près de Toul en 612 : ... *Lingonas de universis regni sui provinciis, mense Medio, exercitus adunatur, dirigensque per Andelaum, Nasio castro capto,* TULLUM CIVITATEM *perrexit. Ibique Teudebertus cum Austrasiorum exercitu obviam pergens, in Tullensi campaniâ confligunt certamine. Theudericus superat Theudebertum, ejusque exercitum prosternit* (*Chron.*, c. 38, citée par Dom Calmet) ; 4° la désignation d'Adéodat, évêque de Toul, au concile de Rome en 679 : *Adeodato episcopo Tullensi...* (Labbe. ibid., t. V, col. 193) ; 5° la

signature du même évêque, au concile de l'année suivante : *Adeodatus humilis episcopus sanctæ ecclesiæ Leucorum...* (B. P. H.). Nous pourrions multiplier nos citations pour les siècles suivants, mais nous pensons devoir nous borner à ce qui précède.

Notions historiques. — Toul subit, au moyen âge, bien des vicissitudes. A l'époque des invasions barbares, cette ville fut plusieurs fois pillée, saccagée, brûlée par les Goths, les Bourguignons, puis les Vandales ; elle subit encore le même sort, vers 450, lors du passage des Huns, ainsi qu'en 600 et vers 680, pendant les guerres de l'Austrasie (J. 1862). Incendiée de nouveau avec ses archives, et à deux reprises différentes, vers le milieu du VIII^e^ siècle (Th.), par les Sarrasins, suivant les uns, par les soldats de Pépin, suivant les autres (B. P. H.), elle fut encore ravagée par les Normands, en 889, et par les Hongrois, en 954 (Th. d'après la *Chronique* de Frodoard). Dans la seconde moitié du moyen âge, elle subit plusieurs siéges : d'abord en 984, par les soldats de Lothaire, qui la prirent et la pillèrent ; sous l'épiscopat de saint Léon, par le comte de Champagne qui ne put s'en rendre maître (D. C. H.) ; puis, en 1251, par la duchesse de Lorraine, les comtes de Bar et de Luxembourg appelés, par Roger de Marcey, contre les bourgeois qui furent obligés de capituler (B. P. H.) ; enfin, en 1400, par Charles II, duc de Lorraine, qui la bombarda et ne put la prendre qu'après deux mois d'une résistance opiniâtre (B. P. H.). Outre les attaques extérieures, nous devons mentionner, pour être complet, la lutte acharnée, qui désola Toul, pendant plusieurs siècles, entre l'évêque et les bourgeois, au sujet de l'exercice de leurs droits dans le gouverne-

ment de la cité. Ces dissensions commencèrent au XIII^e^ siècle, sous l'épiscopat de Roger de Marcey, et se prolongèrent jusque vers le milieu du XVI^e^ siècle, avec des péripéties diverses (B. P. H.).

Murs. Enceinte fortifiée. — Les murailles romaines subsistèrent plus ou moins bien conservées et déterminèrent l'enceinte de la ville jusqu'au VIII^e^ siècle, époque à laquelle le bourg Saint-Amand ayant été réuni au *Castrum*, la ligne de retranchement fut vraisemblablement modifiée au sud-ouest, pour enfermer le bourg annexé, qui s'étendait sur le terrain compris aujourd'hui entre les rues du Change, des Febvres, de la Rousse et de Navarin (Th.). En 1339, Roger de Marcey sollicita et obtint de l'empereur l'autorisation d'étendre les fortifications de Toul et de comprendre les paroisses Saint-Pierre[1] et Saint-Aignan, qui s'étaient développées à l'ouest et au nord de la ville, ainsi que le faubourg Notre-Dame, appelé aussi le *Grand-Bourg* (B. P. H.). Celui-ci communiquait avec la ville par la porte située en face du portail de Saint-Gengoult. Les quartiers réunis par Roger de Marcey s'étendaient, de l'Hôtel-de-Ville actuel, à la porte de Metz, à la Maison-Dieu et à la porte de Larousse (Th.). La nouvelle enceinte eut quatre portes : celle du *Guet*, à l'entrée de la rue Béranger ; celle de *Larousse*, au midi, près de la poterne actuelle, non loin de la *Halle;* celle de *Malpertuis*, reconstruite à l'extrémité de la rue des Teinturiers, devant l'hôpital Saint-Charles ; enfin, celle de *Metz*, appelée encore porte de la *Place* (D^r^ D.),

1. Cette assertion ne doit pas être tout à fait exacte; le P. Benoît n'a dû vouloir désigner, tout au plus, qu'une partie de la paroisse Saint-Pierre, qui comprenait, comme on le sait, tout le faubourg Saint-Mansuy.

près des remparts, à l'endroit où débouche la rue Gouvion-Saint-Cyr (Th.). Il y avait en outre une poterne, dite de *Boisfuer*, à quelque distance de la tour *Qui-Qu'en-Grogne*, à l'angle nord-ouest de l'*Arsenal* (Dr D.). La ville du moyen âge, fortifiée par Roger de Marcey, avait la forme d'un polygone légèrement irrégulier, et, sauf quelques modifications, vers 1552, près de la Maison-Dieu, cette enceinte subsista jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, époque à laquelle Louis XIV fit élever, sur les plans de Vauban, les travaux de défense que nous voyons aujourd'hui. Il ne resta plus alors que peu de chose de l'œuvre du XIIIe siècle, sinon dans le bastion de Metz, la tour de *Bourgogne*, appelée encore tour du *Salpêtre* ou de la *Belle-Croix* (Dr D.), et qui servit de magasin à poudre jusque vers l'année 1840, qu'elle fut démolie. Elle avait été conservée par ordre exprès de Vauban, qui l'avait jugée extrêmement solide et propre, par sa position, à concourir d'une manière efficace à la défense de la place. Citons encore le soubassement de la tour *Saint-Léon*, à l'angle du jardin du collége, près de l'abattoir, donnant sur le ruisseau ; un pan assez considérable du mur d'enceinte, derrière la cathédrale, contre les sacristies, où les démolitions nous donnent en ce moment une idée de la hauteur et de l'épaisseur de ces murs de défense ; enfin, un mur de clôture, couronné de ses créneaux, entre le jardin de l'Hôtel-de-Ville et la cathédrale.

Tour-Qui-Qu'en-Grogne. — Vers 1282, à l'une des époques de la lutte des bourgeois contre l'évêque, les premiers firent construire la tour de ce nom, surnommée encore *Gloriette*, en face et tout près du palais épiscopal, qu'elle dominait. Le but avoué des Toulois était de

se fortifier et de se mettre à l'abri des surprises de l'évêque, et le nom qui fut donné à cette tour, vint du mécontentement et des murmures que la construction de cette œuvre de défense et d'attaque souleva de la part du prélat et de ses alliés. Elle occupait à peu près le milieu de la rue qui porte son nom ; elle était carrée, portait une clochette d'alarme (Dr D.), et subsista jusqu'en 1700 ; elle figure sur le plan de Toul de l'*Histoire de Lorraine* par Dom Calmet.

Parmi les autres tours qui défendaient la ville, on distinguait les tours jumelles qui flanquaient chacune des portes de l'enceinte et qui renfermaient le plus souvent des fonds de fosse servant de prisons, comme ceux des tours de la porte *Malpertuis*. Il y avait ensuite la tour d'*Estiennon*, près de la poterne de *Boisfuer* ; celles de *Perga* et de *Saint-Etienne*, entre la tour *Qui-Qu'en-Grogne* et l'abside de la cathédrale ; de là, en remontant vers la porte du *Guet*, on trouvait successivement, en suivant le mur d'enceinte, la tour du *Pré-l'Evêque*, celles dites *Derrière-le-Cloître*, *Derrière-Saint-Vaast*, les deux tours *Derrière-la-Cour-Albaud*, une autre sans nom connu, la tour de la *Clochette*, celles du *Grand-Faucheur* et du *Colombier ;* ces tours appartenaient à l'enceinte romaine qui avait été conservée dans toute la partie orientale de la ville, c'est-à-dire depuis la tour *Qui-Qu'en-Grogne* jusqu'à la porte du *Guet*. Entre cette dernière porte et celle de *Larousse*, on trouvait la tour *Jandel* ou *Gendel* et celle du *Pré-Saint-Epvre ;* à l'extrémité sud de l'Esplanade, dans le bastion, s'élevait la tour du *Murau*, ayant aussi une clochette d'alarme ; enfin, dans le jardin actuel du collége, se trouvait la tour *Roncine*, appelée encore tour *Notre-Dame* ou *de Saint-Aignan* (Dr D.).

Cathédrale. — *Notions historiques.* — La première cathédrale fut bâtie, sous le vocable de la sainte Vierge et saint Etienne, par saint Mansuy, et elle occupait le même emplacement que celle d'aujourd'hui (Mém., Th.) ; mais alors c'était un bien modeste sanctuaire, près duquel fut construit, vers la même époque, l'oratoire de *Saint-Jean-des-Fonts,* ou du *Cloître,* pour lui servir de baptistère (B. P. P.). Détruite, selon toutes probabilités, lors de l'incendie de 450 (Mém.), Clovis la rétablit et Dagobert, dans la suite, l'agrandit et l'embellit, puis la dota de biens importants (Mém.). Sous l'épiscopat de Frotaire, elle fut de nouveau consolidée et ornementée ; elle avait eu, sans doute, à souffrir pendant les guerres de l'Austrasie, si désastreuses pour la ville de Toul. Plus tard, lors de l'invasion des Normands et des Hongrois, elle fut encore dévastée, et Ludelme (895-905), la reconstruisit ; mais elle subsista peu de temps, car saint Gérard la démolit et jeta, vers 970, les fondements de celle que nous voyons aujourd'hui (B. P. H.). Les travaux furent alors poussés avec assez d'activité pour permettre de consacrer la nouvelle basilique en 981. Pibon (1070-1107) y ajouta deux tours, qui s'élevaient sur les collatéraux du chœur (B. P. H.) ; et en 1148, le pape Eugène III, revenant de Trèves et passant par Toul, fit, à la prière de saint Bernard et en présence de dix-huit cardinaux, la dédicace solennelle de la cathédrale rebâtie par saint Gérard. Mais, quelque temps après, au XIII^e^ siècle, que devint le monument élevé par la piété de ce saint pontife ? L'histoire n'en dit rien, et la tradition donne saint Gérard pour le fondateur de l'édifice actuel. Mais l'étude des caractères architectoniques ne permet pas de lui assigner une date aussi reculée, car les cons-

tructions du x^e^ siècle étaient évidemment de style roman, tandis que le monument que nous voyons n'accuse pas, dans ses parties les plus anciennes, une époque antérieure au XIII^e^ siècle. Les archives, toutes muettes qu'elles sont, nous apprennent cependant que Conrard Probus fit élever les grandes voûtes ; l'œuvre du x^e^ siècle avait donc, à cette époque, subi des remaniements considérables. On est alors fondé à supposer qu'au XIII^e^ siècle, les constructions romanes furent rasées jusqu'au niveau du sol, ou à peu près, et qu'on reconstruisit le nouvel édifice dans le goût de l'époque, mais en conservant le plan primitif, sauf les agrandissements postérieurs, c'est-à-dire les trois travées du portail. Une foule d'indices viennent appuyer ces suppositions : ainsi, bien que cet édifice soit en grande partie du style ogival primitif, le plan est celui de la basilique romane (Ab. Balth.) ; les bras du transept en sont très-développés ; les collatéraux ne tournent point autour du chœur, mais se terminent à l'entrée du sanctuaire par de petites absides ; le chevet heptagonal, de même largeur que la grande nef, a peu de profondeur et n'offre point de chapelles rayonnantes (Ab. Balth.). Enfin, en 1852, lors des fouilles faites pour réparer le transept méridional, on remarqua, au-dessous des fenêtres, que les murs des fondations étaient juxta-posés et au nombre de trois (J. 1853).

Description du monument. — Selon M. de Beuzelin, la cathédrale de Toul est un superbe monument qui doit être classé au second rang des plus beaux édifices de France ; d'après M. l'abbé Balthazard, c'est un édifice unique dans son genre, son caractère, son originalité (J. 1863). Le plan en est régulier : il est formé de deux nefs principales disposées en forme de croix latine ; des

collatéraux accompagnent la grande nef et sont flanqués de trois chapelles au midi et de quatre au nord. On compte huit travées du portail au transept, et autrefois quatre tours dominaient le monument, les deux que nous voyons encore au-dessus du portail, et deux autres aux angles formés par l'abside et le transept. Les deux dernières existent encore, mais découronnées depuis 1552, époque à laquelle celle du sud s'écroula et enfonça les voûtes adjacentes ; le chapitre, manquant de ressources, répara d'abord les dégâts, démolit ensuite l'autre tour jusqu'à la hauteur des combles, et donna aux deux tours ainsi tronquées, les calottes que nous leur trouvons actuellement : l'édifice n'avait été complet que pendant cinq ans, car le couronnement des tours venait d'être posé et le portail achevé quand l'accident arriva (Mém.).

Les dimensions dans œuvre sont :

Du trumeau de la porte jusqu'au fond de l'abside	88m » c
Longueur de la nef seule	50 60
— du chœur et de l'abside	20 00
— du transept ou du nord au sud.	48 00
Largeur de la nef, des collatéraux et des chapelles	32 00
— de la nef seule	12 00
— de chacun des bas-côtés	6 40
Hauteur des maîtresses voûtes	36 00
— des voûtes des bas-côtés	20 00
— des tours du portail	76 00

(Ab. Balth.)

Suivant M. de Caumont, le chœur et la nef, moins les trois dernières travées du côté de l'occident, seraient du

XIII^e^ siècle (*Abécéd.*, page 408). L'éminent archéologue n'a pas prétendu, néanmoins, que toute cette partie de l'édifice eût été élevée simultanément, ce qu'il serait difficile d'admettre, car il existe une grande différence dans l'ornementation des bases des colonnes et surtout des chapiteaux de la nef, si on la compare aux parties semblables de l'abside : un seul coup d'œil suffit pour se rendre compte du fait que nous avançons. Sans s'écarter des limites posées par M. de Caumont, ne peut-on pas attribuer le chevet à la première moitié du XIII^e^ siècle, aux premières années même de cette période, et reporter le reste des constructions à la fin du même siècle? Du reste, le *Nécrologe des évêques de Toul* semble confirmer cette hypothèse et indiquer que l'abside aurait été élevée, en 1201, sous l'évêque Eudes de Vaudémont; que Roger de Marcey aurait orné le sanctuaire de riches verrières, et Conrard Probus (1272 - 1297), construit les grandes voûtes (D. C. H.; *Preuves*, col. 227, 228 et 229). Quant aux travées voisines du portail, elles furent commencées dans la période de 1385 à 1398 et terminées en 1460 (Mém.) ; enfin, le portail et les tours ne furent complètement achevés qu'en 1547 (Mém.).

Détails intérieurs. — L'intérieur est éclairé par quarante-trois fenêtres ogivales ; les divisions des baies des travées du portail sont à réseaux flamboyants, mais toutes les autres sont à lancettes géminées, et, entre les sommités des ogives et l'arcade principale, l'espace est occupé par une rose à six lobes. Les grandes fenêtres du transept, qui tiennent à peu près toute la largeur de la nef transversale, sont divisées en quatre parties par trois meneaux ; elles produisent l'effet de deux fenêtres accolées, et la partie supérieure de la baie est ornée d'une

rosace composée d'une rose centrale, à huit lobes flanqués d'autant de trèfles disposés en encadrement. Dix-huit colonnes, auxquelles correspondent des pilastres ou colonnes engagées, supportent des voûtes ogivales de trois pieds et demi d'épaisseur (B. P. H.), armées de fortes nervures toriques. Ces colonnes sont cylindriques et cantonnées de quatre moyennes colonnettes engagées au tiers du diamètre. Les chapiteaux du chœur sont très-évasés, ornés de feuilles à crochets bien contournées ; l'abaque est carré. Mais ceux de la nef, richement sculptés, sont presque droits ; l'ornementation de quelques-uns est étagée et formée de feuilles de lierre, de houx, etc., tandis que l'abaque est octogone. Il n'existe pas de *triforium :* au-dessus des formerets, on trouve une corniche en retraite sur laquelle viennent s'appuyer les fenêtres du clerestory. Au-dessous des fenêtres des bas-côtés, on remarque une élégante balustrade, addition du xv^e^ siècle (Ab. Balth.). Au-dessus des petites absides et à la hauteur du clerestory, on remarque deux tribunes avec arcatures larges, ogivales et à claire-voie, pour prendre jour sur l'abside et le transept ; ces tribunes occupent le premier étage des tours du chœur.

Portail. — Le portail est l'une des plus magnifiques productions de l'architecture ogivale en sa dernière période. Commencé vers 1460, il fut terminé en 1547, et exécuté par Jacquemin de Commercy, mais sur « le patron » ou les dessins fournis par *Tristan d'Hattonchâtel*, auquel les annales de la cathédrale donnent Lenoncourt pour patrie (J. 1862, p. 253). Cette façade a 37 mètres de largeur totale ; elle est à quatre étages, séparés par des galeries très-élégantes et découpées à jour (Ab. Balth.). Au rez-de-chaussée, on remarque

les trois portes formées par « trois grandes arcades ogivales qui correspondent aux nefs ; elles s'avancent en porche et sont séparées entre elles par des contre-forts carrés ornés de piédestaux et de dais richement travaillés » (Ab. Balth.). L'arcade de la porte principale est surmontée d'un grand arc relevé en accolade. Au milieu du premier étage, on voit une belle rosace formée d'une rose centrale cantonnée de quatre-feuilles sur trois rangs ; elle occupe le tympan d'un cintre brisé, qui est lui-même couronné par un fronton très-élancé et qui s'élève jusqu'au troisième étage. Les tours, en s'isolant, deviennent octogones ; elles sont reliées, par des arcs-boutants festonnés, aux clochetons légers et à jour qui couronnent les contre-forts. La tour du midi s'appelle *tour Saint-Etienne*, et l'autre, *tour Saint-Gérard*. Leur couronnement consiste dans une balustrade très-riche (Ab. Balth.). Avant la Révolution, on remarquait, au milieu du triangle ogival, un *Christ* colossal, et dans les niches si richement sculptées et répandues sur toute cette façade, 72 grandes statues et 67 petits groupes (Th. ; v. *Notice sur la cathédrale de Toul*, par M. l'abbé Morel). Ces richesses artistiques ont été brisées par nos modernes vandales ; six des petits groupes, des voussures des portes très-probablement, ont été sauvés et sont déposés, actuellement, sur les murs de la cour de la chapelle de Gare-le-Cou. Louis XI et René II, duc de Lorraine (C., t. II, page 568), concoururent à l'érection, ou au moins à l'embellissement de ce portail ; aussi voit-on de nombreuses fleurs de lis parsemées le long des galeries, et sur la balustrade de la tour du sud, les débris d'un grand écu aux armes de Lorraine. Entre les deux tours s'élève la tourelle de l'horloge, campanile d'un goût exquis,

percé à jour, bâti dans la période de 1508 à 1536 (Mém.), et qui renferme une ancienne cloche ou timbre portant cette inscription : « *Je fus faite et mise ici pour sonner les heures des jours et aussy celles des nuits en mil V^c XXXVI* » (Th.; v. *Notice*, etc.).

Extérieur de la nef, des transepts et du chœur. — La nef et les transepts sont d'un aspect sévère ; des contre-forts massifs et dépourvus d'ornements s'élèvent au-dessus des collatéraux pour recevoir un double rang d'arcs-boutants superposés, qui vont appuyer les murs du grand comble. Ces contre-forts sont nus et couronnés par un toit à double égout. Le chevet est plus intéressant : ses grands contre-forts, peu saillants, sont surmontés de pinacles élégants ; ensuite, au-dessus des hautes fenêtres qui éclairent l'abside, on a appliqué, au-dessous de la corniche, une garniture festonnée d'arcs ogivaux qui s'entre-coupent, et dont les vides sont remplis par des trèfles et des demi-trèfles (Ab. Balth.) ; au-dessus de cette corniche, on remarque des fragments d'une galerie qu'on présume avoir régné sur tout le circuit de l'édifice. Cette ornementation de l'abside a été faite après coup, car la galerie, comme les arcs ogivaux, accuse seulement le style flamboyant (Ab. Balth.). Au-dessus de la croisée du transept s'élève la lanterne dite la *Pomme d'or*, à cause de la boule recouverte de cuivre qui s'y trouve ; les huit médaillons sculptés qu'on remarque sur les pans de la coupole, présentent l'effigie de saints personnages, d'empereurs d'Allemagne et de ducs de Lorraine (Th. ; v. *Notice*, etc.). La charpente est un chef-d'œuvre d'assemblage ; sur l'un des pignons est gravé le millésime 1537 (Mém.). Un connaisseur[1] nous a

1. M. Toussaint, négociant à Dommartin-lès-Toul.

assuré, et c'est la tradition constante du pays, qu'on a employé du bois de châtaignier dans les constructions primitives ; on en a reconnu dans le chevet, lors des réparations du transept, de 1850 à 1860.

Monuments accessoires, hors d'œuvre.— Cloître.— Au midi de la nef, on trouve *le Cloître*. L'évêque Frotaire, au IXe siècle, construisit le premier qui ait existé près de la cathédrale. Ludelme l'acheva au Xe siècle ; mais celui d'aujourd'hui ne semble remonter qu'à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. La porte d'entrée, donnant sur le porche au midi (parement extérieur) et celle qui donne accès à la cathédrale (parement donnant sur le cloître, abstraction faite des remaniements postérieurs), présentent la plus grande analogie avec la grotte ogivale de la cathédrale et la porte d'entrée de l'église d'Ecrouves ; on doit donc attribuer ces détails aux premiers temps de l'ère ogivale ou à la première moitié du XIIIe siècle. On remarque, dans ces arcades, des archivoltes ornementées, garnies de statuettes mutilées, et des colonnettes annelées ; le tout semble ensuite avoir été polychromé. Le cloître est évidemment d'une époque postérieure, comme nous l'avons déjà dit ; les détails d'architecture le prouvent, et on aperçoit, du reste, la reprise des travaux dans le tableau de la première de ces portes. Ce monument est de forme rectangulaire, ouvert sur trois faces seulement ; il a 70 mètres de long sur 50 de large ; on y compte 27 travées prenant jour sur le préau, par une arcade large, peu élevée, bigéminée et à ogives trilobées ; le triangle ogival est occupé par une rose nue, c'est-à-dire par un cercle sans lobes. Les chapiteaux sont ornementés d'un feuillage disposé sur deux rangs, et les voûtes ogivales, soutenues par des arceaux

dont la retombée s'appuie sur un faisceau de cinq colonnettes, du côté du mur, et de trois du côté du préau (Ab. Balth.). A hauteur des chapiteaux, le long du mur du cloître, le nu est orné d'arcatures trilobées en application, reposant sur des modillons sculptés ; elles sont disposées trois à trois, dans le tympan de chaque travée. Le sol est dallé de pierres tombales nombreuses, et il se trouve à dix-huit marches en contre-bas du sol du transept de la cathédrale.

Les constructions élevées le long du cloître, converties aujourd'hui en presbytère et en école, étaient autrefois l'ancienne dortellerie, et, depuis 1770, la maîtrise des enfants de chœur.

Sacristies. — Les autres parties accessoires attenant à la cathédrale sont : 1° les *Sacristies du Midi*, appelées aussi salles des *Catéchismes*, adossées au côté méridional de la nef, bâties dans le préau du cloître ; ces constructions ainsi que la salle *des Archives* qui y est contiguë, accusent le XIV^e^ siècle et étaient autrefois destinées au *Vestiaire*, à *la Bibliothèque* et *aux Archives* (Mém.) ; 2° *les Sacristies* actuelles, situées au nord de l'abside, dans l'angle formé par le transept, sont composées de plusieurs pièces : *la Grande-Sacristie*, qui renferme des buffets en chêne appartenant, dit-on, au XVI^e^ siècle ; la salle *du Chapitre*, dans laquelle on remarque une cheminée ; la sacristie *des Vicaires*, située derrière la petite abside septentrionale : toutes ces constructions ne remontent pas au delà du XV^e^ siècle (Th., v. *Notice*, etc.) ; 3° la salle *du Trésor*, située de l'autre côté du chevet, derrière l'abside méridionale, dont la construction remonte au temps de saint Gérard (Mém., V^e^ vol.) ; 4° la chapelle du *Jeudi-Saint*, dite aussi chapelle *du*

Caveau, à cause du caveau qu'on y trouve, et qui est adossée à l'abside, derrière la sacristie des vicaires ; elle est très-étroite et on y pénètre par une porte ménagée dans les boiseries du chœur (abbé Morel) ; 5° la chapelle *des Evêques,* érigée dans l'angle formé par la nef et le transept septentrional : c'est un édicule carré en plan, occupant la largeur de deux travées de la nef sur laquelle il s'ouvre ; cette chapelle fut bâtie dans la première moitié du XVI^e^ siècle, en style de la renaissance italienne, pour servir de sépulture aux évêques de Toul ; elle est ornementée en stuc, avec ordres superposés, plafond plat, à caissons décorés de rosaces ; elle renferme de nombreuses reliques, des tombeaux dégradés de plusieurs évêques et les pierres tumulaires de MM. Bégon, du Saussay et Drouas (Mém.). On y voit aussi le siége en pierre sculptée qui servait autrefois à l'intronisation des évêques, appelé *Fauteuil de saint Gérard ;* on n'est pas d'accord sur l'époque à laquelle il remonte : M. de Beuzelin l'attribue au XII^e^ ou au XIII^e^ siècle ; M. l'abbé Balthasar, au XI^e^, et M. Dufresne, à l'époque gallo-romaine et au temps de Constantin. Ses dimensions sont 1^m^ 02 de hauteur totale, 0^m^ 79 de large, 0^m^ 35 d'épaisseur, et ses ornements sont en haut-relief, bien fouillés (voir les vignettes fournies par M. l'abbé Balthasar, pl. 91, et M. l'abbé Morel) ; 6° la chapelle *Sainte-Ursule* ou des *Onze-mille-Vierges,* appelée quelquefois encore chapelle *des Rois,* érigée en face de la précédente, à côté du grand escalier du cloître ; sa construction date aussi de la première moitié du XVI^e^ siècle ; elle s'élève sur un plan carré, se termine en coupole, et est couronnée par une lanterne à jour ; l'intérieur, qui est richement décoré, s'ouvre sur la cathédrale. Ce petit monument

fut bâti sur l'ancienne chapelle de *N.-D. de la Gésine*, nommée aussi chapelle *des Morts ;* cette dernière existe encore, fait l'effet d'une crypte sous le petit édifice du XVI^e^ siècle et donne sur le cloître, où elle a son entrée, au pied du grand escalier. Cette chapelle, très-basse, est contemporaine du cloître et renferme quelques sculptures (Mém.).

Chapelles de l'intérieur. — En longeant le mur méridional de la nef, à partir du portail et en faisant le tour de l'édifice, on remarque successivement : 1° la chapelle *Saint-Etienne*, dont l'autel et le retable sont d'une délicatesse, d'une légèreté, d'un fini remarquables : c'est un petit chef-d'œuvre d'élégance de l'art ogival du XVI^e^ siècle (Ab. Balth.) ; 2° la chapelle *Sainte-Agnès*, où se trouve exposée, en ce moment, mais d'une manière transitoire, très-probablement, la statue de *Notre-Dame-au-Pied-d'Argent*, but d'un concours de pèlerins. On connaît le miracle qui amena, en 1284, la délivrance de la ville et inaugura ce pèlerinage ; le pied avancé de la statue est encore couvert de la plaque d'argent d'où lui vient son nom ; à gauche, appendu au contre-fort, on remarque un ancien tableau qui rappelle le miracle et contient la légende dans une inscription. Vers le milieu du XVII^e^ siècle, cette statue avait déjà été transférée du fond de l'abside, sur l'autel principal du transept méridional ou de la *Blanche-Mère-de-Dieu*, d'où elle fut apportée dans la chapelle *Sainte-Agnès*, lors de la restauration du transept, en 1850 (Mém.) ; 3° la chapelle *Sainte-Cécile*, au fond de l'abside méridionale, et qui nous offre un spécimen de l'ornementation à arabesques de la Renaissance ; 4° *la Grotte-Ogivale*, à côté de la chapelle dont il vient d'être question ; quoique mutilée, elle est

intéressante, tant par les détails d'architecture qu'elle nous offre, lesquels annoncent les commencements de l'époque ogivale, que par les fresques antiques qu'on aperçoit au fond ; 5° la chapelle *Saint-Pierre*, à l'extrémité du collatéral septentrional, où l'on remarque un tableau avec une inscription commémorative, et au-dessous le portrait de Claude Guyot, chanoine de la cathédrale ; 6° l'autel du *Sacré-Cœur*, en marbre, construit au siècle dernier et achevé, vers 1774 (Mém.), par la munificence de Stanislas, de sa fille la reine de France, du Dauphin et de Marie-Antoinette ; il est orné d'un beau tableau-retable de Girardet, derrière lequel se trouvent d'anciennes peintures, médaillons qui peuvent remonter au XIII^e^ siècle (Mém.). Pour les autres chapelles, qui sont moins intéressantes comme antiquité, pour les autels et autres monuments élevés avant la Révolution, le long des murs, et adossés même aux piliers de la nef, voir *la Cathédrale de Toul*, par M. l'abbé Guillaume (Mém., V^e^ vol.).

Vitraux, peintures murales, tableaux. — On rencontre, dans la cathédrale de Toul, des vitraux de différentes époques ; les plus anciens se trouvent au-dessus de la chapelle *Saint-Pierre*, dans la petite abside du nord ; ils remontent, paraît-il, au XIII^e^ siècle (Ab. Balth.) ; les autres sont plus récents : ainsi, le grand vitrail du transept septentrional porte le millésime 1503 ; la verrière du milieu de l'abside nous donne la date de 1567 ; celles des baies voisines sont de même époque que cette dernière (Th. ; v. *Notice*, etc.).

Nous avons déjà mentionné quelques peintures murales dans la *Grotte-Ogivale* et derrière le retable de l'autel du *Sacré-Cœur ;* nous en signalerons d'autres encore

dans le transept restauré, où le badigeon enlevé laisse voir l'image de la Vierge et celle d'un évêque ; il en existe aussi dans le cloître (Mém.).

Après le tableau de Girardet et celui de la chapelle *Saint-Pierre*, nous devons citer les peintures à panneau du chœur, dont quelques-unes sont attribuées à Jacquart ; ensuite quelques autres répandues dans l'intérieur de la cathédrale. On sait qu'avant la Révolution, les nombreuses peintures et les tableaux qui ornaient notre vieille basilique et les autres églises de Toul, disparurent, et que plusieurs d'entre elles allèrent embellir des églises rurales du voisinage, entre autres celles de Moutrot, Crézilles, Domgermain, etc. (voy. *Répertoire archéologique du canton de Toul-sud*). L'orgue actuel est de 1756 (J. 1862) ; il comprend 42 jeux et se compose de 3,139 tuyaux ; la cathédrale en possédait déjà un en 1356 (Th. ; v. *Notice*, etc.).

Pierres tombales. — Le sol était autrefois littéralement couvert de pierres tombales, avec inscriptions, effigie gravée en creux et ornementation très-variée ; beaucoup ont disparu dans les réparations et dans les changements qu'on a opérés, à diverses époques, au chœur et dans le transept, surtout au XVII^e^ siècle et au XVIII^e^ ; aujourd'hui, celles de la nef même sont en partie cachées par des bancs. Citons néanmoins la tombe de saint Gérard, au milieu de la croisée du transept, et sur laquelle on lit, dans un chétif losange de marbre noir : « *Hic est sepulcrum hominis Dei B. Gerardi* » (Mém.). On peut en remarquer ensuite un bon nombre du XIII^e^ siècle et du XIV^e^ ; celles du XV^e^, du XVI^e^ et du XVII^e^ y sont en grande quantité (Mém., V^e^ vol.). Les murs, les piliers

même étaient et sont encore aujourd'hui chargés d'épitaphes ou d'inscriptions obituaires et commémoratives. (Pour plus de détails sur l'épigraphie de ce monument, voyez *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, V^e^ vol., page 208-243).

Changements opérés au chœur et dans le transept. — Vers 1564, le sol du sanctuaire, du transept et de la première travée de la nef fut exhaussé de quatre marches pour construire, dans cette travée voisine de la croisée, un jubé, en style grec, qui fut démoli en 1791. A cette époque, le tombeau de saint Gérard était entouré des stalles des chanoines ; celles-ci étaient en bois, richement sculptées, et avaient été établies en 1379 (Mém.). Le sanctuaire reçut l'ornementation que nous lui voyons, de 1625 à 1725, ainsi que le rappellent des millésimes placés sur l'entablement de cette œuvre de mauvais goût. Au fond, on remarque la chapelle de la Vierge, dont les colonnes de marbre noir et les ornements ont du prix. Le pavé noir et jaspé du chœur date de 1761 (Th. ; v. *Notice*, etc.).

Trésor. — Le trésor de la cathédrale renfermait autrefois de nombreuses richesses archéologiques ; elles ont presque toutes disparu dans la tourmente révolutionnaire. Pour se rendre compte de leur importance, il suffit de lire les inventaires publiés dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine* (année 1852, pages 212-234) et dans les *Mémoires* de la même Société (V^e^ vol., p. 196-208). On a sauvé néanmoins la pointe du *Saint-Clou*, rapportée de Trèves par saint Gérard ; elle est enchâssée dans un magnifique reliquaire d'argent doré, chargé de pierreries, présent de l'évêque Henri de Ville (1409-1437). Ce reliquaire est un remarquable et précieux produit des arts

au commencement du xv^e^ siècle ; il a la forme d'un petit temple ouvert de toutes parts, dont les angles, formés de colonnettes, supportent une jolie flèche gothique ; le tout est porté par un pied d'une seule tige (J.). Parmi les autres objets conservés et restitués à la cathédrale, mentionnons d'anciennes châsses renfermant des reliques nombreuses et déposées, pour la plupart, dans la chapelle *des Evêques ;* en outre, une portion du cilice de saint Amon avec divers fragments d'étoffes très-antiques (Mém.). Signalons ensuite, au nombre des objets les plus curieux que la cathédrale ait perdus, la *Couronne de Pibon,* sorte de lustre destiné à orner et à illuminer le chœur ; elle avait 20 mètres de tour, était en argent doré et ornée de statuettes ; pour en faire comprendre la valeur intrinsèque, disons qu'un industriel, en 1780, offrait 1,000 fr. au chapitre pour obtenir la permission de la nettoyer (Th.; v. *Notice*, etc.).

Archives. — On conservait bien précieusement dans les archives de la cathédrale un nombre considérable de chartes et de diplômes accordés à diverses époques ; et, lorsque la Révolution éclata et qu'un immense bûcher les réduisit en cendres, avec les papiers des autres églises et monastères de la ville, on y comptait encore 129 bulles de papes, 36 diplômes d'empereurs, 68 patentes de rois de France et un nombre important de chartes données par des ducs de Lorraine et des évêques de Toul, bien qu'en 1462 les archives de la cathédrale et celles de l'évêché eussent été brûlées déjà, lors de l'incendie du château de Liverdun, lieu où elles avaient été déposées. On n'a pu sauver, en 1793, que l'*Inventaire* de tous ces titres, dressé par Lemoine, au siècle dernier, et déposé à la bibliothèque de la ville (Mém.). On conserve, dans la sa-

cristie, un magnifique missel enluminé, du XVI^e^ siècle, relié en velours, avec garnitures en argent ; il remonte, paraît-il, aux premiers moments de l'imprimerie.

Dans les ouvrages que nous avons indiqués précédemment, dans nos *Renseignements bibliographiques*, on trouve plusieurs plans et dessins de la cathédrale, notamment dans celui de Dom Calmet, dans ceux de MM. Grille de Beuzelin et Thierry, l'abbé Balthasar et l'abbé Guillaume ; mais la vue la plus intéressante et en même temps la plus ancienne de cet antique monument, c'est celle qui se trouve à la bibliothèque de Nancy et dans celle de M. l'abbé Marchal[1], et qui représente cet édifice avec ses quatre tours (S.).

Collégiale de saint-Gengoult. — *Notions historiques.* — En même temps que saint Gérard jetait les fondements de la cathédrale, il édifiait aussi l'église Saint-Gengoult (B. P. H.). Il établit d'abord, auprès du sanctuaire, une abbaye de filles de l'ordre de Saint-Benoit ; mais peu de temps après, il substitua des clercs à ces religieuses (B. P. P.). Brûlée en 1036, pendant les guerres du comte de Champagne, cette église fut restaurée en 1065 par l'évêque Udon, qui fonda en même temps la collégiale, la première du diocèse, et l'annexa à l'église, en remplacement de la communauté des clercs instituée par saint Gérard (B. P. P.). Il existe, sur l'époque précise de la construction de l'édifice actuel, la même incertitude que pour la cathédrale, et ce n'est pas là le seul rapprochement que l'on puisse faire entre les deux monuments. En effet,

1. M. l'abbé Marchal nous écrit que la gravure qu'il possède de la cathédrale de Toul avec quatre tours est de la fin du XVII^e^ siècle ; elle est très-petite, et a dû faire partie d'un recueil imprimé de différentes vues et plans.

après avoir eu le même fondateur, ils ont subi à peu près les mêmes vicissitudes, ont été reconstruits vers la même époque et sur le même plan, celui de la basilique romane. Les analogies se retrouvent jusque dans l'interruption et la reprise des travaux. L'abside est du XIII^e^ siècle; le transept et la première travée de la nef, de la première moitié du XIV^e^ ; le portail, de la fin du XIV^e^ ou du commencement du XV^e^ ; enfin la partie supérieure des tours, le cloître et la chapelle *Saint-Joseph*, de la première moitié du XVI^e^ (M.).

Description du monument. — Cette église est très-remarquable, elle est orientée; le plan, en forme de croix latine, en est régulier, mais l'axe dévie légèrement, particularité qui se produit rarement au XIII^e^ siècle. Le vaisseau est formé d'une nef centrale accompagnée de deux collatéraux, où l'on compte quatre travées seulement, y compris celle du portail. Le transept est très-développé, l'abside principale est à cinq pans, et elle est flanquée de deux absidioles qui terminent les bas-côtés.

Voici les dimensions principales de l'édifice :

Longueur totale dans œuvre, depuis le portail jusqu'au fond de l'abside	44^m^80^c^
Longueur de la nef jusqu'à l'entrée de l'abside	32 20
Largeur des trois nefs près du portail	18 44
A l'entrée du transept	19 12
Dans le transept	36 50
Largeur du transept dans le sens de l'axe de l'église	9 60
Hauteur de la grande nef (sous voûte)	20 60
Hauteur des petites nefs	10 65
Hauteur de la grande tour (Mém.).	39 70

Les voûtes sont supportées par dix piliers, en comptant ceux des petites absides ; ils sont cylindriques et flanqués chacun de dix colonnettes au tiers engagées, dont quatre ont 0m 30 de diamètre et les autres 0m 16. L'édifice est éclairé par trente-quatre fenêtres et une élégante rosace que l'on admire à l'occident, au-dessus du portail. Les baies sont géminées ; dans l'abside, elles sont très-hautes, très-étroites, à ogives en lancettes, et la rose y est encadrée dans un carré, forme bizarre dont on trouve peu d'exemple. Dans le transept et les travées adjacentes, les carrés disparaissent, les ogives sont trilobées et la rose est formée d'un quatre-feuilles. Enfin, près du portail, on remarque les divisions du style flamboyant qui annoncent le commencement du xve siècle ; cependant la grande rosace est encore du style rayonnant.

L'ornementation est très-variée. Au chœur, les chapiteaux sont évasés, et les feuilles à crochets bien contournées ; mais en se dirigeant vers le portail, on trouve du changement et dans la forme et dans l'exécution : on remarque successivement des feuilles de lierre, de houx, puis de choux frisés bien fouillés. Autour du transept, il règne, à hauteur d'appui des grandes fenêtres, une rangée d'arcatures trilobées, reposant sur des modillons ornés de têtes d'hommes et d'animaux (Mém.).

La façade est nue et masquée par des constructions privées, mais on commence à la dégager. Elle présente un portail simple dont les voussures sont ornées de moulures prismatiques, et dont l'arcade est surmontée d'un arc relevé en accolade. Au-dessus, on remarque l'élégante rosace dont il a déjà été question. Les deux tours carrées qui s'élèvent de chaque côté sont d'une architecture sévère, et des fenêtres à plein cintre les ont fait sup-

poser romanes ; mais elles ne sont que de l'époque du portail et de la rosace, c'est-à-dire de la fin du XIV^e^ siècle ou du commencement du XV^e^. La tour du sud ne fut jamais terminée ; elle n'arrive qu'à la hauteur du grand comble, tandis que l'autre s'élève plus haut ; mais celle-ci, en s'isolant, prend la forme octogone : cette dernière partie est plus ornementée que le reste de la façade, et remonte seulement à la première moitié du XVI^e^ siècle (Mém.). L'intervalle entre les deux tours, à la partie supérieure de la façade, est occupé par un fronton de la plus grande simplicité.

A l'extérieur, le chevet et les transepts seuls offrent quelques détails d'ornementation : on remarque, sur la corniche qui règne dans cette partie de l'édifice, des feuilles entablées. Sur les contre-forts, il existe des pinacles à quatre pans avec colonnettes aux angles supportant, sur chaque face, des frontons triangulaires ; le couronnement de ces pinacles est en pyramide : les rampants en sont crossés et les sommets garnis d'oiseaux.

Monuments accessoires. — Le Cloître. — Le cloître de Saint-Gengoult, l'un des plus beaux et des plus élégants que l'on puisse rencontrer, est de la seconde période de l'ère ogivale tertiaire, contemporain de la partie octogone de la tour principale de la collégiale. Il se trouve placé au nord de la nef, disposition anomale qui s'explique par cette circonstance que l'église Saint-Gengoult s'appuyait, au sud, sur l'enceinte de la ville. Les dimensions de ce *Cloître* sont des plus restreintes ; il est bâti sur un plan carré et ouvert, de chaque côté, sur le préau. On n'y compte en tout que seize travées, quatre aux angles et trois sur chaque face. Celles-ci prennent jour

sur le préau, chacune par une double arcade géminée, à réseaux flamboyants très-variés, présentant de bizarres irrégularités. Ces divisions ogivales sont supportées par des colonnettes parfois torses et réunies en faisceau. L'ornementation des chapiteaux, variété du style corinthien, est formée de volutes, de feuillages divers, d'animaux, de chimères, etc. A l'extérieur, les arcades sont surmontées d'arcs brisés, relevés en accolade, dont le sommet et les rampants sont garnis de choux frisés. Dans le nu du tympan, en dehors des arcades et sur les panneaux des contre-forts très-saillants, on remarque des médaillons mutilés. Enfin les voûtes sont élevées sur liernes et tiercerons.

Après le cloître, nous avons à mentionner les *Sacristies* situées au nord de l'abside et contre le transept : elles sont à deux étages, et la principale remonte au XIII^e^ siècle, ou au commencement du XIV^e^ ; elles ont ensuite été agrandies pendant la troisième période de l'ère ogivale et à l'époque de la Renaissance. L'une d'elles semble même autrefois avoir servi de chapelle, car on y trouve une porte condamnée, ornementée, donnant sur l'abside ; du reste, au-dessous de la fenêtre, il existe une inscription qui en rappelle l'érection, en 1599, par Claude Guyot, chanoine ; on y remarque en outre une peinture murale formant retable d'autel, et, dans un cartouche, ce verset du prophète Isaïe : *Posuit in eo dominus iniquitatem omnium nostrum* (J. 1867). Au midi de la nef, est adossée la chapelle *Saint-Joseph,* qui appartient à l'époque de la construction de la belle église de Blénod-lès-Toul, car sa fenêtre présente des réseaux d'ogives qui ont la plus grande analogie avec ceux de l'église que nous rappelons, commencée, comme on le sait, en 1506. Dans

la travée voisine, au-dessus d'une porte, on lit cette inscription : *Mensura in rebus optima.* 1513 (J. 1867).[1]

Chapelles de l'intérieur. — Dans la petite abside septentrionale, on rencontre la chapelle *Saint-Nicolas,* qui a été fondée en 1316. Dans l'autre absidiole, c'est la chapelle *Sainte-Anne,* où l'on voit un tableau estimé et un bel autel en marbre venant de la paroisse Saint-Amand (Mém.). La chapelle du fond du sanctuaire est dédiée à la Vierge ; autrefois elle était très-ornementée, mais la Révolution lui a enlevé les œuvres d'art qu'elle possédait. Les autels en marbre des transepts sont du siècle dernier ; sur celui du nord il existe un morceau de sculpture en marbre blanc, représentant le Christ descendant de la croix : c'est l'œuvre de François Chassel (Mém.).

Il y a quelques années, on pouvait voir encore, sous une arcade, au-dessous du grand vitrail du transept septentrional, l'ancienne chapelle *du Sépulcre ;* mais la statue de N.-D.-de-la-Salette, qu'on y a érigée récemment, la masque à peu près complètement. Cette chapelle était des premières années du xv^e^ siècle, ainsi que l'atteste une inscription lapidaire placée à côté, encore visible, et sur laquelle on trouve le millésime MCCCC (J. 1867) ; cette chapelle offrait de l'intérêt par la date de sa construction et les détails d'architecture qu'elle présentait, lesquels avaient une grande analogie avec ceux du portail de Saint-Gengoult. La comparaison pouvait aider à fixer l'époque de la construction de ce portail (Mém.).

1. Hugues des Hazards, 74^e^ évêque de Toul, de 1506 à 1517, à qui l'on doit l'église de Blénod-lès-Toul, son lieu natal, avait été chanoine de Saint-Gengoult. C'est probablement à ce prélat que sont dues et la chapelle *Saint-Joseph,* auparavant dite *Chapelle-de-huit-Heures,* et la porte qui l'avoisine (Ab. Guill.).

Vitraux. — Tableaux.—Les vitraux des absides sont à médaillons ; dans l'une des fenêtres, on remarque des fleurs de lis et des tours de Castille. M. de Bœswilwald n'hésite pas à les attribuer au XIII^e^ siècle, et il pense même que c'est un don de saint Louis. Ce vitrail est admirable ; il est d'une valeur inestimable, autant par son origine supposée que par son antiquité, la perfection, l'éclat de ses couleurs et son état de conservation. On remarque aussi des grisailles très-appréciées des antiquaires, attribuées à la même époque, ou tout au moins au commencement du XIV^e^ siècle. Les autres verrières de la nef et des transepts ont beaucoup souffert ; elles sont supposées des siècles suivants et paraissent avoir été remaniées à des époques postérieures. La rosace du portail est un spécimen de la vitrerie peinte de l'école allemande du XVI^e^ siècle (Mém.).

Les tableaux de cette église, à l'exception des peintures à panneaux du chœur et des retables des autels collatéraux, viennent en grande partie de l'église Saint-Léon ; plusieurs ont du prix, et le plus remarquable est un *Christ descendu de la Croix.*

L'abside de la collégiale, comme celui de la cathédrale, fut orné, aux siècles derniers, de l'œuvre formé de pierres blanches et de marbre noir qu'on y voit encore. Ce fut, comme à la cathédrale, une addition regrettable, qui ne s'harmonise guère avec le style du monument.

Pierres tombales. — Le sol est couvert de dalles funéraires dont les plus anciennes remontent aux années 1316, 1321, 1329, 1332, etc. ; quelques-unes offrent une ornementation remarquable en style ogival. On trouve aussi le long des murs, sur les piliers et dans le cloître, des inscriptions tumulaires et obituaires antiques ; l'une

des plus anciennes de ces dernières est dans le cloître, sur un contre-fort ; elle remonte à l'an 1349. Pour plus de détails à ce sujet, voir la *Notice historique et descriptive de l'église Saint-Gengoult,* de M. l'abbé Bagard (Mém.), et l'*Epigraphie archéologique,* de M. l'abbé Guillaume (J. 1867).

Ban-Cloche. — Dans la tour du sud de Saint-Gengoult, se trouvait autrefois la *Ban-Cloche,* accordée, par privilége, en 1367, à la ville de Toul et pour les usages de la cité, par l'empereur Charles IV, dans son diplôme appelé la *Bulle-d'Or.* Les bourgeois usèrent de leur droit et montèrent, en 1396, une cloche dont voici l'inscription, d'après une transaction de 1561 :

« Gengoul ay nom,
» Cloche touloise,
» Qui trois milz et cinq centz poise,
» L'an mil trois centz quatre vingt et seize,
» On mois d'avril, fut icy assise
» Par maistre Guillaume Poitras,
» Du borc Saincte Marie Dheas[1].
» Amen. A. et A. » (J. 1858).

Elle fut l'occasion de longs débats entre le chapitre de Saint-Gengoult et les administrateurs de la cité. A la date du 12 fructidor an XIII, un arrêté préfectoral la mit à la disposition du Conseil de fabrique de la cathédrale, et elle ne tarda pas à être refondue. (Voir *Notice sur la Ban-Cloche,* par M. H. Lepage, dans le *Journal de la Société d'Archéologie,* année 1852.)

1. « Dans d'autres copies de cette inscription il y a : *Agras* » (J. 1858).

Dans les combles de l'église Saint-Gengoult, sur la poutre principale qui soutient la charpente, au milieu du transept, on trouve l'inscription suivante : « 1575. *Cl. Guyot can^ce^ et præfeto fab. hujus ecclesiæ curante* » (Mém.).

Toutes les constructions avoisinant le cloître appartenaient à la collégiale. La plus grande partie des bâtiments servait de grenier d'abondance pour y déposer le produit des dîmes du chapitre ou autres revenus perçus en nature par les chanoines (D^r^ D.).

Eglises paroissiales. — Outre la cathédrale et l'église Saint-Gengoult, on trouvait encore à Toul plusieurs autres églises paroissiales qui ont subsisté jusqu'à la Révolution.

1° Celle de *Saint-Jean-des-Fonts* ou *du Cloître,* à l'angle formé par le cloître et le transept méridional de la cathédrale : elle fut fondée par saint Mansuy, comme nous l'avons vu précédemment déjà ; mais dans l'origine ce n'était qu'un modeste oratoire qui servit, à ce que l'on croit, de baptistère à la cathédrale. Cependant elle avait déjà le titre de paroisse, au IX^e^ siècle, et se partageait l'ancien *castrum* avec l'église Sainte-Geneviève (B. P. P.). Supprimée à la Révolution, elle fut démolie en 1809, et sur son emplacement on a reconstruit, il y quelque temps, une chapelle dans laquelle a été disposée la magnifique crèche provenant du couvent des Carmélites de Pont-à-Mousson. Cet intéressant morceau de sculpture, de la première moitié du XVII^e^ siècle, est dû au ciseau d'Ignace Robert, de Metz, selon que l'a prouvé M. l'abbé Guillaume dans la description qu'il a donnée de ce superbe monument. (Br. in-8°, 1852.)

2° Celle de *Sainte-Geneviève,* fondée par l'évêque

Berthold (D. C. H.), honorée du titre de basilique dans une charte de Charles-le-Chauve, et d'abbaye dans celle d'Othon de l'an 974 (B. P. P.), s'élevait devant le palais épiscopal, au lieu occupé par les maisons portant les numéros 8, 9 et 11 de la rue du Parge, aujourd'hui de Rigny ; elle a complètement disparu.

3° Celle de *Saint-Amand*, bâtie vers le VIII^e^ siècle, était l'église du bourg de ce nom (B. P. P.). Elle avait été reconstruite au siècle dernier ; mais elle fut démolie après la Révolution, et au XIX^e^ siècle on a élevé la Synagogue sur son emplacement, et la Halle-au-Blé sur celui du cimetière qui en dépendait.

4° Celle de *Saint-Aignan*, qui existait déjà au XI^e^ siècle, dans le *Grand-Bourg* ou faubourg Notre-Dame, à l'endroit où se trouve le collége. Son nom lui vient du prieuré dédié à Saint-Aignan qui s'y trouvait et qui est déjà mentionné, en 1058, dans une charte d'Udon. Cet oratoire renfermait alors l'église paroissiale du *Grand-Bourg*, érigée sous le vocable de Notre-Dame (B. P. P.). L'abbaye de Saint-Léon ayant été réunie à ce prieuré, en 1418, l'église paroissiale qui s'y trouvait annexée, fut conservée et suivit les vicissitudes de l'abbaye dont il sera parlé plus loin.

Nous avons à ajouter la chapelle *Saint-Vaast*, située à l'angle formé par la rue de ce nom et celle du Quartier-Neuf. Elle fut fondée à une époque très-reculée, car on la reconstruisit déjà au commencement du XI^e^ siècle (B. P. P.). Erigée en paroisse par Pibon, elle n'avait plus aucun paroissien, dans Toul, au commencement du XIII^e^ siècle ; mais elle était devenue la mère-église de celle de Laye-Saint-Remy (B. P. P.). Aujourd'hui elle est convertie en grange avec greniers, appartenant à M.

Naquart, juge au Tribunal. Dans le grand mur méridional, à l'intérieur, comme à l'extérieur, on remarque quatre baies romanes, étroites, basses, murées, remontant peut-être au XI^e^ siècle, à l'époque des reconstructions de l'évêque Berthold. On voit ensuite une autre baie, également murée, mais ogivale et plus grande que la précédente ; elle semble accuser le XV^e^ siècle. En 1561, les protestants toulois, en assez petit nombre du reste, s'emparèrent violemment de cette église et voulurent y installer un de leurs prédicateurs ; mais ce fut là le signal d'une sorte d'émeute dans la ville ; le sanctuaire dévasté fut sur le point d'être brûlé (Th.).

Nous aurions à parler encore, pour compléter la liste des églises de Toul, de celles de *Saint-Pierre* et de *Saint-Maximin* hors des murs ; mais il en sera question plus loin, dans la description des faubourgs Saint-Mansuy et Saint-Epvre, où elles se trouvaient bâties et dont elles étaient les paroisses.

MAISONS RELIGIEUSES ET HOSPITALIÈRES. — Les *Dominicains* ou *Frères-Prêcheurs*, mieux connus à Toul sous le nom de *Jacobins*, furent établis en cette ville, de 1240 à 1245 (Mém.), sous l'épiscopat de Roger de Marcey, et installés d'abord dans une maison du bourg Saint-Amand, puis bientôt transférés dans le *castrum*. Leur couvent occupait l'espace traversé aujourd'hui par la rue Neuve, c'est-à-dire la plus grande partie du terrain compris entre la rue Muids-des-Bleds et la rue Saint-Jean. Leur église arrivait même sur cette dernière rue, car on en voit encore quelques vestiges à l'angle du premier étage de la maison portant le n° 13. C'est tout ce qui reste aujourd'hui de cet établissement religieux. Les galeries souterraines, récemment découvertes, qui se trouvent

sous la maison et la cour de M. Harmand, n° 3 de la rue Muids-des-Bleds, au fond de l'impasse, seraient-elles quelques restes des caves de ce couvent ?

Les *Cordeliers* ou *Franciscains* furent appelés à Toul, vers 1270, par Gilles de Sorcy, Thierry de Nancy, les chanoines et les bourgeois de Toul, qui se réunirent pour fonder le monastère des *Religieux de Saint-François* (B. P. P.). Cette communauté occupait la presque totalité de l'espace compris entre les rues Qui-qu'en-Grogne, du Pont-des-Cordeliers et du Menin. Ce monastère, supprimé et vendu à la Révolution, fut, dans la suite, démoli en grande partie ; mais il en reste encore des débris curieux : ainsi on en retrouve la porte d'entrée, en style de la Renaissance, au n° 14 de la rue du Pont-des-Cordeliers. La cour de la maison de M. Trousset est le cimetière du couvent, et le hangar, au fond de cette cour, offre quelques pilastres, seuls vestiges existant de l'ancienne église qui semblerait, d'après les débris d'arceaux, avoir été construite au temps du style ogival flamboyant. Chez M. Giraud, au n° 18 de la même rue, on rencontre encore d'autres débris intéressants. Ainsi, dans la bougerie, on remarque une porte du XVI^e^ siècle, ornée de sculptures, de dessins et portant cette inscription : « *Verbum. caro. factum. est* » ; plus loin, on trouve l'ancienne chapelle Saint-Charles dépendant aussi du couvent et dont l'ornementation intérieure ainsi que les fenêtres ogivales murées qu'on aperçoit de la rue du Menin, dénote le style rayonnant du XIV^e^ siècle ; les clefs de voûte en sont ornées d'écussons armoriés. Cet établissement religieux fut détruit, en partie, par un incendie, en 1620, et, en 1637, le parlement de Metz, transféré à Toul, vint, après avoir tenu ses séances dans la maison dite la *Pierre-Hardie*, s'installer au *Couvent des Cordeliers* (S.)

L'église et l'abbaye Saint-Léon avaient été érigées, la première, en 1091, et la seconde, en 1094, hors des murs, entre le faubourg Saint-Mansuy et la rivière, par Lutulphe, doyen de l'église de Toul (B. P. P.). Mais en 1418, dans la guerre qui s'alluma entre les bourgeois et Charles II, duc de Lorraine, elle fut brûlée et ruinée, puis après transférée *intra muros,* dans le prieuré de *Saint-Aignan* qui lui resta uni dans la suite (B. P. P.). L'abbaye fut rebâtie au XVIII^e^ siècle sur un plan rectangulaire et dura jusqu'à la Révolution, époque à laquelle la ville de Toul installa dans les bâtiments claustraux, devenus déserts par la dispersion des moines, *le collége* qu'elle venait de créer et qui subsiste encore aujourd'hui. L'église qui formait le côté méridional du rectangle a, depuis cette époque, été démolie ; on en voit néanmoins encore quelques vestiges sur le pignon du sud du corps principal des bâtiments.

Commanderie du Saint-Esprit. — Dans la rue Gengoult, autrefois rue du *Saint-Esprit,* au n° 6, on remarque un vaste bâtiment appartenant à M. Clément, négociant ; on y trouve une cour intérieure, des tourelles d'escaliers et des constructions qui semblent accuser le XVI^e^ siècle, sauf des remaniements postérieurs. La tradition lui donne le nom de *Couvent-des-Spirites.* Ce prétendu *couvent* était une commanderie de l'ordre du Saint-Esprit, laquelle relevait directement de Rome. C'est là très-probablement que furent installés les *Religieux hospitaliers du Saint-Esprit* auxquels on confia, au XIII^e^ siècle, l'administration de l'hôpital. La chapelle se trouve au midi et à côté de cet établissement : elle est aujourd'hui convertie en hangar ; mais on y remarque encore des pilastres, des débris d'arceaux et, dans les murs latéraux,

des arcades disposées pour des tombeaux ou des retables d'autels. On remarque en outre deux baies ogivales, l'une à trois jours, au rez-de-chaussée, et l'autre, à deux jours, au premier étage ; elles offrent quelques caractères qui permettent de les faire remonter au XIV^e^ siècle. Cette commanderie fut distraite de l'hôpital, en 1637, et unie à la maison des *Missions ;* cette dernière, plus tard, fut elle-même unie au *Séminaire.*

Hôtel et chapelle de Saint-Jean-de-Malte. — Un cartulaire fait déjà mention des chevaliers du Temple, à Toul, dès l'année 1214 (An. 1853) ; ceux de Malte, auxquels furent attribués les biens des Templiers, après la suppression de cet ordre célèbre, firent construire, dans cette ville, à une époque inconnue, un hôtel et un oratoire pour leur commodité et pour y faire le service qui devait avoir lieu à Libdeau, siége de la commanderie (B. P. P.). Aujourd'hui, il ne reste plus aucun vestige ni de l'hôtel qui, néanmoins, subsista jusqu'à la Révolution et qui s'élevait rue Gouvion-Saint-Cyr, au lieu occupé par les maisons marquées des n^os^ 1 et 3, ni de la chapelle, érigée sous le vocable de Saint-Jean, et qui était construite à peu de distance de la maison du commandeur, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les constructions indiquées par les numéros 7 et 9 de la même rue. Cette chapelle, du reste, était déjà en ruines en 1710 (B. P. P.). Il existe, aux *Archives de la Meurthe,* un plan de l'hôtel et de ses dépendances (An. 1853). L'ordre de Malte possédait encore à Toul d'autres biens, parmi lesquels on distingue d'abord une maison dans l'ancienne rue du Four (An. 1853), et les hôtels de la rue Gengoult, portant les numéros 26, 28 et 30.

Les religieuses de Vaux possédaient à Toul une maison pour y loger des récoltes ; elle se trouvait près de l'Ingressin : c'est le bâtiment assez élevé qui porte le n° 1 de la rue Notre-Dame (Dr D.).

L'*Hôpital des Bourgeois,* dit aussi de *la Charité* (Dr D.), dont il a été fait mention déjà, se trouvait dans la rue Gengoult, à l'angle formé par la rue Sonnaire, et s'étendait à l'est et au sud. La chapelle en était séparée par la rue et s'élevait à l'angle des rues Gengoult et du Terreau ; aujourd'hui elle est convertie en habitation et porte le n° 14 de la première de ces rues ; on peut même voir, sur le grand mur du bâtiment que nous signalons, le long de la rue du Terreau, des baies ogivales hautes, étroites et murées, qui semblent annoncer le XIIIe siècle, époque de la fondation de l'hôpital. En 1238, Némeric Barat, maître-échevin de la cité, en confia l'administration aux religieux du Saint-Esprit, comme nous l'avons dit. Cet établissement hospitalier subsista jusqu'en 1637, époque à laquelle il était tombé en si mauvais état, que l'évêque de Toul sollicita et obtint de Louis XIII et des bourgeois, l'autorisation d'y établir un *Séminaire* (B. P. P.). Il avait des dépendances importantes derrière la chapelle, le long de la rue du Terreau et dans celle des Teinturiers. Ses biens, dans la suite, furent attribués à l'*Hôpital-Général* fondé plus tard.

La Maison-Dieu, quelquefois appelée aussi *Hôtel-Dieu,* est le plus ancien hôpital de Toul. Saint Gérard en fut le fondateur, vers 971, avec les chanoines de la cathédrale, à la suite de grandes libéralités du vénéré pontife en faveur de ces derniers (An. 1858, pages 68 et 69). Elle fut, dit-on, bâtie sur les ruines d'un temple païen (Th.), puis consacrée sous le vocable de sainte Catherine

et richement dotée. Les bâtiments et leurs dépendances occupaient un espace de terrain très-vaste, au nord-ouest de la ville, et ils s'appuyaient sur le mur d'enceinte ; mais, en 1554, Henri II, roi de France, voulant mettre Toul en bon état de défense, releva les murs de la ville, en réduisit l'enceinte près de la *Maison-Dieu,* dont une partie des jardins et des bâtiments furent tronqués ; une rue de la ville, qui se trouvait derrière cet hôpital, désignée sous le nom de rue Saint-Gérard, fut même supprimée (An. 1858). La chapelle fut réduite aussi en longueur, et aujourd'hui il n'en reste plus que quatre travées, dont deux servent de préau à une salle d'asile. Les deux autres donnant sur la rue, sont disposées pour former la chapelle actuelle. Ces quatre travées appartiennent au XIII^e^ siècle, aux premiers moments de l'ère ogivale, peut-être même au roman de transition. Les voûtes n'ont que cinq mètres de hauteur sous clef ; elles sont ogivales et armées de nervures toriques ou prismatiques très-saillantes ; les piliers sont flanqués de colonnettes engagées, et les chapiteaux, richement sculptés, à corbeilles évasées, nous offrent des feuilles à crochets bien contournées. On retrouve les restes d'un banc de pierre, et l'on remarque des fonts monopédiculés, octogones, à frise et pans ornementés. La fenêtre qui donne sur la rue est à plein cintre surbaissé ; mais les divisions ogivales qu'on y voit ont été ajoutées après coup. La porte d'entrée est ogivale et son couronnement est formé d'un rerevers d'eau saillant qui descend à la naissance des arcs et se contourne en spirale. On lit, sur cette porte, une inscription du siècle dernier : « *Domus Dei.* 1737 ». La chapelle est dallée de pierres tumulaires du XV^e^ siècle et des périodes postérieures. (Voir, pour les inscriptions

placées sur ces tombes, *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, an. 1857, page 153). Le reste des constructions est moderne, il est affecté à une école de filles et à une salle d'asile. Dans l'une des pièces, on montre un fort beau groupe en marbre blanc, sculpté, qui représente la Vierge et deux anges. Dans la cuisine, il y a une crémaillère curieuse, composée d'une tige mobile verticale, placée dans un coin de la cheminée, avec bras en potence qu'on peut diriger à volonté. Cette intéressante pièce de serrurerie est ornementée d'une roue de sainte Catherine ; elle porte le nom de son auteur et la date de sa confection : *N. Curty*, 1674. La taque est également intéressante ; elle présente plusieurs écussons armoriés avec des roues de sainte Catherine.

Divers autres monuments. — *Cour-Albaud* (curia Albaudi). C'était l'ancienne maison épiscopale, bâtie vers 507, par l'évêque Albaud qui lui donna son nom, et cette dénomination antique s'est perpétuée jusqu'à nos jours. On pense que ce fut la résidence des évêques de Toul, successeurs d'Albaud, jusqu'au XIII^e^ siècle, époque à laquelle les bourgeois de Toul, pendant la vacance du siége (1272-1280), démolirent le palais épiscopal (B. P. H.). Cette antique maison s'élevait à l'orient de la ville, contre les murailles romaines et à la place occupée actuellement par les maisons de la rue Saint-Vaast, portant les n^os^ 12 et 14. Ces constructions, comme les jardins voisins, sont encore désignées sous le nom de *Cour-Albaud ;* mais les maisons que nous signalons ne datent que du commencement du XVI^e^ siècle : elles nous offrent quelques détails d'architecture assez intéressants. Dans les tympans d'ogives, au-dessus des portes et des fenêtres, on trouve des écussons mutilés ; l'un d'eux, cependant, est encore

assez bien conservé pour qu'on puisse reconnaitre les armes de l'évêque Hugues des Hazards, ce qui semblerait indiquer que ce saint pontife a fait réédifier ces constructions sous son épiscopat (1506-1517). En 1790, ces bâtiments appartenaient encore à l'évêché qui les affermait, à son profit, à des censiers (Th.). Sous Conrad Probus (1272-1297), la résidence des évêques était déjà transférée de l'autre côté de la cathédrale, sur l'emplacement de la cour de l'Hôtel-de-Ville (B. P. H.), au midi et au couchant de la place actuelle. Ce second palais épiscopal fut démoli en 1750, et on le voit figurer dans le plan de Toul, par D. Calmet.

Constructions privées. — On rencontre dans la ville quantité d'anciennes maisons qu'il n'est pas sans intérêt d'étudier et de signaler. Nous devons citer d'abord la partie de la maison de M. le Dr Petit-Mengin, donnant sur la rue du *Salvateur*, sur le pignon de laquelle on voit, à quatre mètres du sol, un cordon orné d'un double rang de billettes. Au-dessous, on lit cette inscription en capitales romaines légèrement déformées : NOC VIRGINE CÆSA PAX PANIS CARO VINUN. Au rez-de-chaussée, on trouve ensuite une petite porte surmontée d'une corniche et d'un fronton à moulures ornementées ; mais un épais badigeon recouvre les détails ; néanmoins on peut remarquer des billettes très-petites, sortes de denticules, des losanges, des perles, des feuilles d'eau. Dans le tympan du fronton, on trouve, en moyen relief, le buste mutilé du Christ, et la frise, au-dessous, porte cette autre inscription, de même époque que la précédente : SALVATOR MUNDI DΓP. Nous croyons pouvoir attribuer ces détails au XIIe siècle ; cette porte, paraît-il, était l'entrée de l'oratoire d'une maison canoniale (Dr D.).

Dans la rue Foy, on remarque une tour carrée, espèce de donjon, à laquelle on donne, comme aux constructions qui en dépendent, le nom de *Gouvernement;* d'après la tradition, c'était l'hôtel du Gouverneur, établi à Toul, à partir de 1552, pour y représenter le roi de France et y faire respecter son autorité (B. P. H.). Dans cette tour, il y a un caveau, et au-dessus, une chapelle ogivale restaurée, dont les baies et les nervures rappellent le XIV^e^ siècle. La porte cochère voisine, ornementée d'emblèmes de guerre, est moderne. Les dépendances de cet hôtel servaient de refuge, en temps de guerre, aux Bénédictins de Saint-Mansuy (S), et la maison voisine (n° 20) occupe l'emplacement d'un vieil hôpital abandonné, dépendant autrefois de leur abbaye.

Dans la rue d'Inglemur, au n° 10, ancienne maison canoniale; connue autrefois, comme aujourd'hui, sous le nom de *Pierre-Hardie,* et dans laquelle siégea, en 1637, le parlement de Metz transporté à Toul ; elle appartient à M^me^ Ancelin. On y trouve, au 1^er^ étage, une petite chapelle formée de deux travées, avec autant de fenêtres ogivales donnant sur la cour ; une tourelle d'escalier y conduit. Près du perron, on remarque un puits avec garniture en fer, un beau spécimen de la serrurerie du XV^e^ siècle, ou du commencement du XVI^e^. A l'angle de cette maison, niche avec dais du style ogival tertiaire[1].

1. Cette niche renfermait autrefois une statue de la Vierge, à laquelle se rattache une légende qui paraît fournir l'étymologie du nom de *Pierre-Hardie,* donné à la maison.

Un soldat, à l'époque des guerres de religion selon toute apparence, se serait livré à l'égard de cette statue à des actes d'impiété qui auraient été punis sur le champ : le coupable aurait reçu au front une pierre lancée par le pied de la statue.

Chez M. Maucorps, rue du Pont-des-Cordeliers, dans la cour intérieure, détails intéressants d'architecture : tourelle d'escalier, balcon et balustrade à jour, fenêtres à croisées, écussons mutilés, et dans un cartouche, le millésime 1512. Le vantail de la porte extérieure de cette maison est d'un beau travail ; il semble de la même époque que le reste des constructions.

Enfin nous avons à mentionner sommairement et en différents endroits de la ville, des maisons qui nous ont paru remonter au XIVe siècle, au XVe et au commencement du XVIe. Ainsi nous pensons pouvoir attribuer, à la première de ces périodes, celles qui portent les nos 4 et 17 de la rue des Teinturiers, et le no 16 de la rue Saint-Léon. Nous classons dans la seconde ou dans la troisième, la maison de la rue de Foy, portant le no 57, où l'on remarque un écu chargé d'une roue de sainte Catherine ; ensuite celle de la rue Corne-de-Cerf, no 11, où l'on voit une tourelle ; celle de la même rue, no 14, où il y a un écu chargé d'un *cerf ;* celle de la rue des Teinturiers, no 39, où le tympan d'une ogive nous présente un écu chargé d'un marteau et d'une équerre de maçon ; enfin celle de la rue Saint-Vaast, no 2, où la porte est ornée d'ogives. Plusieurs maisons présentent des pignons sur la rue ; il en existe dans la rue Notre-Dame, aux nos 14, 16, 37 et 39 ; dans la rue des Artisans, aux nos 13 et 19 ; sur la place du Marché-aux-Poissons, aux nos 7 et 16 ; dans la rue des Tanneurs, au no 17 ; dans la rue Traversière-des-Teinturiers, au no 7 ; dans celle des Clercs, au no 3 ; du Salvateur, au no 16 ; enfin il en est encore une sur la place Poirot, appartenant à M. Potier, vétérinaire.

Il existait à cette époque, dans la ville, plusieurs *moulins,* dont l'un à vent sur une petite butte, aujourd'hui

peu visible, dans la rue Malpertuis, près et en face de la maison portant le n° 15. On trouvait ensuite sur l'Ingressin le moulin *Notre-Dame*, près de l'abattoir, et le moulin du *Pont-de-Bois*, dans la rue de ce nom, aux n^os^ 20 et 22 (D^r^ D.).

Mentionnons enfin, avant de terminer la description des monuments du moyen âge de la cité, les trouvailles faites en 1868 et en 1869 dans les fouilles des rues, consistant en objets divers, en monnaies, armes, vases, figurines en terre cuite et en bronze, petites niches en terre vernissée, de l'époque ogivale tertiaire (voir collection de M. Husson), et des boulets en pierre découverts en quantité dans la rue du Pont-des-Cordeliers ; on en a extrait une centaine pour en faire deux pyramides disposées de naque côté de la fontaine de la cour de l'Hôtel-de-Ville, et il en est resté encore une grande quantité enfouis. On a attribué la fabrication de ces projectiles à l'époque du passage de Charles-le-Téméraire ; mais ce n'est là qu'une supposition.

IV.

Epoque moderne.

MAISONS RELIGIEUSES ET HOSPITALIÈRES.

Les Capucins furent appelés à Toul sous l'épiscopat de Charles de Lorraine, cardinal de Vaudémont. Ils furent installés primitivement au fond de l'impasse qui débouche au milieu de la rue des Febvres (Th.) ; mais, en 1602, ils furent transférés, hors des murs, au faubourg Saint-Mansuy, et établis commodément à côté de l'abbaye des Bénédictins, par les libéralités de Jean des Porcelets de Maillane, évêque de Toul (C.).

Le couvent des *Religieuses du premier ordre de Saint-Dominique,* fondé en 1622 (B. P. P.), se trouvait rue Larousse, n° 3 ; il en reste quelques parties des bâtiments qui ont été convertis en habitations après la Révolution.

Celui des *Religieuses du Tiers-Ordre* s'élevait rue des Febvres ; il fut érigé, en 1634, à la place occupée aujourd'hui par le café de la Comédie ; la salle de spectacle se trouve occuper une partie des bâtiments de ce couvent.

Celui des *Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame,* fondé par le B. Pierre Fourier, en 1630, pour instruire les jeunes filles, fut établi rue de Foy, à côté du *Gouvernement* (B. P. P.). Il reste encore une partie des bâtiments du monastère qui s'étendait jusqu'à la rue du Ménin, où l'on voit, au-dessus de la porte d'une remise, cette inscription : *Sancta Maria auxiliatrix nostræ congregationis. Ora pro nobis* (S.). Les maisons de la rue de Foy, marquées des n^{os} 10, 8 et 12, dépendaient de ce couvent (D^{r} D.).

Enfin celui des *Religieuses bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement* date de 1664 (B. P. P.). Leur maison était rue Michâtel, où l'on remarque la façade d'ordre ionique de leur église. Le monastère est converti en caserne de gendarmerie ; l'église sert d'écurie et le personnel est installé dans les bâtiments du couvent.

L'ordre des *Sœurs Wathelottes* fut fondé, sous l'épiscopat de M^{gr} Bégon, par Jean Wathelot, chanoine de la cathédrale (Mém.). Leur maison-mère se trouvait, paraît-il, rue de Murot, n° 3, construction ornée de pilastres à panneaux et d'une balustrade de la Renaissance. Après

la Révolution, cet ordre fut transféré à Nancy et réorganisé ; c'est aujourd'hui la *Congrégation des Sœurs de la Doctrine-Chrétienne,* institution qui a pris un développement considérable et qui marche en tête des ordres religieux, voués à l'enseignement des jeunes filles.

Les *Religieuses de la Doctrine-Chrétienne,* établies actuellement à Toul, occupent un ancien hôtel du XVI^e^ siècle, rue Traversière-du-Murot, qui a appartenu à la famille de l'évêque Hugues des Hazards, car il existe encore un écusson aux armes de ce prélat, au-dessus de la porte principale (J. 1868).

Le collége *Saint-Claude,* fondé par l'évêque Claude Drouas, en 1769, se trouvait rue Saint-Léon : les bureaux du Génie et les habitations de cette rue portant les n^os^ 1 et 3, en sont une partie. Il jeta un vif éclat jusqu'à la Révolution, époque à laquelle il fut supprimé et immédiatement concédé à la ville de Toul, avec l'abbaye Saint-Léon, à charge d'entretenir un collége. Par suite de la nouvelle organisation, les élèves furent installés dans l'abbaye et les professeurs, avec leurs familles, dans l'ancien collége ; mais au bout d'un certain temps, les grosses réparations soulevèrent des difficultés ; les bâtiments du collége Saint-Claude furent vendus par l'Etat, en 1825, et les fonds provenant de cette vente, placés comme dotation en faveur du collége de Toul.

Le *Séminaire* avait été établi en 1635 ; il avait remplacé l'Hôpital-des-Bourgeois et avait reçu des agrandissements notables au siècle dernier ; l'entrée s'en trouvait rue Gengoult, au n^o^ 21, et la chapelle s'élevait à côté, le long de la rue Sonnaire. Il occupait presque tout l'espace compris entre les rues précédentes et celle des Febvres ; il en reste encore une grande partie des bâtiments à plu-

sieurs étages ; on remarque notamment le corps principal qui domine toutes les habitations du quartier. Un *Petit-Séminaire* fut aussi fondé par Mgr Bégon et installé d'abord dans la maison curiale de Saint-Amand. Il fut, dans la suite, annexé au grand séminaire par Mgr Drouas, qui fit bâtir, à cet effet, un aile de bâtiment dans laquelle furent logés les jeunes lévites (C.).

L'*hôpital Saint-Charles* fut reconstruit en 1725, au lieu où nous le voyons aujourd'hui, pour remplacer celui des Bourgeois qui avait été converti en séminaire.

Enfin l'*hôpital Militaire*, en face du précédent, fut bâti au XVIIe siècle (Th.).

Divers autres monuments. — L'*Hôtel-de-Ville*, appelé anciennement *Maison-de-Ville*, se trouvait, en 1681, sur la place du Change, près du portail de Saint-Gengoult ; c'est une maison isolée qui remonte au XVIe siècle. En 1697, il fut transporté sur la *place d'Armes*, aujourd'hui *du Marché* (Th.) ; il occupait le bâtiment traversé par la ruelle, c'est-à-dire les maisons de MM. Charpy et Husson. L'*Hôtel-de-Ville* actuel est l'ancien évêché, bel édifice construit, en 1740, par M. Bégon ; il est composé d'un corps principal de bâtiment, avec deux ailes, encadrant une cour terminée, sur le quatrième côté, par un mur en arc de cercle. La *Caserne d'infanterie*, derrière le collége, date de 1735 ; la *Place-Dauphine*, de 1739 ; l'*Esplanade*, de 1750 ; enfin les *Casernes de la Porte-Moselle* remontent à 1755 (Th.).

Remparts. — L'enceinte, construite en 1700, d'après le système et sur les plans de Vauban, nous présente un polygone régulier, à neuf côtés, formé par un nombre égal de bastions et de courtines prolongées en demi-lune (S.). Les fossés des remparts sont alimentés par les

eaux de la Moselle, au moyen d'un canal de dérivation. On pénètre dans la ville par trois portes appelées : *Porte-de-France*, *Porte-de-Metz*, *Porte-Moselle*. La première pierre de cette enceinte a été posée le 11 août 1700, à l'angle du bastion Saint-Etienne ; elle renferme, dans une double boite en cèdre et en plomb, cinq médailles de Louis XIV, et une plaque en cuivre portant une inscription que l'on trouve rapportée dans l'*Histoire de Toul* par le P. Benoît Picart (pages 17–20). En 1842, lors des réparations faites au bastion Saint-Etienne, cette première pierre fut relevée et son contenu ouvert : on y trouva la plaque et les médailles rappelées. Ces objets furent remis en place, et on y ajouta une inscription nouvelle avec deux pièces de cinq francs à l'effigie de Louis-Philippe (S.). Mais avant de replacer les médailles de Louis XIV, M. Daulnoy, que nous avons déjà nommé, en prit le moule en plâtre et les reproduisit par la galvanoplastie, à un petit nombre d'exemplaires.

Constructions privées. — Le quartier avoisinant le cloître avait été réservé, par saint Gérard, pour la résidence des chanoines qui ne vivaient déjà plus en communauté dès le x^e^ siècle (Th.) ; aussi presque toutes les constructions des environs, jusqu'à la rue Michâtel, sont-elles des maisons canoniales. Quelques-unes, près de l'entrée du Cloître, sont intéressantes ; mais par suite de reconstructions, de remaniements modernes, elles ne semblent pas remonter au delà du xv^e^ siècle. L'une des plus remarquables est celle de la rue des Clercs, portant le n° 2, dans la cour de laquelle on rencontre des cordons sculptés, des écus chargés de fleurs de lis et une tourelle qui a servi, dit-on, d'observatoire ; la porte cochère est ornée d'un fronton coupé, supporté par des colonnes dé-

tachées. Une autre maison, en face de la précédente, appartenant à M. Naquart, juge, présente, dans la cour intérieure, un porche avec arcatures supportées par des piliers à panneaux de la Renaissance.

La Salle d'Audience des prévôts et officiers capitulaires était dans le bâtiment adossé au Cloître, voisin du portail de la cathédrale (Dr D) ; chez M. Lécrivain, existent encore d'anciennes prisons. Les greniers du Chapitre se trouvaient dans les bâtiments que nous venons de citer, et dans l'une des maisons qui font face au portail de la cathédrale (Dr D.).

Il y avait à Toul plusieurs hôtelleries qui ont eu un certain renom ; nous citerons d'abord celle du *Gros-Navet,* rue Pont-de-Bois, au n° 24 ; celle de *Saint-Hubert,* rue Traversière-du-Murot, au n° 16 ; celle de l'*Aigle,* dans la rue Saint-Jean, occupant l'une des maisons marquées des nos 18 ou 20 ; celle des *Quatre-fils-Aimon* et celle de la *Cloche,* qui existent encore aujourd'hui ; mais cette dernière, autrefois, ne s'ouvrait que sur l'impasse du Pont-Caillant (Dr D.). Quant aux autres hôtelleries qui ont donné leurs noms à plusieurs rues, il en sera question un peu plus loin.

Dans la rue Michâtel, la maison portant le n° 12 appartenant à M. Mahalin, est un bel hôtel Renaissance; sur le pignon de l'aile septentrionale, on lit dans trois petits cartouches : *Fortuna comite — Festina lente* — 1550. Même rue, au n° 18, galerie ionique dans la cour ; au n° 29, construction portant le millésime 1629. Sur la place Croix-de-Fust, au n° 8, bâtiment du xvie siècle, orné de fenêtres à croisillons et d'une grande coquille sculptée ; dans la rue Pierre-Hardie, au n° 1, bel hôtel construit en 1623. Il nous reste à mentionner encore, à

titre de constructions de la Renaissance ou du XVII^e^ siècle, la porte septentrionale du cloître de Saint-Gengoult, avec les constructions adjacentes que nous avons indiquées précédemment comme des greniers du Chapitre ; les trois hôtels marqués des n^os^ 26, 28 et 30 de la rue Gengoult, qui appartenaient anciennement aux chevaliers de Malte ; les maisons portant les n^os^ 18 et 20 de la rue Gouvion ; n° 39 de la rue des Tanneurs ; n^os^ 12 et 48 de la rue de Foy, et n° 13 de la rue Michâtel.

L'ancienne imprimerie des *Laurent,* en renom au siècle dernier, est occupée actuellement par l'hôtel Martin, à l'angle de la rue et de la place de Rigny (D^r^ D.).

Du nom de quelques rues. — Un certain nombre des rues de Toul portent le nom d'édifices ou de monuments que nous avons décrits ; il n'est pas nécessaire, en conséquence, de les rappeler. Mais nous avons à signaler d'abord la rue des *Lombards* et celle du *Change*, qui tirent leur nom, la première, de la maison de ce nom, au n° 5 de la place du Marché, et la seconde, de celle du *Change* ou *Table nummulaire,* actuellement marquée du n° 2 de la rue du même nom (D^r^ D.). *Le Change* existait déjà à Toul au commencement du XV^e^ siècle, car, en 1426, l'empereur Sigismond permit aux bourgeois de tenir une banque dans leur ville, et aux *Lombards*, qui s'y étaient établis, d'augmenter le nombre des *Changeurs* (S.). La rue Fleur-de-Lys doit son nom à l'hôtellerie qui se trouvait en face de la Maison-Dieu ; celle de la Corne-de-Cerf a une origine analogue et l'hôtellerie était à l'angle de la rue Saint-Jean, au n° 14 (D^r^ D.). L'étymologie de la rue Pierre-Hardie dérive de la maison de ce nom ; celle de la rue de la Monnaie, de l'atelier monétaire qui était, à ce que l'on croit, à l'angle formé

par la rue de ce nom et la rue Michâtel, dans la maison portant le n° 47 de celle-ci ; celle du Muids-des-Bleds (ou plutôt *Mur-des-Bleds*, d'après M. Denis), des douze boutiques dites *Mur-des-Bleds,* situées autour de l'abside de Saint-Gengoult et aujourd'hui occupées par divers petits industriels ; celle de la Petite-Boucherie, de l'établissement qu'elle rappelle, occupant la maison n° 21 de cette rue ; celle de Pont-de-Bois, du pont et du moulin du même nom ; enfin celle de Pont-de-Vaux, du pont et de la maison des religieuses de Vaux (Dr D.). La rue Sonnaire, ou plutôt *Saunaire,* doit son origine à la maison des *Saulniers,* située le long de cette rue et à l'angle de la place du Change, au n° 13 ; enfin celle du Salvateur, tire la sienne du buste du Sauveur et de l'inscription placée au-dessous : SALVATOR MUNDI.

La Grande-Rue, la rue Gouvion-Saint-Cyr et celle de Foy, qui figurent à peu près les trois côtés d'un triangle, forment ce que l'on appelle, à Toul, le *Tour-de-Saint-Pierre*. Cette dénomination est conservée par la tradition seulement, et nous supposons qu'elle vient de ce qu'autrefois, avant l'enceinte de Roger de Marcey, le quartier qu'elles circonscrivent appartenait au faubourg Saint-Mansuy, et dépendait conséquemment de la paroisse Saint-Pierre. Cette dépendance a même existé, malgré les murailles d'enceinte, jusqu'au XVIIIe siècle.

Archives. — Avant la Révolution, la ville, aussi bien que la cathédrale et les autres établissements religieux de Toul, possédait des archives très-riches en diplômes, patentes, chartes et lettres des princes voisins ; aujourd'hui, ces intéressants monuments diplomatiques ont, pour la plupart, disparu (J., an. 1859). Parmi ceux qui ont été conservés, on distingue surtout un diplôme donné,

le 13 des kalendes de mars 1367, par l'empereur Charles IV, connu sous le nom de la *Bulle-d'Or*. Cette pièce présente un double intérêt, d'abord par les franchises qu'elle énumère, ensuite par le sceau qui y est appendu et qui lui a donné son nom. Ce sceau est un curieux spécimen des arts du XIVe siècle : il est en or, formé de deux plaques estampées et repoussées qui s'emboitent l'une dans l'autre ; il a 62 millimètres de diamètre et pèse environ quarante grammes. Au droit, on voit l'empereur assis sur son trône, tenant son sceptre de la main droite, et de la gauche, un globe surmonté d'une croix ; en légende : KAROLVS. QVARTVS. DIVINA. FAVENTE. CLEMENCIA. ROMANOR. IMPERATOR. SEMP. AVGVSTVS. — ET. BOEMIE. REX. A droite de l'empereur, l'écu de l'empire ; à sa gauche, celui de Bohême. Au revers, on remarque une porte de ville flanquée de deux tours, avec l'inscription AVREA ROMA dans l'intérieur de la porte. En légende, le distique : ROMA. CAPVT. MVNDI. REGIT. ORBIS. FRENA. ROTVNDI. M. Georges Boulangé en a fourni la description et le dessin (J., 1858, pages 92-94).

Armoiries. Sceaux. — Les auteurs ont varié en blasonnant les armoiries de Toul. D. Calmet les donne *d'or, au T fleuronné d'azur ;* Stémer (*Traité du Parlement de Metz*), *de gueules au T fleuronné d'or ;* le *Dictionnaire des Communes de France* les décrit *de gueules au T d'argent ;* les archives de la ville en fournissent même un spécimen, de 1780, qui les représente *d'or au T fleuronné de sable.* Cependant, depuis le XVIIe siècle, selon M. Dufresne, elles n'ont pas changé et ont été constamment *de gueules au T fleuronné d'or,* ainsi que l'établissent les *Mémoires de Jean Du-*

pasquier (Mém.). On peut consulter ensuite, à ce sujet, les recherches de M. H. Lepage (An. 1857) *et l'Armorial* que vient de publier M. Lapaix.

Avant l'adoption d'armoiries, on faisait usage, à Toul, d'un sceau qui a varié aussi. M. Nathalis de Wailly en a publié un qui est annexé à un titre de 1300, conservé aux archives de l'Empire (voir *Eléments de paléographie,* t. II, pages 367 et 368, pl. q) ; il est de forme circulaire et représente le martyre de saint Etienne ; mais la légende fournie est inexacte. MM. Charles Robert et Dufresne la rétablissent ainsi : S. VNIVCITAT CIVIV TVLLN † ; au revers, une tour accostée de deux étoiles, CECRETVM. Celui de l'an 1309 a pour légende : *Sigillum universitatis civ. Tullensis.* C'est surtout depuis le XIV^e^ siècle et jusqu'au XVI^e^ qu'il offre des changements de dimensions et d'ornements trop longs à énumérer. Depuis le milieu du XVI^e^, jusqu'en 1634, le type du sceau de la cité conserve la forme ronde et offre l'image d'une ville fortifiée. La légende de celui des dix justiciers était : *Sigill. tabellionatus civitatis tullensis ;* mais, en 1634, le roi supprima les sceaux ordinaires de la justice des villes de Metz, Toul et Verdun, et ordonna qu'ils seraient aux armes de France, avec cette inscription alentour : *Scel royal de la justice ordinaire de....* (Voyez *Dissertation sur l'origine des sceaux et sur leur usage, principalement dans l'évêché de Toul,* par A. Dufresne ; br., Metz, 1858).

Les évêques de Toul, les dignitaires du chapitre de la cathédrale, de la collégiale Saint-Gengoult, les juridictions ecclésiastiques, monastères et ordres divers de la cité, les paroisses et quelques autres juridictions, au XVII^e^ siècle, avaient aussi leurs sceaux qui ont été étudiés

d'une manière complète et publiés tout récemment par M. Charles Robert sous ce titre : *Sigillographie de Toul* (Paris, chez Rollin et Fuardent, 1868). Le cadre de notre travail ne nous permet pas d'entrer dans de longs détails à ce sujet. Nous ajouterons seulement que les ornements des sceaux des évêques de Toul varièrent fréquemment, et qu'en 1123, la légende de celui de Riquin était : RIQVINVS. DEI. GRA. LEVCOR. EPS.; que la légende de celui du chapitre de Toul, en 1300, était : *Sigillum. sancti Stephani Tullensis capituli ;* que celui de la Cour de l'Archidiacre portait ordinairement l'empreinte de l'aigle impériale double et avait pour légende, en l'an 1288, *S. curie Archid. Tull.;* que celui de l'Officialité, dont le sujet a encore varié fréquemment, avait cette inscription : *Sig. curie Tullensis* (Voir *Sigillographie de Toul,* précédemment citée, et *Dissertation sur l'origine des sceaux,* etc., par M. Dufresne).

Méreaux. — On a retrouvé des méreaux du Chapitre, dans le cloître de la cathédrale et en divers endroits de la ville. Le trésor de notre vieille basilique en possède quelques-uns ; d'autres sont déposés dans les collections de MM. Denis de Toul, et Dufresne de Metz. M. Digot en a décrit et dessiné un certain nombre dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine* (VIII^e^ vol., p. 163 et suivantes) ; ils remontent au XII^e^ siècle, au XIII^e^ et au XIV^e^.

Numismatique. — Les monuments numismatiques frappés à Toul, dit M. Noel, remontent aux premiers moments de la ville : on cite des pièces des *Leuci,* antérieures à l'arrivée des Francs dans les Gaules (S.). Dom Calmet dit, d'après Leblanc, que les rois de la première race ont fait frapper des monnaies à Toul, ayant d'un

côté l'effigie du prince avec ces mots : TVLLO CIVITAS ; sur le revers, une croix avec ces deux lettres : T. ✝. V., et dans l'exergue, DRVCTOVALD MONET (D. C. N.). M. Charles Robert, dans ses *Etudes numismatiques sur une partie du nord-est de la France*, indique plusieurs pièces mérovingiennes sorties des ateliers de Toul. L'une des plus anciennes est un tiers de sou d'or royal de Sigisbert I, portant ces mots : SIGIDERTVS RC. et TVLLO, puis plusieurs sous d'or de monétaires avec légendes diverses. Plusieurs rois de la seconde race sont représentés aussi dans la collection connue des monnaies de Toul : l'une est de Charles-le-Chauve, et porte sur face une croix avec cette légende : KAROLVS REX, et au revers : TVLLO. M. Charles Robert en fournit d'autres des descendants de Charlemagne, de Louis d'Outremer, d'Othon, etc.

Nos évêques eurent aussi le droit de battre monnaie et l'exercèrent. L'auteur des *Etudes numismatiques*, qui a publié des observations sur les monnaies épiscopales touloises, qui, depuis, a étendu ses recherches à ce sujet et qui les complétera sous peu, a pu réunir la série à peu près entière des monuments monétaires des prélats toulois : le nouveau travail de M. Robert, qui doit paraître prochainement dans la *Revue numismatique*, rectifiera les erreurs qui s'étaient glissées dans les travaux antérieurs sur cet intéressant sujet. Ce savant numismate fait remarquer avec raison que les légendes des monnaies des évêques de Toul sont souvent altérées, incomplètes, difficiles à déchiffrer ; elles offrent le plus fréquemment le nom de la ville seul : LEVCHA CIVITAS, VRBS TVLLI, TVLLO CIVIS, TVLLENSIS. Il attribue à Thomas de Bourlémont une monnaie, imitation de sterlings

anglais, offrant d'un côté : TOLLO CIVITAS, et de l'autre, cette singulière légende : EC. MONETA NOSTRA. Mais la plus curieuse est un spadin portant en légende, d'un côté TOVL en langue vulgaire : dans le champ, un guerrier debout, casque en tête, tenant une épée de la main droite et un bouclier de la gauche ; de l'autre côté, NOCITEI, et dans le champ, une épée en pal dont la poignée est formée de trois besans. M. Robert attribue cette pièce de monnaie aux *citeins* de Toul, et suppose qu'ils l'ont émise au temps de leurs guerres avec Amédée de Genève (1320-1339). La légende devrait alors se décomposer ainsi : TOVL NO CITEI « Toul notre cité », et serait le cri de guerre des bourgeois de cette ville, enflés de leurs succès contre l'évêque et ses alliés, à Gondreville et à Dieulouard. Quoi qu'il en soit, il est certain que la cité de Toul a fait frapper des pièces de monnaie, dans le court intervalle où cette ville secoua la domination de l'évêque et du comte. Les pièces de cette provenance présentent, d'un côté, un T sur un écu cantonné de molettes et d'éperons ; au revers, on voit une main dont le pouce est appuyé sur le petit doigt, cantonnés d'une étoile et d'un signe inqualifiable.

Les monnaies épiscopales de Toul sont très-rares ; on en a peu frappé, et M. Dufresne, dans un *Mémoire* publié à l'Académie de Metz, en a expliqué les motifs qu'il attribue, en partie, à ces circonstances que l'évêque était souvent le vassal de la maison de Lorraine, et qu'il avait plus d'intérêt à vendre son coin qu'à émettre des monnaies dont le cours était ensuite difficile, car elles étaient de mauvais aloi, rebutées dans le commerce et proscrites en France, par édit de Philippe-le-Bel, en date de 1313. Lors de la réunion des Trois-Evêchés à la couronne,

Toussaint d'Hocédy, évêque de Toul, chef du Conseil de Lorraine, céda ses droits régaliens au duc son maitre ; mais le roi de France fit immédiatement défense au duc de se servir du coin de l'évêque et annula le traité. Depuis cette époque, il n'est plus question de monnaies touloises (Duf.).

On trouve bien peu de ces monnaies, et encore n'est-ce pas au centre de l'évêché qu'il faut les chercher ; c'est à l'extérieur, dans les pays voisins, notamment dans l'évêché de Metz. Cette assertion, émise par M. Dufresne, se trouve confirmée par les trouvailles faites, la première, en 1832, à Tronville (Moselle) et acquise en partie par M. de Saulcy ; la seconde, un peu plus tard, à Charmes-sur-Moselle (Vosges), par M. Rollin, de Nancy ; la troisième, en 1862, à Dieulouard, qui a été publiée en partie par M. Monnier (Mém.).

Collections d'antiquités. — Nous avons à citer deux collections privées intéressantes : celle de M. Husson, pharmacien, et celle de feu M. le Dr Denis (de Commercy), numismate distingué. La première renferme de nombreux objets, débris curieux de *l'Age de la pierre*, de *l'Age du bronze* et des périodes suivantes, recueillis à Toul, notamment dans les fouilles de 1868 et 1869, et dans les grottes des bords de la Moselle, de Pierre-la-Treiche. La seconde, entre les mains de Mme Denis (rue Gengoult, n° 28), est aussi très-remarquable et renferme des monnaies et des médailles de divers peuples de l'antiquité du moyen âge et des temps modernes.

Vues et plans de Toul. — Plusieurs des ouvrages cités dans la *Bibliographie* de notre *Répertoire* donnent des *Plans* de Toul et des *Vues* des principaux monuments de la cité ; il nous reste à signaler ensuite une vue

de cette ville, dans l'*Atlas* de Tassin ; une autre, gravée par Israël Sylvestre, et une troisième, par Callot, dans sa gravure connue sous le nom de *la Baguette* (S.).

Coup d'œil sur l'état politique, le gouvernement et l'administration de Toul à diverses époques de son histoire. — Sous les Gaulois, les *Leuci* formaient un peuple libre et indépendant, et Toul était, selon toute apparence, administré, comme les villes gauloises, par un sénat héréditaire et des magistrats élus (Th.). Dans les premiers temps de la domination romaine, cette ville fut transformée en *municipe* et gouvernée par des magistrats électifs. Mais sous les empereurs, un officier, sous le nom de *comte* ou de *préfet*, y représenta l'autorité royale (Th.). Toul tomba ensuite sous la domination des rois francs, vers le milieu du v^e^ siècle (B. P. H.), et, quelque temps après, fit partie du royaume d'Austrasie. Pendant la période troublée des rois de la première race, l'autorité des comtes augmenta ; mais en même temps Dagobert fondait la puissance temporelle des évêques de Toul, dont le pouvoir se développa alors côte à côte de celui des comtes : il finit même par l'absorber complètement au x^e^ siècle. Le même prince avait doté Toul d'un *ban royal*, en faisant défense à aucun seigneur de bâtir ni château, ni forteresse dans un rayon de quatre lieues (B. P. H.). En 918, le roi de Germanie accorda à saint Gauzelin, alors évêque de Toul, tous les droits, pouvoirs, honneurs et prérogatives qu'il y possédait (B. P. H.). Dès lors, les évêques réunirent le pouvoir temporel au pouvoir spirituel, avec le titre de *comte de Toul* et de *prince du Saint-Empire* qu'ils conservèrent depuis, et que les évêques de Nancy, leurs successeurs, portent encore aujourd'hui. L'évêché de Toul fut distrait de la

Haute-Lorraine, en 984, et forma une souveraineté indépendante, qui ne relevait que de l'Empire. Il comprenait environ vingt-quatre ou vingt-cinq villages, répandus autour de Toul, ou compris dans les châtellenies de Blénod, Brixey et Maizières. Liverdun était la forteresse et fut quelquefois la résidence des évêques. Au point de vue spirituel, la juridiction de l'évêque s'étendait sur le diocèse, l'un des plus grands de France (B. P. H.), car il comprenait près de 1,700 paroisses, réparties sur une étendue, en longueur, d'environ quarante lieues, du nord-ouest au sud-est, c'est-à-dire des sources de la Moselle jusqu'à cinq lieues au delà de Bar-le-Duc. Sa largeur était d'environ vingt-cinq lieues, du nord-est au sud-ouest. Il fut démembré, comme on le sait, en 1778, et forma les trois évêchés de Toul, de Nancy et de Saint-Dié ; le siége de Toul avait alors été occupé par 94 pontifes, de saint Mansuy à Mgr de Champorcin (Ab. Guill.). Le chapitre de la cathédrale possédait aussi un pouvoir temporel, au même titre que l'évêque, et la souveraineté des chanoines s'étendait sur vingt-huit villages, compris dans les prévôtés de Vicherey, de Void et de Villey-Saint-Etienne (Mém., VIIIe vol.).

Mais pendant que la puissance des comtes et après eux des évêques, se développait au détriment du pouvoir souverain, les bourgeois conservaient leur indépendance avec leurs antiques droits et priviléges qu'ils défendirent plus d'une fois, et qu'ils firent reconnaître et confirmer souvent par les empereurs, lorsque l'occasion s'en présentait. Ainsi ils continuèrent de s'administrer au moyen âge, et le corps des magistrats de la cité se composait, en 1618,

D'un maître-échevin,
De dix justiciers,
D'un procureur-syndic,
Et d'un secrétaire ;
De cinq enquéreurs,
D'un receveur,
Et de dix sergents de ville.

Mais en 1634, Louis XIII forma un nouveau corps municipal, composé d'un maître-échevin, de trois échevins et de notables habitants (Mém.).

Jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle, les bourgeois disposèrent de la garde de la ville et pourvurent à sa défense ; ils conférèrent quelquefois ce droit, tantôt au roi de France, tantôt au duc de Lorraine et même au comte de Vaudémont. Mais en 1552, s'étant donnés au roi de France, Henri II y envoya un gouverneur royal. En conséquence, Toul, après avoir été *Ville impériale*, au moyen âge, fit partie de la France et de la province des Trois-Evêchés (D. T.). Néanmoins l'annexion n'était pas encore complète à la fin du XVI^e^ siècle ; l'évêque et les chanoines, comme seigneurs temporels, ne relevaient que de l'empire et les appels en justice de leurs officiers, se portaient devant la Chambre impériale de Spire, malgré l'opposition de la France ; ce n'est qu'en 1648, au traité de Munster, que la réunion définitive à la France fut prononcée et eut lieu en droit comme en fait.

En 1634, Toul était devenu le siége d'un bailliage ; en 1685, d'un présidial, et nous avons dit que le Parlement de Metz avait été transféré en cette ville en 1637. Les *plaids* se tinrent d'abord devant le portail de la cathédrale ; plus tard, dans une salle appelée *Mallum publicum* (Th.), puis dans le cloître de Saint-Gengoult (Mém.).

Le siége du bailliage était proche le parvis de la cathédrale, contre le palais épiscopal ; en 1848, on voyait encore, en cet endroit, les cachots des prisons (Mém.). Avant 1700, on fustigeait certains délinquants sous la tour Malpertuis, où il y avait une *custode* (B.), et le signe patibulaire se trouvait à Vacon, à quelque distance des murs, sur le territoire de la ville. Néanmoins, on exécutait encore des criminels sur la place du Pilori, devant saint Gengoult, notamment les sorciers (Th.), et le local où l'on appliquait la torture se trouvait en arrière des maisons nos 26, 28 et 30 de la rue de Navarin (Dr D.).

SECONDE PARTIE. — LES FAUBOURGS ET LE TERRITOIRE.

Voies romaines. — Trois voies principales convergeaient sur Toul : la première, venant du sud, était la chaussée prétorienne de Langres à Toul, passant par Solimariaca (Soulosse) ; elle existe encore sur le territoire et peut-être observée entre Gare-le-Cou et la ville. La deuxième arrivait du nord et venait de Metz par Scarponne ; c'était le prolongement de la précédente ; on en retrouve aussi les traces sous le sol, en certains endroits, à quelque distance à l'ouest de la route de Toul à Pont-à-Mousson, qu'elle suit quelquefois parallèlement. La troisième venait de Nasium ou de l'ouest, par la vallée de l'Ingressin et passait par Savonnières et Ecrouves. Ces trois voies sont indiquées dans l'*Itinéraire d'Antonin.*

Il existait aussi, à proximité de la ville, d'autres voies moins importantes, prenant diverses directions et se reliant aux premières sur différents points. Dans la direction de l'est, une chaussée allait au camp d'*Affrique* (près de Ludres). Cette voie est signalée par M. Beaulieu, mais le parcours ne nous en est pas bien connu, non plus

que le lieu d'arrivée, à proximité de Toul. Une autre chaussée venait de Sion à Toul ; elle porte, à Germiny, le nom de *Chemin-de-la-Blanche-Dame* et se relie à la voie de Langres à Toul, sur le territoire de la ville, près de Gare-le-Cou (V. *Topographie de la Montagne de Sion-Vaudémont,* par E. Olry ; *Mém.* 1867). Enfin une dernière voie, venant du sud-est, passe par Gondreville et porte le nom de *Chemin-Brabant ;* elle traversait la Moselle en face de Gondreville, sur un pont dont il reste quelques traces des piles, dans le lit de la rivière ; elle entrait ensuite sur le territoire de Toul, se dirigeait sur Longeau, et se bifurquait dans le bois défriché de cette ferme : l'un des tronçons courait vers le nord, passait par Bouvron, Ménil-la-Tour, Royaumeix, pour aller sur Pannes et sur Montsec (Meuse), et l'autre allait, vers l'ouest par Bruley, Lucey et Laneuveville, se relier à la voie de *Nasium* à Toul, près de Pagny-sur-Meuse. Il faut faire remarquer que cette dernière voie peut bien être le prolongement du *Chemin-le-Comte* (V. *Topographie,* etc., précédemment citée), et qu'elle semble éviter Toul, puisqu'elle passe à quatre ou cinq kilomètres au nord de cette ville. On peut faire la même remarque au sud de cette ville, où il existe encore un autre *Chemin-Brabant* qui semble tourner Toul : il s'embranche à la voie de Langres à Metz, en face de Gye, traverse les territoires de Gye, Charmes, Domgermain, Choloy, et va se relier à la chaussée de *Nasium* à Toul, près de Foug.

Faubourg Saint-Mansuy.

Epoque romaine. — Nous avons vu précédemment que les environs de la cathédrale et du bastion Saint-

Mansuy renferment beaucoup plus d'antiquités romaines qu'ailleurs. Le faubourg de ce nom n'est pas moins riche sous ce rapport, car les fouilles, à diverses époques, y ont mis au jour une foule d'objets de la même période. Ainsi quand on rebâtit l'abbaye, au commencement du XVII^e^ siècle, le sol restitua plusieurs tombeaux, une amphore avec cendres et ossements, des vases d'argile dans quelques-uns desquels se trouvaient des osselets de volailles et de cochons de lait, des vases en verre qui semblaient avoir été argentés et gravés, des tessons avec figures d'hommes et d'animaux (D. C. N.). En 1602, lors de la construction du couvent des capucins, sur le sol d'un ancien cimetière public, on découvrit encore des tombeaux en pierre, des tasses vernies où l'on avait brûlé de l'encens, des vases ayant contenu des parfums, des fioles, des épitaphes et diverses inscriptions. Le savant P. Sirmond, à qui ces découvertes furent soumises, reconnut les arts du IV^e^ siècle et les sépultures des premiers chrétiens (B. P. H.). En 1846, en creusant le canal de la Marne au Rhin, à une profondeur de deux mètres environ, on trouva de nouveau plusieurs tombeaux dont deux ont été décrits et dessinés par M. Dufresne (V. *Notice sur quelques antiquités trouvées dans l'ancienne province leuke ;* br., Metz, 1849) ; ils étaient creusés en forme d'auge, fermés par des couvercles bombés et tournés vers l'orient ; ils contenaient des squelettes dont l'un était celui d'une fille. A côté se trouvaient trois vases dont l'un en verre, de la classe des *ampulles,* portait en relief, sur le fond, T. ROREM. A quelque distance, on découvrit encore un vase en verre très-remarquable, orné sur la partie bombée, de deux masques qui se joignent aux oreilles. On rencontra également plusieurs autres

vases en céramique à pâte rouge, brune ; des débris de fibules, de verroterie, plus de cinquante monnaies ou médailles des empereurs romains, à partir d'Auguste, et un bas-relief, consécration locale, présentant deux figures debout : Mercure avec une déesse et un lièvre, groupe de 0m 36 de hauteur. Ces divers objets font partie de la collection de M. Dufresne.

Moyen âge. — C'est saint Mansuy qui fonda, sous le vocable de saint Pierre, l'oratoire qui devint plus tard la paroisse du lieu. Saint Gauzelin, au commencement du xe siècle, répara cette église, à moitié ruinée, et établit auprès des religieux tirés de l'abbaye Saint-Epvre (B. P. P.). Cet établissement religieux, confirmé par une charte d'Othon, en 948, fut converti, par saint Gérard, en 963, en une abbaye de Bénédictins, qui devint célèbre dans la suite et qui subsista jusqu'à la Révolution. Elle subit bien des vicissitudes : ainsi elle fut brûlée par le comte de Champagne en 1048, et par les Aventuriers en 1378 ; rétablie assez longtemps après, en 1448, elle fut rasée en partie, en 1552, par mesure de défense, alors que Toul était menacé d'une attaque de Charles-Quint, occupé au siége de Metz (B. P. H.). Elle fut réédifiée en 1618, puis supprimée en 1792 et démolie en partie quelque temps après ; les bâtiments conservés sont convertis, les uns en engrangements, les autres en habitations ; mais l'église a disparu totalement (S.). Au-dessous du chœur se trouvait autrefois une seconde église dans laquelle était le tombeau de saint Mansuy et ceux de plusieurs des anciens évêques de Toul : on appelait cette église souterraine *Eglise-des-Grottes* ou des *Cryptes,* et le service divin s'y faisait régulièrement, même pendant la nuit ; mais Toussaint d'Hocédy interdit cet usage

(B. P. P.). Une partie de cette crypte existe encore et renferme le tombeau de saint Mansuy. Ce monument est relativement moderne ; il doit appartenir à la Renaissance et paraît avoir été élevé, ou plutôt reconstruit, par l'évêque Hugues des Hazards, au commencement du XVI^e^ siècle, lors de la 4^e^ translation du corps du saint Pontife (Duf.). Le cénotaphe est formé d'un soubassement de sept pieds de long, sur trois de large et quatre de haut (Th.). Les faces latérales en sont nues, mais le dessus est orné, en haut-relief, de l'effigie du saint, qu'on a représenté couché, revêtu de ses ornements pontificaux, les pieds appuyés sur un lion accroupi et ayant un enfant en prières à son côté. Autour du cou, sur la bande supérieure du surhuméral, ornement particulier des évêques de Toul, on lit : *Pater. filius. spiritus. sanctus* (D. C. N.). L'effigie est encadrée dans une arcade à plein cintre, ornementée et supportée par des pilastres à panneaux et saillants (Th.). Dans les dépendances de l'abbaye, on remarque d'abord la porte d'entrée à plein cintre ; dans la cour à côté de cette porte, en tournant à droite, un linteau chargé d'ogives relevées en doucine, nous offre un tympan orné d'une chimère.

Près de l'abbaye, se trouvait autrefois la *Léproserie de Saint-Pierre* qui en dépendait et qui fut bâtie, au XIII^e^ siècle, par les bourgeois de Toul et les abbés de Saint-Mansuy ; elle était détruite déjà, depuis longtemps, au commencement du XVIII^e^ siècle, époque où il n'en restait plus que la chapelle (C.).

Epoque moderne. — Au sud et tout à côté de l'abbaye, on construisit, en 1602, le *couvent des Capuçins* (B. P. P.) qui subit, à la Révolution, le même sort que l'abbaye des Bénédictins ; quelques parties des bâtiments

claustraux subsistent et sont convertis en habitations, en maison de ferme. L'église a totalement disparu ; mais sous le sol, on trouve une espèce de *crypte* sur les murs de laquelle on remarque des dessins curieux. Au milieu de la cour, il existe un bâtiment isolé qui sert de grenier à fourrage et d'atelier de maréchalerie ; sur la façade, au-dessus de la porte principale, on lit : *A Domino factum est istud.* 1774. C'est l'ancienne église paroissiale *Saint-Pierre*, autrefois unie à l'église abbatiale des Bénédictins, et qui en fut séparée, au siècle dernier, à la suite d'un procès entre l'abbé et le curé de la paroisse, à l'occasion des cérémonies du culte.

Faubourg Saint-Epvre.

Moyen âge. — La fondation de l'abbaye de Saint-Epvre remonte à la première moitié du VI^e^ siècle ; c'était, sans contredit, la plus ancienne et l'une des plus riches du diocèse ; elle avait été commencée par l'évêque de ce nom et terminée par Albaud, son successeur (B. P. P.). Elle fut détruite et reconstruite à diverses époques : elle éprouva probablement le même sort que la ville de Toul, pendant les guerres de l'Austrasie et à l'époque de l'invasion des Normands et des Hongrois. Nous savons ensuite qu'en 1005 on la réédifiait, car elle avait été détruite par un incendie ; pareil accident lui survenait encore en 1364 (Duf.) et dans les premières années du XV^e^ siècle, à l'époque de la révolte des habitants contre les bourgeois de Toul (B. P. H.). Elle fut ensuite rasée, en 1552, comme l'abbaye Saint-Mansuy, à l'approche de Charles-Quint. Jacques de Tavagny, l'un de ses abbés, la reconstruisit dans la période comprise entre 1558 et 1591, et elle subsista jusqu'à la Révolution. Nous voyons encore

des débris importants de cette célèbre abbaye. C'est d'abord la porte d'entrée donnant sur la cour ; elle est à cintre brisé, et au-dessus de la voûte de cette porte, existe une salle qui était la prison de l'abbaye. L'aile de bâtiment qui se trouve à gauche et qui est ornementée dans le goût de la Renaissance, renfermait les appartements de l'abbé. Au fond de la cour, subsistent quelques débris des cloîtres, au-dessous desquels existent des caves spacieuses, remarquables, voûtées sur piliers. Enfin, dans le mur de clôture des jardins, on rencontre quelques débris des pilastres de l'ancienne église abbatiale, érigée autrefois sous le vocable de Saint-Maurice. Le trésor de l'abbaye de Saint-Epvre possédait, avant 1684, un fort joli camée en agate, que les Bénédictins vénérèrent pendant longtemps comme un *Saint-Jean-l'Evangéliste,* tandis que c'était la représentation de l'apothéose de Germanicus. Cet objet curieux fut offert à Louis XIV par les religieux ; il se trouve aujourd'hui au *Cabinet des Médailles*, où il figure sous le n° 175 (Duf.).

L'église paroissiale du faubourg, dédiée à *Saint-Maximin,* fut fondée en 825 (B. P. P.) ; celle que l'on voyait avant la Révolution et dont on retrouve encore des restes importants, n'était que du XVI^e^ siècle ; on en peut juger par les baies murées et surtout par les arceaux du chœur ; elle est occupée actuellement par des habitations. Au commencement du XVIII^e^ siècle, on trouva, dans des fouilles, près de là, une statue ayant une faucille et une bèche à la main (D. C. N.). En 1836, en creusant une cave, sous le sol de l'église paroissiale, on découvrit un cercueil en plomb avec deux vases en verre, à col allongé, de la forme appelée *lecytus,* ayant 0^m^ 20 de hauteur (Duf.). A cent pas de l'abbaye, était le *prieuré de Saint-*

Georges, fondé par Garin, alors abbé de Saint-Epvre (1196–1230) ; il subsista jusqu'à la Révolution. Près de l'abbaye se trouvait anciennement encore un *hôpital* érigé au IXe siècle et qui dura fort longtemps ; mais il était déjà ruiné au commencement du siècle dernier (B. P. P.).

Epoque moderne. — Les dépendances de l'abbaye étaient considérables et s'étendaient aux environs des bâtiments claustraux. On montre encore les *cuisines* qui semblent appartenir au XVIe siècle, les granges, les greniers et les écuries, constructions modernes converties aujourd'hui en maisons de ferme. Dans les jardins, au-dessus d'un bassin de fontaine, on trouve une pierre avec inscription commémorative latine, portant le millésime 1730.

Gare-le-Cou.

Moyen âge. — A trois kilomètres au sud de Toul, dans un vallon pittoresque, on remarque, tout près de l'ancienne voie romaine, la chapelle de *Gare-le-Cou*, but d'un antique pèlerinage. La fondation de cet oratoire semble remonter à une époque reculée, car déjà c'est lui, selon toute probabilité, qui est mentionné ainsi en 1034 : *ecclesia in villa quæ dicitur vallis curia*. L'ancien nom de cette chapelle est constamment *Walecort, Wualcol, Walcol, Walco* (D. T.), tandis que celui de Gare-le-Cou ne se rencontre que dans les temps modernes et à une époque relativement rapprochée de nous. Suivant la légende où l'on prétend trouver l'étymologie du nom actuel de la chapelle, ce sanctuaire aurait été précédé d'un autel dédié à *Notre-Dame-des-Misères ;* c'est en suite d'un miracle arrivé au XIIIe siècle que le nom pri-

mitif de l'oratoire aurait été changé, et que la chapelle d'aujourd'hui aurait été construite. Quoi qu'il en soit, la petite église de *Gare-le-Cou* est un monument hybride, intéressant, autrefois composé de trois nefs et d'un transept ; mais maintenant deux cloisons, dans le sens de la longueur, séparent la nef centrale d'avec les collatéraux et les bras du transept, et lui donnent l'apparence d'une chapelle à plan rectangulaire, terminée par une abside à cinq pans. La nef n'a que deux travées non voûtées, avec arcatures latérales à plein cintre ; l'avant-chœur est voûté et ses deux arcades sont aussi à plein cintre surbaissé ; ces deux premières parties de la chapelle sont de la période romane secondaire, probablement du XII^e^ siècle. Le mur de façade avec le portail, les bas-côtés, les bras du transept, l'abside, et le joli clocher arcade qui surmonte la croisée, sont de la fin du XIII^e^ siècle, ou du commencement du XIV^e^. Les dimensions, dans œuvre, sont 18 mètres de longueur totale, dont 8^m^ 80 pour la nef, 4^m^ 50 pour l'avant-chœur et 4^m^ 70 pour le sanctuaire. En largeur, on compte actuellement 6^m^ 20 dans la nef, 6^m^ 50 dans l'avant-chœur et 5^m^ 10 dans le chevet. Les bas-côtés avaient environ 3 mètres de large, et les chapelles, à peu près carrées, formant transept, mesurent à peu près 4 mètres de côté. Les pieds droits très-saillants de l'arcade qui s'ouvre sur l'avant-chœur, sont garnis chacun d'une colonne engagée dont les bases et les chapiteaux sont ornementés. La nef est enfoncée de trois marches au-dessous du sol et n'a, comme l'avant-chœur, aucune fenêtre. La chapelle n'est éclairée que par les trois baies du fond de l'abside, et par une autre fenêtre au milieu du pignon de face. Dans les baies du chœur, on trouve des débris de vitraux peints de l'ère ogivale.

Le clocher arcade est formé de deux ogives à lancettes accouplées, couronnées de deux rampants crossés et d'un épi moderne ; un trèfle occupe la place de la rose, au-dessus des ogives. Dans la cour, on trouve huit petits groupes sculptés, provenant de la façade de la cathédrale, et sur l'appui des deux fenêtres, de chaque côté de l'autel, on a déposé, tout récemment, deux autres groupes, de mêmes dimensions que les précédents, mais du XIVe siècle, provenant des églises de Toul.

A 300 mètres, à l'orient de la chapelle, on voit le petit château de Valcourt ; dans les jardins en face, il existe des ruines, des fondations que l'on suppose être celles de l'ancienne *léproserie* de ce nom, fondée par les bourgeois de Toul, au XIIe siècle, pour y entretenir un prêtre et douze malades. La maison hospitalière se trouvait-elle près de Valcourt, ou près de la chapelle de Gare-le-Cou, qui, du reste, est à peu de distance ? c'est ce qu'on ne peut établir avec certitude. Quoi qu'il en soit, cette léproserie était administrée par des religieux de Saint-Epvre (B. P. P.).

Libdeau.

Moyen âge. — Libdeau, aujourd'hui simple cense, située à cinq kilomètres de Toul, près de la route de Pont-à-Mousson, existait déjà en 982 (D. T.). Au XIIe siècle, c'était une maison de Templiers qui passa ensuite, au XIVe siècle, lors de la suppression de cet ordre célèbre, aux Hospitaliers ; ceux-ci en firent alors une commanderie de Malte (An.). Libdeau eut beaucoup à souffrir dans la guerre du duc de Bar contre Toul, ainsi que pendant la guerre de Trente-Ans, époque à laquelle les bâtiments de ferme furent incendiés. La plupart des cons-

tructions actuelles datent du XVII^e siècle ; un pied-terrier déposé aux archives de la Meurthe, dressé en 1656, donne le détail des bâtiments de cette commanderie et de ses dépendances. On y trouve encore un autre plan comprenant la chapelle et les bâtiments, dressé en 1754 (C.). La commanderie fut vendue à la Révolution, et l'oratoire devint un magasin à fourrages ; néanmoins, il a été conservé jusqu'aujourd'hui dans ses parties essentielles. C'est un édifice de l'époque ogivale primitive, d'une architecture svelte ; il est orienté, élevé sur un plan rectangulaire, présentant, dans œuvre, 18^m 30 de longueur et 8^m 60 de largeur. On n'y compte que trois travées, une pour le chœur, deux pour la nef ; les nervures sont à boudins, et les baies ogivales en lancettes sont étroites et élancées. La porte d'entrée, dans son tympan, est ornée d'un groupe en bas-relief, représentant la Vierge encensée par deux anges. A l'extérieur, le monument est terminé, à l'orient et à l'occident, par deux pignons gablés. Dans les combles, il existe une ancienne petite cloche portant cette inscription en lettres gothiques : *Ave Maria gratia plœna.* Le pavé, en partie au moins, est formé de dalles tumulaires, dont quelques-unes sont du XV^e siècle et de chevaliers de Malte. L'épitaphe de l'une d'elles commence ainsi : *Cigit Don José Jerôme de Sheridan...* Autrefois, on y voyait aussi celle de Bertrand de Burey († 1326), premier commandeur de Libdeau (An. 1853). Vers 1836, dans des fouilles près de la chapelle, on découvrit le squelette d'un chevalier armé de toutes pièces, et l'armure fut offerte à M. le baron de Vincent, alors sous-préfet de Toul. Depuis cette époque, d'autres sépultures ont été découvertes encore avec des débris d'armes. C'est près de là que se sont livrées, au moyen

âge, deux batailles importantes : la première, en 612, entre Théodoric II, roi de Bourgogne, et Théodebert II, son frère, roi d'Austrasie, dans la plaine de *Champagne*, située entre Libdeau et Toul ; la seconde, au x^e^ siècle, gagnée par Charles-le-Simple, sur les Allemands, en un lieu appelé encore le *Champ-des-Allemands*, près de la route, aux confins des territoires de Toul et de Francheville (S.). On a retrouvé, il y a quelque temps, des armes du moyen âge dans ce dernier canton ; elles ont été recueillies par M. Dufresne et déposées dans sa collection.

Longeau.

Epoque celtique. — (Voir, au commencement de ce travail, l'indication des objets de cette période qu'on a trouvés à Longeau et dans les environs.)

Moyen âge. — Près de la route de Verdun, environ à cinq kilomètres de Toul, on trouve la cense de *Longeau*, qualifiée autrefois de hameau avec ban, déjà mentionnée au XIII^e^ siècle (D. T.), et en 1284, époque à laquelle l'abbé et les religieux de Saint-Mansuy sont autorisés à y établir un étang avec maisons, granges et moulins (S.).

Epoque moderne. — Au commencement du siècle dernier, Longeau avait une chapelle qui a disparu.

Barville et prieuré Saint-Michel.

Epoque romaine. — Sur le sommet du mont Saint-Michel, on rencontre quelques ruines d'un fort que M. Dufresne attribue aux Romains. Il avait environ 100 mètres de long, 65 de large et les fossés qui en dessinent le contour ont encore 15 mètres de large sur 1 mètre 50 de profondeur. C'était un poste d'observation qui aurait été construit au III^e^ siècle sous l'empereur Gallien (Duf.).

En 1838, en faisant des fouilles, on découvrit des massifs de maçonnerie bien appareillés de la période romaine et une monnaie de Constantin.

Moyen âge. — Il a existé, au même endroit, ou à très-peu de distance, sur le sommet de cette côte et à une époque reculée du moyen âge, un hameau du nom de *Barville ;* mais il est détruit depuis longtemps. On le trouve mentionné dans une charte dès l'an 971, sous le nom de *Barri villa,* en 1065 et en 1189, sous ceux de *Villa Barro* ou *Barro Villa* et *Barrivilla* (D. T.). A la première de ces dates, saint Gérard donna la dîme de cette localité au prieuré Saint-Michel, qu'il fondait alors au même lieu. Ce prieuré, selon M. Dufresne, fut construit avec les débris du poste d'observation, élevé jadis par les Romains. Il était de l'ordre des Bénédictins et fut ruiné vers le milieu du siècle dernier (C.). Aujourd'hui on en retrouve les fondements encore assez évidents, pour que l'on puisse remarquer que ses dimensions répondent à celles que fournit la charte de fondation de saint Gérard, en 971 (Th.). C'est au milieu de ces ruines qu'on trouve le *Tour-du-Diable,* nom populaire expliqué par la légende et attribué aux allées du jardin du prieuré, visibles encore et tracées en labyrinthe (Duf.). En 1838, outre les objets gallo-romains que l'on y découvrit, et cités plus haut, on trouva encore un beau groupe de l'art ogival du XIV^e^ siècle, un dessus de porte, des fûts de colonnettes avec chapiteaux, des fragments d'ogives, des figurines de saints, des monnaies, dont l'une à l'effigie de saint Louis, une autre, de Baudoin, archevêque de Trèves, et une troisième, de Charles IV, duc de Lorraine (Duf.).

Chapelles. — Ermitages.

En montant le chemin de *la Côte,* au-dessus de la gare du chemin de fer, dans les vignes, on trouve d'abord la chapelle *Notre-Dame,* érigée au xv^e^ siècle, et qui dépendait de l'abbaye de Saint-Mansuy (B. P. P.). En tournant vers l'ouest et à mi-côte, on rencontre l'ermitage de *Saint-Jean-Baptiste* ou de *Froide-Terre,* fondée au xii^e^ siècle par les bourgeois de Toul (B. P. P.), « pour en cas de contagion ou autre nécessité, y réfugier et y recepvoir ceux du magistrat qui voudroient aller ou quelques notables bourgeois » (Mém.). En continuant, on voit la chapelle *Saint-Fiacre* qui est moderne ; puis sur le versant oriental, et toujours dans les vignes, la chapelle désignée vulgairement sous le nom de *Notre-Dame-du-Refuge,* mais dont la désignation primitive est *Notre-Dame-de-Reucluse,* d'après un titre notarié, déposé aux archives de Toul (J. 1868). Ce document rappelle que cette chapelle fut fondée, en 1472, par Pierre Apoulot, *citain* de Toul, et qu'elle était déjà ruinée en 1611. Il nous reste enfin à mentionner l'ermitage *Saint-Urbain,* ou chapelle des *Vignerons,* qui se trouve entre les côtes, sur le penchant et au bas de la côte Barrine.

Le cimetière des pestiférés se trouvait à *Taconé,* à un kilomètre environ au-delà de *Saint-Mansuy.* C'est en ce lieu que s'élevaient autrefois les *Loges,* sous lesquelles on portait les malades au temps des pestes (B. P. P.).

Monuments divers. — Le *Grand-Pont* de Toul, sur la Moselle, fut construit en 1770. Celui qui existait avant n'était qu'en bois et s'élevait à environ cent mètres plus bas que celui d'aujourd'hui.

Les *Grands-Moulins* portaient anciennement le nom de *Moulin-l'Evêque* ou du *Tombel*. Le moulin *Saintin* était construit au confluent de l'Ingressin, à peu de distance de la Moselle (Dr D.).

Le canal de dérivation de la Moselle, désigné dans les archives de la ville de Toul sous le nom de *Canal-Vauban*, fut construit par Vauban quelque temps avant l'enceinte moderne, afin de pouvoir amener, à pied d'œuvre, par des bateaux, les matériaux nécessaires qu'on tirait de Pierre-la-Treiche. Ce canal devait ensuite, dans l'esprit de son auteur (Voir son *Mémoire* à ce sujet, déposé aux archives de la ville), avoir le triple avantage de favoriser le commerce, d'alimenter, de ravitailler la ville et de concourir à la défense de la place en permettant d'inonder les remparts. Il peut paraître bizarre que Vauban ait placé en première ligne, dans son *Mémoire*, l'intérêt du commerce : c'est qu'à cette époque il n'avait pas perdu encore tout espoir de voir ouvrir, de la Meuse à la Moselle, par la vallée de l'Ingressin, le canal de jonction qu'il avait projeté et étudié d'une manière complète et qui devait se relier au canal de dérivation, à quelques centaines de mètres au sud de la ville (Communication de M. le commandant du génie Daulnoy).

TABLE DES MATIÈRES.

Renseignements bibliographiques et abréviations.. 194

PREMIÈRE PARTIE. — LA VILLE.

ÉPOQUE CELTIQUE..... 197

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

Documents anciens qui mentionnent les *Leuci* et *Tullum*..... 200
Enceinte gallo-romaine. Castrum Leucorum..... 202
Découvertes d'objets gallo-romains..... 205
Apostolat de Saint-Mansuy..... 207

MOYEN AGE.

Documents anciens qui mentionnent Toul au v^e^ siècle, au vi^e^ et au vii^e^..... 208
Notions historiques..... 209
Murs, enceinte fortifiée..... 210
Tour Qui-Qu'en-Grogne et autres tours de défense. 211
Cathédrale : Notions historiques..... 213
Description du monument..... 214
Détails intérieurs..... 216
Portail..... 217
Extérieur de la nef, des transepts et du chœur.... 219
Monuments accessoires hors d'œuvre : Le Cloître. 220

Sacristies 221
Chapelles 223
Vitraux. Peintures murales. Tableaux 224
Pierres tombales 225
Changements opérés au chœur et dans les transepts. 226
Trésor 226
Archives 227
Collégiale Saint-Gengoult : Notions historiques. 228
Description du monument 229
Monuments accessoires : Le Cloitre 231
Chapelles 233
Vitraux. Tableaux 234
Pierres tombales 234
Ban-Cloche 235
Eglises paroissiales : Saint-Jean-des-Fonts ou du *Cloître* 236
Sainte-Geneviève 236
Saint-Amand 237
Saint-Aignan 237
Saint-Vaast 237
Maisons religieuses et hospitalières : Dominicains, *Frères-Prêcheurs* ou *Jacobins* 238
Cordeliers ou *Franciscains* 239
Eglise et abbaye Saint-Léon 240
Commanderie du Saint-Esprit 240
Hôtel et chapelle de Saint-Jean-de-Malte 241
Religieuses de Vaux 242
Hôpital des Bourgeois ou de *la Charité* 242
Maison-Dieu 242
Divers autres monuments. Cour Albaud 244
Constructions privées 245

ÉPOQUE MODERNE.

Maisons religieuses et hospitalières : Capucins. 248
Religieuses du premier ordre de Saint-Dominique. 249
— du Tiers-Ordre..... 249
— de la Congrégation de Notre-Dame.... 249
— Bénédictines de l'Adoration du Saint-Sacrement..... 249
Sœurs Wathelottes..... 249
Religieuses de la Doctrine-Chrétienne..... 250
Collége Saint-Claude..... 250
Séminaire..... 250
Hôpital Saint-Charles. Hôpital militaire..... 251
Divers autres monuments : Hôtel-de-Ville. Casernes. Places..... 251
Remparts..... 251
Constructions privées..... 252
Nom de quelques rues..... 254
Archives..... 255
Armoiries. Sceaux..... 256
Méreaux..... 258
Numismatique..... 258
Collections d'antiquités..... 261
Vues et plans de Toul..... 261
Coup d'œil sur l'état politique, le gouvernement et l'administration de Toul à diverses époques de son histoire..... 262

SECONDE PARTIE. — LES FAUBOURGS, LE TERRITOIRE.

Voies romaines..... 265
Faubourg Saint-Mansuy..... 266
— Saint-Epvre..... 270

Gare-le-Cou..... 272
Libdeau 274
Longeau 276
Barville et prieuré Saint-Michel..... 276
Chapelles. Ermitages..... 278
Monuments divers..... 278
Table..... 281

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Bureau de la Société pour l'année 1870-1871[1].

Président, M. Henri **Lepage.**
Vice-Président, M. Alexandre **Geny.**
Secrétaire perpétuel, M. le baron **Guerrier de Dumast.**
Secrétaire annuel, M. Ch. **Laprevote.**
Trésorier, Secrétaire honoraire, M. l'abbé **Guillaume.**
Bibliothécaire-Archiviste, M. **Alexandre de Bonneval.**
Secrétaires adjoints : MM. L. **Wiener** et L. **Quintard.**

Agent comptable de la Société, M. **Puel,** rue Saint-Dizier, 14.

Membres honoraires.

A. Brun, ancien préfet de la Meurthe.

1. Les élections annuelles n'ayant pas eu lieu, le Bureau actuel se trouve maintenu jusqu'à nouvel ordre.

La rédaction de la liste des membres a été également conservée telle qu'elle existait, sauf les décès et les mutations dont le bureau de la Société a pu avoir connaissance.

Buquet (le baron Alfred), député de la Meurthe au Corps législatif, président du Conseil général.

Caumont (de), directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

Faye, membre de l'Institut (Académie des Sciences), ancien recteur de l'Académie de Nancy.

Lavigerie (Mgr), ancien évêque de Nancy et de Toul, archevêque d'Alger.

Monet, ancien maire de Nancy.

Podevin, ancien préfet de la Meurthe.

Saint-Paul (de), ancien préfet de la Meurthe.

Membres titulaires*.

Alexandre de Bonneval, propriétaire.

Alnot (Louis), ancien sous-conservateur du Musée de peinture.

Alsace (le comte d'), prince d'Hénin, membre du Conseil général des Vosges, à Bourlémont.

Ancelon, docteur en médecine.

André, entrepreneur.

André (Edouard), libraire.

Aubry (Maurice), ancien représentant des Vosges, banquier à Paris.

Aubry-Fourier, négociant à Mirecourt.

Audiat, conseiller à la Cour impériale.

Autrecourt (d'), membre du Conseil d'arrondissement.

Balland (l'abbé), curé de Plombières (Vosges).

Bailly, architecte à Blâmont.

Ballon, à Epinal (Vosges).

Balthasar (l'abbé), vicaire à Choisy-le-Roy.

Baraban, avoué au tribunal.

Barbaut, ancien pharmacien.

Barbey, propriétaire.

Barbier (l'abbé), curé de Saint-Vincent-Saint-Fiacre.

* Les personnes dont le nom n'est suivi d'aucune indication de lieu, ont leur résidence à Nancy.

Barnage (l'abbé), chanoine honoraire, professeur de théologie au grand séminaire.

Barthélemy (Edouard de), auditeur au Conseil d'Etat, secrétaire du Conseil du Sceau des titres, à Paris.

Bastien, ancien notaire, membre du Conseil municipal.

Beau, avoué au tribunal.

Beaufort de Gellenoncourt (Amédée de), propriétaire.

Beaupré (Emile).

Benoist (Arthur), procureur impérial à Bar-le-Duc (Meuse).

Benoit, conseiller à la Cour impériale.

Benoit (Louis), bibliothécaire en chef de la ville de Nancy.

Benoit (Arthur), propriétaire à Berthelming.

Berlet (Edmond), avocat à la Cour impériale.

Berment, notaire à Neuviller-sur-Moselle.

Bernage (Alphonse), propriétaire à Sauvigny (Meuse).

Bernard, avocat à la Cour impériale, membre du Conseil municipal.

Bert, avoué à la Cour impériale.

Besoin, architecte diocésain, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

Besval, notaire honoraire.

Birglin (Ernest), architecte à Bar-le-Duc (Meuse).

Blancheur, ancien notaire.

Boiselle, ancien vérificateur des poids et mesures.

Boiselle (l'abbé), curé de Saint-Alpain, par Saint-Julien-du-Saut (Yonne).

Boiteux (l'abbé), curé de Dieuze.

Bonnabelle, correspondant de la Société pour l'instruction élémentaire, à Bar-le-Duc (Meuse).

Bonvallot, conseiller à la Cour impériale de Colmar (Haut-Rhin).

Boulangé, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Arras (Pas-de-Calais).

Boulangé, avocat à Remiremont.

Bour (Edouard), greffier du tribunal civil.

Bourcier (le comte Ludovic de), à Bathelémont.

Bourcier (le comte Charles de), maire de Saint-Médard.

Bourcier de Villers (le comte Charles), ancien député des Vosges au Corps législatif, à Paris.

Bourgon (Dieudonné), commis-greffier à la Cour impériale.
Bourgon (Léonce), négociant.
Bourgon (Jules), banquier.
Bouteiller (de), ancien officier d'artillerie, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Moselle.
Bouvier (de), conseiller honoraire à la Cour impériale.
Bouzey do Champagne (le comte de), à Paris.
Bretagne, directeur des contributions directes.
Breton (l'abbé Charles), à Haroué.
Bridey (l'abbé), supérieur du grand séminaire.
Bruneau (Albert).
Buffet (Aimé), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.
Burtin (l'abbé), secrétaire de l'Evêché.
Butte (Alexis), propriétaire.
Casse, professeur de dessin au lycée impérial.
Caye, avoué au tribunal.
Champagne (l'abbé), curé à Claudon (Vosges).
Chanzy, ancien juge, à Epinal (Vosges).
Chapellier, archiviste de la Société d'Emulation des Vosges, à Epinal.
Chappuy, chef d'escadron d'artillerie en retraite.
Charlot (l'abbé), chanoine honoraire.
Charlot, conseiller honoraire à la Cour impériale.
Charlot (Edouard), à Nancy.
Charlot (Alexandre), juge d'instruction au tribunal civil.
Chartener (G.-G.), propriétaire, à Metz.
Chatelain, architecte, conservateur des édifices diocésains, membre du Conseil municipal.
Chatelain, ancien négociant.
Chérisey (le marquis de), à Chérisey (Moselle).
Chrestien de Beauminy, avoué au tribunal.
Christophe, lithographe.
Circourt (le comte Arthur de), à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
Claude (l'abbé), curé de la cathédrale.
Collenot (Louis), maire d'Amance.
Collenot (Félix), avocat à la Cour impériale.

Collin, imprimeur.
Collin, banquier à Bar-le-Duc (Meuse).
Colnot (l'abbé), curé de Fresse (Vosges).
Constantin (René), directeur de l'usine à gaz.
Contal (Stanislas), avoué au tribunal.
Contal (Edmond), avocat à la Cour impériale.
Cordier (Julien), avocat à la Cour impériale.
Corrard des Essarts, architecte.
Cosserat, docteur en médecine à Charmes-sur-Moselle (Vosges).
Cosson (Maurice), avocat à Lunéville.
Costé, conseiller de préfecture.
Courbe, propriétaire, à Paris.
Courcelles (Valentin de), à Paris.
Cournault (Charles), conservateur du Musée lorrain, à Malzéville.
Courtois (Victor), avocat.
Crépin, notaire.
Creton, principal du collége de Forbach (Moselle).
Cuny, architecte.
Daubrée, bijoutier.
Deblaye (l'abbé), à Saint-Dié (Vosges).
Deblaye (l'abbé Alexandre), professeur au séminaire de Pont-à-Mousson.
Degoutin, conseiller honoraire à la Cour impériale.
Demaidy (Oscar), avocat à la Cour impériale.
Depautaine, docteur en médecine à Gondrecourt (Meuse).
Désazars, substitut du procureur impérial à Villefranche-de-Lauraguais.
Descombes, architecte.
Dietz, banquier.
Dieudonné, propriétaire, à Pompey.
Dœrflinger (Alfred), négociant.
Dolard de Myon (le comte), propriétaire.
Dormagen (l'abbé).
Doyotte (l'abbé), curé de Velaine-sous-Amance.
Drouot (le vicomte A.), député de la Meurthe au Corps législatif, vice-président du Conseil général de la Meurthe.

Dufour (l'abbé), curé de Saizerais.
Duhamel, archiviste du département des Vosges, à Epinal.
Dumont, juge au tribunal de Saint-Mihiel (Meuse).
Duprat, professeur au collége de Lunéville.
Durand (Léon), receveur municipal à Remiremont (Vosges).
Duserre (Louis), négociant.
Élie-Baille, président de la Chambre de Commerce, membre du Conseil municipal.
Élie (Edmond), juge au tribunal de commerce.
Élie (Edmond), ancien officier de cavalerie.
Espée (le baron Casimir de **L'**), ancien député, à Sandronviller.
Espée (le baron Marcien de **L'**), à Paris.
Espée (Henri de **L'**), au château de Froville.
Faucheux, professeur, à Paris.
Fériet (Albert de), avocat à la Cour impériale.
Ferry-Schützenberger (Edouard), avocat à Saint-Dié (Vosges).
Fèvre, notaire.
Feyen, ancien notaire, à Pont-à-Mousson.
Flamm, directeur de la fabrique d'aiguilles de Pont-à-Mousson.
Florentin, receveur des hospices, à Bar-le-Duc (Meuse).
Poblant (Maurice de), avocat, ancien représentant de la Meurthe.
Fontaine, architecte à Saint-Dié (Vosges).
Fourier de Bacourt (Xavier), propriétaire à Ligny (Meuse).
François, ancien notaire.
Fremotte, peintre-verrier à Neufchâteau (Vosges).
Froment, substitut à Neufchâteau.
Gaignère (Eugène).
Gallet (l'abbé Charles), vicaire général du diocèse de S^t^-Dié (Vosges).
Gaspard (Émile), notaire à Mirecourt (Vosges).
Gaudé, instituteur à Sauvigny (Meuse).
Geny (Alexandre), propriétaire, membre du Conseil municipal.
Germain Mathieu (le frère), des écoles de Toul.
Gigout (Léopold), architecte.
Golbéry (Philippe de), ancien magistrat, à Saint-Dié (Vosges).
Gondrecourt (le comte René de), conseiller de préfecture à Strasbourg.

Gonneville (de), propriétaire.

Gouy (Jules), propriétaire à Renémont, commune de Jarville.

Gouy de Bellocq-Feuquières (Albert), ancien officier d'état-major, maire de Jarville.

Grand'Eury (l'abbé), curé de Moyen.

Grandjacquot (l'abbé), curé de Sanzey.

Grandjean (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, membre du Conseil municipal.

Grandjean, percepteur à Blainville-sur-l'Eau.

Gravier (Auguste), professeur de physique au séminaire de Saint-Dié.

Gridel (l'abbé), chanoine de la cathédrale.

Guénin, notaire à Remiremont (Vosges).

Guépière (de la), commissaire cantonal à Vaubécourt (Meuse).

Guérin, ancien notaire.

Guérin (Raoul).

Guerrier de Dumast (le baron), ancien sous-intendant militaire, membre de l'Académie de Stanislas, correspondant de l'Institut.

Guillaume (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de la Chapelle ducale de Lorraine.

Guinet fils, entrepreneur.

Guiot de Saint-Remy, juge au tribunal civil.

Guyot (l'abbé), curé de Lay-Saint-Christophe.

Guyot (l'abbé), professeur de mathématiques au petit séminaire de Pont-à-Mousson.

Guyot (Charles), garde général des forêts, à Mirecourt.

Haldat du Lys (Charles de), propriétaire.

Hamonville (le baron Louis d'), maire de Manonville.

Harfort fils, vitrier.

Haussonville (le comte O. d'), ancien député, à Paris.

Hautoy (du), propriétaire à Amiens (Somme).

Hequet (Charles), employé à l'usine métallurgique de Liverdun.

Henriot, juge de paix à Bar-le-Duc (Meuse).

Henry (l'abbé), curé à Xirocourt

Hertz (Adrien), étudiant en droit.

Hinzelin, agent général des écoles communales.

Hinzelin (Alphonse), rédacteur-gérant du journal *l'Impartial*.

Hoffer (l'abbé), de Phalsbourg, prêtre missionnaire, curé de Louisville (Ohio), Etats-Unis d'Amérique.

Huguet, ancien professeur à l'Ecole normale primaire de la Meurthe.

Humbert, architecte.

Humbert fils, architecte.

Huot (l'abbé), ancien curé de Charmes-sur-Moselle (Vosges).

Jacquot, professeur, à Metz.

Jaxel, représentant de commerce à Jezainville.

Joly-Lahérard, juge de paix à Epinal (Vosges).

Joumar, avocat à la Cour impériale, suppléant du juge de paix du 3e arrondissement, à Paris.

Jouve, professeur, à Paris.

Kauffer, orfèvre à Nancy.

Keller (Edmond), propriétaire à Lunéville.

Klein (l'abbé), curé de Méréville.

Kuhn (l'abbé Hermann), curé de Brouderdorff.

Lachasse, secrétaire de la Faculté de droit.

Lacroix, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Stanislas.

La Lance (Albert de), ancien officier, à Saint-Mihiel (Meuse).

Lallemand (l'abbé), chanoine de la Cathédrale, ancien professeur de belles-lettres.

Lallemand, juge d'instruction au tribunal de Vic.

Lallemand de Mont (Frédéric), capitaine d'artillerie, au château de Lupcourt (Meurthe).

Lallemand de Mont (Pierre), étudiant en droit.

Lallement (Charles), propriétaire.

Lallement (Louis), avocat à la Cour impériale.

Lallement (François), propriétaire.

Lamasse, peintre, à Lunéville.

Lambel (le comte Alexandre de), maire de Fléville.

Lambel (le vicomte Paul de), au château de Fléville.

Lamblin (l'abbé), chanoine honoraire de Nancy.

Landreville (le comte Edouard de), propriétaire.

Landreville (le comte Victor de), membre du Conseil général de la Meurthe.

Lang, ingénieur civil des mines, à Essey-lès-Nancy.

Langlard, agent d'assurances.

Lanty, conservateur des hypothèques.

Lapaix (Constant), graveur.

Laprevote (Charles), propriétaire.

Larcher, propriétaire, à Toul.

Laurent aîné (Jules), sculpteur.

Lazard-Lévy fils, négociant.

Lazard-Nathan, professeur.

Leclerc, premier président à la Cour impériale, membre de l'Académie de Stanislas.

Lecreux (Emile), à Nancy.

Ledain (l'abbé), prêtre habitué à Metz (Moselle).

Lejeune (Henri), étudiant en droit.

Lenoir, sous-chef de division à la préfecture.

Lepage (Henri), archiviste de la Meurthe.

Lezay-Marnezia (le marquis E. de), propriétaire.

Lhulière, entrepreneur.

Ligniville (le comte Gaston de), à Nancy.

Linas (le chevalier de), à Arras (Pas-de-Calais).

Lorrain (Charles), bibliothécaire de la ville de Metz.

Lorrain (l'abbé), chanoine honoraire, directeur du pensionnat Saint-Léopold.

Ludres (le comte Gaston de), à Richardménil.

Lux (l'abbé), curé d'Insming.

Madelin (Jules), ancien juge au tribunal de commerce.

Magot, avocat à la Cour impériale.

Majorelle, fabricant d'objets d'art.

Malortie (le comte de), au château de Saint-Loup-du-Gast, par Ambières (Mayenne).

Mangenot (l'abbé), curé de Raon-aux-Bois (Vosges).

Mangeot frères, fabricants de pianos.

Mangin (l'abbé), ancien directeur du pensionnat Drouot, chanoine prébendé.

Manse (l'abbé), doyen du chapitre de la cathédrale.

Marchal (l'abbé), chanoine honoraire, membre de l'Académie de Stanislas.

Marchal (l'abbé), curé de Leyr.

Marchal, avocat.

Marchal, docteur en médecine à Lorquin.

Marchal, inspecteur primaire à Mâcon (Saône-et-Loire).

Marchand (Justin), négociant.

Marchis (de), ancien professeur.

Mardigny (Paul de), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Metz.

Mardigny (de), ancien sous-inspecteur des forêts.

Marsal (l'abbé), curé de Vahl.

Martimprey de Romécourt (le comte de), propriétaire à Romécourt.

Martin, menuisier.

Marton (l'abbé), vicaire de la cathédrale.

Maxant (Eugène), commis-greffier à la Cour impériale.

Meaume, avocat, professeur de législation et de jurisprudence à l'Ecole impériale forestière, membre de l'Académie de Stanislas.

Meixmoron de Dombasle (Charles de), directeur de la fabrique d'instruments aratoires.

Melin, architecte.

Mengin (Louis), avocat à la Cour impériale.

Metz-Noblat (Alexandre de), membre de l'Académie de Stanislas.

Michaut, licencié ès-lettres.

Michelant, employé à la Bibliothèque impériale, à Paris.

Millot, ancien directeur de l'Ecole normale primaire de la Meurthe.

Morel, sous-inspecteur des forêts.

Morey, architecte de la ville de Nancy, membre de l'Académie de Stanislas, correspondant de l'Académie des Beaux-Arts.

Morville (le comte de), maire de Mailly, membre du Conseil d'arrondissement.

Muel, juge de paix du canton de Nancy-est.

Munich fils, à Malzéville.

Noël (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Léon.

Noël, conseiller à la Cour impériale.
Noël (Albert), à Nancy.
Olry, instituteur à Allain.
Olry, membre du Conseil général de la Meurthe, à Vandeléville.
Pano (l'abbé), vicaire à la paroisse Saint-Sébastien.
Pardieu, greffier de la justice de paix de Thiaucourt.
Parisot (Louis), avocat.
Pernot du Breuil, ancien adjoint au maire de Nancy.
Perrin (des Vosges), ancien député, à Paris.
Petit, receveur à Dun-sur-Meuse.
Petitot-Bellavene, avocat à Verdun (Meuse).
Piat de Braux (Gabriel de), à Metz.
Pierson, président de chambre honoraire à la Cour impériale, membre du Conseil municipal.
Pierson (l'abbé), curé à Blanche-Eglise.
Pierson de Brabois, père, propriétaire à Villers-lès-Nancy.
Picard (l'abbé), chanoine prébendé.
Piller, propriétaire à Saint-Dié (Vosges).
Piroux, directeur de l'Institution des sourds-muets, membre de l'Académie de Stanislas.
Pitoy, ancien capitaine-commandant la compagnie des sapeurs-pompiers.
Poirel, juge de paix à Baccarat.
Poirot de Soellier (l'abbé), ancien curé de Vandœuvre.
Prost (Auguste), membre de l'Académie de Metz.
Provensal, propriétaire, à Metz.
Puymaigre (le comte de), à Inglange, près Thionville (Moselle).
Quintard (Léopold), avocat.
Ravinel (Charles de), étudiant en droit, à Paris.
Reber, professeur d'histoire au collége de Blois (Loir-et-Cher).
Regnault, greffier en chef de la Cour impériale.
Regnier (l'abbé Joseph).
Remy, directeur des cours encyclopédiques, à Paris.
Renauld (Jules), juge suppléant.
Riocour (le comte René **du Bois** de), propriétaire à Vitry-la-Ville (Marne).

Riocour (le comte Edouard du **Bois** de), commandant d'artillerie en retraite, membre du Conseil général de la Meurthe.

Robé, contrôleur des contributions directes, à Commercy.

Robert, élève architecte.

Robin (Gaston), avocat à la Cour impériale.

Rollot (Charles), négociant.

Romer, avocat, adjoint au maire de Nancy.

Roquefeuil (le vicomte de), propriétaire.

Rosaye (l'abbé), curé du Val-d'Ajol (Vosges).

Rosières (l'abbé), chanoine prébendé.

Roubalet-Beckes, négociant.

Rouyer, directeur des postes.

Rouyn (Henri de), percepteur à Woinville (Meuse).

Roxard de la Salle (Ludovic), propriétaire.

Roxard de la Salle (Henri), ancien officier de cavalerie, au château de Phlin.

Rozières (Charles de), propriétaire.

Saint-Florent (**Domergue** de), propriétaire.

Saint-Joire, propriétaire.

Saint-Joire, avocat.

Saint-Vincent (le baron de), conseiller à la Cour impériale, membre de l'Académie de Stanislas.

Salmon, conseiller à la Cour impériale de Metz.

Salmon (Camille), propriétaire à Manhoué.

Salmon, notaire honoraire.

Sauvage (l'abbé), curé de Burey-la-Côte (Meuse).

Schmit, chef de bureau à la Bibliothèque impériale, à Paris.

Scitivaux de Greische (Anatole de), au château de Remicourt, commune de Villers-lès-Nancy.

Seillière (Frédéric), manufacturier à Senones (Vosges).

Seillière (Aimé), membre du conseil général des Vosges, à Senones.

Septenville (le baron de), correspondant de la Société des Antiquaires de France, à Poix (Somme).

Silvain (l'abbé), chanoine de la cathédrale.

Simette (Théodore).

Simonin père (le docteur), directeur honoraire de l'Ecole de médecine, membre de l'Académie de Stanislas.

Simonin (le docteur Edmond), directeur de l'Ecole de médecine, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas.

Simonin, conseiller à la Cour impériale.

Smyterre (le docteur), à Avallon (Yonne).

Soulié (l'abbé), professeur au pensionnat Saint-Léopold.

Stainville (Edmond), avocat général à la Cour impériale.

Straten-Ponthoz (le comte de), de l'Académie de Metz.

Sucy d'Anteuil (de), ancien officier supérieur.

Thiéry (Jean-Baptiste), propriétaire.

Thiéry (Emile), ancien conservateur du Musée de Nancy.

Thiéry, entrepreneur de serrurerie.

Thirion (Arthur), licencié en droit, à Sarrebourg.

Thouvenel, ancien avoué.

Tourtel (Charles), notaire à Vic-sur-Seille.

Trambloy, géomètre-arpenteur à Brixey-aux-Chanoines (Meuse).

Trémeau de Rochebrune, à Angoulême (Charente).

Trouillet (l'abbé), curé de Saint-Epvre.

Urmès, professeur de dessin à l'école communale supérieure.

Vagner, ancien professeur à l'Ecole forestière et au Lycée, gérant du journal *l'Espérance*.

Vanson (l'abbé), directeur de la Malgrange et du pensionnat Saint-Léopold.

Varroy, ingénieur des ponts et chaussées.

Vatry (B. de), ancien député de la Meurthe, à Paris.

Vautrin, architecte.

Ventz, serrurier, à Lunéville.

Vergne, notaire.

Vivenot, architecte.

Volfrom, négociant.

Wagner (l'abbé), curé de Niderviller.

Waultrin, rentier à Lunéville.

Wayer (Edouard), artiste, à Bar-le-Duc.

Weiss (l'abbé), chanoine honoraire, à Lunéville.

Welche (Charles), avocat à la Cour impériale, maire de Nancy.
Widranges (le comte de), propriétaire, à Bar-le-Duc (Meuse).
Wiener (Lucien), négociant.
Zamaron (l'abbé), curé de Bouxurulles (Vosges).
Zéler (l'abbé), curé d'Aouze (Vosges).

Membres correspondants.

MM.

Barbier de Montault (Monsignor), chanoine de la basilique d'Anagni, à Jaulnay (Vienne).
Bonnin, inspecteur des monuments historiques pour le département de l'Eure, à Evreux.
Bouillé (le marquis René de), à Paris.
Chalembert (V. de), à Paris.
Conestabile (le comte Giancarlo), professeur à l'Université de Pérouse (Italie).
Cuypert (de), statuaire, trésorier-adjoint de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
Forgeais (Arthur), fondateur de la Société de Sphragistique, à Paris.
Galitzin (le prince Augustin), au château de Chenonceaux (Indre-et-Loire.
Juillac (le vicomte de), ancien officier supérieur, secrétaire de l'Académie de Toulouse (Haute-Garonne).
Lancia Frédéric duc de Brolo (le marquis), président de la Société dite Assemblea da Storia patria, à Palerme (Sicile).
Lebeurier (l'abbé), chanoine honoraire, archiviste de l'Eure, à Evreux.
Lory, membre de la commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
Mélano (le comte de), secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Londres.

Ponton d'Amécourt (le vicomte de), président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, à Trilport (Seine-et-Marne).

Reume (de), membre du conseil de l'Académie belge d'Histoire et de Philologie, à Bruxelles.

Schayes, conseiller de l'Académie, directeur du Musée d'armures et d'antiquités de Belgique, à Bruxelles.

Silvy (Auguste), attaché au ministère de l'Instruction publique.

Soland (Aimé de), secrétaire-directeur de la Société linnéenne de Maine-et-Loire.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages

Le château, l'église et la maison seigneuriale de Charmes-sur-Moselle, par M. J. Renauld..... 1

Etat de la Lorraine avant la guerre (1631), dressé par ses envahisseurs, après la conquête (1634), par M. J.-A. Schmit..... 40

Répertoire archéologique des cantons nord et sud de Lunéville, par M. Alex. Joly..... 69

Sur la noblesse et le nombre des membres du tribunal des échevins de Nancy, par M. H. Lepage. 105

Le prieuré de Salonne, par M. l'abbé G. Pierson.. 116

Pierres bornales armoriées (Meurthe, Bas-Rhin, Vosges), par M. Louis Benoit..... 139

Notice sur Gondrecourt-le-Château, par M. le docteur Depautaine, complétée par M. Henri Lepage. 195

Note sur le briquetage des marais de la Seille, par M. le docteur Angelon..... 277

Note sur le comté de Vaudémont, son étendue, ses enclaves, sa population en 1477, et sur Vézelise, sa capitale, par M. E. Olry..... 290

Phalsbourg et ses monuments, par M. Arthur Benoit 305
Répertoire archéologique de la ville, des faubourgs et du territoire de Toul, par M. E. Olry..... 330
Liste des Membres de la Société.

PLANCHES.

Plan de la ville de Charmes-sur-Moselle, par M. Jules Renauld..... 3
Entrée de l'ancienne maison du Chauldron, par le même 38
Maison seigneuriale de Jean de Charmes, par le même 38
Portail de l'église du prieuré de Salonne, par M. l'abbé Pierson..... 117
Fonts baptismaux de l'église de Salonne, par le même 117
Pierres bornales, par M. Louis Benoit. 141, 142, 144, 147, 149, 152, 154, 158, 163, 167, 168, 173, 174, 176.
La tour de Gondrecourt-le-Château, par M. L. Christophe, d'après une photographie..... 195
Carte topographique du comté de Vaudémont, par M. E. Olry..... 291
Plan de Vézelise vers 1830, par le même..... 299
Le château de Phalsbourg, par M. Arthur Benoit. 311

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Sr de A. Lepage, Grande-Rue, 14.

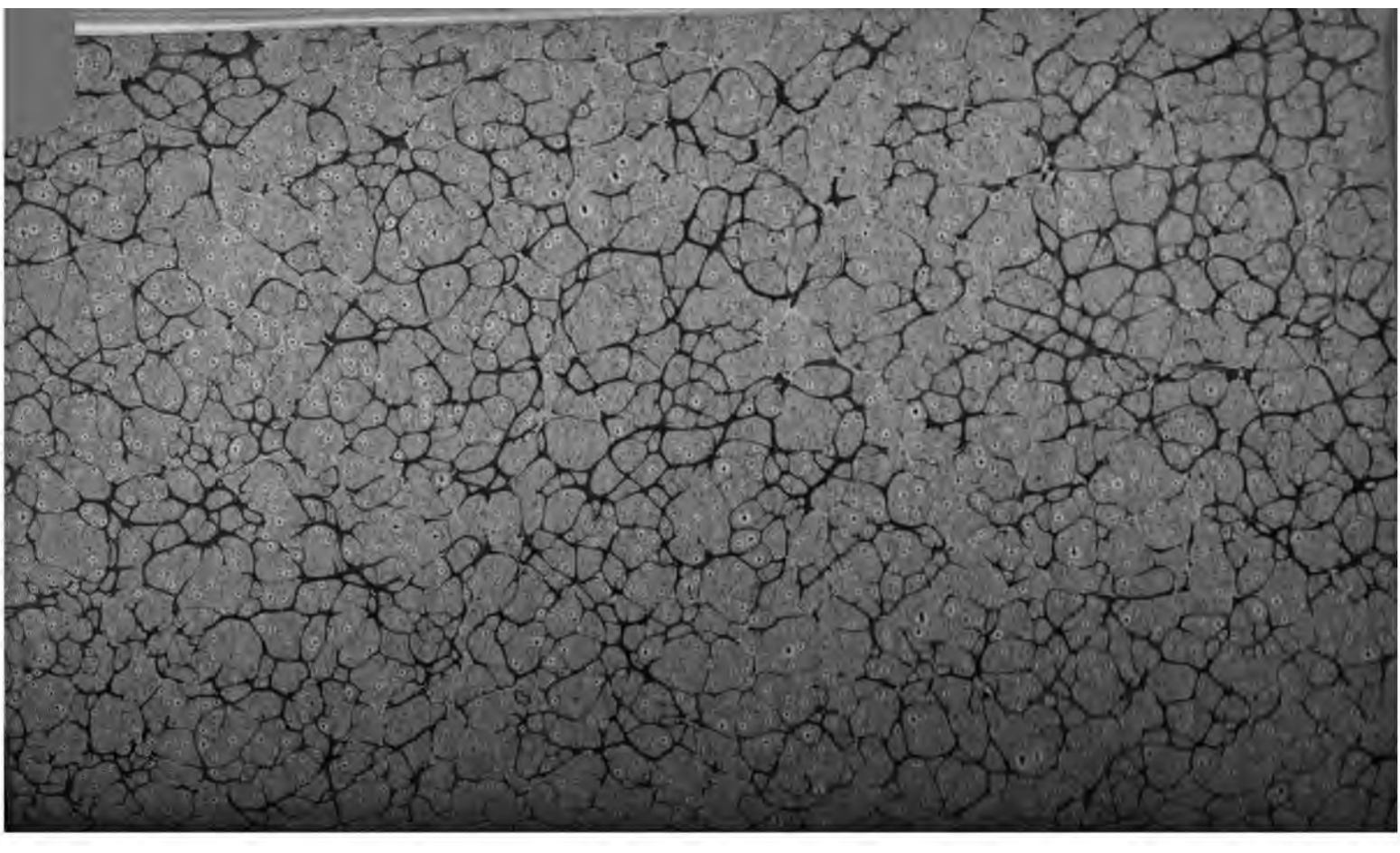

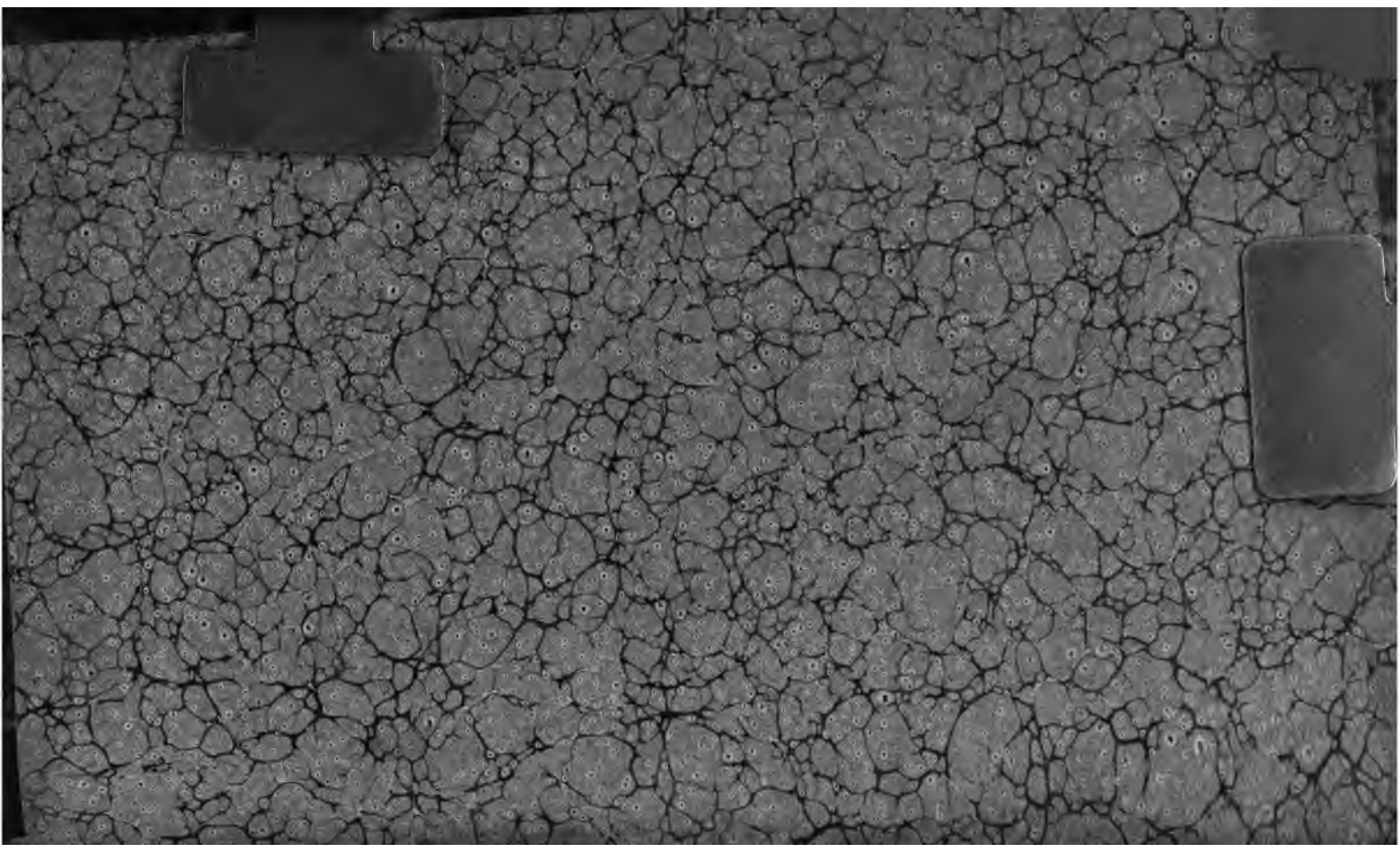

3 2044 100 903 590